

L'HÔTEL-DIEU
premier hôpital de Montréal

LÉGENDE DE LA GRAVURE

Haute et puissante Dame Madame Angélique faure veuve de Haut et puissant seigneur Messire Claude de Bullion Ministre d'État commandeur et garde des sceaux des ordres du Roy sur Intendant des finances et Président en sa cour de Parlement fondatrice de l'hôpital de la Charité des Convalescens.

•

(Interprétation d'une copie faite d'après un cliché des Archives du Musée de l'Assistance publique à Paris. — Exposition rétrospective de l'Hôpital de la Charité. — Ecole française, XVIIe siècle).

•

Tous droits réservés
Copyright par l'Hôtel-Dieu de Montréal
1942



Madame Claude de Bullion

*fondatrice temporelle de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie
et bienfaitrice de la ville de Montréal.*

L'HÔTEL-DIEU

premier hôpital de Montréal

*D'après les annales manuscrites, les documents originaux
de l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
et autres sources*

1642-1763

Préface de

MGR OLIVIER MAURALT, p. S. S., P. d.
Recteur de l'Université de Montréal
Président de la Société historique de Montréal

•
MONTREAL
M - CM - XL - II

NIHIL OBSTAT
MARIANOPOLI, DIE 30^o MAII 1941
Canon. ÆMILIUS CHARTIER, P. d.
CENSOR LIBRORUM

•

IMPRIMATUR
† JOSEPH CHARBONNEAU
ARCH. DE MONTRÉAL
LE 30 MAI 1941

AU VÉNÉRÉ FONDATEUR
ET AUX GÉNÉREUSES FONDATRICES
DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLE-MARIE

•

JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE
Instituteur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
et promoteur de la fondation de Montréal

•

JEANNE MANCE et MADAME DE BULLION
co-fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie

•

JUDITH MOREAU DE BRESOLES, CATHERINE MACE
et MARIE MAILLET
premières religieuses de l'Hôtel-Dieu

VIGNETTE FRONTISPICE

**Sceau des premières Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de
Ville-Marie.**

Pièce conservée aux Archives de l'Hôtel-Dieu.

●

POUR SE CONFORMER AU DÉCRET DU PAPE URBAIN VIII.
L'AUTEUR DÉCLARE QUE LES QUALIFICATIONS DE *SAINTE* OU DE *SAINTE*,
DE *SURNATUREL* OU DE *MIRACULEUX*,
DONNÉES OCCASIONNELLEMENT AU COURS DE CET OUVRAGE,
DOIVENT ÊTRE PRISES DANS LE SENS NON CANONIQUE.

BIBLIOGRAPHIE

- Annales manuscrites de l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph.*
- Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, (Les) 1636-1716. Composées par les Révérendes Mères Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace et Marie-Andrée Duplessis de Ste Hélène, anciennes Religieuses de ce Monastère. Éditées dans leur Texte original avec une Introduction et des Notes par Dom Jamet, de l'Abbaye de Solesmes. À l'Hôtel-Dieu de Québec MCMXXXIX.
- Archives des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal* : documents divers.
- Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal* : manuscrits.
- Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Paris* (Extraits des Papiers Faillon).
- Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche* (Sarthe), France.
- Archives publiques du Canada à Paris*. Copie des *Minutes* de Chaussière, concernant l'Hôtel-Dieu. Autres documents.
- ATHERTON (William Henry) — *Montreal under the French Regime 1535-1760*. 3 vol. The S. J. Clarke Publishing Company, Montreal, Vancouver, Chicago 1914.
- AUCLAIR (Abbé Élie-Joseph) — *Les fêtes de l'Hôtel-Dieu en 1909*, pour célébrer le 250^e anniversaire de l'arrivée au pays en 1659 des trois premières hospitalières de Montréal. Montréal, Arbour et Dupont, 1909.
- BAUNARD (Mgr), recteur de l'Université catholique de Lille — *Louise de Marillac* (Mademoiselle Le Gras), fondatrice des Filles de la charité de saint Vincent de Paul. Troisième édition. Paris, J. de Gigord, éditeur, rue Cassette, 15, 1921.
- BELMONT (M. de), P.S.S. — *Histoire du Canada* (Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760), Québec. Imprimerie de T. Gary & Cie, 1838.
- BERTRAND (Camille) — *Histoire de Montréal*. Montréal, Beauchemin; Paris, Plon, 1935.
- BESSIÈRES (R. P.) — *Deux grands méconnus : Gaston de Renty et Henry Buch*. Paris, Aux éditions Spes, 1931.
- BOUCHER (Pierre) — *Histoire Véritable et Naturelle des Mœurs et Productions du pays de la Nouvelle-France*. Rééditée par G. Coffrin, E.E.D., Montréal: Imprimerie E. Bastien et Cie, 15 Rue St-Jacques, 1882.
- BRETON (R. P. Valentin), O.F.M. — *Chants séculaires: 1659*, Montréal, 1909.
- BRUCHÉSI (Jean) — *Histoire du Canada pour tous*, vol. I. Montréal, Albert Lévesque, 1933.
- Cahiers des Dix* (Les), 1936-1940.
- CALENDINI (P.), CALENDINI (L.), BUQUIN (R.) — *La Flèche et ses environs*. Guide historique illustré. La Flèche, G. Thibault, éditeur, 54 Grande-Rue, La Flèche, 1912.
- Canadian Antiquarian and Numismatic Journal* (The) — Monthly. Published by the Antiquarian and Numismatic Society of Montreal, Chateau de Ramezay. Montreal, 1872-1917.

L'HÔTEL-DIEU

- CASGRAIN (L'abbé H.-R.) — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Québec, Léger Brousseau, imprimeur-libraire, 1878.
- CHARLEVOIX (R. P. François-Xavier de), S.J. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, avec le journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. À Paris, chez Pierre-François Giffart, rue Saint-Jacques, à Sainte-Thérèse. M.DCC.XLIV. 3 vol. Nombreuses cartes et figures.
- COUANIER de LAUNAY (Chanoine E.-L.) — *Histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph* (France et Canada). Paris, Palmé, 1887. 2 vol.
- DANIEL (M. François), P.S.S. — *Nos gloires nationales ou Histoire des principales familles du Canada*. Ouvrage enrichi de gravures. Montréal, Sénécal, 1867. 2 vol.
- DAVELUY (Marie-Claire) — *Jeanne Mance*, ouvrage suivi d'un Essai généalogique sur les Mance et les de Mance par M. Jacques Laurent. Montréal, Albert Lévesque, 1934.
- DESROSIERS (Abbé Adélarde) et BERTRAND (Camille) — *Histoire du Canada*; 4^e édition revue et mise à date; ouvrage orné de 100 gravures et cartes. Montréal, Granger frères, 1933.
- DOLLIER de CASSON (M. François), P.S.S. — *Histoire de Montréal*. Montréal, des presses à vapeur de la Minerve, rue St-Vincent, 16. 1869. (Mémoires de la Société historique de Montréal, 4^e livraison.)
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *Histoire de la Colonie française en Canada. Villemarie*, Bibliothèque paroissiale, 1865, 3 vol.
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *Vie de la Sœur Bourgeois*, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie en Canada, suivie de l'*Histoire de cet Institut jusqu'à ce jour*. Villemarie, chez les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, 1853, 2 vol.
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *Vie de Mlle Mance et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie dans l'Isle de Montréal, en Canada*. Villemarie, chez les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 1854. 2 vol.
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *Vie de M. Olier*, 4^e édition. Paris, Poussielgue, 1873. 3 vol.
- [FAILLON (M. Étienne-Michel), P.S.S.] — *L'héroïne chrétienne du Canada ou Vie de Mlle Le Ber*. Villemarie, chez les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, 1860.
- FERLAND (Abbé J.-B.-A.) — *La France dans l'Amérique du Nord*. 3^e éd. Tours, Maison Alfred Mame et fils; Montréal, Granger frères. 2 vol.
- FORAN (J. K.), *Jeanne Mance*, her life. 1931.
- GAGNON (Ernest) — *Louis d'Ailleboust*. 2^e éd. Montréal, Beauchemin, 1931.
- GARNEAU (F.-X.) — *Histoire du Canada*. Librairie Félix Alcan, Paris, 6^e éd., 1913. 2 vol.
- GAUTHIER (M. Henri), P.S.S. — *Sulpitiana*. Montréal, Au bureau des Œuvres paroissiales de Saint-Jacques, 1926.
- GOYAU (Georges) — *Les origines religieuses du Canada : une épopée mystique*. 11^e éd. Paris, Grasset 1924.
- GRENTE (Mgr Georges) évêque du Mans — *Le beau voyage des cardinaux français aux États-Unis et au Canada*. Paris, librairie Plon. M.CM.XXXVII, 7^e édition.

BIBLIOGRAPHIE

- [GROSJEAN (Sœur), religieuse de l'Hôtel-Dieu de Laval] — *Notions abrégées sur Jérôme Le Royer et Marie de la Ferre*. Laval (France). Autographie L. Conillau, 1887.
- Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*. Montréal, 1910. 2 vol.
- Hôpital général de Montréal (Sœurs Grises)*, Montréal, 1916, 2 vol.
- HUGUET-LATOURET (A.-L.-A.) — *Annuaire de Ville-Marie : origine, utilité et progrès des institutions catholiques de Montréal*. Montréal, Eusèbe Sénécal, rue St-Vincent No 4, 1864.
- JAMET (R. P. Dom Albert), O.S.B. — *Jérôme Le Royer de La Dauversière et les commencements de Montréal*. Extrait de la *Revue de l'Université d'Ottawa*, livraison d'octobre-décembre 1936.
- Journal des Jésuites (Le)*, publié d'après le manuscrit original conservé aux Archives du Séminaire de Québec par MM. les abbés Laverdière et Casgrain. Montréal, chez J.-M. Valois, libraire-éditeur, 1626 rue Notre-Dame, 1892.
- LANJUÈRE (P.-A. de) — *Vie de Monsieur Olier, fondateur du Séminaire Saint-Sulpice et de la colonie de Montréal*. Montréal, librairie Saint-Joseph Cadieux et Derome.
- LAROCHE-HÉRON (C. de) — *Les servantes de Dieu en Canada*. Montréal, des presses à vapeur de John Lovell, rue St-Nicolas, 1855.
- LEBLOND de BRUMATH (Adrien) — *Vie de Mademoiselle Mance et commencements de la colonie de Montréal*. Montréal, Cadieux & Derome, 1883.
- Lettres de M. Olier, fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice*. Paris. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, 1885, 2 vol. Aussi nouvelle édition de M. E. Levesque, P.S.S., 1935.
- MASSICOTTE (Édouard-Zotique) — *Memento Historique de Montréal*. Ottawa, Imprimé par la Société Royale du Canada, 1933. (*Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3e série, 1933.)
- MASSICOTTE (Édouard-Zotique) — *Les colons de Montréal de 1642 à 1667*. (*Bulletin des Recherches historiques*, 1927).
- MASSICOTTE (Édouard-Zotique) — *Faits curieux de l'histoire de Montréal*. Montréal, librairie Beauchemin, 1924.
- MAURAUULT (Mgr Olivier), P.S.S. — *La Paroisse*. Montréal, New-York et Londres, Louis Carrier et Cie, 1929.
- MELANÇON (R. P. Arthur), S.J. — *Liste des missionnaires jésuites, Nouvelle-France et Louisiane, 1611-1800*. Montréal, Collège Ste-Marie, 1929.
- MELUN (M. le vicomte de) — *Vie de Mlle de Melun (1618-1679)*. Paris, Jacques Lecoffre et Cie, libraires, rue du Vieux-Colombier, 29. 1855.
- MONDOU (Siméon) — *The first Catholic Cemeteries of Montreal*. Montréal, E. Sénécal & fils, 1887.
- MONIER (M. Frédéric), P.S.S. — *Vie de Jean-Jacques Olier, curé de la paroisse et fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice*. Paris, Ancienne librairie Pousielgue, J. de Gigord, éditeur, 15 rue Cassette, 1914.
- MORIN (Sœur Marie) — *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*.
- POULIOT (R. P. Léon), S. J. — *Étude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France (1632-1672)*. Montréal, 1855, rue Rachel Est; Paris, Desclée de Brouwer & Cie, 1940.

L'HÔTEL-DIEU

- POULIOT (R. P. Léon), S.J. — *Premiers ouvriers de Nouvelle-France* : les Pères Ennemond Massé et Anne de Noue, missionnaires jésuites. Montréal, *Le Messager canadien*, 1961, est. rue Rachel. 1940.
- POURRAT (P.), P.S.S. — *Jean-Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice*. Ernest Flammarion, éditeur. 1932.
- RAMBOUILLET (Abbé) — *Vie de Jeanne Mance*. Langres, Jules Dallet, libraire-éditeur, 1877.
- Relations des Jésuites*, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France. Ouvrage publié sous les auspices du Gouvernement canadien. Québec, Augustin Côté, éditeur, 1858. 3 vol.
- ROCHEMONTEIX (R. P. Camille de), S.J. — Un collège de Jésuites aux XVIIe & XVIIIe siècles. *Le collège Henri IV de la Flèche*. Le Mans, Leguicheux, imprimeur-libraire, 15 rue Marchande, et Paris, rue Bonaparte 16, 1889. 4 vol.
- ROCHEMONTEIX (R. P. Camille de), S.J. — *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*; d'après beaucoup de documents inédits, avec portraits et cartes. Paris Letouzey 1895-1896. 3 vol.
- ROUSSEAU (M. Pierre), P.S.S. — *Histoire de la vie de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve*, fondateur et premier gouverneur de Villemarie. 1640-1676. Montréal, librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome, 1886.
- ROUSSEL (Abbé René) — *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance*. Langres, Imprimerie champenoise, 1932.
- RUMILLY (Robert) — *Marguerite Bourgeoys*. Éditions Spes, Paris. 1936.
- RUMILLY (Robert) — *Marie Barbier*, mystique canadienne. Éditions Albert Lévesque, Montréal, 1935.
- SALONE (Émile) — *La Colonisation de la Nouvelle-France*. Paris, Guilmoto, s. d. (1906).
- Translation des corps des Sœurs défuntes de l'Hôtel-Dieu de Montréal*. Nécrologie des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, décédées depuis l'établissement de ce monastère à Montréal ou Ville-Marie, en l'année 1659, jusqu'en 1860, inhumées dans l'église. Montréal, des presses à vapeur de Plinguet et Cie, 26 rue St-Gabriel, 1860.
- Ursulines de Québec (Les)* depuis leur établissement jusqu'à nos jours. Québec, des presses de C. Darveau, 8, rue Lamontagne, Basse-Ville. 1863. 3 vol.
- Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*, (Les). Montréal, Impr. par Berthiaume et Sabourin, 1880. (Mémoires de la Société historique de Montréal, 9e livraison).
- Vie de M. Jean Jaques Olier (La) prêtre, curé du faux bourg de S. Germain à Paris*. Instituteur, fondateur et premier Supérieur du Séminaire de Saint Sulpice. M.DC.LXXXVII. (D'après le R. P. Giry, de l'Ordre des Minimes.)

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE	9
TABLE DES MATIÈRES	13
PRÉFACE	17
AVANT-PROPOS	21
INTRODUCTION : Les origines françaises de l'Hôtel-Dieu	25
I — L'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph dans le plan divin sur Montréal	25
Le fondateur Jérôme Le Royer de La Dauversière	27
La collaboratrice de M. Le Royer	38
La colonisation de l'île de Montréal	40
II — Les premières exécutions	43
Paris et l'œuvre montréalaise	46
L'abbé Jean-Jacques Olier de Verneuil	48
III — L'aube de l'Institut	53
La Flèche	58
IV — Développement de l'Institut sous le ciel de France — Les premiers vœux	61

LIVRE I

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

Chapitre premier	
Préliminaires de la fondation de Ville-Marie	67
Chapitre deuxième	
« Vocation » de Jeanne Mance	77
Vers le Canada	87
Chapitre troisième	
Le séjour à Québec	92
Le baptême de Ville-Marie	95
Chapitre quatrième	
Montréal	97
L'hôpital provisoire	101
Chapitre cinquième	
Le premier « Hôtel-Dieu » de Ville-Marie	103
Chapitre sixième	
Miettes historiques (1643-1649)	115

L'HÔTEL-DIEU

LIVRE II

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Chapitre septième	
Jeanne Mance sauve une première fois la colonie	123
Chapitre huitième	
Jeanne Mance sauve une deuxième fois la colonie — Concours de Maisonneuve	128
Chapitre neuvième	
Le deuxième Hôtel-Dieu	133
Chapitre dixième	
Les fils de M. Olier à Ville-Marie	138
Chapitre onzième	
La venue des Hospitalières de la Flèche	148
Chapitre douzième	
Les élues de Ville-Marie	153
Le départ	157
De La Rochelle à Montréal	161
« La terre de promesse »	165
Chapitre treizième	
Souffrances de la vie canadienne	168
Décès de M. Le Royer de La Dauversière	172
Pauvreté et sympathie	174
Chapitre quatorzième	
Pénurie de vocations hospitalières	181
Chapitre quinzième	
Dernière étape de la carrière de Jeanne Mance — Elle sauve une troisième fois la colonie	188
Mort de Jeanne Mance	194

LIVRE III

L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Chapitre seizième	
À la conquête des âmes par l'hospitalisation	197
Apôtres par la prière, par la parole, par le travail	198
Chapitre dix-septième	
Les moniales	207
Les religieuses administratrices de l'hôpital	217
Dernières missionnaires françaises et recrues canadiennes	221
Chapitre dix-huitième	
Extension de l'Hôtel-Dieu	230

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre dix-neuvième	
Les conflagrations de l'Hôtel-Dieu — Le premier incendie	239
Chapitre vingtième	
Entre deux catastrophes	246
La vie régulière à l'étranger	248
Retour au monastère — Décès de la dernière fondatrice	252
Deuils répétés et efflorescence monastique	260
Chapitre vingt et unième	
Deuxième incendie	270
À l'hospice des Frères Charon	273
Réintégration de l'Hôtel-Dieu	279
Décès de la dernière religieuse française et de la première religieuse canadienne	280
Chapitre vingt-deuxième	
Troisième incendie	287
Contagion : ses rigueurs et ses victimes	290
État du temporel et recrutement	293
Nouvelles calamités	297
Chapitre vingt-troisième	
Les dernières années sous le drapeau fleurdelisé	299
Chapitre vingt-quatrième	
Sous le gouvernement provisoire de la Grande-Bretagne — 1760-1763 ...	306

APPENDICE

I	
Quelques mises au point d'ordre chronologique	313
II	
DOCUMENTS	
— Fondation pour les malades dans l'Isle de Montréal, 12 janvier 1644	324
— Vente : Jacques Labbé aux pauvres de l'Isle de Montréal, 16 janvier 1644	326
— Déclaration : Pierre Chevrier à la Compagnie de Montréal, 25 mars 1644	336
— Procuration : Jérôme Le Royer à Bertrand Drouart, 28 mars 1644	337
— Conventions : Pierre Chevrier et Louis Dailleboust, 17 mars 1648	338
— Constitution : Pierre Chevrier à l'hospital de St-Joseph en l'Isle de Montréal, 17 mars 1648	343
— Constitution : Gaston de Renty à l'hospital de St-Joseph en l'Isle de Montréal, 17 mars 1648	346
— Transaction et Constitution : les Directeurs de l'Isle de Montréal à l'hospital dud. lieu, 4 mars 1653	351
— Concession Paul de Chomedey à Jeanne Mance (concernant les 22.000 livres) VIII aoust 1654. (Ratification par la Compagnie de Notre-Dame de Montréal) IIII Mars 1655	355

L'HÔTEL-DIEU

— Transaction : Les Administrateurs de l'Isle de Montréal, dernier mars 1656	358
— Contrat de fondation des Filles Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal, 29 mars 1659	364
— Protestation ou Acte fait par nos trois premières Mères durant leur séjour à La Rochelle, 12 juin 1659	367
— Requête de Mrs de la compagnie de Montréal pour établir les filles de saint Joseph, 1659	368
— Requête présentée par nos trois premières Mères fondatrices à Monseigneur de Laval, pour leur installation à Ville-Marie, septembre 1659	368
— Obéissance de Monseigneur de Laval aux Religieuses Hosp. de Saint-Joseph, savoir : Soeurs Catherine Macé, Judith Moreau de Brésoles et Marie Maillet venues de France pour s'établir dans l'île de Montréal, 2 octobre 1659	369
— Prise de possession de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, 20 novembre 1659	371
— Déclaration des terres où sont présentement bâties les églises et maisons de l'hospital St-Joseph de Villemarie, 6 février 1666 (texte)	109
— Requête du curé et des notables de Montréal demandant des Lettres Patentes au Roi pour les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, 10 octobre 1667	373
— Lettres-Patentes de Louis XIV, 8 avril 1669 (Établissement des Religieuses Hospitalières en l'île de Montréal en la Nouvelle-France)	375
— Requête présentée à Monseigneur l'Évêque de Pétrée par Sœur Andrée Devernay, supérieure des Filles Hospitalières de Montréal pour la solennité des vœux des dites Filles ensuite de laquelle est la commission dud' Seigneur adressant à M. Souart pour la réception des d'vœux du 7 octobre 1671	377
— Acceptation d'administration du bien des pauvres de l'hôpital de Montréal par les Dames Religieuses du dit hôpital, 10 octobre 1676	379
— Acceptation d'administration des biens et revenus des pauvres de l'hôpital de Montréal par les Religieuses qui le desservent (expédié aux d ^{tes} Religieuses) 18 septembre 1677	382
— Concession aux Religieuses de l'Hôpital de Villemarie des terres de leur enclos par Dollier de Casson, 9 janvier 1682	383
— Approbation, par Mgr de Saint-Vallier, des Constitutions (imprimées) des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, adaptées aux vœux solennels, 1 ^{er} février 1689	386
— Procès verbal de constat	387

III

NOMENCLATURES :

Liste des Religieuses	388
“ “ Évêques de Québec	392
“ “ Aumôniers	393
“ “ Médecins	393
INDEX ALPHABÉTIQUE	397
INDEX DES ILLUSTRATIONS	414

PRÉFACE

•

Aucune publication ne pouvait paraître plus à propos, en cette année du IIIe centenaire de Montréal, que l'histoire de l'Hôtel-Dieu, notre premier hôpital. Raconter la fondation de cette maison, c'est raconter la fondation même de notre ville, et non pas seulement l'acte mémorable par lequel Paul Chomedey de Maisonneuve a pris possession de notre sol et s'y est établi, mais les douze années qui l'ont précédé, au cours desquelles le dessein de Montréal s'est élaboré. Car c'est le propre de notre ville d'avoir eu plusieurs fondateurs, le premier d'abord et le principal, Jérôme Le Royer de la Dauversière; puis Paul Chomedey de Maisonneuve et aussi Jean-Jacques Olier et le baron de Fancamps et le baron de Renty . . .

L'un des mérites de cet ouvrage est de mettre au point, à la suite de Dom Jamet, le rôle exact tenu par ces cinq personnages dans la fondation de Montréal. L'auteur nous rend aussi cet autre service, de fixer, au moyen de la critique des textes, certaines dates restées jusqu'ici assez flottantes. Enfin, il règle l'irritante affaire dite des 22,000 livres dont, du vivant même de Jeanne Mance et de Maisonneuve, on avait voulu charger leur réputation.

L'histoire de l'Hôtel-Dieu nous jette en plein merveilleux divin. On y voit une œuvre de Dieu naître, grandir, se développer, malgré les hommes, malgré les événements, même malgré les éléments (la maison fut incendiée trois fois en moins de cinquante ans . . .). La vie de Jeanne Mance et des moniales qui lui succédèrent est un spectacle de ténacité, de dévouement sans borne, d'héroïsme constant d'où se

L'HÔTEL-DIEU

dégage une incomparable leçon d'énergie. Ces femmes, porteuses des plus beaux noms de la colonie, étaient des saintes, d'aimables saintes, qui n'eurent d'autres soucis que de soulager les souffrances, physiques et morales, des Indiens, des militaires français ou anglais, et de leurs concitoyens. Quelle gratitude leur doit la population de Montréal !

L'auteur, Sœur Mondoux, est le digne successeur de Sœur Morin, la première annaliste de l'Hôtel-Dieu, le premier écrivain canadien né au pays. (Il fallait que ce fût une femme !) L'annaliste de 1942 a compulsé tous les documents connus et nombre de pièces inédites; elle les a lus d'un œil exercé et critique; elle en a tiré la riche et édifiante matière de son livre. À certaines expressions on reconnaît une plume féminine et religieuse, comme il convient. Mais cela n'affaiblit en rien les qualités de l'historien. Sœur Mondoux a le don de démêler les fils enchevêtrés d'une affaire, elle voit clair dans les événements et les expose comme elle les voit; devant certains incidents assez choquants, elle ne perd pas son sang-froid; elle essaie de les expliquer ou se contente de sourire.

Œuvre de justice et de vérité, son livre est en même temps une œuvre d'amour. Aussi a-t-elle su donner un relief admirable aux figures de Jérôme LeRoyer de la Dauversière, de Marie de la Ferre, la première supérieure des Hospitalières de Saint-Joseph, en France, de Madame de Bullion, « la bienfaitrice inconnue », de Jeanne Mance, et des trois premières Sœurs hospitalières de Ville-Marie, Mère Judith Moreau de Bresoles, Mère Catherine Macé et Mère Marie Maillet.

Elle a su enfin nous décrire la vie, menée dans leur pauvre maison par les cent dix moniales du régime français, avec des traits qui nous inspirent une pitié et un respect infinis.

PRÉFACE

Ce premier ouvrage, enrichi d'un précieux appendice, où l'on pourra consulter des documents inconnus jusqu'ici et quelques nomenclatures nouvelles (celles des religieuses et des médecins), couvre près de 150 ans d'histoire et s'arrête au début du régime anglais. Il faut souhaiter que l'auteur nous donne la suite sans trop tarder. Sans doute la matière en sera moins pittoresque et moins émouvante. Cependant il importe que l'épopée de charité dont nos communautés religieuses ont été les héros, nous soit connue jusque dans ses gestes les plus récents. Ces derniers pour être moins intrépides, sont restés aussi profondément surnaturels et aussi bienfaisants.

Quant à nous, fils spirituel de Gabriel Souart et des autres sulpiciens qui furent au XVIIe et au XVIIIe siècle, aumôniers des Hospitalières, nous nous réjouissons que, après trois cents ans, l'Hôtel-Dieu et Saint-Sulpice, puissent par la grâce de Dieu, se rendre toujours les mêmes services et se porter mutuellement la même amitié.

En notre qualité de président de la Société Historique de Montréal, nous sommes également heureux de présenter au public la merveilleuse et véridique histoire de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Le IIIe Centenaire de notre ville ne dût-il pas être célébré autrement, que ce serait déjà beaucoup . . .

OLIVIER MAURALT, P. D.,

Prêtre de Saint-Sulpice
Président de la Société
Historique de Montréal.



AVANT-PROPOS

« Même si la moisson avait été achevée
et tous les épis portés au moulin, on
aurait le droit de tirer des sacs une
autre mouture. »

(Émile SALONE)

L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Montréal excède le cadre d'une simple monographie. En raconter les débuts, c'est rappeler la genèse de notre ville et démontrer, dans un relief saisissant, que

L'Hôtel-Dieu naquit pour la ville,
Avant même qu'abordant l'Île,
Maisonneuve y bâtit un fort . . .¹

Cette communauté d'origine donne, au premier hôpital de Ville-Marie, un rang unique dans les annales de la Nouvelle-France ; par contre, elle a le grave inconvénient d'avoir rendu familiers la plupart des événements qui gravitent autour de cette période initiale. Aussi, comment n'être pas tenté de reprendre le mot que l'on voudrait d'une actualité moins réelle : « Tout est dit et l'on vient trop tard »

Toutefois, la pittoresque sentence n'exclut pas les initiatives. Mains témoignages lui font contrepoids, et il est vrai de dire qu'« en histoire, rien n'est jamais acquis ; tout est toujours à recommencer, comme tout est à réapprendre toujours. »

L'occurrence du Jubilé de notre Hôtel-Dieu avec celui de notre ville offre une occasion propice pour inventorier notre patrimoine et glaner, dans une moisson vieille de trois siècles, nombre d'épis, susceptibles de fournir de nouveaux éléments de mouture.

Comme les gerbes lourdes de vie avaient été liées en terre française et que « l'histoire des aïeux se lit dans les archives », l'Hôtel-Dieu de la Flèche, berceau religieux de notre Institut, mit ses manuscrits à notre disposition, tandis que nos autres maisons de France rivalisaient de fraternelle spontanéité pour servir notre cause en cent manières aimables. En outre, MM. Th. Beauchesne et Edmond Buron, des Archives publiques du Canada à Paris, nous rendirent

¹ R. P. Valentin-M. Breton, o.f.m. *Chants séculaires.*

L'HÔTEL-DIEU

d'inappréciables services. Puis, au cours d'intéressantes visites, des amis sincères de notre pays enrichirent notre documentation par des renseignements verbaux. De plus, avec une courtoisie toute française, M. le colonel Charles Mennetrier, dans une série de dessins au lavis, reconstitua lui-même les endroits de la petite ville de la Flèche, auxquels reste attaché le souvenir du mouvement colonisateur de Montréal créé par Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière.²

À tant de bienveillance rencontrées là-bas, à tant de concours obligeants prêtés par des membres de la Société historique de Montréal, par le Séminaire Saint-Sulpice, le Collège Sainte-Marie et notre Hôtel-Dieu d'Arthabaska, où nous avons rencontré, avec la solitude nécessaire à la révision de notre travail, une aide aussi intelligente que dévouée, nous voulons exprimer notre vive gratitude.

En possession des précieux documents, nous nous sommes appliquée à les étudier et à les analyser, avant de faire revivre des gestes dont la grandeur tient presque à la légende ; nous rappelant que « seule la vérité peut fournir un fondement solide à la gloire des institutions et des peuples ».

Les pièces originales et nos divers manuscrits sont les sources par excellence où nous avons largement puisé. Premier écho des traditions ancestrales de notre Institut, leurs récits forment, en quelque sorte, la pré-histoire de Montréal. Dans cet écrin de notre passé, nous avons trouvé des « perles ignorées » ou des joyaux délaissés par les ans ; ils éclairent, d'un jour nouveau, les commencements de notre ville et de son Hôtel-Dieu. D'autre part, pour appuyer certains faits, nous avons cru bon de reproduire quelques textes des auteurs les plus accrédités.

Quant aux dates relatives à la mission de M. de La Dauversière, disons dès maintenant, pour répondre aux objections que notre chronologie peut soulever, que nous nous sommes conformée à la version établie à la Flèche, après une étude approfondie sur la vie du serviteur de Dieu. Il nous a paru que la vérité historique se dégagait de là en pleine lumière, et nous avons été d'autant plus heureuse de l'accepter qu'elle est en tous points concordante avec nos manuscrits anciens.

² Les circonstances actuelles privent notre travail d'un supplément de documentation, qui devait nous être expédié de France.

AVANT-PROPOS

Par ailleurs, nous nous devons d'apporter les preuves qui justifient certains énoncés : ce que nous avons fait dans une Mise au point placée en Appendice.

Nous terminons notre relation au traité de Paris. N'est-ce pas par la période française que nous tenons aux origines de notre ville et ses douze décades ne forment-elles pas le cycle le plus merveilleux de notre histoire ? Aussi bien, nous nous réjouissons de pouvoir admettre, avec un historien de chez nous, qu'« il y a, dans cette origine mystérieuse attribuée à Montréal, une certaine grandeur que nous auraient enviée les cités antiques, si jalouses de rattacher leurs commencements à l'action directe de quelque divinité puissante. Ici la réalité nous élève certainement plus haut que ne peuvent faire toutes les fictions poétiques. »³

En effet, on dirait qu'à côté des pires misères du XVIIe siècle, Dieu se soit plu à faire épanouir ici une floraison de vie intérieure pour y trouver, à son heure, des apôtres tout prêts à l'exécution de ses desseins.

En marge des noms glorieux qui ont contribué à ce renouveau catholique, se trouvent deux personnages dont la trace a été moins brillante et la lignée moins nombreuse dans le cloître. Nous avons nommé les fondateurs de la Congrégation des Hospitalières de la Flèche : Jérôme Le Royer de La Dauversière et Marie de la Ferre.

Mais la gloire de Jérôme Le Royer ne se limite pas à cette fondation : Ville-Marie et l'Hôtel-Dieu lui doivent aussi l'existence.

Esquisser la physionomie religieuse de ce dernier et en montrer la figure française, c'est répondre au vœu émis par les organisateurs de notre troisième centenaire.

C'est aussi une justice à rendre au fondateur de Montréal, « cet homme modeste qui, du fond de sa province éloignée, mène à bien une œuvre semblable ; qui, à raison des pires difficultés, réunit des concours spirituels et financiers, devient un animateur vers lequel monte la pensée de tous ceux qui s'intéressent au Canada, et reste celui vers lequel les colons canadiens, aux jours de détresse, renvoient M. de Maisonneuve ou Jeanne Mance pour prendre conseil ou puiser du réconfort. »⁴

³ L'abbé H.-A. Verreau. Introduction à l'édition canadienne des *Véritables Motifs*, p. XIV, publiée par la Société historique de Montréal 1880.

⁴ M. le docteur René Buquin, historien de la Flèche.

L'HÔTEL-DIEU

Posée sur deux rives à la fois par Jérôme Le Royer de La Dauversière, la communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph fut comme le pont qui relia la Flèche et Montréal, c'est-à-dire la France et le Canada, dans une entreprise héroïque de colonisation chrétienne.

Sœur MONDOUX,
religieuse hospitalière de Saint-Joseph.



INTRODUCTION

LES ORIGINES FRANÇAISES DE L'HÔTEL-DIEU

•
— I —

L'INSTITUT DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH

DANS LE PLAN DIVIN SUR MONTRÉAL

« Occasion centenaire Congrégation Hôtel-Dieu Saint-Joseph,
Sa Sainteté forme le vœu qu'il mérite encore pendant de nouveaux siècles l'éloge *transit benefaciendo* . . . »¹

Elle est toute merveilleuse, l'histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Dès sa naissance, Dieu prend le cher Institut comme par la main et le conduit, tel un père son enfant, à travers tous les stades de la croissance pour lui ménager une carrière glorieuse. Sur le tissu vivant de fastes trois fois séculaires, les interventions divines et humaines s'unissent, s'entrecroisent, se heurtent même, pour concourir à l'exécution d'un vaste plan ordonné par la Providence, dans lequel l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph tient le rôle principal. De la complexité de cet ensemble résulte une telle harmonie que des faits, inexplicables par le seul jeu des événements, semblent découler d'une cause toute naturelle.

Toutefois, l'histoire a ses précisions. Ainsi, à l'origine de la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph, et même avant qu'elle n'existât, l'Hôtel-Dieu de Montréal apparaît, dans la pensée du fondateur, comme le complément essentiel de l'Hôtel-Dieu de la Flèche ou, pour mieux dire, comme sa raison d'être. D'autre part, la fondation du futur Hôtel-Dieu ne pouvait être que subordonnée à l'établis-

¹ Extrait du télégramme de Sa Sainteté Pie XI, à l'Hôtel-Dieu de la Flèche, à l'occasion du IIIe centenaire de l'Institut, et signé par S. Em. le cardinal Pacelli, aujourd'hui Pie XII. glorieusement régnant.

sement d'une colonie dans l'île de Montréal. *Ville-Marie*, tel est donc le dénouement inattendu et imprévisible d'une *épopée mystique*, condensée en une mystérieuse trilogie dont l'ampleur et la réalisation nous étonnent, mais dans laquelle la sagesse de Dieu a plus de part que la raison humaine. Il est impossible de dissocier l'un ou l'autre des fils de cette trame si logiquement enchaînée : la Congrégation des Filles de Saint-Joseph, née pour l'Hôtel-Dieu de Montréal, prépare l'établissement de Ville-Marie. Ces trois grandes entreprises seront éminemment l'œuvre d'un commun fondateur.

Pour démontrer les vues de la Providence, il nous faut remonter au siècle précédent. Les réformes néfastes de Luther, comme un vent glacial, avaient soufflé sur la mère-patrie ; elles allumèrent, par réaction, des incendies d'amour dans des âmes d'élite. Avec la découverte de l'Amérique, dont on a dit très justement qu'« elle fut avant tout une grande fondation spirituelle », Dieu ne semblait-il pas offrir au vieux continent, infecté dans trop de ses provinces par le schisme et l'hérésie, comme une terre de rechange où des recrues fraîches permettraient de réparer les pertes douloureuses de la foi ?²

Mue par son génie de propagande, la France ne demandait qu'à aller porter au-delà des mers ses richesses spirituelles. Au XVII^e siècle, la pensée du Canada, en particulier, exerçait une forte emprise sur les âmes avides de servir Dieu.

L'Acadie et Québec virent alors arriver les premiers missionnaires. Puis, les communautés religieuses de femmes ne craignirent pas de franchir l'océan pour porter la foi chez les Sauvages. Québec eut les prémices ; les religieuses Ursulines de Tours et les Augustines de Dieppe y débarquèrent en 1639.

L'île de Montréal aura aussi ses missionnaires religieuses. Mais, de l'établissement montréalais, Dieu, pourrait-on dire, s'occupa d'une façon particulière. Au lieu d'inspirer à une communauté déjà existante — comme il le fit pour les premières communautés de Québec — le désir d'aller implanter la foi du Christ au moyen de leurs œuvres respectives, il donne à un pieux laïque, Jérôme Le Royer de La Dauversière, l'ordre de fonder une Congrégation spécialement destinée à exécuter ses vues à ce sujet.

Le 2 février 1630³ ouvre l'histoire des Hospitalières de Saint-Joseph et celle de Ville-Marie ; c'est la date où, pour la première

² D'après les *Fêtes du 3e Centenaire de l'Hôtel-Dieu de la Flèche*, 1936.

³ Bien que nous ayons adopté la version qui nous montre Jérôme Le Royer recevant successivement l'inspiration des différents points de sa mission, nous pouvons dire que la mission intégrale était comprise dans le premier message. Aussi les historiens négligent généralement toute distinction.

INTRODUCTION

fois, fut prononcé le nom de l'Institut et sa fondation décidée, non dans le conseil des rois et des politiques, mais dans les conseils éternels et infaillibles de l'auguste Trinité.⁴

Le fondateur

JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE

Le doux pays de l'Anjou devait donner, à la France et au Canada, Jérôme Le Royer, le *serviteur fidèle* choisi par Dieu pour être le principal artisan d'une des grandes œuvres religieuses du XVIIe siècle. Ce pieux laïque, qui aura pour mission spéciale de propager le culte de saint Joseph, naquit à la Flèche et fut baptisé à l'église Saint-Thomas, le 18 mars 1597,⁵ veille de la fête de ce grand saint.

Établis en Anjou à la suite de la glorieuse défaite d'Auray (29 septembre 1364), les Le Royer ou le Rouyer,⁶ originaires de Bretagne, blasonnent : d'azur à trois roues d'or posées deux et une.

Leurs noms apparaissent aux croisades (XIIe et XIIIe siècles), mais ce n'est qu'à partir du XVe siècle qu'il nous est possible d'établir la généalogie de la famille. À cette époque Jehan Le Royer, premier ancêtre connu du fondateur, habite déjà la Flèche.

Guillaume, petit-fils de Jehan, s'était attaché à la maison de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et, par ses relations avec la famille royale, ajouta à son blason un nouveau quartier de noblesse.

Tous les enfants de Guillaume Le Royer ne se mirent pas au service de leur souverain. Julien, l'aîné, époux d'Yolande Chopin, juriconsulte méritant, est receveur de la baronnie de la Flèche et possède le domaine de La Dauversière,⁷ bien que ce titre, semble-t-il, ait été porté pour la première fois par son fils Guillaume. La femme de ce dernier, Marguerite de Neddes, fille d'Olivier de Neddes et de Françoise de la Roussière-Malteflond, appartenait à l'une des familles les plus distinguées de l'Anjou.

⁴ Notes des Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal. Le Manuscrit ajoute que « cette date (2 février 1630) sera gardée avec un soin religieux dans la mémoire des âmes, qui en auront l'intelligence, et célébrée par des fêtes, surtout dans les premiers temps de la colonie où l'on n'avait pas oublié cette histoire... »

⁵ Pour justifier cette date, Couanier de Launay cite le *Registre des baptêmes* de la paroisse Saint-Thomas. Ce registre est aujourd'hui disparu. Certains auteurs font naître Jérôme Le Royer au mois de mai, même ceux qui ont écrit au nom des Hospitalières de Saint-Joseph. L'erreur peut s'expliquer par une faute de lecture ou de transcription. Les *articles* du procès informatif, pour la cause de béatification du serviteur de Dieu, s'en tiennent au 18 mars 1597.

⁶ Le Rouyer, ainsi orthographié dans les monstres (revues) de Bretagne. D. Morice, au t. II, des *Preuves* de son histoire de Bretagne.

⁷ Le petit fief de La Dauversière était une propriété située à quinze kilomètres de la Flèche, entre Villaines et Arthezé. Des anciens bâtiments, il ne subsiste rien de nos jours. (Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche).

L'HÔTEL-DIEU

Tels sont les ancêtres de Jérôme Le Royer, père de notre fondateur. Ces grandes lignes de son ascendance paternelle démontrent que M. le Royer n'était pas de condition aussi obscure que d'aucuns l'ont laissé entendre.⁸

Bien que natif de la Flèche, son père habitait Tours, sur la paroisse de Saint-Venant, avec dame Renée Oudin, son épouse. Quelques historiens prétendent que Jérôme Le Royer, père de notre fondateur, aurait fait partie d'une expédition au Canada « sous Charles IX ». Mais la date de sa naissance, 3 décembre 1571, et celle du décès de Charles IX, 1574, excluent l'époque ainsi fixée. *L'Histoire manuscrite de l'Institut* parle de l'événement en ces termes : « Avant d'être receveur des tailles à la Flèche, ce Jérôme Le Royer avait été, suivant un document conservé encore par ses descendants, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes au Canada, . . . » Nous aimerions, certes, pouvoir démontrer avec date à l'appui, que le père du grand colonisateur aborda notre continent, peu d'années avant la naissance du fils dont la mission providentielle aura pour objet l'île de Montréal.⁹ Comme les pièces justificatives sont incomplètes, il est impossible de situer cet épisode.

À Tours, Jérôme Le Royer occupe la charge de receveur des Messieurs de l'Église métropolitaine de Saint-Martin ; mais, en 1597, on le voit définitivement fixé à la Flèche, où naquit son fils Jérôme, destiné à illustrer son nom dans l'ancienne et la nouvelle France.¹⁰

L'enfant de prédilection, dont nul ne peut alors prévoir la destinée ni la mission providentielle, grandit dans une atmosphère familiale saine et pure où la piété, la charité et les fortes traditions des foyers chrétiens sont en honneur. Lorsqu'il atteint l'âge de commencer

⁸ Au cours de ce travail, nous est arrivé bien opportunément le témoignage suivant d'un des attachés aux Archives publiques du Canada à Paris : « En dépouillant les Archives de Me Legrand, de la Flèche, j'ai trouvé quelques actes intéressant La Dauversière. Tous les membres de sa famille étaient haut placés. Aux ventes du Receveur du Grenier à sel, ils se firent acquéreurs d'objets dispendieux. Cette famille était apparentée aux Marsolier, Foureau de Segrais, Denyau, sieur de la Grange, de la Porte, etc. » (28 décembre 1939).

⁹ Découverte par Jacques Cartier le 2 octobre 1535.

¹⁰ Les renseignements concernant la famille Le Royer sont empruntés au manuscrit de Mère Gaudin, aux dossiers du chanoine Louis Calendini (Précigné, Sarthe), et autres pièces d'archives.

La révérende Mère Adolphine Gaudin (1811-1893), de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, nous donne les détails suivants sur son ouvrage intitulé : *Recueil des pièces authentiques de l'Histoire de l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph fondé à la Flèche en 1636* : « Notre travail a pour but de réunir en un seul ouvrage toutes les pièces historiques concernant notre Institut, afin de les conserver à la postérité et de les lui offrir, comme preuve d'authenticité; car nous affirmons que tout ce que nous écrivons est la vérité, puisée dans les documents de l'époque dont les originaux se trouvent, soit dans nos archives, soit dans les archives départementales, soit chez les notaires de la Flèche, soit au greffe où sont conservés les actes de l'ancien présidial. »



JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE
D'après la plus ancienne toile. (Hôtel-Dieu de Laval, France.)

« Il ne s'arrêta qu'aux portes du tombeau, où il entrera usé par la souffrance, ruiné, incompris, méprisé, abandonné de ceux mêmes qu'il aura aidés... »
(Texte, p. 36.)

Recueil

des pièces authentiques
de l'histoire de l'Institut
des Religieuses Hospitalières de S^t Joseph
fondé à la Fleche en 1636

Chapitre premier

La Fleche - du XI^e au XVII^e siècles

La Fleche, un grand feu de bois
qui dans et en l'établissement de la
Fleche, avant les constructions
annoncées par notre révolution de
1793 fait au droit & l'usage
et en la Province de Mayen.



Un feu y est tenuement la plus ville
en la Fleche avant le milieu du XI^e siècle
arrivé jusqu'à présent était les fentes du bois
Mulle chats, une fois en leur ligne me donna
et qui avait été charmant. Petit est
revenue sur les bords de la rivière. On fait en
maître d'un grand vaillon en fait la font
cette de ces bois dont les uns, faisant face au
pied du mur, sont remplis de vignettes collées,
et les autres, inclinés vers le nord, sont embrochés

L'HÔTEL-DIEU

ses études, ses parents le confient aux révérends Pères Jésuites qui dirigent le collège de la Flèche récemment fondé par Henri IV.¹¹

L'établissement royal compte de célèbres professeurs, et nombre de ses étudiants l'illustreront dans la suite. Dès cette époque, se dessinent discrètement les rapports qui s'établiront entre le collège de la Flèche et Montréal ; déjà se profilent les figures de personnages qui tiendront un rôle important dans l'histoire religieuse et nationale de la Nouvelle-France.

Aux cours de philosophie et de théologie, inaugurés en 1606, se rencontrent de futurs missionnaires canadiens. Nommons tout de suite, parmi les contemporains de Jérôme Le Royer au collège de la Flèche, le Père Charles Lalemant, qui, après avoir séjourné au Canada, deviendra, en France, le chargé d'affaires de Montréal pour sa Compagnie, et le Père Barthélémy Vimont, qui présidera à la naissance de notre ville, les Pères Anne de Noue, Paul Le Jeune et Paul Ragueneau. Le nom de Jérôme Le Royer dominera l'histoire de Montréal et celle de l'Hôtel-Dieu.

Sous la conduite de religieux éminents et dans un commerce journalier avec des élèves de cette valeur, le jeune Jérôme perfectionne l'éducation reçue au foyer paternel et ouvre son âme à toutes les nobles aspirations. C'est ainsi qu'à certains jours, on voit maîtres et élèves, après avoir parcouru les hautes sphères des spéculations scientifiques, prendre le chemin des quartiers pauvres et s'incliner sur les misères physiques et morales, pour verser sur les unes et les autres le baume de la charité. Le Royer, en particulier, sollicite des visites de faveur. Il porte au cœur l'amour du pauvre ; d'ores et déjà, se manifeste en lui un irrésistible attrait vers les œuvres de bienfaisance. Ses qualités natives le poussent chaque jour davantage vers le but que se proposaient ses maîtres : former « non seulement des hommes qui puissent être utiles à leur pays, mais surtout des chrétiens qui honorent l'Église et peuplent le ciel. »

Il quitte l'Alma Mater en 1617, âgé de vingt ans, préparé intellectuellement et moralement pour les luttes à venir.

¹¹ En 1603, Henri IV appelle les Jésuites à la Flèche et leur cède le Château-neuf de son aïeule pour y fonder le Collège royal qu'il leur confie en 1604.

Par décision du ministre Choiseul, le collège de la Flèche devint, en 1764, une *Ecole Préparatoire* à l'*Ecole Militaire* de Paris, créée en 1751. (Colonel Charles Mennetrier.)

En 1808, Napoléon transférait le Prytanée Militaire de Saint-Cyr à la Flèche, d'où le nom de Prytanée Militaire donné à l'ancien collège. (Chanoine M. Giraud, docteur ès lettres, curé de St-Louis du Prytanée Militaire, *Le Prytanée militaire*, p. 5).

Sur une des façades se lit cette inscription : « Sanctuaire français de dévouement à la patrie et au pays. *A la jeunesse héroïque.* »

INTRODUCTION

Vers 1620, d'après les *Notions abrégées*,¹² il a la douleur de perdre son père. Il lui succède comme « receveur des aydes et tailles en l'élection de la Flèche », qui comprend certaines paroisses du Maine et de la Touraine.¹³ Ces vertus et son talent pour la gestion des affaires le portent bientôt aux dignités, entre autres à celles d'échevin, alors appréciée, et de conseiller du roi.

Ainsi pourvu, rien ne s'oppose à son établissement dans le monde. Vers 1618, il épouse Jeanne de Baugé, digne de lui à tous égards.¹⁴ En effet, Jeanne de Baugé ne subira pas seulement, mais fera siennes, les vicissitudes incessantes qui agiteront la vie de Jérôme Le Royer de La Dauversière. Elle le secondera dans toutes ses œuvres de piété et engagera même sa fortune personnelle pour soutenir celle de Ville-Marie. Ignorée de l'histoire, elle n'en reste pas moins une des grandes bienfaitrices de Montréal.

De l'union de ces époux modèles naissent cinq enfants : Jérôme, Ignace de Chantepie, Jeanne, Marie et Joseph.

Jérôme occupa un rang distingué dans la magistrature. Après la mort de son père, il devint procureur des Hospitalières de Montréal pour lesquelles il se montra très dévoué. Il laissa des notes manuscrites sur la vie du fondateur, dont fut extrait le petit *Mémoire* qui nous est parvenu. Ignace et Joseph adoptèrent l'état ecclésiastique et se succédèrent à la cure de Bazouges-sur-le-Loir. Joseph, eut pour parrain, « Haut et puissant Messire Pierre Chevrier, Seigneur, baron

¹² *Notions abrégées sur Jérôme Le Royer et Marie de la Ferre*, par Sœur Adèle-Joséphine Grosjean (1808-1895), fille de Claude-François-Joseph et de Madeleine Bodin-Dumonau. Née à la Flèche, elle y fit profession à notre Hôtel-Dieu, le 17 novembre 1836, où elle eut l'avantage de connaître les Sœurs qui rétablirent ce monastère après la Révolution. Sœur Grosjean passa plusieurs années à l'Hôtel-Dieu de Laval. C'est là qu'elle devint la collaboratrice de l'historiographe de notre Institut, le chanoine Couanier de Launay. L'Hôtel-Dieu de Laval resta dépositaire des précieux manuscrits de notre Sœur historien.

¹³ Le chapitre de Saint-Martin de Tours possédait aux environs de la Flèche sept châtelainies dont la gestion temporelle relevait de la province d'Anjou. (*Recueil des pièces authentiques*.) Cinq paroisses de Touraine relevaient de l'Élection de la Flèche. (*La Flèche et ses environs* par Calendini et Buquin, p. 11).

¹⁴ Certains disent Jeanne de Baugé originaire du Maine, d'autres de Paris. Cette dernière opinion est celle de Mère Gaudin qui écrit : « Nous pouvons presque conjecturer que Mlle de Baugé était de Paris, car nous avons vu, sur un acte du présidial de 1634, le nom de Jehan de Baugé, Bourgeois de Paris, figurer dans un contrat de Constitution de rente. Jeanne de Baugé mourut à Paris le 18 août 1666 et fut inhumée à l'église Saint-André-des-Arts le 19. (*Recueil des pièces authentiques* et Bibliothèque nationale, Clairambault, 988. Extrait des registres de l'église paroissiale de St-André à Paris, de 1630 à 1676.) Son blason portait : « D'argent au sautoir de gueules accompagné de 4 molettes de même, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe ». (*Recueil des pièces authentiques*.)

M. le chanoine Louis Calendini opte pour le Maine. Il nous apprend que la sœur de Mme Le Royer, Marie de Baugé, avait épousé noble homme Michel Lamé de la ville du Mans, et que M. de Baugé, leur frère, contracta mariage avec demoiselle Ambroise Pilon, de Conneré, près le Mans. D'autres membres de la famille se retrouvent encore à la Ferté-Bernard, Montmirail, Montfort, etc.

L'HÔTEL-DIEU

de Fancamp . . . » Jeanne ¹⁵ devint religieuse à l'Hôtel-Dieu de la Flèche et Marie, au monastère de la Visitation de cette ville.

La prédominance des vocations sacerdotales et religieuses dans les enfants laisse assez deviner quelle était l'atmosphère du foyer où se formèrent de pareilles âmes.

D'autre part, l'auteur de la notice nécrologique de Marie Le Royer, religieuse à la Visitation, nous raconte que le « *grand abord* » qu'il y avait dans sa maison (celle de son père) ne nuisait en rien à sa pratique de l'oraison et à sa piété qui la maintenait sans attache au milieu du grand siècle, quoiqu'elle y parût avec éclat (. . .) Le biographe fait encore remarquer qu'à l'entrée de la jeune La Dauversière au couvent, elle n'avait que des habits riches, mais qu'elle choisit les moindres dès qu'elle « *déchamara* ». ¹⁶

Sans y prétendre, ces détails nous renseignent sur la vie intime de la famille La Dauversière. De son côté, le Père Etienne, Récollet, directeur de M. de La Dauversière dès avant 1630, rend de lui ce témoignage : « Il sut unir le monde avec la religion, les honneurs avec l'humilité, et les richesses avec la pauvreté ». En effet, tout était si bien réglé dans la maison du fonctionnaire civil que, sans préjudicier à ses devoirs d'état, il trouvait assez de loisirs pour suivre ses deux principaux attraits : la prière et les bonnes œuvres. D'ailleurs, actes de piété et de charité étaient partagés par les siens. Aux principales fêtes de la Vierge, il consacre à la reine du ciel sa femme et ses enfants ainsi que sa personne et ses biens. ¹⁷ Dans la formule que la tradition nous a conservée, il nous plaît de reconnaître la préoccupation de l'époux et du père, à qui tant d'entreprises extraordinaires imposèrent souvent l'immolation de son heureux foyer. Son émotion passe dans la ferveur de sa prière : « Je vous supplie, Vierge Sainte, d'être auprès de mon Dieu, mon avocate et ma singulière patronne, mettant sous votre protection mon salut, mon honneur, mes biens et ma vie . . . vous recommandant mon épouse et mes enfants, que

¹⁵ On ne peut retrouver, dans les registres de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, la mention du décès de la révérende Mère Jeanne Le Royer de La Dauversière. Nous devons, à l'obligeance du chanoine Louis Calendini, une copie de l'acte de sépulture de cette religieuse, inhumée au cimetière de Bazouges, le 6 novembre 1694, jour anniversaire du décès de son vénérable père. Elle était âgée de 67 ans.

¹⁶ *Déchamara*, c'est-à-dire qu'elle quitta ses vêtements mondains, bijoux, etc., pour revêtir le costume religieux.

Extrait de la notice nécrologique de sœur Marie-Angélique (Le Royer de La Dauversière). Circulaire écrite, l'année de sa mort, par la Visitation de Nantes, maison mère de l'ancien couvent de la Flèche. Copie vérifiée par la Visitation d'Angers.

¹⁷ Dans une des pièces de la maison de M. de La Dauversière, qui existe encore à la Flèche, on remarque une niche toute semblable à celles que l'on pratique pour recevoir une statue. Serait-ce à cet endroit que Jérôme Le Royer renouvelait sa consécration à Marie ?

INTRODUCTION

je vous dévoue et consacre . . . Bénissez cette petite famille, laquelle est plus à vous qu'à moi . . . » L'ancien élève des Jésuites était l'un des membres les plus fervents de la Congrégation de la Sainte Vierge,¹⁸ section dite des Messieurs (*civium*) sous le vocable de la *Purification*, titre qui lui deviendra si cher.

Les pratiques ostensibles de religion n'étaient pas rares dans ce siècle. Elles constituaient même l'une des expressions de la mentalité courante chez les grands serviteurs de Dieu. C'était, pourrions-nous dire, une ère de piété et de pénitence. Jérôme Le Royer fut bien de son époque, lui que l'on a appelé « un des plus grands pénitents du XVIIe siècle ».

Mais la piété est, par excellence, génératrice d'actions. Aussi combien d'œuvres s'animent aux ardeurs du zèle de M. de La Dauversière ! Mère Gaudin, l'une des annalistes les plus accréditées de l'Institut, se plaît à le constater quand elle dit : « Nous avons trouvé dans les Archives des notaires de cette ville un grand nombre d'actes notariés qui prouvent avec quel dévouement il agissait, soit comme père temporel des Récollets, soit comme procureur de la Confrérie du Saint-Sacrement,¹⁹ soit comme tuteur des pauvres orphelins. Il entreprenait tout et il suffisait à tout ».

Dès 1628, on voit le futur fondateur des Hospitalières de la Flèche visiter les pauvres de la vieille Maison-Dieu, qui avait précédemment compté parmi ses bienfaiteurs des membres de la famille Le Royer. Les bâtiments de l'hospice étaient en si piteux état que les administrateurs s'en étaient déjà inquiétés. Ainsi, en 1624, les intéressés, munis d'une ordonnance de Mgr Miron, évêque d'Angers, s'étaient adressés au grand hôpital ou maison-Dieu d'Orléans, desservi par les religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin (différentes des Hospitalières de Dieppe), pour obtenir quelques sujets de leur Institution.²⁰ Les démarches avait échoué : tout autre étaient les desseins de Dieu.

Les dévouements multiples de Le Royer apparaissent, dans l'économie du plan divin, comme des linéaments précurseurs de la mission qui absorbera sa vie. Dès lors son activité évolue dans le cadre propre

¹⁸ La Congrégation de la Sainte Vierge, fondée à Rome en 1569 par le P. Léon, se propagea bientôt dans les autres collèges de la Compagnie. (Le P. de Rochemonteix. *Le collège Henri IV de La Flèche*, t. I, p. 121).

¹⁹ La Confrérie du Saint-Sacrement fut établie par le pape Paul III (1534-1549). La Flèche s'y agrégea en 1615. Ne pas confondre avec la Compagnie du Saint-Sacrement fondée officiellement en 1630, sur laquelle on peut lire avec précaution Raoul Allier : *La Cabale des Dévots*, 1627-1666 (Paris, Colin) et ci-après, p. 52, texte et note 29.

²⁰ *Recueil des pièces authentiques*, pp. 107-108.

L'HÔTEL-DIEU

où nous le verrons devenir bientôt « l'ouvrier d'une œuvre dont la réalisation grandiose suffirait à la gloire de toute une génération.²¹

Nous sommes au 2 février 1630.²² Habitué du vénérable sanctuaire de Notre-Dame du Chef-du-Pont de la Flèche,²³ Jérôme Le Royer y apporte, en cette pure matinée, une âme débordante de générosité et d'abandon. L'un de ses fils nous a conservé le récit de la première communication surnaturelle qu'il y reçut : « Le jour de la Purification de l'année 1630, Jérôme Le Royer de La Dauversière, receveur des tailles à La Flèche, ayant communiqué et s'étant consacré à la Sainte-Famille, lui, sa femme et ses enfants, en faisant ses prières, se sentant animé d'une ardeur extraordinaire et comme ravi en extase, il lui sembla que Dieu lui commandait de travailler à l'établissement d'une Congrégation de filles Hospitalières de Saint-Joseph à La Flèche et qu'il lui dictait comme mot à mot le premier chapitre de leurs Constitutions ».²⁴

Devant cet ordre du ciel, l'humilité de Le Royer s'alarme. « Hélas, Seigneur », s'écrie-t-il, « qui suis-je, moi, pour une si grande entreprise ? » Mais Dieu lui réplique : « Obéis, obéis, ma grâce te suffit. » Sa longue oraison terminée, ajoutent les mémoires, il se retira et mit par écrit les ordres de Dieu et le premier chapitre des Constitutions de cette Congrégation, « résolu d'y travailler de tout son pouvoir des qu'il y aurait jour. »²⁵

Pour extraordinaire qu'elle soit, cette révélation a été reconnue authentique. Nous trouvons, dans toutes les sources, unanimité de témoignages sur ce fait, le plus important de la vie de La Dauversière. C'est l'amorce, le premier stade du plan divin que, par d'autres révélations, Dieu confirmera et précisera ; c'est un message que d'autres



NOTRE-DAME
DU-CHEF-DU-PONT

²¹ Dom Albert Jamet, o.s.b., *Jérôme Le Royer de La Dauversière et les commencements de Montréal*. Revue de l'Université d'Ottawa, livraison octobre-décembre 1936.

²² Pour la justification de cette date, voir en *Appendice* : *Quelques mises au point d'ordre chronologique*.

²³ La miraculeuse statue, détrônée pendant la Révolution française, fut confiée à l'église Saint-Thomas, en 1892.

²⁴ Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche. *Mémoire* du petit-fils de M. de La Dauversière extrait des papiers de son père.

²⁵ Révérende Mère Elisabeth Péret, *Annales de Moulins*, pp. 2-3. Au sujet de ce manuscrit cf. *Appendice*, *Quelques mises au point d'ordre chronologique*.

A La plus grande
gloire de Dieu

Histoire de l'Institution
de la Congregation des Religieuses
hospitalières de saint Joseph;

Où

Sont compris Les Evénemens
avantageux qui ont donné
naissance à cet Institut en l'année
1630

L'établissement en ayant été ordonné
et conduit par Les Soins de la divine
Providence, et quelques particularités
remarquables arrivées depuis dans
quelques unes de leurs maisons . .
Recueillies par Les Soins de la Mère
marie-elizabeth-péret Religieuse
hospitalière de St. Joseph de Moulins
en 1740 —

LA COLLABORATRICE DE M. LE ROYER

Marie de la Ferre, la première collaboratrice de M. Le Royer, se présente à nous sous la douce et attachante figure d'une noble Française, dont le nom mériterait d'être inscrit au palmarès des bienfaiteurs de la patrie, sinon même au catalogue des saints.³²

Dernière enfant de René de la Ferre et de Marie Le Theillier de Ruigné, elle appartient par ses ancêtres à deux honorables familles de la Vendée et de l'Anjou, qui habitaient respectivement Roiffé, diocèse de Poitiers, et Sainte-Colombe de la Flèche.

Moins connu que cette dernière ville, Roiffé est un petit bourg composé d'habitations champêtres disséminées au milieu d'une contrée solitaire, peu romantique et sans horizon ; ce qui ne l'empêchait point d'être, à cette époque, un riche et fertile pays non dépourvu de souvenirs historiques.³³

Née en juillet 1592 et restée orpheline à huit ans, Marie de la Ferre connaîtra la souffrance, même la persécution d'une belle-mère calviniste. Plus tard, une tante, émue de son malheur, la reçoit chez elle où, entourée et choyée, autant que parée de jeunesse et de grâce, elle n'aura qu'à tendre la main pour saisir le bonheur. Mais la jeune hôtesse de Ruigné se sent pressée de monter vers les cîmes. Et, comme aimer le Christ, c'est aussi aimer le prochain, Marie de la Ferre visite les pauvres et se fait leur humble servante.

À vingt ans, la mort de son père la laisse entièrement libre de ses actions et maîtresse d'une belle fortune. Au lieu de suivre le cours d'une vie facile, Marie de la Ferre songe à se faire religieuse, mais ses tentatives échouent. C'est alors que sa vertu s'affirme et qu'elle s'élance, elle fille noble et indépendante, à la conquête de la pauvreté et du mépris. Aux sacrifices, elle ajoute les jeûnes et les macérations. Ainsi vont s'écouler des mois et des années, en attendant que soit résolu le problème de sa vocation.

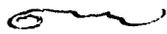
Depuis quatre ans déjà, Dieu avait fait connaître à M. de La Dauversière l'œuvre providentielle qu'il était chargé d'exécuter, lorsque, dans la même chapelle de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, Marie de la Ferre reçut une grâce analogue. C'était aussi le jour de *la Chandeleur* (1634),³⁴ comme disaient si joliment nos pères. Dans l'intimité de la communion eucharistique, Marie de la Ferre sollicitait humblement Notre-Seigneur de lui montrer en quelle manière elle pourrait lui

³² La cause de béatification de Mère Marie de la Ferre est en instance auprès de la cour de Rome, avec celle de Jérôme de La Dauversière.

³³ *Histoire abrégée de Marie de la Ferre*, Ms.

³⁴ Pour la justification de la date, cf. *Quelques mises au point d'ordre chronologique*, p. 316.

A La plus grande
gloire de Dieu



Histoire de L'institution
De la Congregation des Religieuses
hospitalieres de saint Joseph;

Où

Sont compris Les evenemens
avantageux qui ont donne
naissance a cet institut en l'annee
1630

L'establisement en ayant esté ordonné
et conduit par Les soins de la divine
Providence, et quelques particularités
remarquables arrivées depuis dans
quelques unes de Leurs maisons . .
Recueillies par Les soins de la Mère
marie elizabeth peret Religieuse
hospitaliere de St. Joseph de Moulins
en 1740 —



L'HÔTEL-DIEU

entendront à leur tour pour y participer sous la conduite de Le Royer; message qui les réunira dans un même effort, les conduira vers un même but : l'implantation définitive du catholicisme sur cette île lointaine qui s'appelle le Montréal.

Et c'est cette fondation, avec tous les sacrifices qu'elle impose, toutes les anxiétés qu'elle apporte et tous les héroïsmes qu'elle exige, que Dieu laisse entrevoir à son serviteur dans l'œuvre dont il sera l'initiateur, ou mieux le chef, puisque rien ne se fera sans lui, que tout s'accomplira avec lui et presque toujours par lui. Il ne s'arrêtera qu'aux portes du tombeau, où il entrera usé par la souffrance, ruiné, incompris, méprisé, abandonné de ceux mêmes qu'il aura aidés ; et cela, parce que le seul souci de sa vie aura été d'obéir à Dieu en accomplissant sa mission providentielle.²⁶

Telle est la répercussion lointaine de la révélation du 2 février 1630.

Mais, comment Le Royer a-t-il répondu à l'ordre du ciel ? Les annales nous disent que ce grand croyant « remit tout entre les mains de Dieu ».

Cependant, poussé intérieurement à exécuter le message céleste, *comme un service signalé que Dieu demande de lui*,²⁷ il confie son lourd secret à son confesseur, le révérend Père Etienne, Récollet. Celui-ci, se rendant compte des grâces particulières dont Dieu favorisait son mandataire, « lui conseilla de s'adresser à un Père de la Compagnie de Jésus ». Jérôme choisit le P. François Chauveau, qu'il connaissait déjà et qui était pour lors « directeur de la Congrégation [de la sainte Vierge] dite des externes »²⁸ et recteur du Collège des Jésuites. Ce dernier regarda la soi-disant révélation comme une *pieuse chimère*, une extravagance à laquelle son pénitent ne devait plus songer, et l'exhorta à s'occuper uniquement de ses devoirs d'état et à solliciter les lumières du ciel. Le Royer obéit. La voix de Dieu n'en continua pas moins de se faire entendre, tantôt insinuante, tantôt sévère et réprobatrice.

En 1631, poursuivent nos Annales,²⁹ Dieu ordonne à son fidèle serviteur de ne point négliger l'ordre qu'il lui avait donné : d'instituer une nouvelle Congrégation d'Hospitalière et d'établir un Hôtel-Dieu

²⁶ Etude inédite sur la *Mission de M. de La Dauversière*, p. 15.

²⁷ *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal*, p. 14, (Mémoires de la S. H. M.)

²⁸ Le P. Camille de Rochemonteix, s.j., *Le Collège Henri IV de La Flèche*, t. IV, p. 273.

²⁹ Mère Péret — *Annales de Moulins*, p. 3; autres *Annales* du même Hôtel-Dieu; *Vie de Mademoiselle de La Ferre* et *Annales imprimées*, c'est-à-dire le groupe qui représente les anciennes traditions.

INTRODUCTION

desservi par elles, à Montréal dans la Nouvelle-France. C'est la confirmation et le complément du message précédent : fonder une Congrégation d'Hospitalières en vue d'établir une maison de ces religieuses à Montréal. La mission de M. de La Dauversière se précise et s'amplifie.

Redoutant, à l'instar de son illustre ami saint Vincent de Paul, « d'enjamber sur la Providence » ou de mépriser la grâce, La Dauversière va, derechef, mais sans plus de succès que précédemment, consulter le Père Chauvreau. « Ordre imprécis et sans vraisemblance », lui fut-il répondu. En effet, ni la Compagnie des Cent Associés, ni le roi de France, ni ses ministres n'auraient pu songer alors à coloniser cette île ; la Canada n'appartenait plus à la France (19 juillet 1629). Ignorant le traité de paix signé à Suze le 24 avril, les frères Kirke avaient pris Québec et rien ne faisait prévoir que l'Angleterre rendrait à la France son ancienne colonie. Qu'importe ! Dieu se joue des événements : aux yeux de l'inspiré se dessinait Montréal et, onze ans plus tard, M. de Maisonneuve sera installé, fortifié à la Pointe-à-Callière et toutes les tribus iroquoises ne pourront l'en déloger.

Au cours des années 1632 et 1633, nos annales nous montrent le Seigneur préparant graduellement son serviteur à ce qu'il exige de lui. On dirait un tableau qui sort de l'ombre, détail par détail. En vain, La Dauversière allègue-t-il son incapacité, son inexpérience, sa répugnance même pour l'entreprise commandée. Chaque fois une voix intérieure lui répond : « Ma volonté est que tu commences mon nouvel Institut. Je pourvoirai à tout, obéis ». ³⁰ D'autre part, le prudent Père Chauveau ne se lasse pas de répliquer à son pénitent qu'il ne lui conviendrait guère de se poser en fondateur d'une institution religieuse ; quant au projet de fonder un hôpital à Montréal, il s'évanouissait à la première objection. Or M. Le Royer, « pénétré du mépris de lui-même, reçoit avec soumission les conseils du ministre de Dieu, dans l'attente d'un signe manifeste des injonctions divines ».

Une révélation, qu'eut Mlle de la Ferre en 1634, ³¹ devint le signe attendu et précisa l'heure de l'exécution des desseins de Dieu.

³⁰ Manuscrit de Mère Péret, p. 9.

³¹ *Annales Manuscrites*, par la révérende Mère Marie-Anne Chauvelier (1751-1823). Première supérieure des Hospitalières de la Flèche lors de leur réunion en communauté après la Révolution française, Mère Chauvelier eut le devoir et le privilège de recueillir les traditions des anciennes Mères avec qui elle vécut dans le premier monastère, avant de partager le triste sort de la sécularisation.

LA COLLABORATRICE DE M. LE ROYER

Marie de la Ferre, la première collaboratrice de M. Le Royer, se présente à nous sous la douce et attachante figure d'une noble Française, dont le nom mériterait d'être inscrit au palmarès des bien-faiteurs de la patrie, sinon même au catalogue des saints.³²

Dernière enfant de René de la Ferre et de Marie Le Theillier de Ruigné, elle appartient par ses ancêtres à deux honorables familles de la Vendée et de l'Anjou, qui habitaient respectivement Roiffé, diocèse de Poitiers, et Sainte-Colombe de la Flèche.

Moins connu que cette dernière ville, Roiffé est un petit bourg composé d'habitations champêtres disséminées au milieu d'une contrée solitaire, peu romantique et sans horizon ; ce qui ne l'empêchait point d'être, à cette époque, un riche et fertile pays non dépourvu de souvenirs historiques.³³

Née en juillet 1592 et restée orpheline à huit ans, Marie de la Ferre connaîtra la souffrance, même la persécution d'une belle-mère calviniste. Plus tard, une tante, émue de son malheur, la reçoit chez elle où, entourée et choyée, autant que parée de jeunesse et de grâce, elle n'aura qu'à tendre la main pour saisir le bonheur. Mais la jeune hôtesse de Ruigné se sent pressée de monter vers les cîmes. Et, comme aimer le Christ, c'est aussi aimer le prochain, Marie de la Ferre visite les pauvres et se fait leur humble servante.

À vingt ans, la mort de son père la laisse entièrement libre de ses actions et maîtresse d'une belle fortune. Au lieu de suivre le cours d'une vie facile, Marie de la Ferre songe à se faire religieuse, mais ses tentatives échouent. C'est alors que sa vertu s'affirme et qu'elle s'élançe, elle fille noble et indépendante, à la conquête de la pauvreté et du mépris. Aux sacrifices, elle ajoute les jeûnes et les macérations. Ainsi vont s'écouler des mois et des années, en attendant que soit résolu le problème de sa vocation.

Depuis quatre ans déjà, Dieu avait fait connaître à M. de La Dauversière l'œuvre providentielle qu'il était chargé d'exécuter, lorsque, dans la même chapelle de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, Marie de la Ferre reçut une grâce analogue. C'était aussi le jour de la *Chandeleur* (1634),³⁴ comme disaient si joliment nos pères. Dans l'intimité de la communion eucharistique, Marie de la Ferre sollicitait humblement Notre-Seigneur de lui montrer en quelle manière elle pourrait lui

³² La cause de béatification de Mère Marie de la Ferre est en instance auprès de la cour de Rome, avec celle de Jérôme de La Dauversière.

³³ *Histoire abrégée de Marie de la Ferre*, Ms.

³⁴ Pour la justification de la date, cf. *Quelques mises au point d'ordre chronologique*, p. 316.



Reproduction d'une peinture de l'Hôtel-Dieu de Laval (France).

INTRODUCTION

témoigner son amour. Alors « il lui sembla voir un salle spacieuse, et des lits rangés des deux côtés ». Sur la demande qu'elle fit à Notre-Seigneur de lui donner l'intelligence de cette vision, il lui dit intérieurement : « C'est là que tu dois me servir ».

Revenue au sens des réalités et ne comprenant point ce que cela signifie, « elle se sent fortement inspirée d'en demander l'intelligence à M. Le Royer, qu'elle savait fort expérimenté dans les voies spirituelles ».³⁵ D'ailleurs, les circonstances la favorisaient. Une cousine, devenue l'héritière du Grand Ruigné, demeurait à la Flèche et avait su y attirer Mlle de la Ferre par l'appât des œuvres charitables. Sa maison servait de lieu de ralliement aux administrateurs de l'hôpital. M. de La Dauversière allait chercher, dans son salon, les encouragements à ses premières entreprises. C'est dire qu'il était facile à Mlle de la Ferre de le rencontrer et de l'entretenir de la symbolique vision qui demeurait, pour elle, une énigme. M. Le Royer, qui avait connu, dès les premières révélations, les dix premiers sujets de la Communauté³⁶ à établir, avait distingué entre elles Mlle de la Ferre comme étant celle que Dieu avait particulièrement choisie pour le seconder, mais il attendait de la Providence l'heure qui allait enfin sonner.

Lorsque Mlle de la Ferre lui raconta ses perplexités, M. Le Royer répondit simplement : « Il y a longtemps, mademoiselle, que le Seigneur m'a fait connaître que vous devez être la pierre angulaire d'une nouvelle Congrégation que nous devons ériger à sa gloire et qui doit être dédiée à la Sainte-Famille sous le nom et la protection spéciale de Saint-Joseph ».³⁷ Et M. Le Royer, lui découvrant une partie des ordres du ciel touchant la communauté qu'il a mission d'établir, ajouta : « Il nous faut travailler à cette œuvre, puisque Dieu a bien voulu nous donner une intelligence particulière pour procéder à son établissement ».³⁸

Désireux de garder au projet de sa confidente toute l'intégrité de ses directives surnaturelles, M. Le Royer lui recommande un prudent silence, lui suggérant toutefois de consulter un aiseur spirituel. En outre, la prière restera leur lien commun ; une paisible attente,

³⁵ Un manuscrit de l'Hôtel-Dieu de la Flèche : *Histoire abrégée de la vénérée Mère Marie de la Ferre* (pp. 108-109) mentionne quelque indice de relations entre les familles du fondateur et de la fondatrice des Hospitalières de la Flèche.

Dans un acte passé devant Nicolas de la Fousse, le 24 décembre 1565 : « Inventaire des lettres, titres et renseignements du lieu, fief et seigneurie de Chantepie », on voit figurer les noms de Pierre Lethellier, écuyer, et de Maistre Jehan Leroyer Sieur du dit lieu de Chantepie. « Or Pierre Lethellier, Sieur de Ruigné, était l'ayeul maternel de Marie de la Ferre, de même que Jehan Leroyer de Chantepie était l'ayeul paternel de Jérôme Le Royer. »

³⁶ Manuscrit de Mère Péret, p. 9.

³⁷ Manuscrit de Mère Chauvelier.

³⁸ Manuscrit de Mère Péret, p. 9.

L'HÔTEL-DIEU

leur mot d'ordre. C'est ce que confirme le manuscrit de Mère Péret : « *L'oraison, pour laquelle cet homme si agissant avait un attrait particulier, demeurait toujours sa suprême ressource.* »

L'Artiste divin se plaît à façonner les grandes âmes pour les faire servir à ses desseins miséricordieux. Autant la préparation semble avoir été longue, autant la précision divine se fait convaincante et irréfutable : Marie de la Ferre, la noble servante des pauvres, est désignée par Dieu même pour être « la pierre fondamentale » de l'édifice spirituel appelé à s'asseoir sous le ciel de France et à rayonner sur le sol d'Amérique.

LA COLONISATION DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Jérôme Le Royer a déjà reçu du ciel un double mandat qui, implicitement, en contient un troisième. Le moment est venu de lui en révéler positivement la teneur.

En 1634, « M. de La Dauversière, Trésorier à la Flèche, homme d'une grande sainteté, eut une vision de l'île de Montréal, avec mandement d'y établir une colonie ». ³⁹ À l'encontre des manifestations précédentes, cette fois, Dieu confirme sa mission en même temps qu'il lui en montre le but ultime : l'île de Montréal. ⁴⁰

Par cette nouvelle intervention, il rappelle à son serviteur qu'il lui faudra a) ériger une Congrégation religieuse, b) afin d'établir un hôpital dans l'île de Montréal en Canada, pour y soigner les malades, Français ou Sauvages et, par ce moyen, propager le culte de la Sainte-Famille et de son auguste Chef, et enfin c) promouvoir, à cette fin, la colonisation et l'évangélisation de cette île. Une fois de plus, c'était subordonner la cause à l'effet. Comme preuve de l'authenticité de sa mission, cette île lui est montrée avec tous ses détails topographiques : dimensions, configuration, fertilité. Ainsi toutes les inspirations de l'homme de Dieu se trouvent corroborées par les faits : l'appel de Marie de la Ferre confirme l'ordre de fonder une congrégation d'Hospitalières ; du point de vue historique, l'établissement des Hospitalières de la Flèche est formellement coordonné à Ville-Marie et à son Hôtel-Dieu ; enfin la connaissance adéquate de l'île de Montréal

³⁹ M. l'abbé de Belmont. *Histoire du Canada* d'après un manuscrit à la bibliothèque du Roi à Paris.

Dans ses *Annales* commencées vers 1720, Mère Juchereau, des Hospitalières de Québec, s'exprime dans le même sens : « Monsieur de La Dauversière, receveur général de la Flèche en Anjou, homme vraiment spirituel et fort appliqué à la pratique des bonnes œuvres, reçut plusieurs fois ordre de Dieu, pendant ses oraisons, de faire bâtir une ville en l'honneur de la très sainte Vierge dans l'île de Montréal ».

⁴⁰ Cf. *Quelques mises au point d'ordre chronologique* : Révélation concernant la colonisation de Montréal, années 1631-1634, p. 316.

INTRODUCTION

devient comme la pierre de touche qui accrédite la mission du fondateur.

Quoique l'hagiographie nous ait habitués aux interventions surnaturelles, le profane ne laisse pas d'être perplexe en présence du *fait de Montréal*. M. Paul Renaudin répond à notre pensée quand il écrit : « Aux époques héroïques de l'Église [et la fondation de notre ville en est une des plus glorieuses], tous les charismes semblent permis de Dieu.⁴¹ En vue de l'établissement de Ville-Marie, M. de La Dauversière fut généreusement doté de ces grâces de prédilection. À chaque manifestation céleste, l'énergique chrétien avait consulté son sage directeur ; cette fois, il lui décrit avec force détails l'île de Montréal qu'il n'a jamais vue et lui expose qu'il faut la peupler et y construire un hôpital. Devant les ordres réitérés du Seigneur, il craint la colère divine.

On se rappelle que le Père François Chauveau n'était pas homme à se laisser influencer. Aussi est-ce justement cette connaissance parfaite que possédait Le Royer, d'un endroit à peine connu et non exploré, qui fait donner au religieux jésuite — bien au courant des choses du Canada cependant — une autorisation attendue depuis quatre ans. Il peut s'appliquer à lui-même des paroles comme celles que les *Véritables Motifs* adressèrent aux détracteurs de l'œuvre montréalaise : « Si Dieu l'a ainsi voulu, qui êtes-vous pour y contredire ? » Dès lors, il déclare à son étrange pénitent qu'il ne saurait s'objecter davantage à une si sainte entreprise. Il l'engagea même à s'en ouvrir à Pierre Chevrier de Kiriallac, seigneur de Fancamp,⁴² gentilhomme fort riche, « venu depuis peu chez lui comme dans une école de piété afin d'y apprendre à bien servir Notre-Seigneur ».⁴³

Ce gentilhomme n'eut pas plus tôt entendu ce récit et la réponse du Père Chauveau qu'il s'offrit à M. de La Dauversière pour être associé au même dessein. Quand ensuite ils en conférèrent tous deux

⁴¹ *Une voyante parisienne : Marie Rousseau.*

⁴² Le baron de Fancamp, gentilhomme de Normandie, loge déjà chez M. de La Dauversière en 1634. Il embrassa plus tard l'état ecclésiastique. D'après les actes notariés, il est encore à la Flèche en 1644, mais, après son ordination, il cesse d'habiter la maison du receveur des tailles. Sur la Constitution du XVII^e Mars 1648, il est dit « demeurant es fauxbourgs Saint Germain rue Cassette, paroisse Saint Sulpice » [près des Carmes] ; de même dans d'autres documents postérieurs. L'acte de 1653 concernant le transport des 22,000 livres de Mme de Bullion, et le contrat d'établissement des Hospitalières de Saint-Joseph en 1656 le désignent comme « demeurant ordinairement à Saveuse ou Sassousse ».

Il donne une preuve non équivoque de son estime pour les Hospitalières de la Flèche en demandant d'être « inhumé en leur chapelle de Saint-Joseph, comme il appert par un *Résultat d'une assemblée de ville, tenue le 19 décembre 1636* ». Le baron de Fancamp mourut dans une extrême vieillesse au mois de mai 1690. On ignore le lieu de son inhumation. (*Recueil des pièces authentiques*).

⁴³ *Manuscrit de l'Institut et Histoire de Montréal* par Dollier de Casson.

L'HÔTEL-DIEU

avec ce Père, il fut convenu entre eux que M. de La Dauversière ferait un voyage à Paris pour consulter sur cette grande entreprise et chercher les moyens de l'exécuter.⁴⁴ Cet ami incomparable, qui apparaît aux premières heures de la carrière publique de Le Royer, lui sera fidèle jusqu'au bout et l'aidera puissamment dans toutes ses initiatives.

Ces faits se passent en 1634. Cette date prouve éloquemment que La Dauversière n'a pu subir, relativement à son projet de coloniser Montréal, l'influence des *Relations*, puisqu'elles ne parleront de cette île qu'en 1637 et vaguement encore.⁴⁵

Sans doute l'homme d'œuvres de la Flèche, ancien élève des Jésuites, a entendu parler du Canada, peut-être par son père, comme il paraît établi. Le jeune Le Royer a vu plusieurs de ses maîtres partir joyeusement pour cette terre lointaine : plus tard, d'autres Jésuites en reviendront. Et, parmi ses contemporains de collège, combien se seront préparés à l'apostolat canadien !

Les Récollets ont dû entretenir leur père temporel de ce pays. Ne furent-ils pas les premiers missionnaires à mettre le pied sur les rives du Saint-Laurent, comme à se sacrifier pour l'évangélisation des peuplades de la Nouvelle-France ? Mais on n'imite pas tout ce qu'on admire ; et le Canada où tous voulaient aller n'était pas Montréal, c'était l'Acadie, c'était Québec. Or, la mission de M. de La Dauversière est précise : Montréal, île déserte qu'il s'agit de peupler d'âmes d'élite, afin de créer un ardent foyer de vie chrétienne qui attire les sauvages et les retienne dans ce groupement religieux. À ceci, personne ne pensait alors, si bien qu'à l'arrivée de Maisonneuve à Québec en 1641, tous les colons, tous les missionnaires, gouverneur en tête, essaieront de le retenir. À propos de « cette entreprise qui avait déjà été fort combattue en France », la Mère Juchereau écrira : « Ce ne fut pas sans merveille qu'on en vit l'accomplissement. (...) Messieurs de Mont-Royal font faire une maison à Québec et un magasin : car il est nécessaire qu'ils aient ici un lieu de retraite, Montréal n'étant pas encore en assurance, à cause des incursions et des guerres continues des Iroquois. »⁴⁶ Le Père Vimont ne parle pas autrement, dans sa *Relation* de 1642 : « Cette entreprise paraît autant téméraire qu'elle est sainte et hardie (...) Cette île était considérée comme une boucherie où les Iroquois ne feraient quartier à personne. Elle était toute couverte de bois, et si exposée à l'ennemy qu'il n'avait encore pris envie à quiconque d'y demeurer. »

⁴⁴ Faillon, *Vie de Mlle Mance* (Introduction), d'après les Annales manuscrites de l'Institut et autres sources.

⁴⁵ Cf. *Quelques mises au point d'ordre chronologique, années 1631-1634*, p. 316.

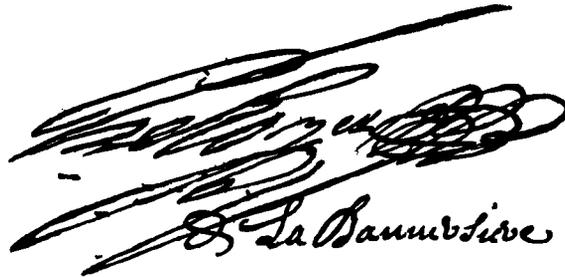
⁴⁶ Lettre historique XXII, 16 sept. 1641.

INTRODUCTION

Voilà l'idée qu'inspirait, à Québec, l'île de Montréal.

En laissant son pénitent libre de suivre l'inspiration divine, le R. P. Chauveau soupçonnait-il jusqu'à quel point il déliait la puissance de Dieu, tenue en quelque sorte captive par l'obéissance de cet homme si « cher au ciel »? Quoi qu'il en soit, cette liberté marque le point de départ de ses vastes entreprises.

Trois siècles ont passé. Les vieux sanctuaires de la Flèche, témoins des prières, des révélations et des anxiétés du pieux fondateur, sont encore là, posés en gardiens vigilants de trésors merveilleux et comme chargés de perpétuer le souvenir des visites célestes à la ville fléchoise. *Non fecit taliter omni nationi.* Trois siècles ont passé et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal, héritières des traditions apportées de France par leurs Mères fondatrices, continuent à soigner les malades de l'Hôtel-Dieu dans l'île de Montréal devenue la métropole du Canada. Ces constatations faites, comment douter que La Dauversière, cet homme modeste et « hors de l'ordre commun », fut l'agent de la divine Providence pour l'exécution de ses desseins? Aussi, de concert avec les historiens les plus sérieux, n'hésitons-nous pas à lui décerner le titre de *premier et véritable fondateur de Ville-Marie.*

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'La Dauversière'. The signature is highly decorative and somewhat illegible due to its cursive style.

— II —

LES PREMIÈRES EXÉCUTIONS

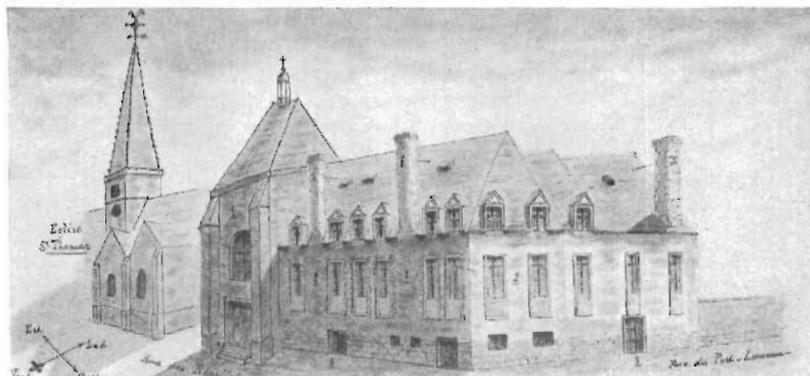
Fortifiées par la sanction de l'autorité, les surnaturelles inspirations de La Dauversière vont le conduire à une œuvre immense dont le développement prouvera que Dieu besogne avec lui. L'établissement des Hospitalières devant en être la base et l'appui, le fondateur implantera, premièrement sur le sol de sa patrie, les racines de l'arbre religieux dont un des premiers rameaux sera transplanté de l'autre côté de l'océan.

L'HÔTEL-DIEU

Dès 1634, la co-fondatrice de la Congrégation et sa première campagne, Anne Foureau, s'adonnent au soin des malades de la petite Maison-Dieu, que leur assigne Le Royer comme champ habituel de dévouement. Plus d'une réforme s'y imposait afin que, répondant à la signification de son nom, le pauvre y fût vraiment traité en fils de Dieu.

Cette transformation va s'opérer sous l'active et intelligente direction des nouvelles infirmières qui répondront à l'appel de la souffrance, poussées non plus simplement par une inclination naturelle, mais attirées par une vocation spéciale, une élection divine. Pour elles, l'hôpital, c'est plus que le « bastion de la charité », c'est le vestibule de la vie religieuse.

La chapelle Sainte-Marguerite, attenante à l'ancienne aumônerie¹ et à la petite Maison-Dieu, desservait ces deux embryons d'hôpital,² bâtiments « très anciens et prêts à cabrer ».



Ch. Mennetrier delineavit, 1938.

PREMIER HÔTEL-DIEU DE SAINT-JOSEPH DE LA FLÈCHE,
dû à l'initiative de Jérôme Le Royer de La Dauversière et des Associés de la
Confrérie de la Sainte-Famille.

M. Le Royer se propose de les restaurer, de les réunir et de construire une autre chapelle, de manière à ne former qu'une seule institution : l'Hôtel-Dieu de la Flèche, qui deviendra la maison d'origine de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

¹ L'aumônerie de la Flèche (Fisce) existait dès le début du XII^e siècle, comme nous l'apprend une charte en parchemin, de l'année 1145, conservée actuellement aux Archives de la Sarthe. L'aumônerie était confiée à des « confrères de Saint-Gilles ». (*Recueil des pièces authentiques*, p. 9).

² Le mot *hospital* désignait primitivement un lieu où l'on donnait l'hospitalité. Au moyen âge, alors que les pèlerinages étaient très en honneur, on ménageait des abris aux voyageurs indigents et aux pèlerins fatigués de la route. Ces hôpitaux recevaient aussi le nom d'aumônerie. Le titre de *Maison-Dieu* était plus particulièrement attribué aux établissements dans lesquels on traitait les pauvres malades. (Couanier de Launay : *Histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*.)

INTRODUCTION

En exécution du vouloir divin, « Jérôme, [qui] avait une dévotion particulière à saint Joseph », ³ mit le nouveau sanctuaire sous le vocable du chef de la Sainte-Famille.

Il est à noter que, « dans l'Anjou et le Maine couverts de chapelles, d'oratoires, d'autels dédiés à une foule de saints plus ou moins célèbres, aucun ne l'était à saint Joseph ». ⁴

M. de La Dauversière ouvre ensuite la série de ses entreprises par un acte en l'honneur du saint patriarche. Pour favoriser la diffusion de son culte, il forme une association qui groupe la majeure partie des habitants de la ville ; l'enthousiasme est tel que tout aussitôt le nom de saint Joseph se multiplie sur les registres de baptême de la paroisse : ⁵ première étincelle du foyer qu'il veut allumer dans les âmes.

Cette association, approuvée par Messire Claude de Rueil, évêque d'Angers, le 2 juillet 1634, recevra son érection canonique par un décret épiscopal en date du 17 février 1636. Elle aura pour titre : *Confrérie de la Sainte-Famille de Notre Seigneur Jésus-Christ sous le nom et invocation du Glorieux Confesseur Saint-Joseph, époux de la bienheureuse Vierge Marie.*

La chapelle Saint-Joseph devint le siège de la nouvelle Confrérie. L'article premier des statuts stipule qu'on y délibérera non seulement des mesures à prendre pour propager le culte de son glorieux patron, mais aussi « sur les œuvres de miséricorde à l'égard des pauvres et des affligés, et pour d'autres de la même sorte qui regardent le culte de Dieu, le salut des Confrères et du prochain . . . »

L'établissement de cette Confrérie sert de préliminaire à la Congrégation religieuse que Le Royer de La Dauversière est chargé d'établir.

À l'époque où nous sommes, 1634, la régie de la petite Maison-Dieu, confiée à M. René Le Royer de Boistaillé, frère de M. de La Dauversière, et à M. Florimond Le Royer de Chantepie, son oncle, permet à Jérôme de collaborer à leur administration dont il devient bientôt l'âme. ⁶ Pour rendre possibles les travaux projetés, il achète

³ *Mémoire du petit-fils de M. de La Dauversière.*

⁴ (*Notions*, p. 126). « . . . les séculiers, les laïques, même de haute piété, qui ne trouvaient pas son nom dans les litanies des saints, n'y pensaient guère. » Même détail dans les *Renseignements Sommaires sur l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche*, p. 8.

⁵ Etude inédite sur la *Mission de M. de La Dauversière.*

⁶ De temps immémorial, la famille Le Royer s'est montrée la bienfaitrice de l'Aumônerie de la Flèche. Un acte notarié du 10 mars 1623 nous explique comment Rachel Moreau, de riche et noble famille, se fit servante des pauvres en se consacrant, avec tout son patrimoine, au service de l'Hôtel-Dieu. Fille de Pierre Moreau et de Claude Le Royer, elle compte, dans son ascendance, Guillaume Le Royer, son grand-père, et l'abbé René Le Royer, son grand-oncle.

L'HÔTEL-DIEU

deux ou trois propriétés voisines, que le baron de Fancamp voudra bien payer mille livres tournois.⁷

Mais il n'y avait pas seulement le matériel qui fût en souffrance ; le service des pauvres l'était tout autant ; car, en cette année 1634, il s'était fait une tentative pour confier l'hôpital à des religieuses. C'est ce que nous apprend un *résultat* de la Maison de Ville de la Flèche.⁸ Cette demande ne réussit pas mieux que celle de 1624.

À l'insu des hommes, le plan divin s'élabore : le présent ne fait plus écran sur l'avenir. Le Royer a compris que la restauration de l'hôpital, sans rapport apparent avec la révélation du 2 février 1630, a un retentissement direct sur sa mission : cet hôpital sera le berceau de la nouvelle Congrégation.

PARIS ET L'ŒUVRE MONTRÉLAISE

Le primat de l'Église canadienne⁹ disait, en 1939, sur le sol de France : « Je songe que c'est à Paris que se formaient ces grands souffles d'enthousiasme et ces courants vigoureux qui agitaient ensuite vos provinces et transportaient sur nos bords non seulement des hommes et des munitions, mais encore du dévouement et de l'idéalisme ».

L'éminent prélat généralisait sa pensée en cette minute évocatrice. S'il nous est permis d'en faire une application particulière, nous trouvons là, décrit avec une précision frappante, l'objet des nombreux voyages de l'ardent colonisateur Jérôme Le Royer de même que leurs merveilleux résultats.

La première de ses démarches relatives à l'histoire de Montréal date de 1635, et c'est vers Paris que se dirigeaient ses pas.

En lui accordant la permission de répondre enfin aux exigences divines, le Père Chauveau « lui conseilloit de consulter plusieurs personnes pieuses, capables, et en état de La Soutenir dans les grandes dépenses qu'il seroit obligé de faire . . . car après avoir Connu la volonté de Dieu par L'oraison, il falloit prendre de justes mesures pour ne pas échouer avant la fin de L'œuvre. (. . .) M. Le Royer résolut donc de faire un voyage à Paris pour Consulter plusieurs grans personnages pour ensuite Commencer a prendre des arrangements pour peupler L'isle de montreal d'une Colonie francoise et pour preparer toutes Les Choses necessaires pour une Si importante entreprise ; La

⁷ Acte notarié du 16 mars 1634.

⁸ *Recueil des pièces authentiques*, p. 17.

⁹ Son Em. le Card. Villeneuve, lors de son voyage en France comme légat du Saint-Siège aux fêtes de sainte Jeanne d'Arc.

INTRODUCTION

Chose paroïsoit tres difficile, il falloit de plus beaucoup d'argent, d'ailleurs il etoit impossible qu'un Seul particulier, quelque bien qu'il eut, pû fournir a tout, il falloit aussy beaucoup de temps pour en venir a L'execution. »¹⁰

Secondant les conseils du Père Chauveau, la Providence fit, de ce voyage, le point de départ des succès futurs.

Les Annales de Moulins nous informent que, « étant arrivé à Paris, M. Le Royer se crut obligé, avant de traiter aucune affaire, de commencer par ses dévotions ordinaires. Il alla donc à Notre-Dame pour rendre ses devoirs à cette Mère de bonté et se mettre sous sa protection, la priant de bénir toutes ses entreprises . . . Après sa communion, il resta longtemps en oraison, intimement uni à Dieu. Étant demeuré seul aux pieds de la Sainte-Vierge, tout embrassé d'amour et comme hors de lui-même, il vit distinctement Jésus, Marie, Joseph, et entendit Notre-Seigneur qui, s'adressant à la Très Sainte Vierge, lui dit: *Où pourrai-je trouver un serviteur fidèle ?* Et la Sainte Vierge de lui répondre: *Voici, Seigneur, ce serviteur fidèle,* en prenant monsieur Le Royer par la main et le présentant à son cher Fils. En même temps, Notre-Seigneur le reçut avec bonté et



NOTRE-DAME DE PARIS

lui dit : *Vous serez donc désormais mon serviteur fidèle, je vous revêtirai de force et de sagesse, vous aurez pour guide votre ange gardien, travaillez fortement à mon œuvre, ma grâce vous suffit et ne vous manquera point. Recevez cet anneau*¹¹ *et en donnez un semblable à*

¹⁰ Manuscrit de Mère Péret, p. 10 et ss.

¹¹ Si l'hypothèse est permise, on peut conjecturer que le symbolique anneau est devenu la source d'une dévotion canadienne. « A l'origine de la colonie », disent certaines relations des Archives de Saint-Sulpice de Montréal, « les missionnaires firent graver beaucoup de petits anneaux en cuivre, portant un châton avec le monogramme de la Sainte Famille. Ils le donnaient aux fils des colons et des sauvages. Plusieurs ont été depuis retrouvés dans la propriété du collège à la montagne là où était le cimetière indien ». Ces anneaux, portant le chiffre de la Sainte-Famille, auraient-ils circulé au pays avant l'arrivée des Hospitalières ? Quoi qu'il en soit, le texte ci-dessus semble établir une relation entre l'événement de Notre-Dame de Paris et l'anecdote sulpicienne.

L'HÔTEL-DIEU

toutes celles qui se consacreront dans la Congrégation que vous allez établir. Ce Dieu de bonté lui mit cet anneau au doigt annulaire ; il y avait autour cette inscription : « Jésus, Marie, Joseph », tel que les Hospitalières le portent aujourd'hui. »

D'après quelques-uns de nos manuscrits, Le Royer connut les principaux éléments de l'entreprise montréalaise, comme il connut les premières Hospitalières de Saint-Joseph. Quoi qu'il en puisse être, l'ordonnance divine : « Travaillez à mon œuvre, ma grâce vous suffit » renfermait une assurance de tout repos.

Racontée par lui-même, en 1652 et peut-être aussi en 1654, dans un de ses entretiens spirituels à notre Hôtel-Dieu de Moulins, en présence des premières Mères et des Sœurs Harel, Menudet, Manual et d'Obeilh, novices, cette révélation fut répétée maintes fois à Mère Péret par les jeunes religieuses d'alors devenues doyennes de la communauté.¹²

Après avoir reçu cette faveur insigne, M. Le Royer paraît avoir laissé, à Paris, le baron de Fancamp qui l'y aurait accompagné,¹³ pour se rendre seul à Meudon où se trouvait présentement le Garde des Sceaux. C'est dans ce joli et gai village situé au sommet d'une colline, sur la rive gauche de la Seine, que Dieu allait lui ménager la rencontre providentielle du futur fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice, destiné à devenir l'appui nécessaire à l'exécution de ses desseins.¹⁴

L'abbé Jean-Jacques Olier de Verneuil

Au terme de trois siècles, il convient de remonter jusqu'au berceau où s'inscrivent nos titres de famille. Parmi ceux-là, nous distinguons, en une place de choix, le nom de M. Olier qui fut le confident, l'auxiliaire et souvent le soutien de M. de La Dauversière. Bienfaiteur insigne de notre Institut par la part qu'il prit aux travaux du pieux Fléchois, il légua, en outre, à ses fils spirituels son dévouement pour notre communauté et pour notre ville, héritage que les Messieurs du Séminaire ont fait valoir avec une générosité digne de leur fondateur.

La famille de Jean-Jacques Olier appartenait à la haute magistrature du royaume de France, auquel elle a donné une série remarquable de grands hommes. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer

¹² *Manuscrit de Mère Péret*, p. 162. — *Recueil des pièces authentiques*, p. 157.

¹³ *Manuscrit de Mère Péret. Recueil des pièces authentiques et Histoire du Montréal* par Dollier de Casson.

¹⁴ *Recueil des pièces authentiques*, p. 156. Le secours de la Providence « a paru visiblement en la première entrevue de M. l'abbé Olier et le dit sieur de La Dauversière lequel appelé à Paris en 1635 pour l'établissement de Montréal et de la à Meudon chez monsieur de Châteauneuf, pour lors garde des sceaux... » *Mémoires et Remarques*, pp. 8-9.

INTRODUCTION

l'abbé de Pébrac¹⁵ à Meudon, où la cour venait parfois se reposer.¹⁶ Il est à présumer qu'il avait l'intention d'y trouver son cousin,¹⁷ Pierre Séguier, alors garde des sceaux.

Quant à M. de La Dauversière, nos annales disent, au sujet de ce voyage : « Outre les motifs surnaturels qui avaient conduit M. Le Royer à Paris, il avait aussi à traiter des affaires personnelles concernant l'exercice de sa charge pour lesquelles il avait à parler à Mgr Pierre Séguier, Marquis de Châteauneuf, Commandeur des Ordres du Roi, Garde des Sceaux, Grand Chancelier de France, Gouverneur et lieutenant Général pour Sa Majesté en Touraine. La Flèche relevait de la généralité de Tours ;¹⁸ c'est pourquoi, n'ayant pas trouvé à Paris Mr le Garde des Sceaux, M. Le Royer se rendit à Meudon. »

La visite de La Dauversière à Meudon a aussi été racontée par son fils. Ce dernier récit a l'avantage de la situer dans son cadre chronologique ; dans l'occurrence, la date importe plus que le fait, puisque celui-ci est depuis longtemps acquis à l'histoire. « En 1635 », dit le *Mémoire*, « Jérôme étant allé à Paris pour l'établissement de la Maison de Montréal et étant à Meudon chez M. de Châteauneuf [Pierre Séguier] lors garde des sceaux, il entra par un bout de la galerie et M. Olier entra par l'autre, et, sans se connaître, sans s'être jamais vus, ils coururent l'un à l'autre, et ils s'embrassèrent et, s'étant communiqué leurs desseins, il se trouva qu'ils avaient la même passion de travailler à la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France et ils ont toujours, depuis, agi de concert pour ce grand dessein. »

L'Hôtel-Dieu de Moulins, dépositaire des confidences de M. de La Dauversière au sujet de ce voyage, complète en ces termes la narration précise mais brève du fils de Jérôme : « Monsieur Olier salua M. Le Royer par son nom . . . lui mit en mains une centaine de pièces d'or, lui disant qu'il voulait être de la partie . . . »

En offrant à Le Royer une première aumône, Olier se doute-t-il que c'est sa mission qui commence ? qu'il sera le bras droit de La Dauversière et l'un des piliers de l'entreprise montréalaise ? Assurément non. À ce moment, il est question pour lui de l'évêché de Langres :¹⁹ Mgr Sébastien Zamet le désire comme successeur. Saint Vincent de Paul le pousse à une acceptation dont le Père de Condren

¹⁵ M. Olier fut élu abbé de Pébrac, chanoine et comte honoraire de Saint-Julien de Brioude, prieur de la Trinité-de-Clisson et de Bazainville.

¹⁶ P. Rousseau, *Histoire de la Vie de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve*, p. 20.

¹⁷ F. Monier, p.s.s., *Vie de Jean-Jacques Olier*, t. I, p. 208.

¹⁸ Cf. p. 31, texte et note 13.

¹⁹ Voir en *Appendice*, *Rencontre de Meudon*, p. 319.

fit connaître très clairement dans cette
 apparition les Sujets qui devoient commencer
 avec lui l'établissement de sa nouvelle
 congrégation et les règles qu'il vouloit leur
 prescrire dont il écrit le précis par sa
 servante ensuite.

Il distingua en particulier votre très Digne
 mère de la femme pour être la fondatrice et
 l'inductrice de sa 1.^{re} maison, Dieu lui fit
 connaître la descente sa volonté et lui découvrit
 sa grande ascendance, et le choix qu'il en faisoit.

Il est facile de comprendre les sentiments
 tendres et reconnoissans de ce M.^{re} homme
 pour une femme si dignifiée qui lui
 répondit de toutes les autres puisqu'elle
 la seule les confirmoit toutes, après mille
 actions de grâces et de remerciemens, il
 lui retourna comblé de joie ne doutant
 plus de la protection de Dieu, et de la

En 1636.

saire, famille, et se supplique de tout son pouvoir
 à remplir des obligations par sa prompte assistance

recombrer
 singuliers de
 m.^{re} noble
 allier.

(Un homme cherit de Dieu ne fut pas longtemps
 sans éprouver sa protection, car étant allé
 chez m.^{re} de Châteaux ney garde des Sceaux qui
 étoit allé passer quelques jours à Mézières dans sa
 maison de campagne, comme il entroit par un
 bout de la galerie m.^{re} l'abbé allier, entré par
 l'autre, et sans se connaître, s'y fit, et jamais
 qu'ils ils coururent s'embrasser l'un et l'autre,
 m.^{re} l'abbé allier, salua m.^{re} le voyer par son
 nom, le congratula sur le motif de son voyage,
 et lui mit en main quatre vingt louis d'or,
 lui disant qu'il venoit être de la partie.

M.^{re} la luit. Si nouveau d'une promesse qu'il
 n'avoit jamais eue ny connue ne l'inspira
 pas pitié, mais au regard vers Dieu le rapella
 à lui dans l'instant pour lui en rendre mille
 actions de grâces, comprenant par cette promesse
 de sa. Combien comblé il en étoit par sa et

INTRODUCTION

le détourne peu à peu, de sorte que l'évêque de Langres continue ses sollicitations « jusqu'au mois de mars 1636 ».²⁰

L'entrevue de Meudon n'est évidemment pour Olier que le premier appel de la grâce. Toutefois, les communications de La Dauversière, en réveillant l'ardeur de son zèle pour « travailler aux missions » — *il veut être de la partie* —, n'ont-elles pas influencé le serviteur de Dieu ? D'après le révérend Père Giry,²¹ « il avait un grand éloignement des dignités et ne désirait en ce temps-là même que d'aller en Canada pour y prêcher la foi ».

La coïncidence des dates appuie cette présomption. Le 2 février 1636 marquera l'appel direct de Dieu à M. Olier, par une révélation qu'il eut à l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés²² et qu'il rapporte en ces termes : » Donc un jour de la purification (1636) de la T.S.V., après avoir prié quelque temps à l'oraison du matin en grande sécheresse, sans occupation quelconque du mystère : tout d'un coup je vis dans mon esprit la Sainte Vierge qui me tenait dans ses bras comme un petit enfant et me donnait à un prélat de grande piété qui était à genoux devant elle, et qui pourtant ne me reçut pas . . . , et alors ces paroles me furent dites : *Il faut vous consommer* en moi afin que je fasse tout en vous (. . .)

« Après cela j'entendis ces paroles : il faut que tu sois *lumen ad revelationem gentium*, paroles que je n'entendis point. Car je disais que ce diocèse était parmi les chrétiens . . . »

Olier comprend que le Seigneur veut qu'il soit « la lumière des Gentils », mais où ? Ses perplexités sont évidentes. La lumière lui viendra plus tard par le Père de Condren, et par La Dauversière qui ne craindra pas de lui affirmer que Dieu ne le veut pas au Canada, mais qu'il a sur lui d'autres desseins.²³

Néanmoins, « le Canada garda toujours les prédilections de son cœur » ; au titre d'*aumônier du roi*²⁴ il eût préféré celui d'*aumônier* de la Vierge à Ville-Marie. Ces désirs non satisfaits auront du moins pour résultat d'aider le fervent ecclésiastique à mieux comprendre les audacieux projets du colonisateur. Dom Jamet, après l'étude de la question, écrit dans ce sens : « Toutes les présomptions — la vie de F. Monier et les *lettres* récemment publiées par monsieur Lévesque

²⁰ Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 141, éd. 1873. — Sur Mgr Zamet, voir Laferrrière (abbé J.) : *Etude sur Jean Duvergier de Hauranne* (Louvain, 1912).

²¹ *La vie de M. Jean Jaques Olier prêtre*, p. 26.

²² Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 384.

²³ Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 229.

²⁴ La mère de M. Olier lui obtint une place d'aumônier du roi en 1631. On ne voit pas qu'il ait jamais exercé cette charge. Dans certaines lettres écrites en 1640 et 1645, il est qualifié de « Conseiller et Aumônier du Roi ». (D'après Faillon, *Vie de M. Olier*).

L'HÔTEL-DIEU

n'y contredisent pas, tant s'en faut — sont pour qu'Olier n'ait pensé pour la première fois à Montréal qu'après son entretien avec La Dauversière. C'est là que ses desseins prirent une forme précise ».²⁵

Pour accréditer la mission de La Dauversière, Dieu manifesta aussi ses desseins sur Ville-Marie à d'autres grandes âmes, qui devaient en être comme les témoins : tels le baron de Renty,²⁶ le Père de Condren,²⁷ Marie Rousseau et l'humble frère Leglay.²⁸

Aussi La Dauversière poursuivra-t-il fermement sa tâche. D'après un archiviste français, nous le voyons tout d'abord devenir « membre — et peut-être fondateur — de la Compagnie du Saint-Sacrement de la Flèche dès 1635 »,²⁹ ce qui coïnciderait alors avec son retour de Paris. De son côté, Olier s'agrègera, en 1636, à cette association qui fit tant de bruit en France, et qui lui fournira ses principaux adhérents à la Société de Notre-Dame de Montréal.

La Dauversière n'eut pas seulement à recueillir, dans la capitale, le fruit des labeurs de son illustre ami. Il se mit lui-même en rapport avec les plus saints personnages de France et les *Véritables Motifs* reconnaissent le mérite de ses initiatives : « Il n'est pas ordinaire qu'un homme seul », y est-il dit, « auteur d'un si haut et si nouveau dessein, lui étranger, inconnu à Paris, sans moyens, sans appui ni charme de

²⁵ Encore que la documentation fléchoise fixe à 1635 l'entretien de Meudon, ceci n'infirme en rien la déduction logique qui ressort du texte précité, laquelle vaut autant pour un entretien antérieur à 1639 — puisque dès 1635 Olier et La Dauversière sont en relations. Les *Quelques mises au point d'ordre chronologique*, placées en *Appendice*, fourniront la documentation sur cette rencontre et sur l'anachronisme qu'elle recèle de part ou d'autre.

²⁶ Gaston-Jean-Baptiste de Renty (1611-1649) était fils de Charles, baron de Renty, et de Madeleine de Pastoureau.

Ce n'est pas à Renty, village de l'Artois, mais à Beny-Bocage, dans la Basse Normandie, au diocèse de Bayeux, que naquit Gaston. Décédé à l'âge de 39 ans, il laisse le monde étonné qu'il ait pu, en si peu de temps, réaliser tant de *grandes choses*. Ce fut « une sorte de saint Vincent de Paul laïque » et « un des plus grands modèles que la France ait fournis au XVII^e siècle ». (D'après R. P. Bessièrès, Gaston de Renty et Henry Buch).

²⁷ Le Père Charles de Condren, deuxième supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire.

²⁸ Pour Marie Rousseau, cf. p. 69. — Claude Leglay, originaire de Lorraine, est communément connu sous le nom de Frère Claude bien que marié. Il jeta un si grand éclat, par sa vertu, qu'il devint bientôt célèbre. M. Faillon le place au nombre de ceux qui contribuèrent le plus efficacement, par leurs prières, à l'établissement de la foi au Canada.

²⁹ D'après le *Bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne*. Le Royer fut aussi « fondateur de la Compagnie du Saint-Sacrement de Laval en 1644 », comme nous l'indique le texte suivant « des statuts de la Compagnie » conservé à la bibliothèque de Laval (Fonds Couanier, 12129 no 19) : Ce petit manuscrit de 18 feuillets de papier, avec gardes en parchemin, fut « fait et deslivré à Monsieur de la Dauversière pour servir à la compagnie du Très Saint Sacrement de l'autel qu'il prendra soing d'establir en la ville de Laval... Ce XXII^e octobre 1644 ».

Rapport entre la mission de Le Royer et la Compagnie du Saint-Sacrement, cf. *Appendice*, p. 315.

INTRODUCTION

bien dire, ait été reçu et accueilli en si peu de temps par tant de personnes différentes de condition, d'esprit, de vertu, d'expérience, de crédit, et assez difficiles pour ne pas se laisser aller à croire légèrement les choses surnaturelles. »

Si la brillante capitale offre, à Le Royer, le climat propice à l'éclosion de ses apostoliques projets, la Flèche demeure cependant la terre choisie où ils doivent s'épanouir.

— III —

L'AUBE DE L'INSTITUT

Deux dates dominent l'histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph : le 2 février 1630, que nous avons vu scellé d'une ordonnance divine, et le 18 mai 1636, considéré historiquement comme le début de la Congrégation. Les années intermédiaires servirent à l'élaboration humaine des prescriptions divines.

Depuis 1634, Mlles Marie de la Ferre et Anne Foureau exerçaient, auprès des pauvres, un zèle aussi discret que fructueux, lorsqu'en 1636 la mort de sa parente libère enfin Mlle de la Ferre de toute obligation familiale. Les deux amies se fixent alors définitivement à la pauvre Maison-Dieu, et Le Royer en fait d'obéissantes novices.

Touchées de l'abnégation et des vertus de ces personnes de distinction, les trois infirmières bénévoles de l'ancien hôpital se firent, elles aussi, recluses volontaires. Dans l'ombre et l'humilité, prit ainsi naissance, le 18 mai de cette année 1636,¹ l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche. L'œuvre n'est encore qu'une aube voilée ; mais elle ne tardera pas à devenir une aurore resplendissante, pour entrer bientôt dans le plein midi d'un jour radieux.

Dirigées par Marie de la Ferre, les infirmières de la Maison-Dieu se mirent en campagne pour aider à subvenir aux dépenses nécessitées par la reconstruction des bâtiments. Le 16 janvier 1637, le baron de Fancamp payait plus de 1500 livres une seconde maison devant servir à l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu ; en 1641, ses seules

¹ Fête de la Sainte-Trinité.

Sœur Morin, première analyste de l'Hôtel-Dieu, donne l'année « 1632 ou 1633 » comme date de la fondation de l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph. C'est un lapsus, imputable soit à la distraction de l'auteur qui rédigeait ses Annales au milieu de mille tracasseries, soit à un défaut de mémoire. Rien d'étonnant que la même faute se répète chez les historiens qui l'ont suivie.

L'HÔTEL-DIEU

libéralités auront atteint la somme de vingt mille livres.² Les infirmières rencontrèrent chez lui la bienveillance, en même temps qu'elles triomphèrent de l'inertie des indifférents et de l'opposition des malveillants.

Des anciennes aumônerie et maladrerie sortit un hôpital proprement dit. C'est ce qu'exprime le *Décret* d'érection : « Nous avons supprimé et aboli le tiltre de cette aumosnerie, et nous établissons en sa place un hôpital public ou hostel-Dieu, pour y recevoir et avoir soin des pauvres malades . . . » Il incombait alors à Le Royer de grouper officiellement en Congrégation, selon le mandat qu'il tient de Dieu, *la petite communauté de filles* qui se dévouent au service des pauvres depuis trois ans.

De nouvelles difficultés se dressèrent. L'évêque et les administrateurs jugèrent expédient de faire venir des religieuses « pour former, selon leurs constitutions, mademoiselle de la Ferre et ses compagnes, et par là établir, dans la ville de la Flèche, une maison de leur Ordre. » La sagesse humaine ne pouvait avoir d'autre langage. Pour la troisième fois, on convint de faire venir des Hospitalières et on s'adressa à celles de Dieppe, les mêmes que, vingt ans plus tard, on cherchera à substituer aux Hospitalières de Ville-Marie.

En sa qualité d'échevin et d'administrateur des pauvres, M. Le Royer est chargé de cette négociation. Bien qu'il soit assuré que telle n'est pas la volonté de Dieu, Le Royer n'hésite pas. Les manuscrits anciens nous le montrent mettant, comme toujours, une telle ardeur à la poursuite de ce projet que les clauses en sont agréées par les religieuses de Dieppe et que leur établissement est autorisé à la Flèche par une ordonnance épiscopale du 1 août 1639. Serait-ce l'anéantissement de ses *pieuses chimères* ou de ses prétendues révélations ? Loin de là ! La réussite de cette négociation ne servit par la suite qu'à faire ressortir davantage le mérite qu'avait eu, en cette circonstance, M. Le Royer et à poser définitivement les bases de l'Institut projeté.

En effet, voici qu'après avoir accepté la proposition d'envoyer quelques sujets à la Flèche, les religieuses se déclarèrent dans l'obligation de reprendre leur parole, soit qu'elles aient craint d'ajouter à leurs charges un établissement si nouveau et une maison sans ressources,³ soit, comme d'aucuns l'ont pensé, parce qu'elles envoyaient trois sujets à Québec, précisément en cette année 1639.

Quoi qu'il en soit, l'action du *Meneur invisible* n'est pas discutée. Sans autre transition, les opposants de naguère se rallièrent à

² *Recueil des pièces authentiques* (Archives de la Préfecture de la Sarthe) et *Dossiers* Calendini.

³ M. le vicomte de Melun. *Vie de Mlle de Melun*, p. 77.

INTRODUCTION

l'avis de confier l'administration de l'hôpital aux excellentes personnes qui le desservaient, en les invitant à se constituer en communauté régulière, « la dicte nouvelle forme de servir les pauvres jugée de tous beaucoup plus avantageuse et utile à lad. ville et aud. hostel-Dieu, plus certaine, plus facile et de plus grande édification au public. »

Les futures religieuses « promirent de donner gratuitement tous leurs soins et leurs travaux jusqu'au dernier soupir de leur vie pour Jésus-Christ, si on leur accorde de vivre en la maison de Dieu, sous certaines lois et des règles communes en forme de statuts de communauté religieuse . . . » L'Arrêt *approbatif* est daté de la Flèche, le 23 décembre 1639 : c'est l'acte authentique de naissance des Filles Hospitalières de Saint-Joseph.

Le double vœu de M. de La Dauversière venait d'être exaucé : saint Joseph est enfin à l'honneur et un personnel religieux en formation remplace le personnel laïque à l'hôpital de la Flèche devenu l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph.

Après la reconnaissance civile du 23 décembre 1639, les fondateurs pouvaient travailler ouvertement à l'affermissement de leur communauté. Le Royer⁴ soumet les constitutions à l'appréciation d'hommes tels que saint Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité, M. Olier, le Père de Condren, deuxième général de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire, à d'éminents Jésuites,⁵ tant de Paris que de la Flèche, et à la sanction de Mgr l'évêque d'Angers, Claude de Rueil, prélat vénérable qu'entouraient les Lasnier,⁶ les Eveillon, les Syette, ces lumières de l'Église d'Angers au XVIIe siècle.⁷

⁴ M. Le Royer semble être un des principaux inspirateurs du livre des Constitutions. Dans la lettre qu'écrivait le Père Etienne, Récollet, aux Hospitalières de la Flèche après le décès de leur fondateur [son pénitent depuis au moins trente ans], il parle « des pieux règlements et Constitutions qu'il (leur) a donnés ». La plupart de nos manuscrits émettent la même opinion, entre autres le *Recueil des pièces authentiques*. De son côté, Sœur Morin nous affirme que M. Le Royer « leur dressa des Règles (et) leur fit prendre un habit dès qu'elle furent au nombre de dix ». Ce costume était celui de Mère de la Ferre qui ne prononça que des vœux simples de religion. Le costume que portent aujourd'hui les Hospitalières de Saint-Joseph a été adopté lors de l'émission des vœux solennels dans l'Institut.

⁵ Les Pères Chauveau, Meslan et Dubreuil seraient, d'après certaines de nos annales, les principaux collaborateurs de Le Royer.

⁶ Guy Lasnier, abbé commendataire de Saint-Etienne de Vaux, grand vicaire de Mgr l'évêque d'Angers, un des reviseurs du Règlement des Filles de Louise de Marillac, à Angers. Les relations de M. Le Royer et de M. Guy Lasnier avec le fondateur des Filles de la Charité sont plus que suffisantes pour expliquer certaines ressemblances dans les règles des deux Congrégations, ressemblances qui, du reste, ressortent de la similitude des œuvres.

⁷ *Des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche, première maison de leur Institut*. (De la question des vœux simples et des vœux solennels dans l'Institut), pp. 5-6.

Renseignements Sommaires sur l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche. Premier cahier, pp. 4-5.

CONSTITUTIONS
DES FILLES
HOSPITALIÈRES
DE SAINT
IOSEPH.



1710 Règles des Filles
vingt-cinquième jour d'Octobre
l'an mil six cent quarante-trois.

Signé, CLAVDE
Evesque d'Angers.

Et plus bas,

Par commandement de
mondit Seigneur Illustrissime & Reverendissime
Evesque.

AVCENT,

Et Scellé.

L'HÔTEL-DIEU

L'évêque promulgue, le 19 octobre 1643, son décret d'érection canonique de la Congrégation des Filles Hospitalières de Saint-Joseph et en détermine la forme et les obligations. Il y est déclaré, entre autres points : « qu'ayant vu les lettres, l'arrêt du Conseil et tous les actes cydessus enoncés, et exactement examiné par nous-mesme les Constitutions que nous avons corrigées et suppléées quand il a esté besoin . . . , et pour ce qui regarde les filles et les femmes pieuses qui ont consacré leurs services à Jésus-Christ en la personne des pauvres, nous les recevons de tout notre cœur en Notre-Seigneur pour cet emploi si honorable et si saint, et, répondant à leur pieuse supplique, nous ordonnons qu'elles vivent dans led. hostel-Dieu sous une règle de vie commune et conformément aux constitutions prescrites, lesquelles nous louons, approuvons et confirmons de notre autorité . . . »⁸

Le précieux code de perfection religieuse portait le titre de *Constitution de la communauté des Filles de Saint-Joseph, établies dans l'Hôtel-Dieu de La Flèche en l'honneur de la Sainte Famille de Nostre Seigneur, de l'autorité de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evesque d'Angers.*⁹

L'immixtion d'un séculier dans les affaires religieuses nous étonne moins, si on la relie aux préoccupations du milieu et de l'époque. Dans ce dix-septième siècle « où les grands faisaient oraison », on voit un M. de Bernières,¹⁰ un baron de Renty s'occuper intensément de vie spirituelle tant pour soi que pour la brillante société qu'ils fréquentent.

Toutefois, la vocation apostolique et missionnaire de Le Royer s'élève au-dessus du rôle de ces saints personnages ; Jérôme fut non seulement un catholique fervent, mais un mystique dans toute l'acceptation du terme. Amour profond de Dieu et du prochain, mystérieuses inspirations, entreprises suprahumaines aux résultats prodigieux, rien n'a manqué à sa vie pour en faire une merveilleuse énigme de sainteté et de mystique.

Chez lui la prière commandait l'apostolat. Elle en a fait le fondateur d'une Congrégation religieuse; de plus, sans quitter la Flèche, sa ville natale, il a accompli ce qu'on a appelé le *Miracle de Montréal*.

⁸ Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.

⁹ Comme nous l'avons dit précédemment, dans les Constitutions de 1643, se reconnaît l'empreinte des Constitutions des Filles de Saint-Vincent de Paul. D'autre part certaines *Petites règles*, celles de la modestie, par exemple, sont presque le texte des mêmes règles en usage dans la Compagnie de Jésus. Des Filles de Saint-François de Sales, les législateurs adoptèrent les livres d'offices religieux et ils s'inspirèrent fortement de leur Coutumier. (*Annales de Moulins*, t. II, p. 360).

¹⁰ M. Jean de Bernières-Louvigny naquit en 1602, à Caën, où il devint trésorier de France. L'*Ermitage* réunissait des ecclésiastiques et des laïques désireux de mener une vie semblable à celle des communautés, afin de se maintenir plus facilement dans l'esprit de ferveur et d'oraison.

L'HÔTEL-DIEU

LA FLÈCHE

Plus riche de souvenirs que d'animation, la Flèche, ce vrai foyer canadien de la vieille France, est comprise aujourd'hui dans le département de la Sarthe, dont elle est la deuxième ville par son commerce et sa population de 11,000 habitants.¹¹ Coquettement assise sur la rive droite du Loir,¹² elle apparaît, avec son faubourg de Sainte-Colombe jeté sur la rive opposée, comme l'une des plus gracieuses petites villes de cet Anjou qui en possède un si grand nombre.

Mais la Flèche, où nos Mères se reconnaîtraient encore, n'est pas une ville moderne. Elle remonte authentiquement à la première moitié du XI^e siècle. Nous retrouvons son nom « Fixa »¹³ dans les chroniques et les chartes de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, qui avait un prieuré à la Flèche. Quelques vestiges de constructions antiques, d'anciennes tombes, des médailles, des débris de poterie trouvés dans des fouilles donnent lieu de penser que cet endroit servait de station romaine.

Vers 1050, Jean de la Flèche construisit une forteresse sur le Loir, *Castrum de Fissa*,¹⁴ et lui adjoignit une chapelle connue dans la suite sous le titre de Notre-Dame du Chef-du-Pont. Seul parmi nombre d'édifices religieux, ce pieux sanctuaire du XVII^e siècle, retient ici notre attention parce qu'il fut témoin des origines de cette ville et de celles de Montréal.

Pour qui possède le culte du passé, son antique Madone de pierre blanche,¹⁵ à peine ciselée, devient touchante et accueillante. Et lorsque les enfants de l'ancienne Ville-Marie s'agenouillent à ses pieds, les barrières du temps semblent s'ouvrir sur le siècle de Jérôme Le Royer

¹¹ Jusqu'à la Révolution, la Flèche fit partie du diocèse d'Angers et de la Province d'Anjou. Elle se trouvait à la limite sud du Maine. Depuis la division de la France en départements, la ville se rattache au département de la Sarthe et au diocèse du Mans. En prenant la Flèche pour centre, disons que la ville du Mans se trouve au nord, à 10 lieues environ; plus près, au sud, Baugé, et au-dessous Beaufort-en-Vallée; au nord-ouest, Laval, 15 lieues; au sud-est, Tours, 17 lieues; au sud-ouest, Angers, 10 lieues; au nord-est, Paris, 57 lieues.

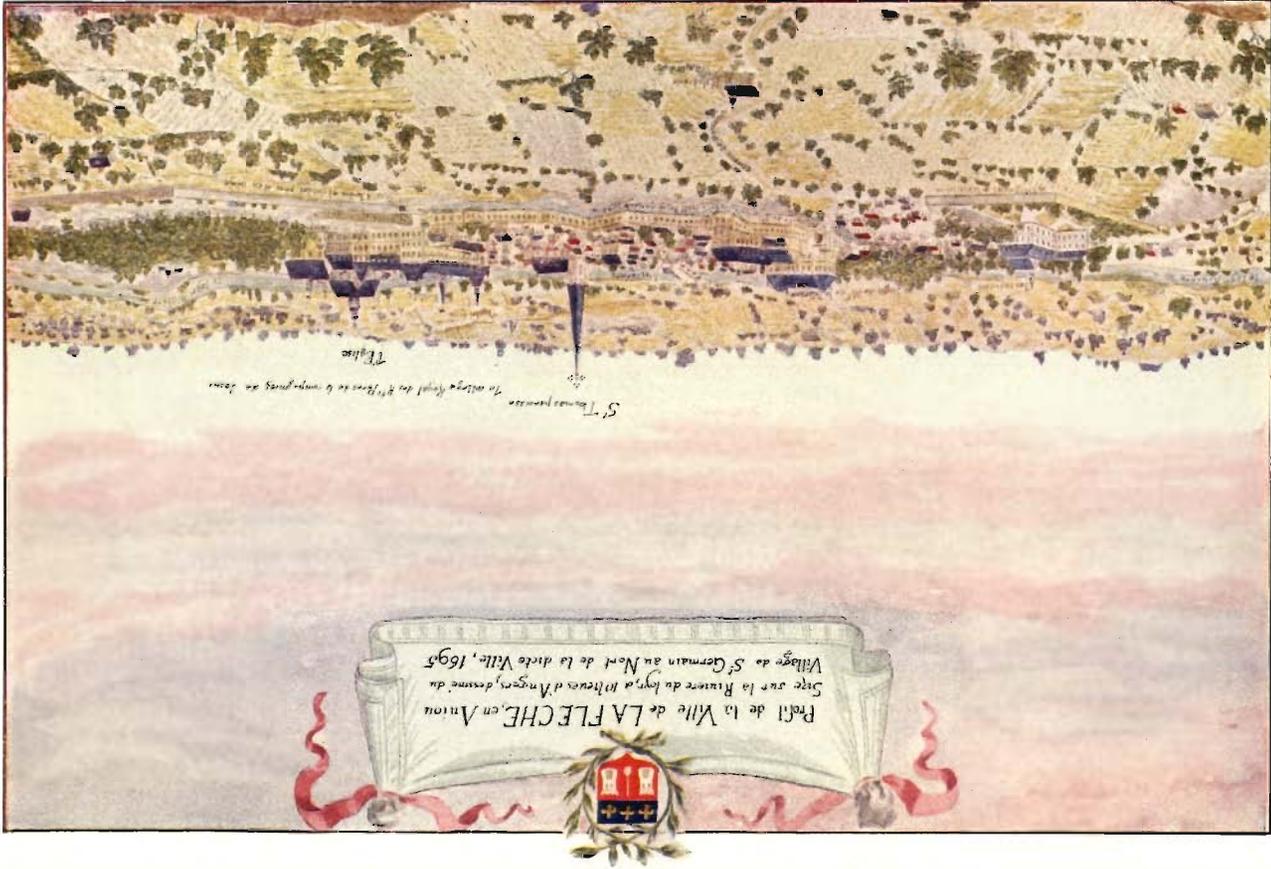
¹² Le Loir se réunit à la Sarthe pour former avec la Mayenne, la rivière la Maine qui se jette dans la Loire à deux kilomètres au sud d'Angers.

¹³ La Flèche était encore désignée sous le nom de Fissam. 1095. Fisse, charte du XI^e siècle, Fescia, 1088. On a formé différentes conjectures sur le nom de la Flèche. Certains pensent qu'il dérive de *Flechia*, mot barbare du moyen âge qui signifie *flèche*, d'autres, à causes de la flèche magnifique dont le deuxième Seigneur de la Flèche, Hélié, avait doté l'église de Saint-Thomas, d'autres enfin lui donnent une origine topographique : le territoire occupé par la petite ville avait la forme d'une flèche. (*Recueil des pièces authentiques*, p. 1).

¹⁴ Le château-fort de la Flèche ou château d'eau fut concédé aux Carmes par Louis XIII.

L'Hôtel-de-Ville occupe aujourd'hui ce qui reste de l'ancienne construction restaurée.

¹⁵ Cf. page 34, note 23.



Reproduit par Louis Bergy.

F.-R. Gaignières

A gauche : Hôtel-Dieu actuel, avec son mur d'enceinte. (Ancien couvent de la Visitation.)
 Au centre : église St-Thomas où fut baptisé Jérôme Le Royer de La Dauvergière.
 A droite de l'église : premier Hôtel-Dieu et Collège royal Henri IV.

INTRODUCTION

de La Dauversière, à la Chandeleur de l'an de grâce 1630. Alors monte aux lèvres la prière d'un « pèlerin » français :¹⁶

« Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, qui avez présidé à la mission chrétienne, canadienne et française, du Fléchois La Dauversière ; Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, demeurez « arche d'alliance », *foederis arca*, entre les cœurs canadiens et français ».

Le 2 février 1935, la Flèche vit, après une interruption de cent quarante-six ans, la reprise des pèlerinages traditionnels à Notre-Dame-du-Chef-du-Pont : éloquent hommage à la mission surnaturelle de La Dauversière.



Porte des bureaux

Ch. Mennetrier delinea. 1938.

MAISON (DANS SON ÉTAT ANCIEN) OÙ A VÉCU ET EST MORT JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE.

Cet édifice, construit à la fin du XVe siècle, fut restauré et augmenté au début du XVIIe, de deux ailes du côté du jardin. L'une de ces ailes était à l'usage des bureaux auxquels on accédait, après avoir franchi le passage au-dessous de la maison, à gauche de la façade du présent dessin.

La Flèche recèle d'autres monuments qui intéressent le Canadien : l'Hôtel-Dieu primitif,¹⁷ l'Hôtel-Dieu actuel¹⁸ ainsi que la maison de M. de La Dauversière *témoin de ses luttes, de ses espérances, de ses*

¹⁶ Colonel Charles Mennetrier.

¹⁷ Après la Révolution française, l'Hôtel-Dieu construit par M. de La Dauversière et agrandi par MM. de Bretonvilliers fut transformé en Palais de Justice et en prison.

¹⁸ L'ancien couvent des Visitandines.

L'HÔTEL-DIEU

peines et de ses joies.¹⁰ Sur cette historique maison de la rue du Collège (prolongement de la rue de l'Ave) on lit l'inscription suivante :

Ici vécut

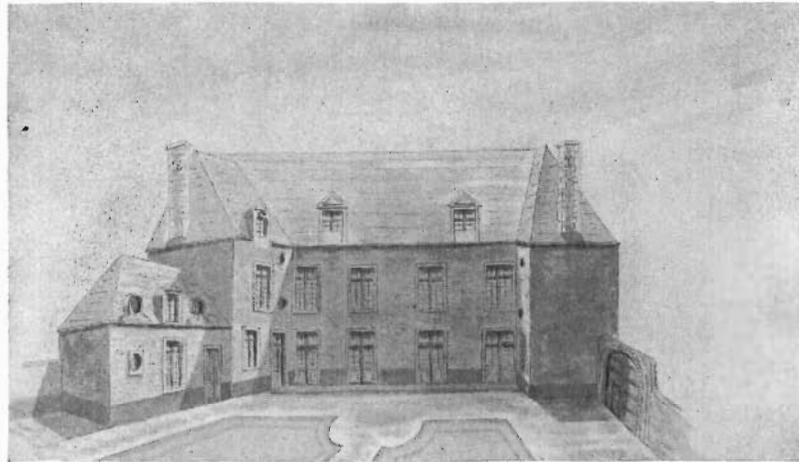
JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE

1597-1659

Receveur des tailles

Fondateur de l'Institut des Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph 1636
Promoteur de la fondation de Montréal 1642

Cette plaque a été posée le 19 septembre 1927 en présence d'une délégation canadienne, M. le docteur Buquin étant maire.



Ch. Mennetrier delineavit, 1938.

MAISON DE JÉRÔME LE ROYER — FAÇADE DU CÔTÉ DES JARDINS
En cette maison habitait également la famille de son fils aîné, Pierre Chevrier, baron de Fancamp, y avait, en permanence, une chambre. L'aile droite, sur le dessin, était occupée par des bureaux. En celle de gauche se trouvait un oratoire, décoré de boiseries et de peintures d'époque Louis XIII.

Assez près de la maison de M. de La Dauversière et à proximité de l'ancien Hôtel-Dieu, le Loir s'infléchit pour former un petit bassin appelé le port Luneau. L'importance des événements qui s'y déroulèrent surpasse de beaucoup sa faible renommée. C'est de là

¹⁰ Lors de la naissance de Jérôme Le Royer, son père habitait une vaste maison sise près des rues Mançaise (plus tard rue du Château) et de Notre-Dame du Chef-du-Pont (devenue rue Basse). De cette propriété, il ne reste qu'une vieille « pompe » que les autorités civiles conservent religieusement. Jérôme Le Royer avait six ans et demi quand son père vendit sa première résidence pour acheter la maison qu'habita depuis le futur fondateur. *Recueil des pièces authentiques*, p. 57.

INTRODUCTION

qu'en 1640, partit pour Québec le premier envoi, qui devait fournir des vivres et des munitions à l'expédition de 1641, destinée à jeter les bases de la colonie de Montréal. Là, également, un bon nombre de colons de l'Anjou et des provinces voisines, qui répondirent dans la suite à l'appel du Canada, « ont laissé la trace de leurs derniers pas. Alors le pèlerin, attaché à ces souvenirs d'épopée, se représente non sans émotion ces Fléchois affairés à prendre place sur les coches d'eau, pour aller s'embarquer à Nantes ou à La Rochelle après avoir fait consigner, sur acte notarié, leur volonté d'être avant tout, là-bas, des conquérants d'âmes. »²⁰

Telle est, rapidement esquissée, la physionomie que présente, au pèlerin de l'histoire, la petite ville dont l'action eut un si grande portée sur l'évangélisation de Montréal, par son Institut d'Hospitalières de Saint-Joseph.

— IV —

DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT SOUS LE CIEL DE FRANCE

LES PREMIERS VŒUX

Avec l'approbation des Constitutions, en 1643, la jeune Congrégation entra en plein essor.

Nous lisons, dans un de nos vieux manuscrits, que « les habitants de la Flèche bénissaient Dieu et remerciaient M. Le Royer de sa sainte entreprise en voyant le grand bien qu'il procurait à la ville. » Les révérends Pères Jésuites, partageant les sentiments des bons Fléchois, dirigeaient des sujets d'élite vers cette nouvelle pépinière que vivifiait la sève féconde de la charité.

L'assistance dévouée et gratuite aux pauvres malades, avec la perspective de l'exercer un jour en pays barbare : tel est le but précis aussi bien que la raison d'être de cette Congrégation, qui doit imiter la vie et propager le culte de la Saint-Famille par la dévotion à saint Joseph. Et pourtant, à peine née, nombreuses se révélèrent les vocations pour ce genre de vie austère, à tout le moins sans attrait pour l'humaine nature.

²⁰ Colonel Charles Mennetrier.

Le *Prytanée militaire*, conversion de l'ancien collège des Jésuites, est aussi à mentionner (Cf. p. 30, texte et note). Il donne à la Flèche une place spéciale parmi les villes de France. Avant 1939, il recevait annuellement plus de 800 jeunes gens, qui venaient y suivre des cours en vue de leur admission aux Ecoles militaires (Polytechnique, Saint-Cyr, Ecole navale, Ecole de l'air).

L'HÔTEL-DIEU

D'autre part, la vertu, le zèle et la charité de Marie de la Ferre remplissaient d'admiration tous ceux qui en étaient les témoins, suscitant de nobles émulations. Des demoiselles, distinguées par la naissance, les talents et la vertu, voulurent partager les travaux et les gloires effacées de ces nouvelles Mères des pauvres : « histoire merveilleuse, sorte de légende dorée, où l'on voit Dieu se pencher sur l'Institut avec d'infinies tendresses, y attirer des âmes plus hautes que leurs siècles, des noms qui figurent à l'armorial de France, renonçant à leurs titres de noblesse pour n'en garder qu'un, qui seul vaut à leurs yeux : celui de *servantes des pauvres malades* ».¹

Des noms de l'armorial de France, on en retrouvera chez les fondatrices des Hospitalières de Ville-Marie ; on en retrouvera aussi parmi leurs premières recrues canadiennes, dont plusieurs portent des titres historiques synonymes de loyauté, de bravoure et de dévouement chrétien. C'est un truisme de dire que la position sociale ne fait pas la valeur de la personne ; il n'en reste pas moins vrai qu'elle en augmente singulièrement le mérite dans certaines circonstances. Notre-Seigneur ne loue-t-il pas le détachement et la générosité des apôtres qui, pour le suivre, laissèrent de pauvres filets et d'aussi pauvres barques ? À plus forte raison est-il permis de s'édifier lorsque, pour répondre au même appel du Maître, on voit de jeunes personnes sacrifier, avec la fortune et les honneurs, toutes les ambitions et tous les rêves permis à leur âge ?

Dès le début, Mlle de la Ferre s'était adjoint, comme première compagne, Mlle Foureau. Le ciel ne devait pas tarder à leur envoyer une recrue choisie dans la personne de Mlle Anne, fille de Messire Arthur de l'Espicier, écuyer, Seigneur de Chateleux et du Plea, et de Demoiselle Catherine de Ribère. Elle renonça à ses fonctions de dame d'honneur de la princesse de Condé pour entrer au noviciat de la Flèche le 27 octobre 1640.²

D'un rang social inférieur, mais aussi privilégiée du côté de la grâce et des vertus, Anne Le Tendre, âgée de vingt et un ans, fille d'un riche avocat de la Flèche, la suivra de près au pauvre Hôtel-Dieu dont elle deviendra la première supérieure après la fondatrice.

¹ D'après les *Fêtes du Tricentenaire de l'Institut (1936) à l'Hôtel-Dieu de Laval*.

² Plusieurs manuscrits de l'Institut, rédigés d'après la tradition, font entrer Mlle de Lespazier à l'hôpital de la Flèche le même jour que les deux fondatrices, c'est-à-dire le 18 mai 1636. Cependant le registre des vœux simples n'y inscrit son entrée qu'au 27 octobre 1640.

Ce registre, que M. Le Royer date du jour où le S. Sacrement fut conservé en permanence dans la chapelle Saint-Joseph — fête de la Sainte-Trinité 1640 —, s'ouvre le 3 juin 1640 par l'inscription des deux fondatrices.

INTRODUCTION

Le 2 février 1641, jour anniversaire, pour Jérôme Le Royer, des premières manifestations divines, il vient lui-même présenter au noviciat des Hospitalières sa fille Jeanne, à peine âgée de treize ans. L'adolescente, sérieuse et réfléchie, accourt à l'appel du Maître Souverain : immolation touchante et, pour le fondateur, don suprême de sa foi en Dieu et de son amour des pauvres. Viendront successivement Marie Gyrot, du Mans, dont le père fut « maistre en l'art d'écriture » ; Renée Busson, fille de René Busson, sieur de la Galoisière, avocat au présidial de la Flèche, Anne Baillif et Louise Bidault, aussi de la Flèche, auxquelles il faut ajouter les noms de Jeanne Cohergne, Catherine Lebouc et Julienne Allory, les infirmières bénévoles de l'ancienne aumônerie.

Le 19 janvier 1644, Mgr Claude de Rueil, évêque d'Angers, édicte un décret permettant aux Filles de Saint-Joseph de se consacrer par les vœux de religion. Et, le 22 de ce mois, fête des Épousailles de la Sainte Vierge,³ après « la bénédiction des habits faite avant la messe » par le célébrant M. Pierre Syette, « chanoine de l'église d'Angers »,⁴ la pieuse chapelle de Saint-Joseph entendait, pour la première fois, les paroles sacrées de la profession religieuse. À l'émission des vœux perpétuels, elles tressaillera de nouveau à la voix du pontife, qui remettra aux *Filles de Saint-Joseph* l'anneau de l'alliance mystique en prononçant la sublime formule : « *Je vous unis en qualité d'épouse à Jésus-Christ, fils du Père tout-puissant* ». Quel titre de noblesse ne pâlerait devant celui-là ! Aussi les grands de la terre s'honorent-ils en faisant céder leurs fiers blasons devant celui du Fils de Dieu, symbole d'amour surnaturel sous le signe de la croix !

À l'issue de l'office témoin de l'émission des premiers vœux, s'imposait l'élection d'une supérieure qui pût guider désormais, sous sa houlette maternelle, la petite communauté reconnue par l'Église et l'État. Tous les suffrages, moins le sien, se portèrent sur la fondatrice. Après la confirmation de l'élection par Mgr de Rueil, Mère de la Ferre procéda à la nomination des principales officières : Anne de Lespicier, Renée Busson, Anne Le Tendre et Anne Foureau devinrent respectivement assistante, instructrice des novices, hospitalière en chef et dépositaire, appellations qui désignent, encore de nos jours, les officières des emplois majeurs.

Sous la grâce des premiers vœux, la communauté des Hospitalières de la Flèche s'affirme la plus fervente comme la plus prospère

³ Cette fête se célèbre aujourd'hui le 23 janvier. Jusqu'à l'émission des vœux solennels, le 22 janvier resta la date de l'élection de la supérieure et le 2 février celle du renouvellement des vœux temporaires.

⁴ Procès-verbal de la première profession religieuse.

L'HÔTEL-DIEU

de l'Anjou. L'affluence des novices constitue le plus éloquent panégyrique du temps. Au matin du jour qui salua les premières religieuses, quatre autres sujets marchaient déjà avec assurance dans la même voie : ce sont les deux jeunes sœurs Havard de la Tremblaye, Marie Houzé et Catherine Macé. Bientôt viendront les rejoindre Renée le Jumeau des Perrières dite de La Naudière, Anne Aubert de Cléranay, Judith Moreau de Brésoles et Marie Maillet. Quelques-uns de ces noms résonnent à nos oreilles « comme les pas connus ou la voix d'un ami ».

Et ce n'est, certes, pas une illusion.

Plusieurs de ces grandes âmes ont honoré notre petite patrie ;⁵ leurs noms ont été prononcés avec respect, confiance et affection, par les habitants de Ville-Marie. Et elles ont répondu, maternelles et empressées, à toutes leurs détresses, tantôt par leurs soins, tantôt par leurs encouragements, toujours par leurs prières et leurs immolations.

Dans la noble lignée de notre ascendance religieuse se rencontre le nom d'Anne de Melun, marquise de Richebourg et princesse d'Epinoy, alliée à toutes les monarchies d'Europe.⁶ L'ancien Martyrologe romain fait mention d'elle, le 13 août, sous le titre de *véné-
rable*.⁷ Désireuse de rester inconnue, cette fille de sang royal entrera à la Flèche comme « tourière externe », sous le nom d'emprunt d'Anne de la Haie, et deviendra, par ses libéralités, la « Bienfaitrice, Augmentatrice et Fondatrice » de l'Hôtel-Dieu de Baugé, première filiale du berceau religieux.

Dès l'année 1648, plusieurs villes avaient sollicité la faveur de mettre leurs hôpitaux sous la direction des Filles de Saint-Joseph; mais la nouvelle Congrégation ne se crut pas en mesure d'acquiescer à leurs désirs. De plus, « sachant que c'était en vue d'un lointain pays de mission que Dieu l'avait chargée (Mère de la Ferre) de former sa

⁵ Les sœurs Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet furent les fondatrices des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Ville-Marie. Elles y arrivèrent en 1659. Dix ans plus tard, les sœurs Le Jumeau de la Naudière et Andrée Devernay viendront « porter les vœux solennels ».

⁶ Née le 16 mars 1618 au château d'Ubies près de Mons aux Pays-Bas, elle était la « très digne fille de Guillaume, prince d'Epinoy, chevalier de la Toison d'Or, grand d'Espagne, connétable héréditaire de Flandre, vicomte de Gand, etc., et de Ernestine-Claire-Eugénie d'Areberg, princesse d'un rang également illustre ».

⁷ La dénomination de *véné-
rable*, dit Michaëlis, indiquait que l'ouverture du procès de béatification a eu lieu. D'autres prétendent qu'il suffisait de présenter une cause de canonisation à Rome pour que le serviteur ou la servante de Dieu fussent déclarés *véné-
rables*.

Quoi qu'il en ait été, de nos jours ce n'est qu'à la suite de la publication d'un décret rédigé par la Sacrée Congrégation, déclarant authentiquement prouvée l'héroïcité des vertus d'un serviteur de Dieu, que ce serviteur peut être qualifié de *véné-
rable*, simple titre qui n'autorise pas à lui rendre un culte public. (Codex Juris canonici. 1917, c. 2115).

INTRODUCTION

Congrégation, devait-elle, avant de l'y avoir établie, accéder à ce qu'elle fût ailleurs ? »⁸ Cette hésitation nous prouve que, même dans l'ordre matériel, ces saintes femmes désiraient conserver à l'Hôtel-Dieu de Montréal la place que le Législateur suprême lui avait lui-même désignée.

Si la première colonie de religieuses ne fut pas dès lors destinée à Montréal, c'est que les guerres continuelles « des fiers enfants des bois » et l'installation précaire de l'hôpital constituaient un double obstacle. Par ailleurs, la communauté désirait sagement que la Nouvelle-France eût un évêque ne relevant que du Saint-Siège, insinuent certains mémoires. Or, cette condition sera levée avant le départ des Mères fondatrices (2 juillet 1659), par l'arrivée, à Québec (16 juin), de Mgr de Montmorency-Laval, évêque de Pétrée et vicaire apostolique en la Nouvelle-France.⁹

Au cours des années d'attente, la tige première se couvre de prometteuses frondaisons qui réjouissent le cœur du fondateur. Jérôme en rend hommage à Dieu par ces paroles : « Je vous rends grâce de la bénédiction que vous donnez à cette Congrégation; c'est votre ouvrage, Seigneur, à Vous en soit l'honneur et la gloire ». Ainsi se développèrent successivement, après l'Hôtel-Dieu de Baugé, ceux de Laval et de Moulins, qui figurent en tête du groupe de nos Maisons de France. Plus tard, vinrent ceux de Nîmes, Beaufort-en-Vallée, Avignon, l'Isle-sur-Sorgues et Rivières. En 1819, l'Hôtel-Dieu d'Ernée, desservie jusque-là par des Chanoines de Saint-Augustin, s'affiliera à l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph, et celui de Beaupréau, maison tout à fait indépendante dans son origine, mais possédant plus d'un trait commun avec l'Institut, s'y affiliera également en 1904, pour devenir son benjamin français.

Le malheur des temps ne permit pas aux Hôtels-Dieu de Rivières, dans le Languedoc, et de Moulins, dans le Bourbonnais, de se reformer, après la Révolution de 1789 qui dispersa nombre de familles religieuses.

C'est dans cette dernière maison de Moulins, établie par Mère de la Ferre elle-même, que celle-ci succombera, victime de la charité. Comme tous ceux qui tombent au champ d'honneur du devoir, elle garde au front l'immortelle empreinte d'un courage surhumain. C'était en 1652. Une terrible épidémie décimait la ville. Marie de la Ferre avait vu, l'une après l'autre, ses religieuses atteintes par le fléau. Restée seule debout, elle se multiplia jour et nuit auprès de tous. La

⁸ *Recueil des pièces authentiques.*

⁹ Plus tard, premier évêque de Québec. Cf. p. 152.

L'HÔTEL-DIEU

chronique rapporte qu'en s'occupant des malades les plus répugnants, elle paraissait toute ravie en extase. La foi la transfigure ; cette foi qui dans les pauvres souffrants lui montre le Christ et la fait se pencher sur leurs plaies vives comme sur celles du Grand Blessé du Calvaire, pour les baiser avec respect et tendresse. Lorsque ses filles spirituelles eurent recouvré la santé, étreinte à son tour par la fièvre, elle prédit sa fin prochaine et, dans un dernier acte d'amour et d'abandon, renouvela l'offrande de sa vie.

Dans la nuit du 27 au 28 juillet, elle rendait son âme à son Créateur en murmurant : « Quel bonheur, mon Dieu, de pouvoir vous aimer pendant toute l'éternité ! » La sainte religieuse, la vaillante et énergique hospitalière, usée de travaux à soixante ans, avait raison d'espérer l'éternel bonheur avec l'Époux qu'elle avait jalousement servi ici-bas dans l'exercice de la charité parfaite. Les cinquante-quatre filles spirituelles, qu'elle avait reçues aux saints vœux, continueraient les labours de sa charité. L'Hôtel-Dieu de Montréal lui doit, en quelque sorte, sa première supérieure, puisqu'elle favorisa singulièrement la vocation de Judith Moreau de Brésoles.

Initiées à la vie hospitalière par Mère de la Ferre, les fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie prodiguèrent, aux colons de Montréal et à ses barbares indigènes, un dévouement héroïque où passait certainement quelque chose de l'âme de la grande servante de Dieu. Comme l'a dit un de ses panégyristes : « S'il ne lui fut pas donné de voir le principal épanouissement de son œuvre, elle n'ignorait pas que l'Hôtel-Dieu canadien était la fin providentielle de sa Congrégation. Aussi suffit-il à sa gloire de l'avoir préparé dans le silence et l'humilité, et de lui avoir légué de dignes émules de sa charité. »

Marie de la ferre

LIVRE I

VILLE-MARIE
ET SON PREMIER HÔPITAL

•

Chapitre premier

PRÉLIMINAIRES
DE LA FONDATION DE VILLE-MARIE

« Nous croyons que cette œuvre
est de Dieu. »

(Jérôme LE ROYER)

Les confidences de Meudon avaient ouvert, devant l'abbé Jean-Jacques Olier, les lointains horizons de Montréal. Aussi le converti de Lorette¹ ne devait-il pas tarder à mettre les communications de Jérôme Le Royer au premier plan de ses préoccupations religieuses.

Mais Dieu, éternel dans ses desseins, ne précipite pas l'exécution de ceux qu'il confie aux hommes. Six ans s'écoulèrent entre la première révélation de Le Royer (2 février 1630) et le groupement des futures Hospitalières (18 mai 1636); de même, les années qui suivirent 1635 devaient servir à La Dauversière, Olier et Fancamp, à se concerter sur l'entreprise montréalaise.

Durant ce laps de temps, expliquent nos manuscrits, MM. Olier et La Dauversière échangent des lettres; ils ont même toutes facilités de se rencontrer à Paris, où Olier fait de longs séjours entre ses missions. Ébaucher le projet de coloniser l'île de Montréal; rechercher les moyens d'en obtenir la cession, prévue comme indispensable par La Dauversière; discuter l'opportunité d'une association qui puisse aider à fournir les ressources nécessaires: tout cela demande certes du temps, mais ne laisse guère de traces dans l'histoire.

¹ Les parents de Jean-Jacques Olier, qui le destinaient au sacerdoce, le pourvurent de bénéfices dès avant sa dix-septième année. Les inclinations de l'enfant ratifièrent ce choix. Malheureusement, au cours de ses études ecclésiastiques, il conserva les habitudes mondaines du haut rang social qu'il occupait. Converti dans un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette (Italie) en 1630, il devint non seulement un saint prêtre, mais le réformateur du clergé de sa paroisse et un missionnaire des plus réputés.

L'HÔTEL-DIEU

En 1639, le refus de l'évêché de Châlons-sur-Marne signale la présence de La Dauversière près d'Olier : c'est l'heure des premières opérations *montréalaises*, qui débutèrent par la fondation de la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France » avec, comme fondateurs, La Dauversière, Olier² et Fancamp.

Dans leur lettre au pape Urbain VIII, écrite en 1643,³ les associés s'expriment en ces termes : « Il s'est écoulé déjà quatre ans depuis que, par le mouvement de Dieu très bon et très grand, tant ecclésiastiques que séculiers, de l'un et de l'autre sexe, ducs, comtes, conseillers, sont entrés dans cette Compagnie afin de procurer le bienfait de la foi à ces nations. »

Ce texte, qui nous ramène à l'année 1639, nous renseigne sur la haute distinction des membres qui s'y enrôlèrent et dont plusieurs, sinon la plupart, faisaient partie de la Compagnie du Saint-Sacrement. Toutefois, le recrutement de celle de Notre-Dame peut aussi avoir bénéficié, au début, de l'influence des *Relations* qui circulaient dans le public à cette époque. On y parlait des missions des Hurons, des Algonquins, de conversions faites parmi les alliés de la France, des martyrs tombés victimes de la cruauté des Iroquois. Les esprits, émus par ces récits pathétiques, se trouvaient préparés à recevoir les projets de Le Royer qui attiraient, depuis quelque temps, l'attention des âmes apostoliques sur Montréal.⁴

Ce qui ne fait doute pour personne, c'est la valeur morale de la Compagnie des Messieurs et Dames. Elle ne saurait nous être mieux révélée que dans le *Projet des quatre premiers associés* : MM. de Fancamp, Olier, de Renty, première recue d'Olier, et La Dauversière, projet que celui-ci présenta à la Compagnie de la Nouvelle-France, en décembre 1640. Ce mémoire contient, en substance, le programme si souvent exposé par La Dauversière à ses aviseurs spirituels : peu-

² Puisque, en cette même année 1639, Olier prêche jusqu'à la fin de l'été des missions à Amiens, Mantes et dans la région de Chartres ; qu'il entre, à cette époque, dans un état de langueur, d'anéantissement et de souffrance, dont il ne sortira qu'à la fin de l'année 1641, « et encore ce changement ne s'opère-t-il que peu à peu », n'est-il pas évident que les projets de La Dauversière ne prirent corps que grâce à une lente élaboration préalable ?

³ Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 398.

⁴ Si Dollier de Casson et quelques autres écrivains ont affirmé que les *Relations* avaient influencé l'esprit de Le Royer, c'est qu'ils oublièrent évidemment de s'en rapporter à la chronologie. Cf. ci-haut p. 42.

Voir en Appendice, *Quelques mises au point d'ordre chronologique*, années 1631-1634.

Sur les *Relations* et leur influence, il faut lire la magistrale synthèse du Père Léon Pouliot, s.j. : *Etude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France, 1632-72* (Montréal, 1940).

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

plement et évangélisation de l'île de Montréal par l'envoi de colons et l'établissement de trois communautés religieuses, à savoir : « une communauté d'ecclésiastiques pour y instruire les enfants mâles des sauvages, (...) un séminaire de Religieuses pour instruire les filles Sauvages et les Françaises, et un hôpital pour y soigner les pauvres sauvages quand ils seront malades ».

Déjà se trouve esquissé un symbole de la Sainte-Famille. La mission de M. Olier viendra appuyer celle du fondateur des Hospitalières de Saint-Joseph. « Hélas ! » écrira-t-il dans ses *Mémoires*, le jour de la Trinité 1642, « je n'ose me nommer, ni dire que, dans la fondation de cette Nouvelle Église, qui doit se faire par Jésus, Marie, Joseph, Dieu désire que je tienne la place de son Fils ».

Tous les Sociétaires, pourrions-nous dire, s'inspiraient de la charité du Christ. Désirant n'être à charge ni au peuple, ni au clergé, ni au roi, « ils mettent leur argent dans cette affaire comme on met une offrande sur l'autel », ⁵ avec l'unique ambition de demeurer inconnus, sauf de Celui qui sonde les reins et les cœurs.

Salone, qui a su remonter aux sources pour hiérarchiser les valeurs, parle ainsi de la Compagnie de Montréal : « Si le sang des colons canadiens n'a pas été prodigué en vain, si le Canada a été sauvé, il n'y a aucun doute qu'il ne le doive, avant tout, à l'intervention de la Société de Montréal. Ici il faut absolument mettre hors de pair M. de La Dauversière, mademoiselle Mance, madame de Bullion. Bien qu'il n'ait jamais été le directeur officiel de la Société, M. de La Dauversière en garde jusqu'au bout la direction effective. C'est lui que recrute les colons et les soldats, qui les mène s'embarquer à la Rochelle », activité que le Père Jérôme Lalemant caractérise par ces paroles : il fut « l'intendant des affaires de Montréal en France ». ⁶

Outre les premiers sociétaires déjà nommés, les membres les plus influents de la Société de Notre-Dame de Montréal figureront dans les actes de fondation de l'hôpital de Ville-Marie. À ceux-là il convient d'ajouter le nom de Pierre Le Gouvello de Kériolet, surnommé « le pénitent breton ». « Madame de Bullion et M. de Kériolet », disent les *Notions abrégées*, « étayaient la colonie dans l'ombre plus que tous les autres au grand jour. »

Mentionnons enfin Marie Rousseau, la célèbre mystique parisienne, que les mémoires autographes de M. Olier nous montrent comme donnant « avis à celui qui conduit les affaires du Canada qui s'estime bienheureux, quoique grand serviteur de Dieu et très

⁵ Edmond Buron, *La pieuse chimère de Ville-Marie*, p. 4.

⁶ Journal des Jésuites, année 1645, p. 4.

L'HÔTEL-DIEU

éclairé en son emploi, de conférer avec elle et en tirer les avis importants des établissements les plus considérables des affaires de ce pays ».⁷

Au moment d'entrer dans la phase des opérations montréalaises, La Dauversière se voit privé de l'un de ses principaux collaborateurs, l'abbé Olier. À la fin de 1639, celui-ci se trouve en effet aux prises avec une pénible épreuve, que l'on ne sait trop comment qualifier, morale ou physique. M. de La Dauversière, qui avait pu, seul, mener à bien ses premières entreprises, poursuivra celle de Montréal — et à une heure décisive — sans le secours de celui qu'il considérait comme son *alter ego*. L'affaire qu'il doit traiter semble dépasser les initiatives d'un simple particulier. Cependant la situation est telle qu'elle rend urgente l'acquisition de l'île de Montréal. En 1636,⁸ cette dernière appartenait à Jean de Lauzon, celui-là même qui, en 1651, viendra à Québec en qualité de gouverneur de la Nouvelle-France.

La Dauversière et Fancamp se rendirent en Provence auprès du seigneur de Montréal, mais leur voyage n'eut aucun résultat. L'épreuve fond, cette fois, sur celui « qui devait être l'agent et l'instrument de l'entreprise ».⁹ Sa persévérante énergie, jusqu'alors inébranlable, est sur le point de défaillir : il doute de sa mission. *Les Véritables Motifs* nous décrivent les anxiétés inouïes où se débat le vaillant lutteur : « Toutes les grâces reçues de Dieu autrefois, les prières et les bonnes œuvres faites pour cela étaient hors de sa mémoire, avec une peine d'esprit, amertume, dégoût et ténèbres intérieures telles qu'ils ne pouvait penser à autre chose qu'à se représenter les croix et contradictions qui en devaient arriver, périls par mer et par terre, et une dépense presque infinie qui l'épouvantait, et mille autres difficultés dont la moindre était suffisante pour lui faire lâcher le pied ». Les dispositions de cet homme, que l'histoire nous montre ainsi accablé, anéanti en quelque sorte, sont certes à l'opposé de l'enthousiasme des illuminés. La Dauversière avait conscience de ses responsabilités. Tâche gigantesque, en effet, que celle de faire surgir et de peupler la cité, qui doit être le boulevard de la domination française dans tout le Canada.¹⁰

⁷ Texte d'Olier.

⁸ Bien que M. de Lauzon ne devint possesseur légal de l'île de Montréal qu'en 1638, on peut dire qu'il en était le propriétaire depuis 1636, l'ayant acquise de Me Jacques Girard, seigneur de la Chaussée. Celui-ci déclare, à la rétrocession faite par acte passé à Paris le 30 avril 1638, n'avoir, en 1636, accepté « la dite concession que pour faire plaisir et prêter son nom seulement au dit Sieur de Lauzon, en la possession duquel elle est toujours demeurée... »

⁹ Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. XXXV.

¹⁰ Dans sa préface de la *Vie de Mlle Mance*, p. VII, M. Faillon s'exprime d'une façon très explicite sur ce sujet : « Nous pensons donc accomplir un devoir de justice en faisant connaître ici, par l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Villemarie, la mission que ce grand serviteur de Dieu (La Dauversière)... eut à remplir en faveur de la Nouvelle-France... »

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

et qui peut être appelée même à avoir une large part d'influence sur l'avenir religieux du reste de l'Amérique du Nord !¹¹

Délaissera-t-il cette œuvre apostolique, si difficile d'exécution, ou bien enverra-t-il, aux rives du Saint-Laurent, des vivres et des munitions qui seront un appel aux futurs colons de Montréal ? Les convictions de La Dauversière, un moment vacillantes, se raniment vite à la flamme de sa foi et ne tardent pas à dominer tous les obstacles.

Sa confiance devient presque de l'audace. Avant même d'obtenir le domaine de l'île, il expédie un premier envoi à Québec. Et ce n'est pas un défi jeté à la prudence, car les procédés de la sagesse humaine n'ont plus leur raison d'être quand Dieu lui-même intervient.

Laissons à une Fléchoise¹² le soin de nous raconter le premier résultat de la détermination prise par La Dauversière. « Aussitôt ils (Le Royer et le baron de Fancamp) se mirent à l'œuvre, si résolument et si activement qu'au bout de quelques semaines, vers le milieu de la même année 1640, vingt tonneaux bien bourrés furent expédiés au Père LeJeune pour être emmagasinés à Québec ».

Ce fut une aubaine, ou plutôt une providence, pour la population de la modeste capitale, alors menacée de disette. Les habitants consommèrent, en effet, une partie des provisions avec l'intention de les remplacer, ce dont ils s'acquittèrent par la suite. Avant même de peupler Montréal, ses colonisateurs justifiaient la déclaration des *Véritables Motifs* que Dieu semble avoir choisi cette île pour la subsistance de Québec ».

Les dons en argent, faits par Olier, contribuèrent à financer ce premier envoi. C'est une compensation au sacrifice de ne pouvoir payer de sa personne. Plus tard, dans une circonstance analogue, il écrira de Paris à M. de La Dauversière : « On vient chercher en France des ouvriers . . . mais je n'ai que des larmes de douleur à offrir . . . »¹³

MM. de La Dauversière et de Fancamp bénéficièrent aussi du concours des Hospitalières.

« À l'exception du bois brut, les pionniers devaient apporter dans l'île tout ce qu'il leur fallait pour s'y établir. Le seul produit qu'on pût espérer de tirer d'un sol resté inculte depuis la Création, c'étaient des pierres. Toutefois, on voulut emporter, avec les instru-

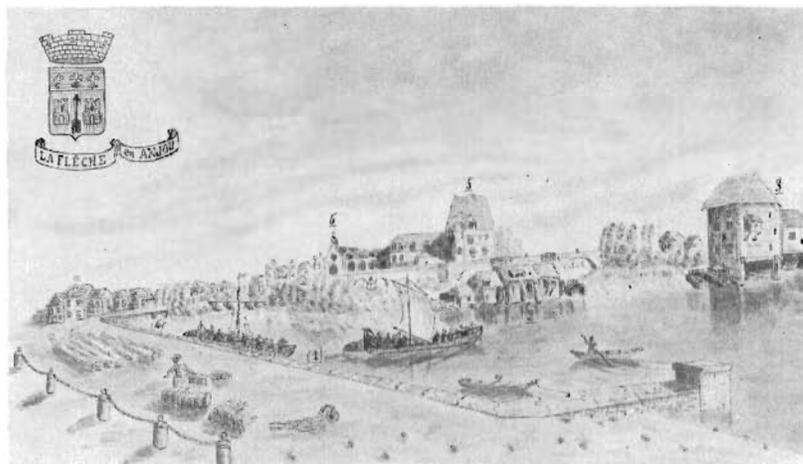
¹¹ Sur cette part cf. le discours célèbre, prononcé au Congrès eucharistique de Montréal en 1910, par M. Henri Bourassa : *Religion, langue, nationalité*. Voir aussi son *Canada apostolique* (1919).

¹² Sœur Grosjean, auteur des *Notions agrégées*. Voir note de la page 31.

¹³ *Lettres de M. Olier*. Lettre CCXLV, adressée de Paris à M. de La Dauversière, en février 1653, selon l'opinion de l'éditeur (1885), t. II, p. 111, et de l'éditeur de 1935, M. E. Levesque, P.S.S.

L'HÔTEL-DIEU

ments nécessaires à la culture, quelques pierres de la Mère patrie.¹⁴ Les détacha-t-on de l'antique chapelle de la Vierge et de celle de Saint-Joseph ? On ne sait ; mais il est évident qu'une pensée à la fois catholique et patriotique insinuaux voyants de la Flèche, qu'en plantant ces pierres au pied du mont Royal, Villemarie en sortirait . . . » *Lapides loquentur.*



Ch. Mennetrier delinea vit. 1938.

LE PORT LUNEAU

en son état du XVII^e siècle, d'après un plan de l'époque. Au centre de la gravure, le vieux château de la Flèche avec l'église de Notre-Dame du Chef-du-Pont à l'extrémité de gauche.

« Le chargement principal se fit, selon toute vraisemblance, à la Flèche même, près de la chapelle de la Sainte-Famille, au port Luneau, sur ces grands bateaux à voiles qui faisaient le transport à Nantes, pour, de là, gagner l'océan sur des embarcations un peu plus solides. »¹⁵

L'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de la Flèche, c'est la porte ouverte sur la route de Ville-Marie. Pendant quatorze ans, notent nos Annales, le fondateur prendra soin de tous les embarquements.¹⁶ Entre l'hôpital et le Loir se trouve un hangar. Le Royer en fait l'acquisition pour y entasser les provisions de toute nature : ce sera le « magasin de Montréal ».

¹⁴ Cette tradition locale est confirmée par des historiens sérieux. Les pierres auraient été destinées, selon quelques annalistes, à entrer dans les assises de la première chapelle ; selon d'autres, dans la construction du fort.

¹⁵ Prévenu de l'envoi, le Père Chauveau, de passage à Nantes vers cette époque, « avait pu s'occuper des colis pour Montréal ». (*Notions abrégées*, p. 221).

¹⁶ *Annales de Moulins*, t. I, p. 23.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

« Accompli sous le regard à la fois curieux et sympathique de la population fléchoise, le premier embarquement ouvrait un vaste champ aux commentaires, car il laissait espérer que les ressources, nécessaires à l'entreprise qu'inaugurerait M. Le Royer, ne feraient pas défaut. L'encouragement n'était pas superflu pour parvenir à rallier de nouveaux associés, enrôler des colons et obtenir enfin la cession précédemment refusée. »

Une nouvelle tentative s'imposait. Jérôme Le Royer n'hésite pas. « C'est pourquoi, le 13 juillet 1640, le notaire Pierre La Fousse minuta une procuration donnant pouvoir à M. de La Dauversière d'acheter, solidairement avec M. de Fancamp, l'île de Montréal en leurs noms personnels, aux conditions qu'il jugerait convenables. »

La Dauversière se rend à Paris pour y rencontrer, entre autres personnalités, le Père Charles Lalemant, de la Compagnie de Jésus,¹⁷ de retour de Québec depuis 1638. La sympathie de l'ancien élève du collège de la Flèche, hier encore missionnaire en la Nouvelle-France, ne pouvait-elle pas lui attirer celle du détenteur de l'île de Montréal, membre de la Compagnie des Cents-Associés, si redevable aux Jésuites ?

Des concours nouveaux lui étaient d'autant plus nécessaires que celui de M. Olier, encore à Chartres, lui manquait totalement. Le Royer restait seul avec M. de Fancamp à besogner pour la cause de Montréal. Ce gentilhomme toutefois n'accompagna pas le fondateur dans sa deuxième visite à M. de Lauzon. Sa présence était nécessaire à la Flèche pour continuer les préparatifs de la première expédition destinée à Montréal, celle qui prendra possession du sol, celle qui jettera les bases de la future ville de Marie.

Muni de son mandat, La Dauversière, accompagné du Père Lalemant, part de Paris pour se rendre à Vienne en Dauphiné où se trouvait l'intendant du roi.

L'heure de la Providence sonnait : les oppositions tombèrent comme d'elles-mêmes et, le 7 août 1640, M. de Lauzon « a cédé, donné et transporté . . . , le dit Sieur Chevrier étant absent, au Sieur Le Royer tant en son privé nom que comme procureur du dit Sieur Chevrier . . . l'île de Montréal . . . pour en jouir . . . comme de leur chose propre et à eux appartenant . . . lesquelles charges et conditions le dit Sieur Le Royer a promis es d. nom d'acquitter et observer de point en point . . . lequel Seigneur de Lauzon a remis et réellement délivré au dit Sieur Le Royer le susdit acte de concession ».

¹⁷ Le Père Charles Lalemant était le frère du Père Jérôme Lalemant, aussi missionnaire en Nouvelle-France, et l'oncle du glorieux martyr Gabriel Lalemant.

L'HÔTEL-DIEU

La principale clause du contrat passé devant le notaire Courdon stipule le versement de 150,000 livres en argent. Le texte de nos annales nous autorise à croire que La Dauversière et Fancamp supportèrent la majeure partie des frais.

Après diverses contestations, la Compagnie de la Nouvelle-France dite des Cent-Associés ratifiait, par acte passé le 17 décembre 1640, le transport de la concession de l'île de Montréal opéré précédemment. La Compagnie des Cent-Associés cédait à MM. de La Dauversière et de Fancamp l'île de Montréal « en toute propriété, justice et seigneurie à perpétuité . . . » À cette minute on attachait une « carte et plan de la dite isle envoyée de la Nouvelle-France par monsieur de Montmagny, gouverneur du dit pays, lequel plan a été paraphé par les directeurs de la dite Compagnie et par le dit sieur Le Royer ¹⁸ en cet endroit pour faire foi des bornes . . . »

Les concessionnaires, remarquant les *Véritables Motifs*, négocièrent cet échange « sans savoir bien alors ce qu'ils faisaient ni les uns ni les autres ». Toutefois, l'acquisition de l'île achève de persuader la jeune Société de Notre-Dame du bien-fondé des vues de La Dauversière. Dans ce succès inespéré, elle discerne l'action de la Providence. Ses membres non seulement ouvrent leur bourse avec empressement, mais se tiennent *bienheureux* et *indignes* d'avoir été choisis de Dieu.

La Dauversière, le véritable metteur en œuvre de la Société dont il est le génie, assumera la tâche du recrutement des colons. On lui fournira des fonds auxquels il saura joindre tout ce qu'il possède et peut-être plus; mais les soucis, les démarches et les voyages à Paris, aux ports de La Rochelle, de Nantes, pour les achats de toutes sortes et les embarquements; les courses dans les villes, dans les campagnes de l'Anjou, du Maine et d'ailleurs, resteront à la charge de Le Royer. Nous en trouvons des preuves dans l'étude de Me la Fousse, notaire à la Flèche, et de M^e Belliotte, notaire à Nantes, où près de deux cents engagements de colons sont faits par contrats passés avec M. de La Dauversière; les autres associés ne seront que les soutiens moraux ou financiers. Il faut excepter M. de Maisonneuve qui sera en Canada, pour l'entreprise fléchoise, ce qu'est en France M. Le Royer. M. Leblond de Brumath parle dans le même sens lorsqu'il écrit :

« De tous les membres de la Compagnie de Montréal, M. de La Dauversière a le premier titre à la propriété de l'île, puisqu'il est partie présente au contrat de cession par M. de Lauzon et qu'il a contribué, pour sa seule part au prix d'achat et à la levée de recrues, plus

¹⁸ Le souligné est de nous.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

de cinquante mille livres de sa bourse, sans compter de pénibles voyages et de nombreuses démarches auprès des associés pour amener le tout à bonne fin.

« Ceci admis, M. de La Dauversière est donc l'auteur de deux grandes œuvres, intimement liées l'une à l'autre : Ville-Marie et l'Institut des Religieuses destinées à desservir l'hôpital de la nouvelle colonie. Il est même difficile de discerner dans la pensée du fondateur laquelle de ces deux créations est *fin* ou *moyen* : soit un pays colonisé pour y implanter son institut de religieuses ; soit son institut de religieuses pour servir les malades de la colonie. Les deux œuvres ont crû et se sont développées l'une pour l'autre, voire même l'une dans l'autre. »¹⁰

À la fin de 1640, on retrouve M. Le Royer à Paris, pour la préparation immédiate de l'exode des fondateurs de la colonie montréalaise. Pour pénétrer dans ces contrées sauvages, la croix devait être accompagnée de l'épée. Il fallait donc une personne qui *voulût échanger les délices et les civilités de la France avec les neiges et les solitudes des Sauvages du Canada.*

Louis XIII, en confirmant les accords du 17 décembre 1640, avait investi la Société de Montréal de certains privilèges, entre autres de celui de nommer le gouverneur de la colonie. La grande capitale fournit à M. Le Royer le personnage méritant qui allait mener la vaillante troupe à la conquête de la forêt et des âmes.

Par un ingénieux stratagème, le Père Charles Lalemant favorisa la rencontre de M. de La Dauversière avec une jeune officier de 29 ans, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, digne sous tous rapports de se prêter à ses projets.

Dès l'abord, M. de La Dauversière conquiert le jeune commandant. Celui-ci, subjugué par l'ascendant de la vérité aussi bien que par l'élévation des vues du grand colonisateur, se met aussitôt à sa disposition, « sans ambitionner d'autre honneur que de servir Dieu et le Roi dans la profession des armes ».

La Dauversière sollicite alors sa collaboration pour le recrutement de la future colonie et fixe le rendez-vous pour le printemps suivant à La Rochelle. « Ce brave et incomparable gentilhomme rencontré, les Associés ne songèrent plus qu'à se procurer de l'argent et à s'assurer de bons hommes afin de faire une belle et considérable dépense pour Dieu et l'honneur de la France en leur première levée de boucliers . . . »²⁰

¹⁰ *Esquisse historique de la ville de Montréal* (Souvenir de Maisonneuve, p. 8).

²⁰ Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 19.

L'HÔTEL-DIEU

« L'honneur de la France » demandait des candidats capables de « se sacrifier » au Montréal pour le bien de l'Église et de la patrie.

« Se sacrifier » est bien dire ; à l'intégrité de la foi et des mœurs les volontaires devaient joindre le désintéressement et la bravoure pour combattre les ennemis et, le cas échéant, risquer leurs biens et leur vie sans idée d'enrichissement temporel. Les *Croisés de Montréal* aspiraient même au martyre.²¹

Parmi les éléments les plus marquants de cette première expédition soigneusement organisée, se trouve « la femme sage et intelligente, d'un courage à toute épreuve et d'une résolution mâle »,²² que Dieu destinait à servir d'hospitalière aux malades et aux blessés : Jeanne Mance, première infirmière laïque de Ville-Marie et modèle des infirmières professionnelles du Canada.²³

²¹ D'après les *Véritables Motifs et l'Histoire de la Colonie française*.

²² Dollier de Casson, *Histoire du Montréal* p. 20.

²³ La pionnière des gardes-malades laïque de l'Amérique du Nord fut une espagnole au service du premier hôpital de Mexico construit en 1524 par Fernando Cortès, « for the graces and mercies God has bestowed on him in permitting him to discover and conquer New Spain ». (Catholic Encyclopedia, Vo. « Hospitals »).



MORTIER DE BRONZE, XVII^e SIÈCLE. Collection de l'Hôtel-Dieu.

Chapitre deuxième

« VOCATION » DE JEANNE MANCE

« Eprise de charité et de prosélytisme, Jeanne Mance, il y a trois siècles, quittait son pays souriant et tranquille pour aller porter à Ville-Marie un peu de l'âme française. »

(Notes historiques,
Archives de l'Hôtel-Dieu)

L'héroïne, que notre cité vit se pencher sur son berceau naissant, est considérée, par l'histoire, comme la co-fondatrice de Montréal, presque au même titre que Maisonneuve. Et sûrement, c'est équité et justice ; Jeanne Mance¹ incarne, en sa personne, la noblesse du cœur, la bonté et le dévouement de la femme dans ce qu'ils recèlent de plus pur et de plus désintéressé, l'esprit d'initiative et la sûreté de jugement au milieu d'inextricables embarras. Ces qualités prééminentes, elle les a consacrées au bien de Ville-Marie dans un geste magnanime de foi et de charité.

La Champagne l'a vue naître. Mais à quelle ville attribuer l'honneur de lui avoir donné naissance ?²

Faute de preuves sur ce point, les opinions restèrent partagées jusqu'en 1932. La publication de l'abbé René Roussel, directeur au grand Séminaire de Langres : *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance*, vint résoudre le litige. Depuis, nous pouvons affirmer que notre Jeanne naquit à Langres.

Langres, « la cité non pareille » de l'ancienne Champagne, se trouve aujourd'hui située vers le sud du département de la Haute-Marne. Elle occupe une place bien modeste dans la géographie de la France, mais elle s'honore de posséder un glorieux passé. Telle la carène d'un vaisseau hérissé de mâts, la ville antique émerge du promontoire lingon — le vieil *oppidum* gallo-romain. Après s'être épanouie vers le nord, elle se termine de tous côtés par des pentes abruptes. C'est une place importante et elle a grande mine. Les vastes façades de ses nombreux couvents s'alignent en bordure de sévères

¹ Le nom de l'héroïne de Montréal est souvent orthographié de Mance, de Mancé ou Manse.

² Il semble étrange que la question se soit posée, quand Sœur Morin, les annalistes de notre Institut, Mère Juchereau, Dollier de Casson et Bertrand de la Tour, dans ses *Mémoires sur Monsieur de Laval*, aient clairement désigné Langres comme lieu de naissance de Jeanne Mance.

Octobre 1600 58.

Handwritten text, likely a baptismal record, mentioning names like Jeanne, Charles, and Catherine.

Les actes intermédiaires, de la page du registre, ont été supprimés.

Handwritten text, possibly a continuation of the baptismal record, mentioning names like Jehanne and Charles.

Handwritten signature or name.

Handwritten text, mentioning 'Le dimanche 12 novembre' and names like Jehanne, Charles, and Catherine.

Jehanne Mance

Le dimanche 12^e novembre dud an fut baptizée Jehanne fille de m^e Charle mance pr au bailliage de Lengres et dame Catherine Emonnot le parrain m^e Anthoine [?] Esprit sergent royal et la marraine rachel Gillot fem' de Jehan haulletplein.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

remparts, dont les tours de flanc évoquent les glorieuses époques de François Ier et de Henri IV.³

Le dimanche, 12 novembre 1606, la tour trapue de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul⁴ met son carillon en branle pour annoncer la régénération, par le baptême, d'une enfant de la paroisse, Jeanne Mance, fille de Charles Mance, procureur au baillage royal de Langres depuis environ 1602, mais originaire de Nogent-le-Roi, — et de Catherine Emonnot.

La famille de Jeanne Mance appartenait à la bourgeoisie de robe. Son blason portait : *d'azur à la mancine d'or au fruit de sable, bordé de gueules.*

Jeanne était la deuxième de la famille, laquelle comptait six filles et six garçons. La seule mention de la Confrérie du Saint-Sacrement,⁵ dont faisaient partie les époux Mance, suffit à nous faire connaître dans quelle ambiance se passa sa jeunesse sous le ciel champenois. Héritière des sentiments élevés qui, de par ses ancêtres, constituaient un patrimoine familial, Jeanne Mance en imprègne sa vie au point de lui donner ce caractère de grâce charmante et de distinction native qui rehausse toujours la valeur morale.

Vers l'année 1615, Jeanne Mance dut fréquenter le pensionnat des Ursulines, récemment établi à Langres (1613), et y puiser l'instruction convenable à son rang.⁶

Ensuite, nous raconte Sœur Morin,⁷ « Elle vécut en grande dévotion dans la maison de son père, qui ne s'y opposa jamais par l'amour tendre et la complaisance qu'il avait pour sa fille qui, de sa part, agissait en toutes choses avec tant de prudence et de vertu qu'elle ne lui

³ Ce paragraphe est extrait de notes obligeamment fournies par un professeur du Séminaire de Langres.

⁴ Les bâtiments de l'église paroissiale de Saint-Pierre, lieu du baptême de Jeanne Mance, furent abattus après la Révolution. En 1830, le maire Henryot fit aménager la place ; on y créa un jardin public en 1890. A l'angle nord-est se dressait le portail de cette antique église ; il faisait vis-à-vis à la cathédrale. Ce lieu a été choisi pour édifier une statue à Jeanne Mance. Quelques vestiges de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul sont encore visibles au Musée de Langres et deux de ses statues ornent un autel de la cathédrale.

⁵ Le père et la mère de Jeanne Mance s'agrégèrent à cette confrérie en 1616. (Abbé René Roussel, op. cit.)

⁶ Le couvent des Ursulines, aujourd'hui désaffecté, existe encore. Ses vastes salles abandonnées servent de lieu de réunion à un patronage de jeunes filles. De l'antique chapelle, le portail seul reste debout. C'est un beau travail original du début du XVIIe siècle : colonnes cylindriques, attributs religieux sculptés sur les linteaux de porte et draperies aux plis heureusement venus. (Extraits de notes sur Langres, citées précédemment.)

⁷ Sœur Morin, née à Québec en 1649, mourut en 1730, religieuse hospitalière de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Première annaliste de cette Institution, elle est aussi le premier écrivain né au Canada. Cf. pp. 182 et ss., 282 et ss., et 352 ss.

L'HÔTEL-DIEU

causa aucun chagrin par ses dévotions qu'elle ajusta toujours à sa volonté ».

La mort prématurée de ses parents transforme le rôle de la grande sœur en celui d'une véritable mère ; aussi Jeanne ne parut pas d'abord s'interroger sur sa vocation. N'est-elle pas fixée dans une certaine mesure ? Puis la guerre, avec les calamités qui l'accompagnent, maladies, épidémies, fit son apparition au pays langrois.

Alors, que de victimes à secourir !

La confrérie de la Charité ou de la Miséricorde enrôla tout aussitôt des infirmiers et des infirmières bénévoles. La tendresse et le dévouement de Jeanne ne tardèrent pas à s'affirmer. Ignorant la crainte et possédant le don de sympathie, cette fille de France prélude à sa mission canadienne.

Lorsque la ville retrouva son atmosphère de bien-être et de paix, Jeanne Mance recouvra sa liberté. Nos annalistes la représentent alors comme une personne « vivant dans une pensée continuelle de la mort ». Sur quoi l'on rapporte que, dans ses longues stations au cimetière où tant de compatriotes reposaient à côté de son père et de sa mère, elle méditait sur la vanité des honneurs et des biens terrestres.⁸ Mais, comment ordonnera-t-elle désormais sa vie ? La famille a grandi, elle-même est âgée de trente-quatre ans ; et, depuis qu'elle a connu la joie de se donner aux souffrants dans un dévouement gratuit, elle estime vide et insipide une existence sans but précis.

Pendant qu'elle s'interroge, Jeanne fait la rencontre de son cousin, messire Nicolas Dolebeau,⁹ maître ès arts, que le chapitre de Langres s'attachera en 1642. Il résidait alors à Paris et cumulait divers titres : docteur de Sorbonne, précepteur du duc de Richelieu et chapelain de la Sainte-Chapelle. Le futur chanoine comprit vite les perplexités et les aspirations de sa cousine. Pour orienter son avenir, lui — dont le frère Jean, jésuite,¹⁰ devait se rendre sous peu au Canada

⁸ *Annales de Moulins*, p. 27.

⁹ Fils de Jean Dolebeau, avocat de Langres.

L'*inventaire* des biens de Jeanne Mance mentionne des lettres du chanoine Dolebeau. Jeanne lui confiera la gérance de certaines affaires matérielles. Le premier incendie de l'Hôtel-Dieu, survenu en 1695, consuma cette précieuse correspondance avec celles de MM. de La Dauversière, Maisonneuve et Talon.

¹⁰ La *Liste des Missionnaires Jésuites*, Nouvelle-France et Louisiane, donne le Père Jean Dolebeau comme natif de Nogent-le-Haut. D'après Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, le Père Dolebeau serait né à Langres même. Le *Catalogue* de la Compagnie de Jésus dit également qu'il y vécut.

Un premier Jean Dolebeau, récollet, vint au Canada comme missionnaire en 1615. Un autre Jean Dolebeau, originaire de Paris (selon l'*Essai généalogique* de M. Jacques Laurent, il serait probablement un autre cousin germain de Jeanne Mance), s'engagea par contrat, passé à la Flèche le 15 avril 1653, à se rendre à Ville-Marie avec la recrue. M. E.-Z. Massicotte nous fait remarquer que son nom ne paraît pas sur le rôle d'embarquement à bord du *Saint-Nicolas* de Nantes.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

— n'hésite pas à lui parler de l'héroïque dévouement des Ursulines et des Hospitalières de Dieppe, parties récemment pour la Nouvelle-France. Une mystérieuse impulsion attire dès lors Jeanne vers le Canada : sa vocation se révèle.

Jeanne, pourtant, voudrait tout d'abord se persuader que sa faible santé est un obstacle ; mais ses perplexités sont telles que, craignant d'être infidèle à la grâce, elle soumet son anxiété à son directeur. Celui-ci, que l'on présume être un Père Jésuite, usa d'autant de réserve que de prudence. « À vrai dire, conclura plus tard Dollier de Casson, il fallait que ce fût une personne toute de grâce pour venir alors dans ce pays si éloigné, si sauvage et si incommode . . . »¹¹ Il fallait aussi que ce fût une âme trempée pour l'immolation. Le clairvoyant religieux finit par lui dire catégoriquement : « Allez, mademoiselle, allez en Canada, je vous en donne permission. »

C'était la lumière, mais c'était aussi le sacrifice : sacrifice de la patrie et sacrifice des siens, sacrifice surtout d'une vie exempte de soucis, qu'elle devra échanger contre l'incertitude d'une entreprise hasardeuse, où elle n'aura d'autre boussole que la confiance en la bonté de Dieu.

Jeanne ne se trompait pas.

Une fois sa décision prise, elle part résolument pour la capitale ; c'était le mercredi de la Pentecôte, 30 mai 1640. Selon la plupart des gens, la fille de Charles Mance se rend à Paris pour se faire admirer. Ironique ou flatteuse, l'opinion publique va servir les intérêts de l'aimable Champenoise. Elle n'aura pas à cacher les motifs de son départ pour attirer la clientèle ; les acteurs s'offrent d'eux-mêmes.

Jeanne Mance fut reçue chez une sienne cousine, sœur du cousin Dolebeau, laquelle logeait près de l'église de Saint-Sulpice, voisine du noviciat des Jésuites. Obéissant au conseil qui lui en a été donné, Jeanne se rend à cet endroit pour consulter le Père Charles Lalemant, de retour du Canada depuis deux ans.

Le perspicace religieux lui prodigua ses encouragements, mais cette consolation sera payée par un premier contretemps : l'excellent missionnaire doit partir incessamment pour le sud de la France. La future fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie était loin de soupçonner les relations étroites qui allaient exister entre ce voyage et celui qu'elle se propose d'entreprendre : le Père Lalemant va rencontrer M. de La Dauversière, qui travaille à la reprise des négociations en vue d'obtenir le transfert des droits de M. de Lauzon sur l'île de Montréal.

¹¹ *Histoire de Montréal*, p. 11.

L'HÔTEL-DIEU

Le directeur de Langres avait aussi conseillé à Jeanne d'aller voir le révérend Père Saint-Jure, recteur du noviciat de la Compagnie de Jésus. Ce religieux se montre bienveillant, mais paraît se refuser à toute solution. Ainsi ballottée par des alternances de confiance et de crainte, Mlle Mance dut se prêter aux relations mondaines de la grande ville.

La Providence veillait. Elle lui ménagea un secours opportun dans la personne de Mme de Villesavin, née Isabelle Blondau, qui, dans son bel hôtel de la Place Royale, recevait la meilleure compagnie de Paris. En raison de sa charité, cette dame était surnommée « la servante très humble du genre humain ».

Informée des projets et des déceptions de Mlle Mance, elle lui facilita une seconde entrevue avec le peu encourageant recteur. Cette fois, celui-ci avoue sans ambages qu'il n'a jamais rencontré, dans aucune vocation, des marques si évidentes de la volonté divine. « C'est une œuvre de Dieu », ajouta-t-il ; « vous devez le déclarer à vos parents. »¹²

L'événement ne tarda pas à défrayer la chronique et à susciter l'admiration. Bientôt, Mlle Mance ne put résister aux sollicitations qui lui vinrent de toutes parts.

« Comme elle était d'un extérieur assez prévenant et qu'elle parlait de Dieu on ne peut pas mieux, quantité de dames vertueuses de la première qualité se firent un plaisir de la voir et de l'entretenir ».¹³ Elle pénétra ainsi dans les cercles aristocratiques de l'époque, dans ces salons historiques où il était parlé de projets missionnaires. Après Mme la Chancelière,¹⁴ vint la princesse de Condé (Charlotte de Montmorency), puis la reine elle-même, que l'on verra plus tard remettre au baron de Renty, une aumône pour le Canada. L'abbé Charlet affirme, rapporte M. Faillon, que Mlle Mance était très considérée de la reine Anne d'Autriche.

Jeanne Mance saura tirer avantage de ses honorables relations. Un esprit persuadé, n'est-ce pas un cœur gagné à une cause, une main ouverte à des besoins ? Sous l'action de la Providence, le fil des événements se déroule sans heurt. Le révérend Père Rapine,¹⁵ provincial des Récollets de Saint-Denis, étant venu à Paris, Jeanne Mance, qui con-

¹² Le Père Camille de Rochemonteix, s.j., *op. cit.*, t. I, p. 315.

¹³ Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 39, Ed. de Dom Jamet.

¹⁴ Madeleine Fabri, épouse de Pierre Séguier, garde des Sceaux du Roi.

¹⁵ Le nom de ce Récollet s'orthographe Rapine et non Rapin, ainsi que le prouvent certains documents de l'Ordre (le *Mortuologe* et la *Regula FF. Minorum*). (Notes obligeamment fournies par le révérend Père Archange Godbout, o.f.m.)

Dans *Jeanne Mance* (1934) Mlle Marie-Claire Daveluy mit pour la première fois, en évidence, la faute de lecture dont il est ici question.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

naissait déjà cet « homme de grand mérite », comme le qualifie Dollier de Casson, va chercher auprès de lui une confirmation à ses projets.

Elle n'eut qu'à se féliciter de sa démarche. L'éminent religieux avait l'âme apostolique ; et, en sa qualité de Récollet, le Canada était loin de lui être inconnu.¹⁶ Ses avis ressemblèrent plutôt à des ordres. Devant la totale abnégation de Mlle Mance, il ajouta : « Puisque vous vous oubliez vous-même, il est bon que d'autres prennent soin de vous. »

À quelques jours de là, Jeanne recevait, du Père Rapine, un billet la priant de se rendre le lendemain après-midi à l'hôtel de Bullion, où il se trouverait lui-même pour la présenter à une insigne protectrice.

Cette dame « qui, au ciel, tiendra un des premiers rangs dans l'œuvre de Montréal »,¹⁷ habitait un vaste hôtel de la rue Platrière.¹⁸ Le nom de *bienfaitrice inconnue*, qui la désigna au cours de sa vie et qu'elle n'a que trop conservé après sa mort, dit assez à quelle enseigne d'humilité et de charité le révérend Père conduisait Jeanne Mance.

Issue du mariage de Guichard Faure, sieur de Berlize, conseiller secrétaire du Roi, et de Madeleine Brûlart de Sillery,¹⁹ Angélique Faure, future fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, épousa, le 22 janvier 1612, messire Claude de Bullion, surintendant des finances sous Louis XIII, qui porta très haut l'éclat et la fortune de son nom.²⁰

Par sa piété et sa modestie, Mme de Bullion cherchait à faire oublier l'opulence trop éclatante de son mari ; par son humilité, à cacher les fabuleuses aumônes dont elle était la dispensatrice. Le milieu dans lequel vivait cette dame, nièce de l'illustre commandeur de Malte, Noël Brûlart de Sillery (1577-1640), lequel fonda en 1637 la *Réduction* de Saint-Joseph de Sillery près de Québec,²¹ connaissait l'existence

¹⁶ Au sujet des Récollets cf. p. 42.

¹⁷ Dollier de Casson.

¹⁸ Aujourd'hui, 3, rue Jean-Jacques Rousseau. Avant la Révolution, l'hôtel de Bullion fut converti en habitation particulière et le rez-de-chaussée en salles d'exposition et de vente de tableaux et de meubles précieux. *Documents sur la vie et la famille d'Angélique Faure*. Renseignements fournis par M. le Préfet de la Seine, sur la réquisition de M. le Secrétaire d'Etat des Beaux Arts de France, et remis à l'Hôtel-Dieu de Montréal par le Consul général de France au Canada, 15 février 1911.

¹⁹ Sillery, bourg du département de la Marne, à 10 kilomètres sud-est de Reims.

²⁰ Les armoiries des de Bullion se lisent ainsi : Ecartelé au 1 et 4 d'azur au lion issant d'or mouvant d'une champagne ondée d'argent ; au 2 et 3 d'argent à la bande de gueules accampagnées de six coquilles du même en orle.

²¹ Sillery reçut, pendant l'hiver de 1641, M. de Maisonneuve et Mlle Mance, auxquels M. de Puiseaux offrit la plus généreuse hospitalité dans ses domaines. En 1657, la Compagnie des Cent-Associés érigeait, sur une partie de ce territoire, la charellenie de Coulonges en faveur de Louis d'Ailleboust. Ce site historique, évocateur de tant de souvenirs français, est devenu la demeure vice-royale de Spencer Wood.

L'HÔTEL-DIEU

de l'Hôtel-Dieu récemment établi ; aussi ne pouvait-elle ignorer l'entreprise colonisatrice de Montréal. Sœur Morin est donc fort bien informée lorsqu'elle dit explicitement, dans ses Annales,²² que l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec faisait grand bruit à Paris et que Mme de Bullion fut touchée du désir d'en faire autant en faveur de la future colonie de Montréal. Mais, pour des raisons de prudence et d'humilité, celle-ci attendit que l'occasion s'en offrît, comme elle le souhaitait.

Puis — détail subtil, mais qui accrédite encore la vérité de son exposé —, Sœur Morin ajoute qu'un Père de la Doctrine chrétienne, confesseur de Mme de Bullion, par conséquent bien au fait de ses sentiments, n'eut pas plus tôt connu le projet de Mlle Mance qu'il lui conseilla d'entrer en relations avec sa pénitente. Ignorant le motif de cet avis, Jeanne Mance différait sa visite, lorsqu'un religieux de Saint-François lui offrit de lui trouver une bienfaitrice.

Ainsi présentée par le révérend Père Rapine, Récollet, Mlle Mance rendit visite à Mme de Bullion à la fin de janvier 1641.²³ L'affable grande dame, qui allait jouer un rôle prépondérant dans sa destinée, voulut bien la retenir longtemps près d'elle en cette première entrevue et la recevoir plusieurs fois par la suite.

D'après Leblond de Brumath,²⁴ Mme de Bullion a l'honneur d'avoir donné à l'héroïne de Ville-Marie l'idée concrète de la mission particulière qu'elle remplirait au Canada : fonder un hôpital. À la quatrième entrevue, elle expose à Mlle Mance son désir de lui confier l'administration de cet établissement et de pourvoir à son entretien personnel. C'était dissiper les ombres du tableau et revêtir, de l'harmonie des formes et des couleurs, le profil indéfini fixé dans l'esprit de Jeanne par les entretiens de son cousin Dolebeau.

À un projet si méthodiquement ordonné, Jeanne Mance n'oppose que son état de santé. Cette hésitation — la seule que mentionne l'histoire — prouve bien que Jeanne était prête à s'en aller vers l'inconnu travailler au salut des âmes, pourvu que la Providence lui procurât les forces nécessaires.

Toutefois, les vouloirs divins devenaient évidents à travers une série d'événements aussi inattendus que merveilleux. Sœur Morin nous apprend que la future fondatrice de l'hôpital de Ville-Marie « recommanda cette affaire à tout ce qu'elle connaissait de serviteurs

²² P. 47.

²³ La mort récente de son mari (23 décembre 1640) laissa Mme de Bullion maîtresse d'une grande fortune.

²⁴ *Vie de Mademoiselle Mance et commencements de la colonie de Montréal*, p. 20.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

de Dieu », sans oublier Marie Rousseau, qu'intéressait « tout ce que sur terre on faisait pour le ciel » et qui définit Mlle Mance « une des plus grandes âmes qui vivent. »

Après l'avoir dirigée pendant une retraite de dix jours, le révérend Père Saint-Jure l'assura une seconde fois « que Dieu la voulait en Canada, qu'elle acceptât ces offres qu'on lui faisait, et n'eût aucun égard à son infirmité corporelle et à sa délicatesse naturelle qui était grande ».

Ces paroles sont le dernier oracle ; Mlle Mance avisera Mme de Bullion qu'elle est prête à seconder ses vues. Déjà, pour répondre à ses désirs, et grâce à ses relations dans le cercle de la nièce du cardinal de Richelieu, elle s'était renseignée sur le coût de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle apprit donc à sa munificente bienfaitrice que Mme d'Aiguillon, de concert avec son oncle, le cardinal-ministre, avait affecté à cet établissement une somme de 22,000 livres tournois et qu'en 1640, elle éleva cette somme à 40,500 livres.

Mme de Bullion répondit que Jeanne n'avait pas moins à attendre de sa libéralité, pour l'hôpital dont elle voulait être la fondatrice. Sur le champ, elle lui assura une dotation de 42,000 livres.

Il paraît certain qu'à cette visite, Mme de Bullion offrit à Mlle Mance, entre autres cadeaux précieux, plusieurs bijoux religieux de grand prix et son portrait en miniature renfermé dans une riche boîte d'agate montée en or et sertie de perles fines.²⁵

En avril 1641, Jeanne Mance prenait congé de ses conseillers, le Père Rapine et le Père Saint-Jure. Ce dernier lui avait appris que deux flottes se préparaient à faire voile vers la Nouvelle-France et qu'un de leurs Pères, qu'elle avait rencontré l'hiver précédent, ferait partie du voyage. A la visite d'adieu faite à Mme de Bullion, celle-ci lui remit une bourse de 1,200 livres en lui disant : « Recevez les arrhes de notre bonne volonté, en attendant que nous fassions le reste, ce que nous accomplirons lorsque vous m'aurez écrit du lieu où vous serez et que vous m'aurez mandé l'état de toutes choses.²⁶

Rédigea-t-on un mémoire des engagements contractés ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que Mme de Bullion exigea de

²⁵ L'incendie de 1695 consuma ce précieux souvenir.

« Une Croix Dor esmaillée de blanc, Contenant Neuf rubis, Sçavoir Six gros et trois petis, Une Dor Esmailée de Vert et de bleuf, Une Croix de Bois garnie de Nacque de perle » mentionnées dans l'inventaire de Mlle Mance n'auraient-elles pas fait partie des bijoux de dévotion donnés par sa généreuse bienfaitrice ?

La « monstre Sonnante a boiste d'Argent », pour n'être pas un bijou de dévotion, semble un objet d'assez grande valeur qui peut bien provenir de la riche Inconnue.

²⁶ Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 24.

L'HÔTEL-DIEU

Jeanne Mance le secret absolu sur sa personnalité et ne voulut être désignée officiellement que sous le nom de *Bienfaitrice Inconnue*.

Pour ne pas trahir cet anonymat, condition, semble-t-il, *sine qua non* de toutes ses libéralités, Jeanne Mance devra lui envoyer ses lettres à l'adresse du Père Rapine. Ce secret fut si bien gardé que, longtemps après la mort de la Bienfaitrice inconnue, Dollier de Casson, le révélant pour l'intégrité de l'histoire, semble se reprocher de troubler dans son tombeau, par le bruit seul de son nom, celle qui fut aussi humble que magnifique.²⁷ « Aussy tôt que les affaires de la fondation de l'hospital furent conclues à Paris », dit Sœur Morin, « mademoiselle Mance se disposa à quitter la France, pour venir dans le Canada où la grâce l'attirait avec tant de force et de suavité ; elle écrivit à M. de La Dauversière qu'elle savait être comme l'âme de cette affaire et procureur des Messieurs de la Compagnie, lequel lui manda de faire diligence et qu'elle se rendit à La Rochelle dans un certain temps, que je ne sais pas, que là, ils se parleraient à loisir et à cœur ouvert ».²⁸

Outre l'invitation de M. de La Dauversière, si toutefois elle eut lieu, d'autres raisons incitaient Jeanne Mance à s'embarquer à La Rochelle. Elle voulait échapper à la sollicitation de ses parents, qui auraient eu toutes les facilités de l'accompagner à Dieppe où mouillait un navire à destination de Québec.

²⁷ Leblond de Brumath, *Vie de mademoiselle Mance*, pp. 148-149.

²⁸ *Annales*, p. 53.

Les *Annales* de l'Institut parlent aussi dans ce sens : « Mlle Mance écrivit à M. Le Royer de La Dauversière, qu'elle ne connaissait point encore que par le récit qu'on lui faisait de son mérite et de sa vertu ». A l'encontre de nos annalistes, la plupart des historiens veulent que M. de La Dauversière et Mlle Mance soient restés parfaitement inconnus l'un à l'autre jusqu'à leur entrevue à La Rochelle. Tout en accordant, à ces derniers, le crédit et le respect dus à leur autorité, nous croyons, après étude du sujet, devoir émettre simplement nos déductions personnelles. A défaut des lettres elles-mêmes (seul témoignage probant), si nous remontons au mois d'août 1640, nous trouvons Jeanne Mance prenant conseil auprès du Père Charles Lalemant, ex-missionnaire de la Nouvelle-France, précisément au sujet de son dessein d'aller en Canada. Dans ces mêmes jours, le Père Lalemant se rend à Vienne avec M. de La Dauversière, pour lui prêter appui dans une seconde tentative d'achat de l'île de Montréal. Après avoir réussi cette négociation, le révérend Père Jésuite rencontre plusieurs fois M. de La Dauversière. Comment, dès lors, ne pas lui mentionner au moins le nom de Jeanne Mance, dont il a précédemment encouragé les généreux desseins, lui qui s'est ingénié à présenter à La Dauversière le premier personnage indispensable à la colonisation de Ville-Marie : M. de Maisonneuve ? D'autre part, dirigée à Paris par le révérend Père Saint-Jure, Jeanne Mance est fort bien renseignée au sujet des vaisseaux qui partent de Dieppe et de La Rochelle. Peut-on supposer que le Père Saint-Jure ait ignoré La Dauversière et la part qu'il assumait dans cette double expédition ? Les paroles d'inquiétude par lesquelles le Père de la Place accueillit Jeanne Mance lors de son arrivée à La Rochelle prouvent, par ailleurs, que le voyage était concerté. Dans ces conditions, n'eût-il pas été de la plus élémentaire sagesse, pour le Père Saint-Jure, de conseiller à Jeanne d'entrer en communication avec La Dauversière ? et tout naturel que ce dernier lui « mandat de faire diligence et qu'elle se rendit à La Rochelle où ils se rencontrèrent sans s'être jamais vus auparavant », selon le texte accredité par la plupart des auteurs ?

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

La présence, à bord des navires rochelais, du Père Jacques de La Place, s.j., et de l'abbé Faulx, aumônier en titre des Ursulines de Québec, avait-elle inspiré le choix de M. de La Dauversière ? En tout cas, cette coïncidence allait favoriser Jeanne Mance, en l'assurant des secours spirituels pendant la périlleuse traversée.

Rien ne retenait plus la vaillante apôtre dans la capitale. La voie était libre.

La sympathie qu'elle inspirait, l'intérêt et l'admiration qu'elle suscitait disposèrent tout le monde en sa faveur. De Paris à La Rochelle, à peine voulait-on qu'elle soldât ses dépenses. On se disputait même l'honneur d'héberger l'héroïque Champenoise qui s'en allait au loin faire aimer le Christ et la France.

VERS LE CANADA

En quittant Paris à destination de La Rochelle, qui en est distante de 470 kilomètres au sud-ouest, Jeanne Mance fait ses premiers pas vers le Canada. Dans cette dernière ville, d'aspect militaire par ses fortifications anciennes, s'achèvent les préparatifs de l'embarquement. La haute mâture des navires en rade se profile sous le ciel rochelais, à proximité de la flèche de pierre qui surmonte l'église des révérends Pères Jésuites.

Descendue dans une auberge voisine, Jeanne Mance, sans plus tarder, se dirige vers la résidence des religieux, pour rendre visite au révérend Père Jacques de La Place,²⁹ son unique connaissance à La Rochelle et son futur compagnon de voyage. Prêt à partir pour le Canada avec la colonie fléchoise, le révérend Père l'attendait. Il avait même craint de voir les vaisseaux mettre à la voile avant l'arrivée de l'intrépide Champenoise. Mais le navire qu'elle devait monter était encore à appareiller. Au moment où elle se présenta au parloir, le religieux missionnaire s'y trouvait justement en compagnie d'un gentilhomme qui se retira aussitôt. Et le révérend Père de dire à Mlle Mance : « Voyez-vous ce gentilhomme qui vient de sortir afin de me laisser la liberté de vous parler ? Il a donné cette année 20,000 livres pour une entreprise qui regarde ce pays. Il s'appelle le baron de Fancamp et est associé à plusieurs personnes de qualité, qui font de grandes dépenses pour un établissement qu'elles ont désiré de former

²⁹ Selon le Père de Rochemonteix (*Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. I, p. 315), Jeanne Mance aurait consulté le Père de la Place à Paris, en même temps que les Pères Lalemant et Saint-Jure. Le Père de la Place, ancien scolastique du Collège Henri IV de la Flèche et ex-missionnaire au Canada avec le Père Charles Lalemant, se trouvait, sans doute, très au courant des entreprises de M. Le Royer.

L'HÔTEL-DIEU

dans une île du Canada appelée Montréal ». ³⁰ Et il lui fit connaître tous les mouvements qu'on se donnait pour cette œuvre. ³¹

Lorsque Mlle Mance prit congé du révérend Père, celui-ci s'enquit de sa résidence ; car le calvinisme avait pris une forte position à La Rochelle. Comprenant qu'elle logeait chez une huguenote, il lui indiqua une autre pension que celle de l'auberge nommée.

Le lendemain matin, Mlle Mance, entrant dans la petite église du Jésus, croisa un gentilhomme qui en sortait. C'était M. de La Dauversière. « Quoiqu'ils ne se fussent jamais vus, M. de La Dauversière étant peut-être instruit par le Père Laplace », insinue Dollier de Casson, « ils furent subitement éclairés d'une lumière surnaturelle, qui leur découvrit mutuellement leurs pensées les plus secrètes et tout leur intérieur, comme il était déjà arrivé à l'égard de M. Olier et du même M. de La Dauversière. Ce dernier salua par son nom Mlle Mance, qui le salua aussi par le sien ; et en un instant Dieu leur imprima dans l'esprit une connaissance de leur intérieur et de leur dessein si claire que, s'étant reconnus, ils ne purent faire autre chose que remercier Dieu de ses faveurs ». ³²

D'après nos manuscrits, il serait impossible que Jeanne Mance eût complètement ignoré La Dauversière jusqu'à son arrivée à La Rochelle. ³³

Si nous récapitulons les faits, à tous le moins la veille de ce jour, le Père de La Place avait parlé à Mlle Mance de M. de La Dauversière ; peut-être aussi de Jeanne Mance à ce dernier. De plus, si avant leur arrivée à La Rochelle, comme il nous a paru établi, il y eut vraiment correspondance entre les deux interlocuteurs, ils ont la pleine certitude de se rencontrer dans cette ville. À notre humble avis, la lumière surnaturelle, dont parlent les *Véritables Motifs*, voilà le merveilleux, mais non pas le fait pour Le Royer et Jeanne Mance de s'être reconnus et de s'appeler réciproquement par leurs noms, comme il en fut d'Olier et de La Dauversière.

Quoi qu'il en soit, M. de La Dauversière représente à Mlle Mance qu'une aide féminine serait indispensable pour prendre soin des provisions, les distribuer, et surtout traiter les malades de Ville-Marie. Mais le désir qui prime tout autre, c'est de lui confier la charge de l'hôpital qu'il veut y installer pour préparer l'établissement des Filles de Saint-Joseph, en formation à la Flèche.

³⁰ *Histoire du Montréal*, p. 26.

³¹ *Recueil des pièces authentiques*, p. 209.

³² *Les Véritables Motifs*, p. 17.

³³ Voir note 28 de la page 86.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

Madame de Bullion venant d'en assurer la fondation par ses générosités, Dieu réunissait donc tous les éléments nécessaires à l'établissement de l'Hôtel-Dieu, en projet, pourrions-nous dire, depuis 1630. Jérôme Le Royer propose aussitôt à Mlle Mance de faire partie de la Société des *Messieurs et Dames de Montréal*. Elle hésite, elle est même sur le point de décliner cet honneur. Quelle figure ferait-elle, humble bourgeoise de province, à côté de ce que la France chrétienne d'alors comptait de plus illustre parmi ses fils ? Et la fortune est presque aussi disproportionnée que le rang. Une modeste rente viagère lui a été assurée par l'héritage paternel ; mais à peine suffira-t-elle, même doublée des gratifications de sa bienfaitrice, à pourvoir à son entretien, en sorte que son agrégation dans l'opulente Compagnie constituerait plutôt une charge qu'une collaboration : raisonnement admirable qui affirme l'humilité de Jeanne Mance. « Si je fais ce que vous me proposez », dit-elle à M. de La Dauversière, « j'aurai plus d'appui sur la créature et moins à attendre du côté de la Providence, de laquelle je veux dépendre uniquement ».

« Vous n'en serez pas moins fille de la Providence », reprit celui-ci ; « car, cette année, nous avons fait une dépense de 75,000 livres, et je ne sais pas où nous prendrons le premier sol pour l'an prochain . . . »

Jeanne Mance voulut néanmoins obtenir l'assentiment de ses aiseurs spirituels. « Ne perdez pas de temps », appuya M. Le Royer, « et écrivez au Père Saint-Jure par le prochain courrier ». Le colis postal porta des lettres à plusieurs adresses : les réponses furent identiques.

À l'arrivée du futur gouverneur de Montréal, qu'attendaient M. de La Dauversière et le baron de Fancamp, ceux-ci, au nom des Associés, reçurent Mlle Mance dans la *Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France*, « comme un présent que le ciel leur faisait ».

Le mois de juin vit partir le premier contingent de Ville-Marie. Avant de quitter la terre de France, Jeanne voulut commencer son apostolat en faveur de sa patrie d'adoption ; elle pria M. de La Dauversière de mettre par écrit le *dessein des Messieurs de Montréal* et d'en faire des copies dont elle accompagnerait chacune d'une lettre personnelle. De retour à Paris, il distribuerait ces deux mémoires aux dames de qualité dont elle s'était fait autant de bienfaitrices.³⁴ En tête de la liste figurait le nom de Mme de Bullion. L'initiative de Jeanne Mance devait avoir les conséquences les plus heureuses pour la Compa-

³⁴ Cf. p. 82.

L'HÔTEL-DIEU

gnie de Montréal, qui vit peu après s'accroître le nombre de ses membres de huit à trente-cinq.

Au moment de monter sur le navire, Jeanne Mance se rendit compte qu'elle était seule de son sexe.³⁵ Que faire à cette heure tardive ? Elle était encore dans cette perplexité, lorsque M. de La Dauversière lui tendit le message qu'il venait de recevoir de l'un de ses agents. Cette lettre lui apprenait que deux ouvriers du contingent dieppois emmenaient leur femme et qu'une vertueuse fille, désirant participer à l'œuvre admirable de ces colons, n'avait pas craint de forcer la consigne et de prendre place sur le vaisseau qui démarrait du port. Si on en croit les *Véritables Motifs*, Jeanne Mance, favorisée d'une vue surnaturelle avant de quitter Paris,³⁶ aurait laissé une relation manuscrite de cet incident et de quelques autres qui lui devaient arriver à La Rochelle.

Jeanne Mance s'embarqua sur le premier navire, où l'attendaient le Père de La Place et douze colons. Sur le second, se trouvaient l'abbé Antoine Faulx, M. de Maisonneuve et vingt-cinq hommes de la recrue fléchoise. M. le Royer et le baron de Fancamp accompagnèrent ceux-ci, dans le dessein de les mettre sous la conduite de M. de Maisonneuve qu'ils avaient devancé.³⁷ Quant au troisième navire, nous avons vu qu'il avait levé l'ancre à Dieppe, avec dix hommes et les trois femmes dont nous avons parlé, enrôlés en Normandie par M. de Chomedey ou par le baron de Renty.

Pendant que les navires rochelais voguent sur l'océan, M. de La Dauversière se met immédiatement en campagne pour former un deuxième, puis un troisième contingent. Les archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche nous disent avec certitude que, dès 1640 et dans les années suivantes, Le Royer contracta, solidairement avec sa femme Jeanne de Baugé, des emprunts équivalant bien à un million de francs.

Dans la plupart de ces emprunts, MM. Le Royer de Boistailié, Fontaine de la Crochinière, Denyon du Pasty, Olivier de la Guittière et autres, tous parents ou amis, se rendaient caution de lui et de son

³⁵ Les *Annales* de Sœur Morin, p. 55, disent que Mlle Mance « amena avec elle 4 ou 5 filles . . . » La prévoyante administratrice du futur hôpital aurait très bien pu engager à Québec des aides pour l'assister dans ses fonctions. C'est l'opinion de M. l'abbé Verreau. (Notes ajoutées aux *Véritables Motifs*, p. 77). Par ailleurs, M. Faillon écrit que Mlle Mance n'eut qu'une jeune fille à son service jusqu'en 1645 (*Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 42). Rien n'empêche que les autres se soient établies dans la petite colonie.

³⁶ « Et ainsi la bonne demoiselle », raconte l'auteur, « ne fut pas seulement assurée d'y être pourvue de compagnie, mais d'y trouver une fidèle assistance comme elle avait prédit, avant de partir de Paris, à deux religieux . . . » et à une personne de grande piété [que l'on croit être Marie Rousseau], p. 17.

³⁷ Archives de l'Hôtel-Dieu de Laval — Manuscrit.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

épouse ; mais au bas de ces actes il était spécifié « que, quoiqu'ils aient agi ainsi, néanmoins la vérité est qu'ils ne l'ont fait que pour faire plaisir aud. M. Le Royer et qu'ils n'ont rien touché des sommes prises à rente ou autrement. »

Ces lourds emprunts, évidemment relatifs à l'œuvre de Montréal, disent éloquemment jusqu'à quel point elle pesa sur son promoteur et que la noble cité, dont il jeta les bases, est non seulement d'origine française, ce qu'elle sait bien, mais aussi d'origine fléchoise, ce qu'elle sait moins.³⁸

³⁸ D'après les *Notions abrégées*, pp. 246-247, et le *Recueil des pièces authentiques*.



MONNAIE FRANÇAISE À L'EFFIGIE DE LOUIS XIII, 1642; LOUIS XIII; LOUIS XV; HENRI III; HENRI III. (*Archives de l'Hôtel-Dieu.*) Pour détails, voir *Index des illustrations*, p. 416.

Chapitre troisième

LE SÉJOUR À QUÉBEC

« Au mois d'août arriva à Québec un secours considérable, suscité par des voies providentielles, qui ouvrit une ère nouvelle pour le Canada. »

(L'abbé H.-R. CASGRAIN)¹

Après huit jours d'une température favorable, les deux vaisseaux partis de La Rochelle furent séparés par une bourrasque. Exception faite de cet incident, le navire sur lequel se trouvait Mlle Mance continua paisiblement sa route sur une mer calme et accosta heureusement au pied des remparts du fort Saint-Louis.

La vaillante Française était à Québec.

Avec son promontoire dominant le Saint-Laurent, la jeune cité canadienne ne dut-elle pas offrir quelque trait de similitude avec Langres, sa petite patrie, « *la chère colline* qui monte sa garde au milieu d'un panorama si large que l'appel des âmes l'avait saisie pour l'emporter de France en Canada » ?

Le voyage qui ne ressemblait guère à nos croisières modernes, avait duré exactement deux mois : du commencement de juin au 8 août 1641.

Les arrivants trouvèrent le groupe dieppois occupé à construire un entrepôt pour y conserver les provisions et servir d'abri éventuel.

Le Père Barthélemy Vimont, supérieur général des missions des Jésuites au Canada et recteur du collège de Québec, nous raconte l'impression produite par l'arrivée des colons de Ville-Marie. « La venue des vaisseaux », dit sa *Relation*, « apporte ordinairement un mélange de joie et de tristesse. Nous avons reçu du contentement à la vue des hommes des messieurs de Montréal, pour ce que leur dessein est entièrement à la gloire de Notre-Seigneur s'il réussit. Ce contentement a reçu du mélange par le retardement du sieur de Maisonneuve qui commande ces hommes (...) Une jeune demoiselle [Jeanne Mance], qui n'avait pas pour deux doubles de vie en France, à ce qu'on dit, en a perdu plus de la moitié dans le vaisseau tant elle a souffert, mais elle en a trouvé à Québec plus qu'elle n'en avait embarqué à La Rochelle ; les hommes de travail arrivent ordinairement ici

¹ *L'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 112.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

le corps et la dent bien saines, et, si leur âme a quelque maladie, elle ne tarde guère à recouvrer une bonne santé. L'air de la Nouvelle-France est très sain pour l'âme et pour le corps ».

Une bien lourde tâche attendait Jeanne Mance en ce pays neuf. Sans hésitation aucune, elle s'empare du commandement, car cette faible femme possède admirablement les qualités d'un chef expérimenté. « Tous l'honoraient comme si elle eut été leur mère », dit Faillon, « et avaient pour ses moindres volontés une soumission d'enfant. Ils recevaient même de sa main les munitions de guerre ».² L'emprise qu'elle exercera à Montréal ne sera pas moindre. « On la respectait autant que madame la Gouvernante ».³

Les douze colons ne restent pas inactifs. Sur son ordre, ils tirent des « tonneaux » les instruments de menuiserie et se dirigent vers la construction commencée par les Dieppois ; bientôt celle-ci deviendra le magasin des Messieurs de la Compagnie de Montréal. Les habitants de Québec, toutefois, apprenant que Ville-Marie formerait un établissement indépendant, essayèrent de persuader Mlle Mance de rester au milieu d'eux ; la retenir, c'eût été retenir le groupe entier. Mais Jeanne demeura inébranlable dans sa résolution de respecter les engagements pris envers Mme de Bullion et M. de La Dauversière.

Quant à M. de Maisonneuve, il tardait beaucoup à venir. Déjà ses gens s'inquiétaient à Québec et désespéraient même de son arrivée prochaine, lorsque, à la joie de tous, fut signalée sur le fleuve une embarcation battant le drapeau de la mère-patrie et portant enfin l'hôte attendu.

La traversée avait été rude.

Des voies d'eau s'étant produites dans son navire sous l'effet de la tempête, Maisonneuve s'était vu contraint d'atterrir à Tadoussac. En outre, la maladie lui avait enlevé trois colons et son propre chirurgien — l'homme « qui lui était le plus nécessaire » ; aussi considérait-il cette dernière perte comme un « désastre ».

Tadoussac, heureusement, devait lui ménager une compensation. Le commandant⁴ y rencontra un de ses amis, l'amiral de Courpon, capitaine du vaisseau *l'Espérance*, de la Compagnie des Cent-Associés. Devant sa perplexité, le conciliant et charitable amiral lui proposa de lui céder son propre chirurgien. Ce praticien, que l'on croit être Jean Poupée, s'en fut en chaloupe à Québec avec M. de Maisonneuve.

² *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 430.

³ Sœur Morin veut probablement désigner Mme d'Ailleboust.

⁴ M. de Maisonneuve ne fut officiellement déclaré gouverneur de l'île de Montréal que le 15 octobre 1641, par le chevalier de Montmagny.

L'HÔTEL-DIEU

Ils entrèrent en rade le 20 août.⁵ M. de Chomedey ne tarda pas à s'apercevoir que son entreprise portait ombrage aux habitants de Québec, spécialement aux représentants de la Compagnie des Cent-Associés.

Combien il eût désiré s'effacer aussitôt, puisqu'il dira quelques semaines plus tard : « Que ne sommes-nous à Montréal ? Là nous serons les Maîtres ». Mais, vains désirs ! L'impossibilité d'abattre les arbres et de construire des abris avant la froide saison obligea la petite colonie à passer l'hiver à Québec, où, selon le mot du Père Biard, « lorsque le vent du nord-ouest se met dans ses fugues, le froid y est intolérable ».

De plus, les Iroquois viennent de déclarer la guerre au mépris d'un récent traité de paix. Il serait donc de la dernière imprudence de s'aventurer à Montréal avec une poignée d'hommes. Après avoir offert, sans succès, l'île d'Orléans à M. de Maisonneuve, pour sa colonie, le gouverneur accompagna ce dernier dans un voyage de reconnaissance à l'île de Montréal. Ils débarquèrent le 15 octobre 1641, à la Place Royale (Pointe-à-Callière), qu'ils choisirent pour le site du futur établissement.

Ce fut tout pour cette année-là.

De retour à Québec, M. de Maisonneuve trouva la plus généreuse hospitalité chez M. Pierre de Puiseaux, sieur de Mont Renault, qui favorisa la recrue entière. Les colons trouvèrent à Ste-Foye un chantier tout prêt pour transformer rapidement les chênes en solides barques qu'on utilisera, au printemps, pour le transport, à Montréal, des hommes et des provisions.

À côté des ouvriers-soldats et des soldats-défricheurs, nous aimons saluer le médecin-bâtitteur, Jean Poupée, établi par M. de Maisonneuve chef de cette équipe d'élite. Il deviendra, quelques mois plus tard, le premier chirurgien de l'hôpital du Fort de Ville-Marie.⁶

Mlle Mance était déjà installée au fief Saint-Michel, surnommé « le bijou de la colonie ». Elle passa son premier hiver canadien dans ce coin de beauté sauvage, entourée d'âmes sœurs qui surent la comprendre et l'apprécier. C'est d'abord Mme Madeleine Chauvigny de la Peltrie, fondatrice des Ursulines au Canada, avec qui elle se lia

⁵ Date donnée par Dollier de Casson.

⁶ Le chirurgien Poupée apposait sa signature en 1648 sur un acte de Jean de Saint-Père. Il est probable qu'il était arrivé depuis longtemps déjà. On peut donc présumer, en toute vraisemblance, que le chirurgien de l'amiral Courpon, passé au service de M. de Maisonneuve, était Jean Poupée. (Renseignement dû à la bienveillance de M. E.-Z. Massicotte, conservateur des Archives judiciaires de Montréal.) Etienne Bouchard, qui traita Jeanne Mance en 1657 et auquel on accorda souvent la priorité, n'arriva au pays qu'en 1653.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

d'une étroite amitié ; les Ursulines elles-mêmes ; et puis, les dignes Hospitalières de Québec, qui venaient d'installer leur mission à Sillery ; enfin, le Père Jérôme Lalemant, missionnaire à Québec, frère du Père Charles Lalemant, premier conseiller de Mlle Mance à Paris.

Cordialement reçue par les Ursulines et les Hospitalières, la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie multipliait ses visites aux deux communautés. Sœur Morin nous confie que les Supérieures lui permirent d'entrer dans le cloître, « connaissant qu'elle était vraiment religieuse en vertu et en piété ».

Pour satisfaire leur dévotion, Mme de la Peltrie et Jeanne Mance allaient entendre la messe conventuelle chez les Hospitalières. Levées dès l'aurore, elles faisaient le trajet « à la clarté des étoiles et de la lune, par le sentier que traçaient les piétons sur la neige au bord de la grève ».⁷ Puis, « elles passaient une partie du jour dans l'hôpital, se joignant souvent aux offices du chœur et prenant part aux récréations de la communauté ».

On imagine facilement que, en vue du futur Hôtel-Dieu de Ville-Marie, Jeanne Mance dut transformer ses visites d'amitié en « stage professionnel ». N'était-ce pas un bon *entraînement* que ces sept ou huit mois de *probation*, passés en compagnies des jeunes, mais expertes religieuses, qu'une épidémie récente avait mises en contact quotidien avec les indigènes ? Quand l'infirmière bénévole de Sillery arrivera à Montréal, elle sera initiée à la psychologie si particulière des sauvages et à leur idiome.

Les annales de Moulins, s'appuyant sur les traditions de l'Institut, ajoutent que, « pour étudier la langue et les usages du pays, Mlle Mance se mit sous la direction du Père Lalemant ».

LE BAPTÊME DE VILLE-MARIE

Pendant que les fondateurs de Ville-Marie séjournent forcément à Québec, les membres de la *Société de Notre-Dame de Montréal* ne perdent pas de vue la Nouvelle-France ; le 27 février 1642, ils se réunissent dans l'église de Notre-Dame de Paris.

Après la messe célébrée par le fondateur de Saint-Sulpice, M. Jean-Jacques Olier, les Sociétaires consacrent solennellement l'île de Montréal à la Sainte-Famille, aux pieds de la statue de la Vierge, et donnent officiellement à la future cité le nom de Ville-Marie.⁸

⁷ L'abbé H.-R. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 1878.

⁸ Dans ses *Annales*, p. 24, Sœur Morin, après avoir décrit l'île de Montréal, nous dit « qu'on l'appelle vulgairement Ville-Marie aujourd'hui dans le Canada, à cause que M. de La Dauversière, à qui elle appartenait, lui donna ce beau nom. »

L'HÔTEL-DIEU

« Foye et hommage » viennent d'être rendus au souverain Seigneur du domaine marial ; il tarde à ces censitaires d'élite de montrer à la face du ciel et de la terre comment on remplit son « franc devoir » lorsqu'on travaille pour Dieu et la patrie.

L'appellation Ville-Marie fut employée dans le langage courant jusque vers 1670. Les documents officiels le conservèrent jusqu'en 1705, date à laquelle le nom de Montréal y apparaît pour la première fois sous la plume de l'intendant Raudot. (B. R. H. 1914, p. 125. Article de M. E.-Z. Massicotte). Cependant, on se servait toujours de ce mot pour désigner *l'Isle de Montréal*.

Notre ville a conservé, dans les documents religieux officiels, son vieux nom de Ville-Marie : en latin *Marianopolis*.



MADONE AU SCEPTRE FLEURDELISÉ. (Très vieille statue de bois.)
TRÉSOR DE L'HÔTEL-DIEU.

Chapitre quatrième

MONTREAL

« Jérôme Le Royer de La Dauversière,
le premier nom de la première page
des premières annales de Montréal. »

(Dom Albert JAMET, o.s.b.)

L'exode vers Ville-Marie eut lieu le 8 mai 1642. Aux fondateurs, partis de Dieppe et de La Rochelle, se joignirent M. de Montmagny, le Père Vimont, s.j., M. de Puiseaux, que n'avaient pas retenu ses soixante-quatorze ans, et Mme de la Peltrie, qui s'était déterminée à suivre Mlle Mance dans l'isolement de la nouvelle colonie.¹

La flottille, composée de « deux barques » construites à Sainte-Foye, « une belle Pinasse et une gabarre »,² prit neuf jours à franchir les soixante lieues qui séparent Québec de Montréal. Elle y aborda le 17 mai.

Dans le pittoresque narré que fait notre bonne annaliste de l'arrivée à Ville-Marie, on sent passer tout l'enthousiasme de Jeanne Mance, de qui elle tient les faits. « Aussitôt qu'ils aperçurent cette chère ville future dans les desseins de Dieu, qui n'était encore que des forêts de bois debout, ils chantèrent des cantiques de joie et d'action de grâces à Dieu, de les avoir amenés si heureusement à ce terme, comme autrefois les Israélites au seuil de la terre promise, et mirent pied à terre dans le lieu où est bâtie la ville à présent. Mlle Mance m'a raconté plusieurs fois par récréation que le long de la grève, plus d'une demi lieue de chemin ci-devant, on ne voit que prairies émailées de fleurs de toutes couleurs qui faisaient une beauté charmante . . . »

Ils durent en effet se sentir profondément émus, M. de Maisonneuve et Mlle Mance, à l'aspect de cette île que Soeur Morin appelle avec infiniment de justesse la « terre de promesse et de grande espérance », dont M. de La Dauversière les avait mystérieusement entretenus.

¹ Pressée par les sollicitations de l'autorité ecclésiastique, Mme de la Peltrie retournera à Québec à l'automne de 1643.

² *Pinasse*, petit bâtiment à trois mâts; *gabarre*, bateau plat allant aussi à voiles.

L'HÔTEL-DIEU

Le débarquement se fit à l'endroit qui prendra plus tard le nom de Pointe-à-Callière,³ celui où Champlain avait mit pied à terre lors de son premier voyage à Montréal en 1611. Maisonneuve tira parti de ce site avantageux, pour y élever le Fort au lieu nommé, par le fondateur de Québec, Place Royale.⁴ Cette langue de terre est formée d'un côté par le fleuve Saint-Laurent et, de l'autre, par une décharge de la rivière Saint-Pierre. Celle-ci coulait de l'ouest à l'est, passait par la place d'Youville pour se jeter dans le fleuve vis-à-vis la rue Saint-François-Xavier, au nord de la Pointe-à-Callière. Un autre cours d'eau, la petite rivière Saint-Martin, venait en sens inverse, c'est-à-dire de l'est à l'ouest. Surgie de Rosemont, elle suivait la direction de la rue Craig et rejoignait la rivière Saint-Pierre au Carré Chaboillez. Ces deux rivières sont aujourd'hui canalisées sous la place d'Youville.

Sœur Morin nous informe « qu'après avoir descendu de la chaloupe, M. de Chomedey se jeta à genoux pour adorer Dieu dans cette terre sauvage, et toute la compagnie avec lui (. . .) Puis les hommes travaillèrent à dresser des tentes ou pavillons, pour se mettre à couvert du plus fort des pluies et des orages, qui furent grandes et extraordinaires cette année-là. »

Selon le récit de Sœur Morin, c'était dans l'après-midi du 17 mai.⁵

« Le lendemain matin [un dimanche 18 mai] on dressa un autel où toutes nos dames⁶ épuisèrent leur industrie et leurs bijoux, et firent en ces rencontres tout ce que leur dévotion leur suggéra. » Le

³ Ainsi appelée, d'après le chevalier Hector de Callière, gouverneur de Montréal de 1684 à 1699, avant de devenir gouverneur général en résidence à Québec. M. de Callière choisit l'emplacement du Fort pour y élever son château. Un article de M. E.-Z. Massicotte intitulé *Le château de Callière à Montréal* (B. R. H., octobre 1939, p. 309) nous apprend que le lieu du débarquement des fondateurs de Montréal n'aurait reçu le nom de *Pointe du château Callière* pour prendre ensuite celui de *Pointe-à-Callière* que vers 1717. En 1695, M. de Callière n'est encore propriétaire d'aucun logement. Par ailleurs Sœur Morin parle en 1697 de la maison de M. de Callière. D'où il faut conclure que le susdit château fut construit vers 1696, mais qu'il ne donna son nom à l'endroit que plus tard.

⁴ La topographie de la Place Royale est parfois discutée.

Le Fort subsista jusqu'en 1632 ou 83 (Sœur Morin), date à laquelle le Séminaire en acheva la démolition commencée lors de la construction de l'église en 1672.

⁵ Les manuels d'*Histoire du Canada* nous apprennent que Montréal a été fondé le 17 mai 1642. C'est aussi la date indiquée par Sœur Morin dans ses *Annales* et par le Père Vimont dans sa *Relation* de 1642, date qu'ont adoptée nombre d'historiens. D'autres, tels Dollier de Casson, Faillon et plusieurs contemporains, opinent pour le 18 mai (Cf. B. R. H. Victor Morin, *La date de la fondation de Montréal*, juin 1936, p. 36 et ss.; juillet 1936, p. 396 et ss.)

D'après la *Relation* du Père Vimont, le débarquement aurait eu lieu le 17 au matin au lieu du 17 au soir, suivi de la messe et du commencement des travaux de déboisement.

⁶ Mlle Mance et Mme de la Peltrie, aidées de Charlotte Barré, domestique de cette dernière.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

sang divin, qui coule sur cette terre hospitalière, scelle le testament de la charité chrétienne, donnant à la France une belle colonie dont M. Le Royer protégea le frêle berceau.

Autour du tabernacle s'agenouille la « troupe élue » de nos colons. Nous aimons nous les représenter dans l'austère décor de ces forêts vierges, prosternés devant l'Infini qui s'immole pour eux. De l'âme croyante de nos ancêtres jaillit la prière qui adore et loue, tandis que, dans un hommage de reconnaissance, leurs lèvres renouvellent le don plénier de leur vie pour que, sur ces plages désertes, soient honorées l'auguste Trinité et la Sainte Famille.

Pendant la messe, précédée du *Veni Creator* et suivie de l'exposition du Saint-Sacrement, « pour impêtrer du ciel un heureux commencement à cet ouvrage », le révérend Père Vimont, supérieur des Jésuites à Québec, prononça une allocution enthousiaste rappelée par la plupart des historiens.⁷

Ville-Marie, née d'hier, vient de prendre rang officiel dans les registres civils.

Le Père Vimont n'ignorait ni les sacrifices que s'étaient imposés les Hospitalières de Dieppe pour donner de leurs sujets à la mission canadienne ni la difficulté qu'on avait eue à trouver une fondatrice. Il connaissait mieux que quiconque la nécessité de pourvoir la nouvelle colonie d'un hôpital, et cela dès le début. Les premiers missionnaires avaient longtemps déploré l'absence de cet élément indispensable à toute colonisation. Témoin de la manière barbare dont les sauvages traitaient leurs malades ou leurs infirmes, le Père Le Jeune écrivait, dans sa *Relation* de 1634 : « S'il y avait eu un hôpital, il y aurait tous les malades du pays et tous les vieillards ».⁸ Et, dans une autre lettre : « L'hôpital aura de puissants effets. Il est certain que tous les sauvages malades viendront fondre là dedans . . . Quand ils se verront bien couchez, bien nourris, bien logez, bien pansez, doutez-vous que ce miracle de charité ne leur gagne le cœur ? Il nous tarde en vérité que nous voyons cette merveille ».

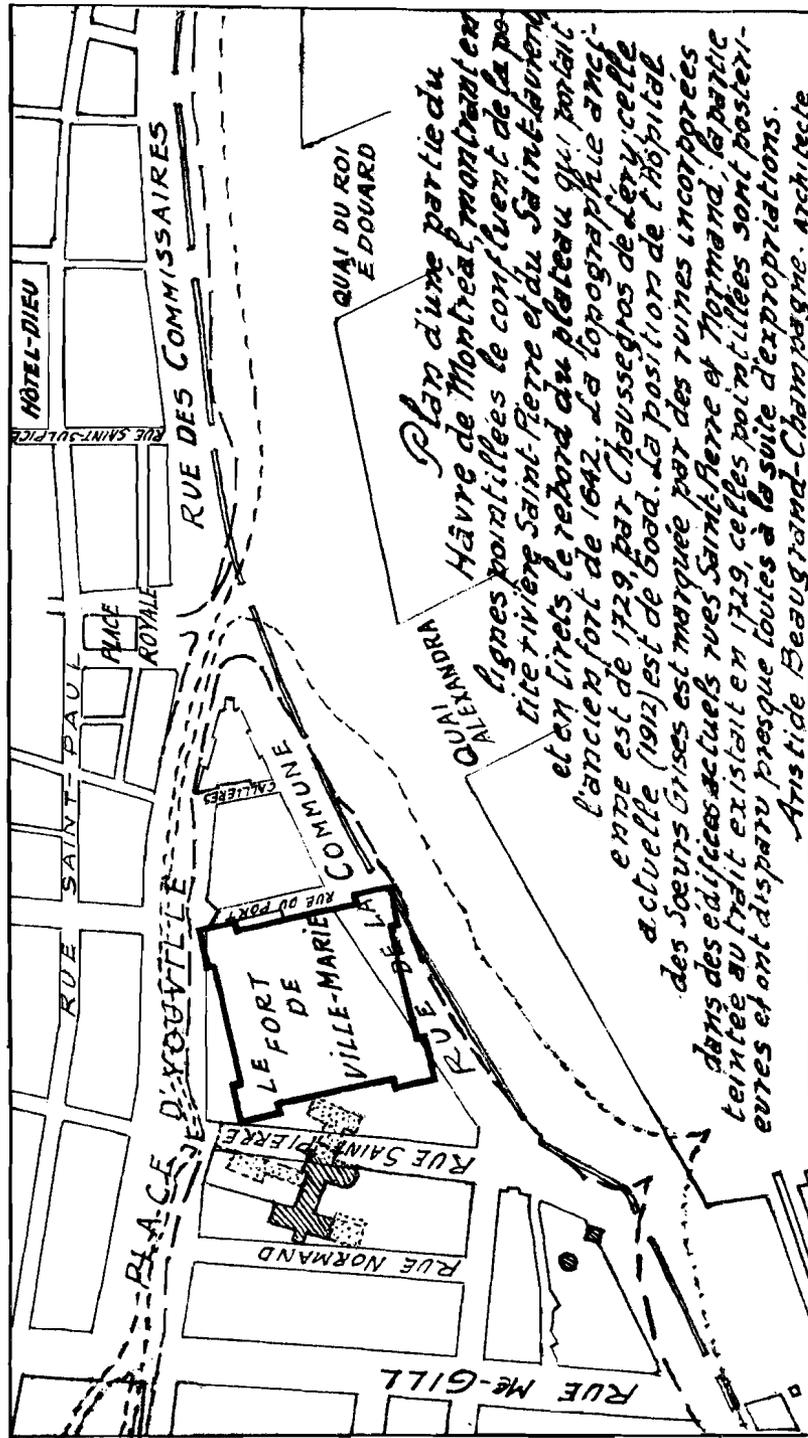
Aussi le Père Vimont, qui, le 17 mai, se trouvait à Ville-Marie sur la demande de La Dauversière,⁹ écrivait-il du Canada, dès cette année 1642, au Père Cellot,¹⁰ recteur du Collège Henri IV, pour le

⁷ Le défunt J.-A. Chicoyne, député de Wolfe, regardait ce sermon, à cause de ses données scripturaires, de son allure prophétique et de sa piété onctueuse, comme la plus belle page des annales canadiennes. Il ne la citait que les larmes aux yeux.

⁸ Le Père Rochemonteix, op. cit., t. I, p. 304.

⁹ Le R. Père Desjardins, s.j., *Les Jésuites au berceau de Ville-Marie*.

¹⁰ Le Père Cellot fut recteur du Collège de la Flèche de 1640 à 1643.



L'HÔPITAL PROVISOIRE DE JEANNE MANCE OCCUPAIT, DANS L'ENCEINTE DU FORT, UN QUARTIER DISTINCT . . .

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

prier d'obtenir des sœurs hospitalières de M. Le Royer, le grand homme de bien de la Flèche.¹¹

Ville-Marie aura son hôpital ; mais les Sœurs hospitalières ne viendront que dix-sept ans plus tard.

En attendant, il importait de faire surgir du sol la future cité. « Les hommes commencèrent à travailler pour se faire du découvert et mettre leur vie plus en assurance par la construction d'une enceinte. M. de Chomedey voulut abattre le premier arbre, disant qu'étant le gouverneur cet honneur lui était dû ». Le fort, élevé à « la place où fut dressé le saint autel et dite la première messe »¹² consistait en une palissade de pieux protégée par un fossé. Tel fut l'humble berceau de Montréal.

L'HÔPITAL PROVISOIRE

Vers la fin de l'année 1642, la population de Ville-Marie était d'environ soixante-cinq habitants. Jeanne Mance occupait, dans l'enceinte du Fort, un quartier distinct où elle tenait *dispensaire*.

En 1643, le Père Vimont, parlant déjà du *passé*, prouve par des faits qu'*au petit printemps de cette même année*, il y avait hôpital et malades à Ville-Marie. « *De tous les sauvages* », dit-il dans sa *Relation*, « il ne nous en demeura qu'un, nommé Pachirini,¹³ qui était arrêté par les pieds. Depuis leur défaite, il avait toujours voulu demeurer chez nous avec les deux autres malades, dans le *petit Hospital* que nous y avons dressé pour les blessés, tant pour y être mieux pansez que pour y être mieux instruits ; en effet et luy et les autres y reçurent les guérisons du corps et de l'âme »¹⁴

Voilà un témoignage concluant à un double point de vue : *Dans le « petit Hospital » que « nous » y avons dressé*. Ces mots indiquent que le zélé missionnaire n'est pas étranger à son établissement.

L'auteur des *Véritables Motifs* (publiés en 1643) fait mention « d'un hôpital pour les malades », qui aurait existé concurremment avec le Fort de défense et le logement des colons. Ces renseignements

¹¹ *Un mystique du XVIIe siècle, Jérôme Le Royer de La Dauversière*, par le chanoine Uzureau d'Angers. Cet éminent historien, directeur de l'*Anjou historique*, est, par surcroît, auteur de trente-trois volumes intitulés : *Andegaviana* (Angevinales). Ce même texte se retrouve dans *Le collège Henri IV de la Flèche*, t. IV, p. 277.

¹² Sœur Morin.

¹³ Baptisé le 2 avril 1643 sous le nom de Charles, Pachirini eut Jeanne Mance pour marraine.

¹⁴ *Relation* de 1643, chapitre XI : *De ce qui s'est passé au Montréal*.

L'HÔTEL-DIEU

lui seraient parvenus au retour *des deux premières navigations* (1641-1642) : « sans la troisième dont on attend les avis ».¹⁵

Ce rudiment d'hôpital ne servit guère que pour quelques cas d'urgence. En effet, la *Relation* de 1643, parlant des robustes colons, affirme que « pas un n'a été malade ». On sait également que la présence des Montréalais était encore ignorée des Iroquois ; n'ayant pas de guerre, il n'y avait pas de blessés. Malgré ces faits, l'infirmière eut l'occasion d'exercer son activité; car on lit, dans les *Véritables Motifs*,¹⁶ que l'établissement favorable de l'île de Montréal s'opéra « non toutefois sans quelques visites de Dieu en maladies et autres croix ».

Peut-on supposer, par exemple, que nos braves colons, tout habiles qu'ils étaient, aient pu abattre les chênes géants, les ormes vigoureux et les érables touffus, sans qu'il se produisît quelque *accident de travail* ?

Dès l'année suivante, Jeanne Mance aura à soigner des mutilés de guerre. « Lorsque la cloche d'alarme retentit, que les premiers colons assaillis par les sauvages se replient à l'intérieur de la palissade, quelques-uns atteints par les flèches ennemies, elle court au-devant des blessés, les encourage et panse leurs plaies ».

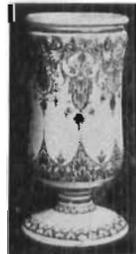
¹⁵ Parmi les contemporains qui ont adopté cette opinion, citons l'auteur de *l'Histoire de la Congrégation Notre-Dame* (1910). Il décrit le Fort à l'arrivée de Marguerite Bourgeoys : « L'intérieur contenait une chapelle, avec résidence pour le Père Pijart, missionnaire jésuite ; un hôpital, des logements pour les colons (...) Il y avait aussi en dehors du Fort le nouvel hôpital... » Distinction bien nette entre le petit logement du Fort et l'hôpital proprement dit ou maison de Mlle Mance.

La *Société historique de Montréal*, dans sa publication sur *Les origines de Montréal*, mémoire paru en 1917, n'est pas moins explicite : « Nous arrivons à l'endroit choisi par Jeanne Mance pour l'établissement de son hôpital de l'Hôtel-Dieu, fondé à la Pointe-Callière en 1642 et transporté au coin nord-est des rues Saint-Joseph (aujourd'hui Saint-Sulpice) et Saint-Paul en 1644 ».

Ernest Gagnon, dans *Louis d'Ailleboust*, 1930; l'abbé Ferland, dans *La France dans l'Amérique du Nord*; et l'abbé Lionel Groulx (*Ville-Marie*, décembre 1939) ont écrit en ce sens. Enfin, Mlle Marie-Claire Daveluy, auteur de *Jeanne Mance*, en arrive à la même conclusion après étude sérieuse du sujet.

¹⁶ P. 20.

VASE DE
PHARMACIE,
XVII^e SIÈCLE.



TRÉSOR
DE
L'HÔTEL-DIEU.

Chapitre cinquième

LE PREMIER « HÔTEL-DIEU » DE VILLE-MARIE ¹

« Cette fondation en vue de laquelle
l'Institut avait commencé et pris
naissance. »

(Sœur MORIN)

Ville-Marie est devenue la grande préoccupation, peut-on dire, de M. de La Dauversière. Il lui consacre la majeure partie de son temps ; en sa faveur encore, il parcourt plus souvent les routes qu'il ne se trouve sous son toit.

Le *Dessein de Montréal*, accompagné de la lettre de Mlle Mance, lui ouvre les cœurs et les bourses.

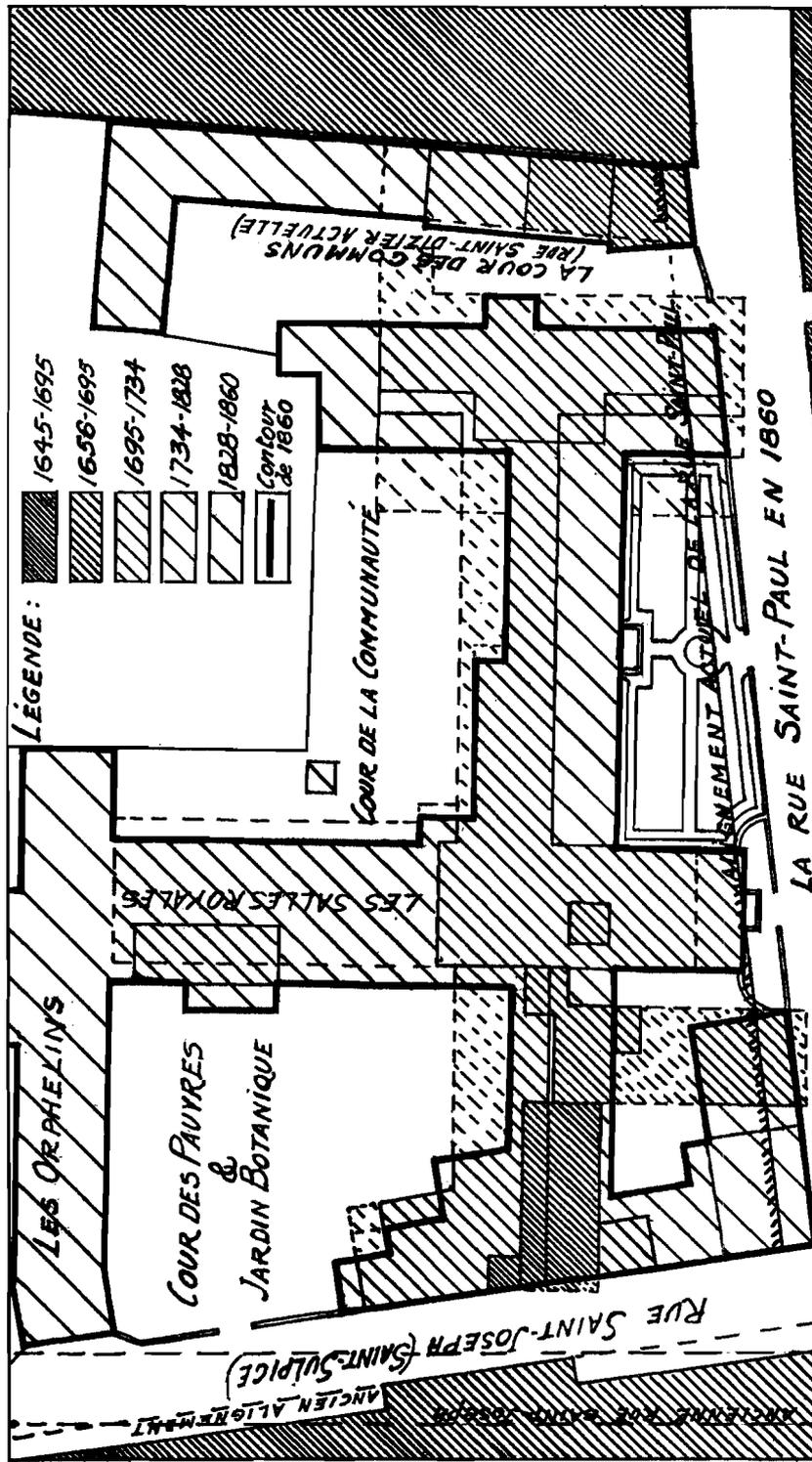
Lorsqu'il se présente chez Mme de Bullion, M. Le Royer connaît-il le zèle et les promesses de la Dame relativement à l'hôpital projeté ? Mlle Mance a promis le secret. Il appartient à Mme de Bullion de le livrer au procureur de la Société de Notre-Dame de Montréal. Toutefois, d'après nos Annales et M. Faillon lui-même, la *Bienfaitrice inconnue* fut, dès le principe, très connue de M. Le Royer.²

À tout le moins, cette première visite intéressée, de La Dauversière à Mme de Bullion, eut les plus heureuses conséquences. Il lui apprend positivement que la petite patrie de Jeanne Mance au Canada sera Montréal. Cette île est le lieu désigné par Dieu même pour y construire l'hôpital dont elle vient de garantir la fondation, hôpital destiné à être desservi un jour par les Hospitalières de la Flèche. Quant à Jeanne Mance, elle écrira à sa bienfaitrice au retour des bateaux.

¹ On donne, par anticipation, au premier hôpital de Ville-Marie, le nom d'*Hôtel-Dieu*, que portaient ses ancêtres de France. Ce vocable significatif ne se généralisera à Montréal que vers 1680, c'est-à-dire vingt ans après l'arrivée des premières Hospitalières. (D'après M. E.-Z. Massicotte). Cependant, dans l'acte de « Concession de deux cents arpens de terre aux pauvres pour l'Hospital de Montreal », passé à Paris le 8 mars 1650 par la Compagnie de Notre Dame de Montréal, le dit établissement est désigné sous le nom de l'*Hostel-Dieu de St-Joseph à Villemarie*.

On retrouve ce même nom sur des actes rédigés à Montréal en 1666.

² Il est certain, d'autre part, que la mère de Claude de Bullion avait des terres dans les environs de la Flèche, que leur régisseur était M. de la Gauleraye, de Saint-Quentin, dont l'épouse, Marguerite Le Royer, était parente de Jérôme. (*Recueil de lettres de nos Maisons de France*.)



Dressé par Aristide Beaugrand-Champagne.

PLAN DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL,
Montrant les états de sa transformation, de 1645 à 1860.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

Les actes de Chauvrière³ nous prouvent que, dans la suite, La Dauversière devint le dépositaire officiel des libéralités de la *Bienfaitrice inconnue* envers l'hôpital de Ville-Marie. La seconde recrue, ou plutôt le premier renfort, envoyé personnellement l'année suivante par M. de La Dauversière, se composait de douze hommes et fit la traversée sous la conduite de M. Pierre de Repentigny. Les lettres apportées de France par l'amiral apprirent à Jeanne Mance l'heureux résultat du *Dessain de Montréal* : d'abord, la bonne impression qu'il produisit sur Mme de Bullion ; en second lieu, l'accroissement prodigieux de la Compagnie de Notre-Dame de Montréal dont le nombre s'était élevé à quarante-cinq associés.

Toutefois, ce ne fut qu'à l'arrivée de la troisième expédition, frêtée par La Dauversière, fin d'août 1643,⁴ que Jeanne Mance connut, par M. Louis d'Ailleboust,⁵ commandant du navire, que la pieuse bienfaitrice avait exécuté sa promesse en faveur de l'hôpital projeté. La rapide conversion des sauvages et la paix dont on jouissait à Montréal inclinèrent la bienfaitrice Jeanne à faire bénéficier les missions huronnes des libéralités de la grande dame. Ne valait-il pas mieux accomplir un bien immédiat que de tenter une œuvre d'une utilité douteuse, au moins pour l'heure présente ?

Jeanne Mance en écrivit à Mme de Bullion. Celle-ci, loin de se rendre à des raisons apparemment très solides, prit au contraire des mesures pour assurer l'exécution de ses volontés premières, « conformément aux ordres donnés par Dieu à M. de La Dauversière », souligne Faillon que nous sommes heureuse d'appuyer. Le contrat de fondation de l'hôpital, telle sera la réponse officielle et inattaquable de Mme de Bullion aux propositions de Mlle Mance. Avant que Jeanne eût fait connaître son projet, une troupe de quarante Agniers (une des cinq branches de la nation Iroquoise) découvre l'établissement de Ville-Marie et fonde à l'improviste sur six Français occupés à faire du désert. Trois sont tués sur place ; des trois autres, amenés en captivité, un seul parvient à s'évader. Ce 9 juin 1643 reste imprimé en caractères sanglants dans les annales de Ville-Marie. Pour la première fois, ses colons eurent à se mesurer avec des guerriers

³ Ces actes attestent que Mme de Bullion était connue non seulement de M. de La Dauversière, mais encore de MM. Drouart, de Fancamp et d'Ailleboust. En 1647, celui-ci lui expose « de vive voix » les besoins de la colonie. (Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 46.)

⁴ Pour cette expédition, Le Royer avait fait des emprunts au montant de 72.000 livres. *Recueil des pièces authentiques* (« Actes minutes de contrats de constitutions à rente »), p. 242.

⁵ Il était accompagné de sa femme, Barbe de Boullongne et de la sœur de celle-ci, Philippine de Boullongne. Avant leur départ de Paris, M. et Mme d'Ailleboust furent reçus au nombre des Associés de Notre-Dame de Montréal.

L'HÔTEL-DIEU

d'un nouveau genre, lesquels, selon l'expression du Père Vimont, « viennent en renards, combattent en lions et fuient en oiseaux ».

En cette même année 1643, l'entreprise montréalaise attire, en France, de fausses accusations sur la Société de Notre-Dame. Pour se disculper, ses membres publièrent les *Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Compagnie de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France*, ouvrage paru sous le couvert de l'anonymat.

Revers et succès s'enchaînent. Ainsi, nous voyons Mme de Bullion verser entre les mains de Bertrand Drouart, secrétaire de la Compagnie,⁶ et noble homme Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière (« Lesquelz ont dit et déclaré quilz se seroit présenté à eulx Une personne qui ne veult estre cognue en ce monde . . . »), la somme de 42,000 livres tournois (en Louis, doubles Louis, escus d'or, quartz d'escu et monnoye) ⁷ comme le porte la teneur du contrat passé à Paris, par devant Chaussière, le 12 janvier 1644,⁸ pour « faire bastir et fonder Ung Hospital en lad.' Isle de Montréal au nom et en l'honneur de St-Joseph pour y traicter penser [panser] médicamenter et nourrir les pauvres mallades dud.' pais Et les faire Instruire des choses necessaires a leur Salut . . . »

De cette somme, le dit Sieur de La Dauversière « en a employé 4,000 livres pour la nourriture, entretien et paiement de dix ouvriers envoyés en la dite île au mois de juin dernier (1643), pour bâtir le dit hôpital suivant la promesse qu'il en avait baillée et le certificat du Sieur de Chomedey (. . .), et 2,000 livres pour la subsistance desd. hommes durant l'année présente (1644).”

M. de La Dauversière ne laisse pas languir l'affaire. Sur l'énergique décision de Mme de Bullion — probablement l'écho de la sienne — il cherche à placer son capital de 36,000 livres. Il trouve aussitôt un *Vendeur* dans la personne de Jacques Labbé, sieur de Bellegarde. Le gentilhomme parisien, propriétaire de plusieurs « héritages » en Normandie,⁹ transige avec Drouart le 16 janvier de cette année 1644:¹⁰

⁶ Dans son *Recueil de pièces authentiques* (p. 212), Mère Gaudin fait remarquer que Mme de Bullion cachait avec tant de soin ses largesses aux Associés eux-mêmes que *la plupart d'entre eux* ne savaient pas de quelles mains venaient de si riches offrandes. L'expression « la plupart » laisse clairement entendre qu'un certain nombre étaient dépositaires du secret.

⁷ La livre tournois valait environs 20 sous.

⁸ Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 324.

⁹ Le baron de Renty ou M. de Fancamp, tous deux natifs de Normandie et collaborateurs dévoués de La Dauversière, ont pu lui faire connaître le « Sieur Vendeur », Jacques Labbé de Bellegarde.

¹⁰ Cet acte sera résilié subséquemment.

Trois *Reconnaisances*, passées à Paris devant Chaussière le 26 février 1646, attestent que 16,000 livres des 36,000 de la fondation de la dame inconnue ont été prêtées par le sieur de Saint-Firmin (Louis Séguier) à Pierre Chevrier, et que le

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

le secrétaire de la Compagnie agissant comme procureur de M. de La Dauversière, lui-même procureur de la Société des Messieurs et Dames.

Le 30 mars 1644, débutaient les hostilités iroquoises, qui devaient tenir le petit poste militaire de Montréal en alerte pendant une vingtaine d'années. Les assaillants, au nombre de deux cents, attaquèrent une poignée de Français, dont plusieurs furent tués et d'autres blessés. Le *martyrologe* s'allongeaient à chaque nouvel assaut de la barbarie.

Aussi le petit hôpital provisoire devenait insuffisant pour recevoir les blessés.

Il fut donc heureux que Mme de Bullion ait maintenu son intention de pourvoir à la construction immédiate de l'hôpital. D'autre part, persuadée qu'en recevant sa lettre, Mlle Mance avait fait commencer les travaux de construction, Mme de Bullion lui envoya encore 2,000 livres et divers meubles qu'elle adressa à l'hôpital de *Ville-Marie*.

En fait, déjà impressionnés par l'escarmouche des Iroquois, M. de Maisonneuve et Mlle Mance n'avaient pas tardé à faire élever les murs de l'hôpital, lequel, d'après Dollier de Casson, se trouva terminé le 8 octobre 1644. D'autres historiens prétendent que la construction fut retardée d'un an. C'est possible. Comme l'écrit une de nos annalistes, la révérende Mère Péret, « l'on travaillait beaucoup dans cette nouvelle terre, mais l'on avançait peu ».

Les tenants de l'année 1645¹¹ s'appuient sur un texte du *Journal des Jésuites* écrit par un témoin oculaire. « Lorsque j'arrivai à Montréal », dit le Père Jérôme Lalemant, « on avait préparé un logis de charpente pour nos Pères et il semblait qu'il n'y eût plus qu'à le lever ; comme on en était sur le point, les vaisseaux arrivèrent (août 1645) qui apportèrent nouvelle et ordre de France, à ceux qui commandaient Montréal, d'employer tous les ouvriers à autre chose, savoir à dresser un *hospital* pour lequel on avait touché de grands deniers, dès les années précédentes, et cependant il n'y avait rien de commencé. M. de Maisonneuve, qui était pour lors à Montréal, avait de la peine à dire cette nouvelle à nos Pères. Je me chargeai de le faire et de le leur faire trouver bon. Depuis, on me jeta le chat aux jambes, comme si c'était moi qui l'avais empêché ».¹²

résidu de la somme (20,000 livres) a été de même pris à constitutions de rentes par Gaston de Renty et Jérôme Le Royer. Le contrat de 1648, faisant allusion à ce triple prêt, explique que le capital « a été déposé es mains de quelques particuliers ».

¹¹ M.-C. Daveluy, *Jeanne Mance*.

Faillon, dans l'*Histoire de la Colonie française*, cite également le *Journal des Jésuites* de l'année 1645.

¹² *Journal des Jésuites* (octobre 1645, p. 11).

Jeanne Marie

Je suis venue avec des papiers, pour
 vous donner le Règlement de l'Hotel-Dieu
 de Québec, & l'indiquer par où vous
 devez aller pour le voir, & vous
 dire ce que vous devez faire pour
 l'obtenir.

Je vous prie de me le faire
 savoir, afin que je sois en
 état de vous le donner, & de
 vous en faire un exemplaire
 pour vous. Je vous prie de
 m'en dire ce que vous en
 pensez, & de me le faire
 savoir, afin que je sois en
 état de vous le donner, & de
 vous en faire un exemplaire
 pour vous.

St. Jean



No 13

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

N^o 13

Damoiselle Jeanne Mance Administratrice de l'hospital S^t Joseph de Villemarie en l'Isle de Montréal, Pays de la Nouvelle-france a déclaré que dès Lannée seize cent quarante quatre Elle auroit esté en possession de La quantité de deux Cens arpens de terre Pour créer le dit hospital situéz en la dite Isle, commenceant quatre arpens de large sur le bord de la grande Rivière d'fleuve S^t Laurens et continuant pareille largeur dans la profondeur de la dite Isle jusqu'à la dite quantité de deux Cens arpens. Laquelle Damoiselle Ne pouvant faire valloir ces dites terres au profict du dit hospital, à cause des continuelles Incur-sions des Ennemis qui en ce temps ne cessoient d'être aux Environs d'Icelle, elle fust contrainte d'en abandonner la plus grande Partie, et en auroit Rendu le contract à Monsieur de Maisonneuve qui lui avoit dellivré, sans toutes fois luy en donner un autre de la quantité de sept arpens, ou environ, qu'elle s'est Réservée pour le d. hospital, sur les ^{présentement} quels l'église et Maisons et d'Iceluy sont Basties, dont le dit hospital a toujours jouy sans aucun empeschement ny inquiétude depuis ce temps. L'absence de mond' sieur demaisonneuve empeschant de montrer aucun Tiltre pntm desd. terres sus Réservées pour le projet du d. hospital, Requert que la d. déclaration approuvée neuf mots en Rature et le mot interligné présentement.

J Mance

Puisse servir au dit hospital, Pour satisfaire à l'ordonnance de Monsieur Talon Intendant pour le Roy en ce Pays,

faict à montréal en la maison et hoste de nous, Juge Royal et commis à ce député par Mons. L'Intendant Le sixième février 1666-/

Jeanne Mance

Pol. III Déclaration des terres où sont présentement bâties les églises et maisons de l'Hospital St. Joseph de Villemarie.*

* « Acte accordé par le Sr de Saily », d'après l'*Inventaire des biens, titres . . .* de Jeanne Mance.

L'HÔTEL-DIEU

Cette version, semble-t-il, doit rallier toutes les opinions.

Voici maintenant la description de l'hôpital, donnée par Sœur Morin. Tout d'abord, mettant en pratique l'expérience faite lors du premier hiver, lorsqu'une crue extraordinaire du fleuve avait failli engloutir les maisons du Fort, on choisit pour site une éminence en dehors de l'enceinte de l'habitation. Ce terrain, donné à *simple hommage lige et franc devoir*, par M. de Maisonneuve à Mlle Mance au nom de la Compagnie de l'Isle, mesurait 7 à 8 arpents en superficie¹³ et fut la première concession de ces Messieurs en faveur de l'hôpital. Pour mettre le nouveau bâtiment à l'abri des incursions des sauvages, on l'entoura d'une forte palissade de pieux, protégée par un fossé. L'enceinte donnait issue au dehors « par une grande porte placée dans un petit bâtiment de défense et par une autre plus petite. Ces deux portes se fermaient avec des barres de fer. » Situé à l'angle des rues actuelles Saint-Paul et Saint-Sulpice, il touchait d'un côté au terrain qui, en 1683, deviendra celui des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.¹⁴ L'hôpital, construit en pierre, appelé maison de Mlle Mance, mesurait soixante pieds de long sur vingt-quatre de large.¹⁵ L'intérieur comprenait cinq pièces, à savoir : une cuisine, une chambre pour Mlle Mance, une autre pour les servantes, et une pour les malades « dont elle était l'infirmière et la mère ». Plus tard, elle fit construire « une grande chambre à côté, qui a servy à loger plusieurs années Messieurs les prestres de Saint-Sulpice, seigneur du dit Montréal, pendant qu'ils se bâtirent un séminaire, et qui leur servait de cuisine, de salles, de dortoir et de réfectoire (1657) ».

Après leur départ, « cette chambre servit aux mesmes offices à nos premières mères (1659) et je croy aussy que les révérends Pères Jésuites, qui ont été les premiers pasteurs de ce troupeau, les révérends Pères Lemoyne et Priar [Pijart], s'y retirois aussy (1650) ; pour ce qui est du révérend Père Dupairon, je ne croy pas qu'il s'y soit logé, car elle n'était pas faite de son temps (1643) ».

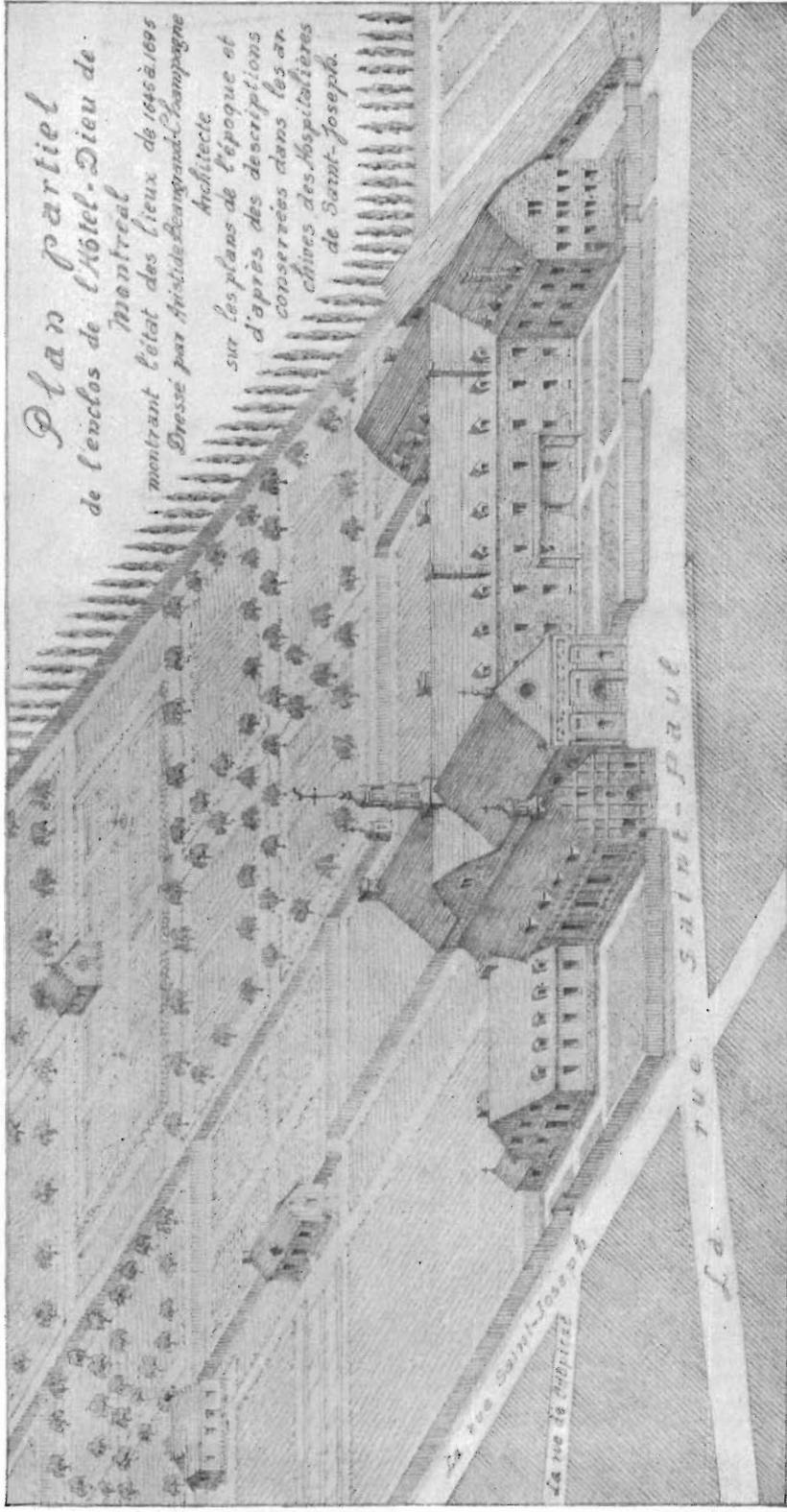
Le premier « Hôtel-Dieu » fut donc, en quelque sorte, le premier « presbytère » de Ville-Marie. Ce n'est qu'un fil tenu dans la

¹³ La concession était de 200 arpents, mais Mlle Mance en abandonna la plus grande partie ne pouvant faire valoir ce domaine, et ne réserva pour l'hôpital que les 7 ou 8 arpents susdits, formant plateau. Voir, ci-devant, la pièce intitulée *Declaration des terres ou sont presentement bâties les eglises et maisons de l'hospital de St. Joseph de Villemarie*, fac-similé et reproduction imprimée du texte.

La donation du terrain ne fut mise en forme légale que le 9 janvier 1682, sur la demande de M. Dollier de Casson. (Acte au chapitre des *Documents*, p. 383.)

¹⁴ La première école — une étable — et la première maison de la Congrégation de Notre-Dame étaient situées en face de l'Hôtel-Dieu (*Annuaire de Ville-Marie*, p. 148-149).

¹⁵ *Annales de Sœur Morin*. — *Mémoire de Jeanne Mance*.



GROUPE DES BÂTIMENTS INCENDIÉS EN 1695
Maison de Mlle Mance, 1645 — Hôpital, 1656 — Hôtel-Dieu de 1694 (monastère).

L'HÔTEL-DIEU

reconstruction du passé ; mais, dans ce domaine, les moindres faits ne sont-ils pas susceptibles d'intérêt ?

Une plaque, à l'effigie de Jeanne Mance, perpétue le souvenir de l'emplacement occupé par l'ancien Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Le texte se lit ainsi :

« Ce site forme partie du terrain accordé par la Compagnie de Montréal à Jeanne Mance, venue avec de Maisonneuve en 1642, et qui érigea le premier Hôtel-Dieu, en 1644.

Le terrain fut concédé en fief, en 1682, par les Messieurs de Saint-Sulpice, Seigneurs de Montréal.

Gédéon de Catalogne, ingénieur du roi, acquit partie de ce site, en 1691.

Cette plaque a été posée sous les auspices de la Société d'Archéologie de Montréal ».

En même temps que l'hôpital, on construisit une petite chapelle en pierres, de neuf à dix pieds carrés, « voûtée et proprement faite ». Le Saint-Sacrement y demeura sans cesser d'être dans la chapelle du Fort, qui resta paroissiale sous le titre de Notre-Dame jusqu'à l'achèvement de l'église de l'Hôtel-Dieu.¹⁶ Aux grandes fêtes, il y avait procession d'un oratoire à l'autre. Celui de l'hôpital se transformait en reposoir par les mains pieuses de Jeanne Mance.

Pour faciliter les fréquentes communications entre le Fort et l'Hôtel-Dieu, distants l'un de l'autre de huit arpents environ, un premier sentier fut ouvert en 1645. Un second, qui conduisait du Fort à la Place d'Armes, date de 1649.¹⁷ Une autre voie de communication, destinée, celle-là, à disparaître avec la fonte des neiges, avait été battue durant l'hiver de 1644, pour permettre le transport du bois destiné aux constructions de l'hôpital. Dollier de Casson¹⁸ l'a rendue célèbre en affirmant que le « chemin de traîne » de l'Hôtel-Dieu a été, pour les ouvriers, leur « sentier de salut ». C'est à la faveur de cette route que les Français purent échapper aux Iroquois et c'est à cet endroit que M. de Maisonneuve accomplit son premier fait d'armes.

Si l'on adopte la date de 1645 pour l'érection de l'hôpital, on peut dire que Mlle Mance put meubler très convenablement le premier Hôtel-Dieu, grâce à l'envoi récent des Messieurs de Montréal.

¹⁶ La première pierre en fut posée le 28 août 1656. La construction dura deux ans.

¹⁷ La première Place d'Armes fut à l'intérieur du Fort ; la troisième à la haute ville, où elle est actuellement (Note de M. E.-Z. Massicotte).

¹⁸ *Histoire du Montréal*, p. 52.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

On y remarquait des ornements pour la chapelle, un calice, un ciboire et un soleil d'argent, quatre chandeliers, une lampe, un crucifix d'ivoire et une croix d'ébène, un parement et du linge d'autel, un drap mortuaire et une tapisserie de Bergame . . . ; en outre, le premier ameublement de l'hôpital, de la lingerie et de la literie pour les malades, de la vaisselle d'étain et des ustensiles de ménage, des médicaments et des instruments de chirurgie, une ménagerie composée de deux bœufs, trois vaches et vingt brebis.¹⁹

On comprend que les organisateurs de l'envoi aient prévenu M. de Maisonneuve et Mlle Mance de faire construire une étable. On la fit assez spacieuse, relativement aux autres bâtiments : trente pieds de long sur douze de large.

Cette installation terminée, l'administratrice de l'Hôtel-Dieu veilla à s'assurer les fonds nécessaire pour conserver ses biens et les faire valoir. M. de Maisonneuve ayant été rappelé en France par la mort de son père, elle lui confia une lettre adressée au Père Rapine, mais destinée à la Bienfaitrice inconnue. Voici ce qu'elle lui mande : « D'abord que la maison où je suis a été faite, incontinent elle a été garnie et le besoin qu'on en a fait voir la conduite de Dieu en cet ouvrage : C'est pourquoi, si vous pouviez encore faire une charité, qui serait que j'eusse ma subsistance pour moi et pour une servante et que les 2,000 livres de rente que vous avez données fussent entièrement aux pauvres, on aurait meilleur moyen de les assister ; voyez ce que vous pouvez faire là-dessus, j'ai de la peine à vous le proposer, parce que j'ai peine à demander, mais vos bontés sont si grandes ! que j'aurais peur d'un reproche éternel si je manquais à vous mander le besoin que je sais ».²⁰

Mme de Bullion fut si heureuse de voir son projet exécuté, qu'elle répondit à la fondatrice de l'Hôtel-Dieu par le « retour du courrier », c'est-à-dire l'année suivante. Les lignes qu'elle lui adressa, dans lesquelles la joie et la générosité se font une noble concurrence, sont du domaine de l'histoire grâce à M. Dollier de Casson : « J'ai plus envie », écrit-elle, « de vous donner les choses nécessaires que vous n'en avez de me les demander. Pour cela, j'ai mis 20,000 livres entre les mains de la Compagnie de Montréal, pour vous les placer à rente, afin que vous serviez les pauvres sans leur être à charge et, outre cela, je vous envoie 2,000 livres cette année ».²¹

¹⁹ *Mémoire de Jeanne Mance.*

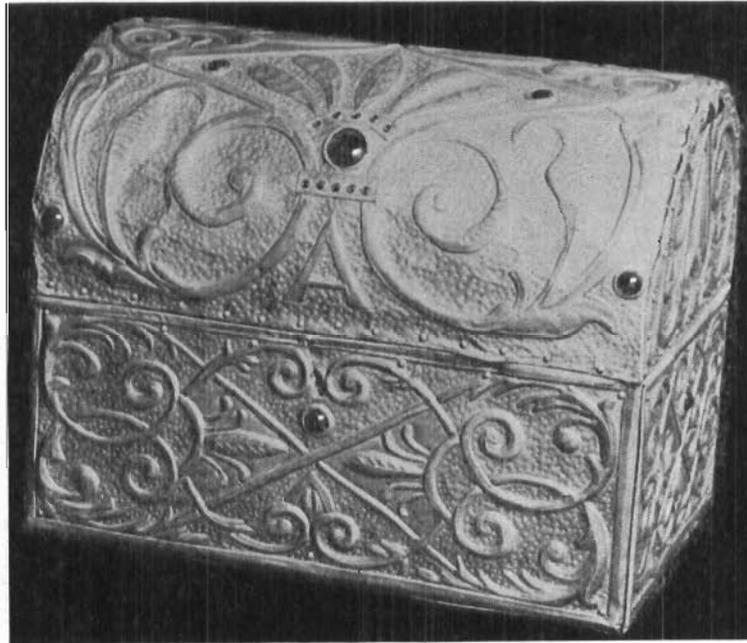
²⁰ Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 56.

²¹ Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 58.

L'HÔTEL-DIEU

Rassurée au sujet de la subsistance des pauvres malades et blessés qui remplirent l'hôpital dès qu'il fut ouvert, notre héroïne concentre son dévouement sur l'œuvre hospitalière.

Les attaques des Iroquois devenaient continuelles : « Un homme à dix pas de sa porte n'était point en assurance ». Il fallut bientôt augmenter la capacité de l'hôpital. On y pourvut en transformant, en infirmerie, un couloir et trois cabinets. (*Mémoires des Choses que Messrs de Montreal ont donné à l'hospital St Joseph, 1644-1660.*) Pour répondre au service de plus en plus onéreux des malades, deux nouvelles compagnes vinrent s'adjoindre à l'unique aide qu'avait eue jusqu'alors Mlle Mance.



COFFRET RENFERMANT DE LA TERRE DE LANGRES.
Pour détails, voir *Procès verbal de constat*, p. 387.

Chapitre sixième

MIETTES HISTORIQUES (1643-1649)

« Pendant huit ou neuf ans, Monsieur de la Dauversière envoya des farines de France et tout ce qui était nécessaire aux colons. »

(Sœur MORIN)

La conduite des colons répondit à l'attente des fondateurs. Le Père Vimont le souligne dans sa *Relation* de 1643 : « Il semble que la résolution de se donner entièrement à Dieu naît avec la pensée de s'établir en la Nouvelle-France. Ce n'est pas une petite faveur de Dieu sur le pays ». Puis, spécifiant les œuvres de la Compagnie de Montréal, il ajoute : « La France en voit une partie, nous voyons ici l'autre ».

La renommée de l'édifiante colonie se répandit bientôt dans le pays des Hurons¹ et des Algonquins. Un détachement de ces derniers, passant le 28 juillet en vue de « l'Isle Sainte »,² s'y arrête. Le capitaine, nommé Atcheast, ne tarde pas à demander le baptême pour son fils âgé d'environ quatre ans. Le Père Poncet se rend à sa demande ; pour la première fois à Ville-Marie, l'eau baptismale coule sur le front d'un indigène, prémices inattendues, prometteuses d'une brillante moisson. Le parrain, M. de Maisonneuve, et la marraine, Mlle Mance, lui donnèrent le nom de *Joseph*, répondant ainsi aux intentions de M. de La Dauversière de faire honorer spécialement le chef de la Sainte Famille dans l'île de Montréal.

Jour par jour, les détails de la vie se condensent, se simplifient sous la poussée des événements. Pourtant la mission du colonisateur ne fait, pour ainsi dire, que commencer ; jusqu'à la mort de M. de La Dauversière le contact entre l'ancienne et la nouvelle France s'établira par son intermédiaire. Son activité est inlassable. L'histoire parle peu de la recrue de 1644, cependant les Archives de La Rochelle (minutes de Teuléron) nous font connaître l'engagement de vingt colons exclusivement recrutés par La Dauversière. À titre de justification, nous reproduisons un de ces actes.

¹ D'après le premier historien des Hurons, le Frère Gabriel Sagard, Récollet (*Histoire du Canada* 1636), ce peuple occupait un rang distingué parmi les autres sauvages. « Ils sont », dit-il, « eux et les autres peuples sédentaires, comme la noblesse du pays. Les nations Algonquines composent la bourgeoisie ; les villageois et les pauvres sont représentés par les Montagnais ». *Relation abrégée*, 1653.

² Nom donné à l'île de Montréal par le Père Vimont.

L'HÔTEL-DIEU

Pardeuant Le Notaire gardenottes hereditaire du Roy Nostre Sire en la Ville Et Gouvernement de la Rochelle ont esté presans Et personnellement establis Noble homme hierosme le Royer sieur dela dauuersière Procureur de la Compagnie de messieurs les assocyez pour la conuersion des sauages de la Nouvelle france en lisle de mont Real demeurant ordinairement à la flesche estant de presant en Ceste ville logé en La maison du sieur Jaques mousnier marchant djcelle dune part Et Anthoine le bouesme armurier Et Louys le bouesme son filz du lieu de Brouage dautre part Entre lesquelles partyes de leurs bons Grez & volontes a esté faict & passé Le Contract & conuentions qui sensuiuent Cest Assauoir que le dict Anthoine Lebouesme Tant pour luy que pour son dict filz a promis soblige & sera tenu de seruir en ladicte jsle de mont Real tant de sa dicte vacaon darmurier que aues choses qui luy seront & a son dict filz commandees par paul de Chomedey escuyer sieur de maisonneufue Gouverneur Commandant en la dicte jsle ou aues ayant de luy ordre, Pandant le Tempz & espace de trois annees prochaines & consecutiues qui Commenceront au jour quil arriuera au dict pays & finiront a pareil jour jcelles Reuolues A lesfect de quoy jl promet & soblige de sembarquer a la premiere Requisition qui luy en sera faicte par le dict sieur de la dauuersiere lequel sera tenu de leur fournir & faire fournir de viures necessaires tant pour laler que sejour en la dicte jsle Comme aussi pour son Retour a la fin des dictes trois annees, Et encores de payer la somme de six vingts liures ausdictz anthoine & louys le bouesmes pere & filz pour chacune des dictes trois annees qui leur sera payee ou a leur ordre desduction faicte de ce quilz auront Receu des dictes trois annees du dict sieur de la dauuersière jusques au jour de leur embarquement, Et pour lexecuon des presantes a le dict anthoine le bouesme esleu son domicile jrreuocable en ceste ville en la maison du notaire Royal soulzsigne pour receuoir tous actes & exploitz qui seront de telle force et vertu que si faictz et tenu a sa (propre) personne ou domicile ordinaire Tout ce que dessus a esté stipullé & accepté et a ce faire & acomplir par jcelles sans venir au Contraire ont obligé lune et laue tous leurs biens presans & futurs, Et oultre le dict anthoine le bouesme sa personne a tenir prison Comme pour deniers Royaux Et ont Renoncé & jugez & Condempnez & fait a la Rochelle en lestude du dict notaire auant midy le vingt neufuiesme jour du mois dauril mil six Cens quarante quatre presans françois moreau praen & Gabriel pinet Clerc demeurant en jcelle ont lesd le bouesme declairé ne scauoir signer de Ce Requis, signé au Registre des presantes Le Royer desd tesmoingz & de moy le dict notaire

Teuléron (avec paraphe)

No yal

A l'endos : Conuentions Mr de la dauuersière
Et Anthoine le boesme armurier
Et son filz

1644

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

Les préoccupations du colonisateur ne nuisent en rien aux ardeurs de l'apôtre. Parmi les valeureux missionnaires Jésuites qui évangélistent la Nouvelle-France, M. de La Dauversière fit un choix pour sa chère colonie de Montréal. Le Père Jérôme Lalemant nous apprend qu'à l'automne de 1645, « le Père Le Jeune, à la requête de M. de La Dauversière, *intendant des affaires de Montréal en France*, et le P. Jogues y sont destinés pour y hyverner ». Les baptêmes sont nombreux. Jeanne Mance, pour sa part, devient la marraine de quarante sauvages³ au cours des dix premières années : vraies consolations spirituelles pour l'infirmière apôtre.

« Voilà de belles moissons ! » dirons-nous encore avec la *Relation* des Jésuites : moissons dans lesquelles, par Jeanne Mance, revient à l'Hôtel-Dieu quelques beaux épis. Le Père Ragueneau ne nous permet pas d'en douter.⁴ Il en écrivit même à son Supérieur de Paris, le révérend Père de Lingendes. L'hiver, lui raconte-t-il, on assembla les Hurons et les Algonquins « à l'hôpital pour leur donner l'instruction, un jour les femmes, un autre les enfants, et un autre les hommes ; celle qui a soin de l'hôpital leur faisait festin ». Point n'est besoin de nommer cette dernière : à Québec comme à Montréal, la compatissante héroïne de Ville-Marie est connue et appréciée de tous, car les sauvages se font communicatifs ; ils portent aux autres postes français la bonne renommée de la colonie et de son hôpital. La bienveillance, la charité, le désintéressement, voilà les véritables *chaînes d'amour* dont parlent si souvent les premiers missionnaires de la Nouvelle-France. Nuls liens ne valent ceux-là pour fixer l'instabilité des sauvages et nulle prédication n'est plus persuasive que la vie édifiante des colons de Ville-Marie. C'est le Père Vimont qui nous en assure encore : « Il n'y en a point », écrit-il, « qui ait tant entendu parler de l'accueil que l'on fait aux sauvages que celui qui les a *vus* au retour (de Montréal) ».

À cette époque, l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie offrait un aspect pittoresque. Aidée, selon le temps et les circonstances, soit de Catherine de Lavaux,⁵ soit de Marie Pournin, veuve de M. de la Bardillière, ou même des petites demoiselles Moyen et Macart,⁶ Jeanne

³ Archives judiciaires de Montréal. (Registre des baptêmes de la fabrique Notre-Dame.)

⁴ *Relation* de 1651.

⁵ Catherine de Lavaux aurait été la première aide de Jeanne Mance. Dans sa *Liste des colons de Montréal 1642-1643*, l'abbé Verreau mentionne une Catherine Lezeau, agissant comme marraine. Ce « patronyme » paraît bien être le nom déformé de Lavaux.

⁶ Au sujet de Marie Pournin et des deux demoiselles Moyen et Macart, cf. pp. 146 et 137, texte et notes.

L'HÔTEL-DIEU

Mance, infirmière, évolue au milieu de ses patients. Des lits, émergent quelques figures cuivrées, anguleuses, empreintes d'une énergie qui n'est pas toujours de bon aloi. Cette disposition physique du malade, auxiliaire précieux du recouvrement de la santé, se transformait en danger ou même en menace pour l'infirmière. Dès qu'apparaît la douce Française, toujours simple et digne sous les plis de son ample robe « d'estamine buratée grise » ou de « ratine de Florence », les physionomies s'adoucissent. Le farouche malade oublie soudain son indépendance native devant la *femme au visage pâle* dont la main délicate verse, sur sa blessure, le vin et l'huile du bon samaritain.⁷ En effet, la compassion, cette qualité maîtresse de l'infirmière, qui la posséda plus que Jeanne Mance ?

D'autres fois, elle est obligée de *blesser pour guérir*. C'est ce que nous prouvent les instruments employés pour les saignées, lancettes et rasoirs mentionnés dans son inventaire. Que la première infirmière de Ville-Marie se soit rendue habile dans ce genre d'opération, il n'y a rien qui surprenne. La Mère de Brésoles y excellait avant son entrée chez les Hospitalières. D'autres indices montrent bien que Jeanne Mance se livrait à tous les travaux d'une infirmière « professionnelle ». Dans l'énumération de ses biens se rencontrent maints instruments de pharmacie : mortier, seringue (clystère), balance, mesures, tamis de soie et autres.

Dans ses rapports journaliers avec les sauvages, cette fille de France mit à profit les rudiments de linguistique indigène appris à Québec. Elle acquit sans doute une certaine habileté en cette langue difficile, pour gagner, ainsi qu'elle l'a fait, l'estime de tous. Par ailleurs, le langage de la charité n'avait assurément aucun secret pour elle : ses œuvres parlaient encore plus éloquemment que ses paroles.

L'inquiétude assombrissait un peu les joies de son apostolat. Le nombre croissant de ses malades l'avertissait que l'hôpital ne pourrait subsister longtemps avec les seuls revenus de sa dotation. M. d'Ailleboust pensa de même. Devant partir incessamment pour la France, il résolut de s'entremettre à Paris, auprès des intéressés, afin d'obtenir du secours. Tout dévoué aux intérêts de l'Hôtel-Dieu, Louis d'Ailleboust s'occupa du premier hôpital de Ville-Marie d'une façon officielle en même temps qu'officielle. Dans la plupart des transactions, il apparaît à côté de La Dauversière ou de Jeanne Mance, selon qu'il

⁷ Dans le *Mémoire des Choses que Messieurs de Montréal ont donné et fourny à l'hospital de 1644 à 1660*, Mlle Mance fait mention de rafraîchissements pour les malades et pour les sauvages, tant pour ceux qui sont arrêtés à l'hôpital que pour les passants.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

est en France ou au Canada. Son rôle, dans notre histoire, n'a pas été, semble-t-il, suffisamment mis en évidence.

À Paris, il rencontra M. de La Dauversière,⁸ auquel il confia que la fondation faite par Mme de Bullion, même en y joignant les 2,000 livres envoyées annuellement à Mlle Mance, ne pouvait suffire aux besoins de l'hôpital qui augmentaient de jour en jour.

Il fallait informer la grande dame de la détresse de Ville-Marie. MM. d'Ailleboust, La Dauversière et Fancamp⁹ lui exposèrent conjointement la situation. Mme de Bullion, qui ne désirait rien tant que de voir l'hôpital en état d'accomplir tout le bien qu'elle s'en était promis, ajouta 24,000 livres aux 36,000 déjà versées en fonds, ce qui fournit un capital de 60,000, produisant 3,000 livres de *rentes annuelles* destinées à l'entretien de l'hôpital dans l'île de Montréal, établi « Pour y recevoir Les pauvres François Et Sauvages mallades ou passans . . . » Mme de Bullion a « aumosné » en plus 14,000 livres, depuis le premier contrat jusqu'au second, pour « l'administration dud. hospital, tant achapts de meubles que nourriture des pauvres ».

Ces 74,000 livres dépassent de beaucoup le montant versé par la duchesse d'Aiguillon pour l'hôpital de Québec. Malheureusement, les capitaux ne rapportèrent pas tout le bénéfice qu'on aurait pu en retirer. Tel placement, déclare Sœur Morin, donna « peu de profit, et point du tout . . . » Il n'en reste pas moins vrai que Mme de Bullion a noblement tenu sa promesse.

Un nouveau contrat était devenu nécessaire.¹⁰ Il fut passé devant notaire le 17 mars 1648, en présence de M. de Fancamp et noble homme Jérôme Le Royer¹¹ en leurs noms et aux noms des Associés ; de Louis d'Ailleboust « Tant pour eulx que pour Paul de Chomedey . . . ; de dem^{le} Jeanne Mance administratrice de L'hospital St Joseph dud.' Montreal et y demeurante . . . » Après avoir pourvu à l'administration de ses deniers, la riche *inconnue* ajouta de nouvelles conditions : « C'est assavoir que Lad.' damoiselle Mansse demeurera administratrice dud.' hospital Sa vie durant . . . Et après le decedz

⁸ Tous deux logeaient « rue des marmouzetts en la Maison où pend pour enseigne La fleur de lys paroisse St Pierre aux bœufs ». Contrat de la fondation de l'Hôtel-Dieu, 17 mars 1648.)

⁹ Contrat de 1648 (Conventions Pierre Chevrier, baron de Fancamp et Louis d'Ailleboust), p. 339.

¹⁰ Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 338.

¹¹ Le 7 avril, à un conseil de famille, Jérôme Le Royer est dit à Paris. Il est de retour à la Flèche à la fin d'avril, comme nous l'apprend un bail passé en cette ville le 26 dudit mois, concernant ses propriétés de Touraine. (*Recueil des pièces authentiques*, p. 315.)

L'HÔTEL-DIEU

de lad.' damoiselle Mansse il y sera estably aud. Hostel dieu une communauté dhospitalieres qui Serviront les pauvres gratuitement & non Aux despens de lad.' fondation »; qu'enfin « la fondation dud' hospital ne pourra estre changee Ny transferée hors de lad.' Isle Ny le fond de lad.' fondation diverty ailleurs pour quelques causes et occasions que Se soit ».

Ces clauses dénotent vraiment, chez Mme de Bullion, une haute expérience et une intuition très sûre, à moins qu'il ne faille conclure que la charité est une source d'inspiration aussi féconde que la diplomatie. En tout cas, les conditions posées se transformeront plus tard en armes défensives, véritable mur de sûreté contre lequel viendront se briser les tentatives d'assimilation, pouvant porter atteinte aux droits des fondateurs et à ceux de l'Hôtel-Dieu.

Le précédent contrat (1644) étant résilié. Mme de Bullion trouva bon « bailler à constitution de rente les 60,000 livres de la fondation par deux contrats passées l'un avec M^e Gaston de Renty et la dame son épouse dont le principal est de 44,000 livres, l'autre avec le Sieur de Fancamp dont le principal est de 16,000 livres ». ¹²

La fondation de l'hôpital une fois solidement assise, les seigneurs de Montréal songèrent aux détails administratifs et, le 14 avril 1648, ils rédigeaient un *Endos-Règlement* dont voici la teneur :

« Les Mess^{rs}, les propriétaires de l'Isle de Montréal, associés pour la conversion des sauvages de la nouvelle France, ont ordonné estre observé en l'administration de l'Hostel-Dieu de St. Joseph de la dite Isle par provision en attendant qu'on en envoie un autre.

« On envoie chaque année de France à Montréal deux factures de tous les vieux meubles et hardes qui seront envoyés pour le dit Hostel-Dieu, signés du Sieur de la *Dauversière* ou de celui qu'il emploiera pour faire les achats, avec le prix de chaque chose, l'une desquelles sera renvoyée en France signée de *l'administration du dit Hostel-Dieu* pour servir à la justification de la recette des comptes qui en sera rendu chaque année et dont le double sera employé en France aux dits sieurs propriétaires y résidents et l'autre demeurera attaché à l'original du dit compte qui demeurera au trésor dut dit hospital. (...)

« Les dits comptes seront rendus chaque année par la dite administration au Gouverneur de la dite Isle, au supérieur ecclésiastique et au scindic des habitans d'icelle lesquels l'arrestent et signeront ensemble la copie qui sera envoyée en France. (...)

« Faict et arresté à Paris le quatorz^{ème} jour d'april mil six cent quarante huit, signé : Louis SEGUIER et notaire. »

¹² Voir ces actes au chapitre des *Documents*, pp. 346 et 343.

VILLE-MARIE ET SON PREMIER HÔPITAL

L'heureux résultat des opérations financières, apporté par M. d'Ailleboust au mois d'août 1648, fut pour Jeanne Mance une joie et un encouragement ; en l'occurrence, c'était le viatique pour les épreuves à venir.

Une année à peine s'était écoulée que certains pronostics sombres commençaient à circuler sur les affaires du Montréal.

Dans le désir d'être renseignée, Jeanne Mance descendit à Québec dans l'été de 1649. Ses craintes n'étaient que trop justifiées. Des pusillanimes ou des envieux étaient parvenus à discréditer l'œuvre des Associés de Notre-Dame de Montréal ; ceux-ci, pour la plupart, avaient reporté leur zèle sur les missions du Levant qui attiraient fortement les âmes apostoliques. M. Olier lui-même regardera un moment de ce côté. D'autres se retirèrent de la Compagnie dans la persuasion que la colonie ne pouvait tenir. Des quarante-cinq premiers associés et autres agrégés par la suite, il ne restait plus que neuf.¹³ La mort du Père Rapine privait Mlle Mance de son intermédiaire auprès de Mme de Bullion et « le bon M. de La Dauversière », celui que nulle épreuve et nulle contradiction ne réussissaient à ébranler, se trouvait à la dernière extrémité.

Principal agent de la Compagnie qu'il personnifiait, il devait recruter, pourvoir et nourrir la colonie, *gouffre qui engloutissait toujours et ne rendait rien*. Montréal ne vivait pour ainsi dire que des sollicitudes incessantes, des fatigues accablantes, des avances pécuniaires, auxquelles M. de La Dauversière s'était astreint depuis dix ans. Quels que fussent le dévouement et la libéralité des participants à l'œuvre dont il était l'initiateur, ceux-ci n'allaient pas jusqu'à s'y sacrifier entièrement corps et biens comme lui.

Les emprunts énormes, contractés par La Dauversière pour la colonisation de Montréal, l'avaient mis dans l'impasse financière la plus critique. La Société dont il était le procureur, elle-même agonisante, ne pouvait aucunement l'aider.

Cependant, au moment où tout espoir humain était perdu, le baron de Renty, inspiré de Dieu, adressait le message suivant à Le Royer. Nous laissons la parole au fils du fondateur : « Jérôme, étant tombé malade en 1649, lorsqu'on désespérait de sa vie, M. de Renty, si connu pour la sainteté de sa vie, lui écrivit de Paris et lui manda : « Mon cher frère, Dieu m'a fait connaître que vous ne mourrez pas

¹³ Jeanne Mance dut apprendre ces nouvelles par les vaisseaux qui arrivèrent en juillet. Ainsi s'exprime le *Journal des Jésuites* : « Vint de Tadoussac par la voye des Sauvages . . . les troubles de France, & le peu d'esperance de vaisseaux ». (P. 128.)

L'HÔTEL-DIEU

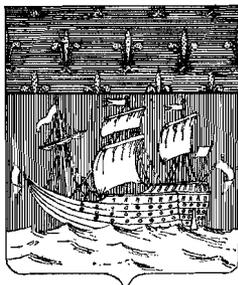
de cette maladie et qu'il vous conserveroit pour votre famille et les affaires qui concernent sa gloire et son service. »

M. de Renty s'offrit-il en victime à la place de son ami ? On pourrait le croire ; car, bien portant quand il rédige son message, il meurt à Paris le 24 avril 1649 à l'âge de 37 ans, après treize jours de maladie, laissant le monde étonné de la multiplicité et de l'étendue de ses œuvres. La fondatrice des Hospitalières de la Flèche, Mère Marie de la Ferre, également inspirée, fit savoir à Jérôme Le Royer qu'il vivrait encore dix ans pour le bien de l'Institut et qu'elle le précéderait dans la mort.¹⁴ Ce que l'avenir vérifia.

Mais, tant en France qu'à Québec, les nouvelles étaient alors lentes à parvenir. L'imminence d'une ruine certaine de la colonie eut vite déterminé Jeanne Mance à employer le suprême remède : passer en France pour sauver la situation si possible.

De quelque point de vue qu'elle envisage cette dernière, elle ne peut hésiter : l'existence de Montréal est liée à celle même de l'Hôtel-Dieu.

¹⁴ *Mémoire du petit-fils de M. de La Dauversière.*



VILLE DE PARIS.
(Dessiné par A. B.-C.)

LIVRE II

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Chapitre septième

JEANNE MANCE SAUVE UNE PREMIÈRE FOIS LA COLONIE

« Ce fut une femme qui empêcha l'anéantissement de Montréal et en devint, par son geste héroïque, comme la seconde fondatrice : *Jeanne Mance*. »

(Camille BERTRAND,
Histoire de Montréal)

À toute heure moins sombre, revoir sa France bien-aimée après sept ans d'austère dévouement et de dur labeur, c'eût été, pour Jeanne Mance, la plus douce consolation et la meilleure récompense.

Mais, à ce moment, son programme tient en deux mots : rencontrer Mme de Bullion pour lui expliquer l'état de la colonie ; visiter les Associés de Notre-Dame restés fidèles, et en obtenir les ressources nécessaires pour parer au dénuement. Aussi se décide-t-elle à précipiter son départ de Québec. Sans retourner à Ville-Marie, l'énergique infirmière prend place sur le premier navire¹ faisant voile vers la France.

Bénéficia-t-elle, dès son arrivée, du concours immédiat de La Dauversière ? La conjecture est plausible. Si Jeanne débarqua à Nantes, elle dut passer par l'Anjou pour se rendre à Paris ; si, au contraire, le navire aborda à Dieppe, elle atteignit directement la capitale. Or, les « minutes » de Chaussière nous font voir M. Le Royer présent en cette ville le 22 septembre² et le 31 octobre 1649 ;³ sa signature y paraît également le 21 mars 1650.

¹ Le *Journal des Jésuites* signale le départ du *Notre-Dame* le 31 octobre, mais ne spécifie pas que Jeanne est à son bord. (P. 130.)

² Jérôme Le Royer se trouve présent à Paris pour représenter les Filles de Saint-Joseph à l'acte par lequel MM. Jean, Alexandre et Bénigne Le Ragois de Bretonvilliers s'engageaient à « fournir les deniers nécessaires » à la construction d'une aile destinée à servir de logement aux nouvelles Hospitalières.

³ « Le 31 octobre, M. Le Royer contractait à Paris avec les parents de deux jeunes sœurs Catherine et Antoinette de Beaufort. » (Recueil des pièces authentiques).

L'HÔTEL-DIEU

Par ailleurs, nos Annales nous montrent Le Royer à la Flèche dans les premiers jours de janvier 1650.⁴ Un mois plus tard, nous le retrouvons de nouveau à Paris, en compagnie de son fils, l'abbé Ignace, qui allait y perfectionner ses études théologiques au Séminaire, où il entra le 11 février.⁵

Quoi qu'il en soit, Jeanne Mance vit, en peu de temps, se ranimer les courages et se rallier les bonnes volontés, affaiblies par une propagande intéressée. Le 21 mars 1650, pour imprimer un caractère officiel au nouveau groupement de la Société, ses membres, faisant le sacrifice de l'anonymat, dévoilaient leur personnalité. Ils reconnaissaient encore, par cette *Convention*, posséder un droit collectif sur l'île de Montréal, et, en conséquence, se faisaient donation mutuelle et entre vifs des forts, habitations et dépendances, concédés à la Société (de Notre-Dame), en excluant à jamais tous leurs héritiers. M. Olier fut nommé directeur et M. Séguier, qui figurait déjà comme secrétaire sur un acte du 17 mars 1648, le devint officiellement. M. Le Royer resta procureur.

Louis Séguier
Secrétaire de ladite compagnie

Un sang nouveau allait donc circuler dans cet organisme rajeuni et assurer l'existence de Ville-Marie. Il sauvait du même coup toute la colonie française. En effet, les Iroquois, après la destruction de la Huronie, se seraient jetés sur Québec si le poste de Montréal ne leur eût barré la route.

En même temps, la présence de Jeanne Mance en France et l'exposé des besoins de son hôpital déterminèrent Mme de Bullion à obtenir, de la Compagnie de Montréal, la concession de deux cents arpents de terre « pour augmenter les revenus de l'hôpital et le mettre en état de pouvoir assister les pauvres sauvages »; en outre, la charitable dame versa « une somme notable pour y envoyer des défricheurs ». Par acte passé le 8 mars 1650, la Compagnie donnait et

⁴ Un conflit était survenu lors de la candidature à la mairie de la Flèche. On signale la présence de Le Royer à l'assemblée générale qui se tint à cette occasion le 10 janvier 1650, et au cours de laquelle M. Pierre Jouye, sieur des Roches, le proposa pour lui succéder en qualité de maire.

⁵ Catalogue d'entrée du Séminaire Saint-Sulpice de Paris.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

octroyait les deux cents arpents de terre demandés, stipulant qu'ils seraient pris « au lieu trouvé le plus commode pour le dit Hôtel-Dieu et arpentés et bornés huit jours après l'arrivée de la demoiselle Mance en la dite île pour en jouir par les pauvres du dit Hôtel-Dieu à perpétuité et en pleine propriété . . . »

En outre, M. Olier lui communiqua son projet d'envoyer quelques-uns de ses ecclésiastiques à Montréal, quand l'heure lui paraîtrait opportune. Nous la verrons bientôt le presser d'accomplir son projet.

Pour le moment, il lui tardait de faire bénéficier sa patrie d'adoption du résultat de son voyage. Débarquée à Québec le 8 septembre 1650, elle se rendit à Montréal le 28 octobre avec les défricheurs qu'elle avait emmenés de France, et quelques filles vertueuses capables de l'assister dans le service des malades.

Au cours des premiers huit jours, tel que convenu, on s'empressa de choisir les 200 arpents de terre octroyés et, *le lieu trouvé le plus commode* fut le terrain connu sous le nom de *Prairie aux Loutres*, situé entre la ferme Saint-Gabriel et la montagne. Ce fut l'origine du fief Saint-Augustin.⁶

Pour quels motifs les concessions de terrain n'ont-elles pas été faites à proximité de l'hôpital ? M. de Maisonneuve en donne lui-même la raison dans les lignes suivantes : « Après avoir examiné, avec Mademoiselle Mance administratrice de l'hôpital, le danger qu'il y aurait de délivrer la d. concession proche du d. hospital acause que n'y ayant point d'habitant pour le couvrir et mettre en sûreté contre l'incursion des sauvages, les hiroquois s'en empareroient facilement et ensuite pouroient perdre tout labitation ». Ce fut pour prévenir ce malheur que la Compagnie délivra à Jeanne Mance « la susd. concession de deux cent arpents de terre pour les pauvres du d. hospital au d. lac au loutre . . . »⁷

Dès le printemps de 1651, la consternation régnait dans le pays à la suite du massacre de la nation huronne.

Montréal devenait le point de mire des Iroquois. Éloigné du Fort d'environ huit arpents, l'hôpital n'était pas en sûreté. Ce que voyant, les seigneurs de Montréal firent construire deux redoutes⁸

⁶ Pour ce fief, voir la carte de Montréal, p. 175A.

⁷ *Remarque et réponse de Mr de Chomedey sur les affaires de Montréal.* (1er Mai 1673).

La mise en possession de ce domaine n'aura lieu que le 23 novembre 1660, par Paul de Chomedey.

Mlle Mance fait valoir la même raison lorsqu'elle délaisse la plus grande partie du domaine concédé pour bâtir l'hôpital. Voir à la page 109, l'acte du 6 février 1666, *Déclaration des terres* . . .

⁸ *Mémoire de Jeanne Mance.*

L'HÔTEL-DIEU

pour le protéger en cas d'attaque, et les fournirent de toutes les armes et munitions nécessaires. Car, avec ses faibles moyens de défense, la colonie elle-même ne pouvait être en sûreté tant que les Iroquois ne seraient pas réduits à merci. » Quand ils sont éloignés », dit le Père Vimont, « on les croit à nos portes, et, lors qu'ils se jettent sur leur proie, on s'imagine qu'ils sont en leur pays ».

La protection du ciel parut particulièrement visible le 6 mai 1651 lors de la poursuite de M. Le Moyne et de deux compagnons par une bande d'Iroquois. En plus de mettre leur vie en sécurité, les fuyards, en pénétrant dans l'enceinte de l'hôpital dont ils fermèrent la porte laissée ouverte par mégarde, sauvèrent la maison et ses occupants. L'un des combattants, nommé Chicot, fut laissé sur place après avoir été scalpé. Encore vivant lorsqu'on le transporta à l'hôpital, il recouvra la santé grâce aux soins et au dévouement de Jeanne Mance.

L'Hôtel-Dieu connut d'autres dangers. Le 26 juillet 1651, il devint le théâtre d'une lutte héroïque. Deux cents Iroquois, qui s'étaient tenus en embuscade dans un fossé longeant le mur de défense, fondirent sur l'hôpital. Raphaël-Lambert Closse, sergent-major de Ville-Marie,⁹ s'y porta aussitôt avec les seize hommes qu'il parvint à rassembler. Closse soutint intrépidement le siège, de six heures du matin jusqu'à six heures du soir, et ne perdit qu'un soldat.¹⁰

Tout encourageante qu'était cette victoire, il eût été vraiment téméraire de compter sur la répétition journalière de pareils faits d'armes. La prudence commandait d'évacuer l'hôpital. Mlle Mance va nous peindre elle-même la situation. « Après la défaite qu'ils firent des Hurons », dit-elle, « les Iroquois, devenus beaucoup plus orgueilleux et insolents qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors, recommencèrent à nous incommoder et à nous attaquer si souvent et si fréquemment, qu'ils ne nous donnèrent point de relâche. Il ne se passait quasi point de jours qu'on ne découvrit quelques embûches de leur part, ou qu'ils ne nous donnassent quelque alarme. Ils environnaient nos maisons et nous tenaient de si près, qu'ils avaient toujours quelques espions à l'abri de quelques souches ; et cela vint à une telle extrémité, que M. de Maisonneuve obligea tous les habitants à abandonner leurs maisons et à se retirer avec toutes leurs familles, dans le Fort. L'hôpital étant isolé, éloigné de tout secours, et surtout ne pouvant être

⁹ Il cumula en outre les fonctions de marchand et de notaire. Originaire de l'Ardennes, arriva à Montréal avec la recrue de 1648. Closse fut tué par les Iroquois en février 1662.

¹⁰ Ce Closse est le héros que Laure Conan a fait revivre dans son *Oublié*.

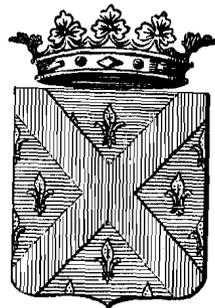
LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

assisté la nuit, les Iroquois l'eussent sans doute pris, s'ils avaient fait quelque attaque ; et, après avoir enlevé tout ce qu'il renfermait, ils l'auraient livré aux flammes, comme ils firent de diverses maisons. Pour éviter ce désastre, M. de Maisonneuve m'obligea aussi moi-même de me retirer dans le Fort ; et afin de conserver la maison de l'hôpital, il y mit une escouade de soldats en garnison pour la garder. Dans ce dessein il y fit mettre deux pièces de canon, placer des pierriers¹¹ aux fenêtres des greniers et pratiquer des meurtrières par tout à l'entour du logis, en haut et en bas, et même dans la chapelle, qui servait de magasin d'artillerie, et tous les jours ou peu s'en fallait, il recevait quelques attaques. Ce triste état continua près de deux ans et sans recevoir de force de France, . . . ».¹²

L'armée des Iroquois s'augmentait du secours venu de leurs tribus, tandis que l'effectif des défenseurs de la patrie diminuait à chaque combat. Ainsi, après avoir été sauvé en 1650 d'un péril imminent, grâce à son intrépide Jeanne Mance, trois ans plus tard Ville-Marie se trouvait une seconde fois en présence d'une ruine inévitable.

¹¹ *Pierrier*, petit mortier chargé à boulets de pierres.

¹² *Raisons pour lesquelles j'ai fait prendre 22,000 lbs de la fondation de l'hôpital de Montréal pour avoir du secours pour l'habitation.* Copie gracieusement fournie par Monseigneur A. Gosselin, du Séminaire de Québec.



VILLE DE LANGRES.

Chapitre huitième

JEANNE MANCE SAUVE UNE DEUXIÈME FOIS LA COLONIE

CONCOURS DE MAISONNEUVE

Sans l'attribution, par mademoiselle Mance, d'une partie des fonds de l'hôpital, « l'entreprise du Montréal aurait péri et échoué entièrement ».

(Sœur MORIN)

L'existence de la petite patrie canadienne n'est pas plus tôt menacée une seconde fois que, de nouveau, Jeanne Mance dresse le plan qui la délivrera.

Le ton angoissé de son *plaidoyer*¹ nous laisse entrevoir par quelles inquiétudes et quelles souffrances elle achète le salut de la colonie. « Tout le monde était comme aux abois », déclare-t-elle, « on ne parlait que de quitter le pays . . . Moi, faisant réflexion sur ces choses et avec une grande peine et angoisse d'esprit de les voir en cette extrémité, après les avoir très humblement recommandées à Dieu et à la Très Sainte Vierge, sous la protection de laquelle est cette habitation, la suppliant très humblement d'avoir pitié de nous et de tout ce pauvre pays désolé, il me vint en pensée qu'il y avait 22,000 livres prêtes à être remboursées par madame de Renty² . . . », laquelle somme serait utilement employée à recruter des hommes qui sauveront le pays.

« Je crus que madame la fondatrice de notre hôpital en recevrait une affliction non pareille ; ainsi, comme en sa présence, je crus lui faire un plaisir indiscible d'offrir de prendre cette somme de 22,000 lbs pour conserver aux pauvres de cette Église les deux autres tiers de bien dont elle les faisait jouir, et sauver un pays où Dieu serait beaucoup honoré . . . Quand la fondation entière de cette bonne Dame ne servirait qu'à ce seul bien, c'était assez de consolation pour elle. »

¹ *Raisons pour lesquelles* . . . op. cit.

² Elisabeth de Balsac, de la maison d'Entragues, fille de M. de Dunes, Comte de Graville, épousa Gaston de Renty en 1633.

On se rappelle que, dans le contrat du 17 mars 1648, 44,000 livres des 60,000 auxquelles s'élevait la fondation avaient été « baillés à constitution de rentes à Me Gaston de Renty et à sa femme. » Un an après cette transaction, le baron décédait. Seul le capital d'Elisabeth de Balsac était resté entre les mains de cette dernière.



Jeanne Marce

Ancien crayon. — Auteur inconnu.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Une fois sa décision bien arrêtée, Jeanne Mance en fit part à M. de Maisonneuve et l'engagea à faire un voyage en France afin d'aller demander du secours aux MM. de Montréal : « Il vaut mieux », explique-t-elle, « qu'une partie de la fondation périsse que le total. (...) Je ne crains point d'engager ma conscience (...), servez-vous de cet argent pour lever du monde, afin de garantir tout le pays en sauvant Montréal ! »³

La paix que Jeanne Mance ressentit à la suite de cette décision lui donna l'assurance qu'elle avait agi conformément à la volonté divine. « M. le Gouverneur », poursuit-elle encore, « après y avoir pensé devant Dieu et prié me fit la proposition de prendre et accepter pour les pauvres la moitié du domaine qu'il faisait accommoder pour leur soulagement. Je l'acceptai, selon sa forme, comme il est écrit et passé dans l'acte qui en a été fait et ratifié ici et en France.

« Je ne crus pas faire un achat, parce que je voyais fort bien que cela ne valait pas la somme que je fournissais, mais je n'avais égard qu'à sauver le tout par cette partie, comme j'ai déjà dit ».

Au moment de s'embarquer pour la France, 5 novembre 1651. M. de Maisonneuve prévint Mlle Mance qu'on ne le reverrait plus au Canada s'il ne parvenait à recruter au moins cent hommes. Ce malheur advenant, il la manderait elle-même avec les colons.

Le doute qu'il laissait pressentir sur le succès de ses démarches trahit la difficulté de l'entreprise. Ainsi, combien fut chargé d'anxiétés, pour Jeanne Mance et la colonie, cet hiver 1651 !

L'été suivant, Jeanne, impatiente de recevoir des nouvelles de France par les vaisseaux qui pouvaient revenir d'Europe, décida de descendre à la capitale.

À Québec, elle n'eut pas la joie d'accueillir le gouverneur de Montréal, mais une lettre lui apprit qu'il reviendrait l'année suivante avec plus de cent hommes et qu'il avait pu voir « adroitement » Mme de Bullion.

Au printemps de 1653, Mlle Mance se rendit de nouveau à Québec. Elle était accompagnée de quelques soldats, qui désiraient retourner en France, voyant la colonie privée de défenseurs et menacée de toutes parts.⁴ Pour hâter la venue du secours si ardemment désiré,

³ Faillon, *Vie de Mlle Mance*, p. 74. Dollier de Casson pensera de même. Mademoiselle Mance, conclut-il judicieusement, a agi avec autant de prudence que le marchand dans le danger qui jette prudemment une partie de ses denrées pour sauver le reste.

⁴ Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys, cités par M. Faillon : *Vie de la Sœur Bourgeoys*, t. I, p. 67.

L'HÔTEL-DIEU

la population entière fit des prières publiques et on exposa pendant plusieurs jours le Très Saint Sacrement.

Le 22 septembre ⁵ un navire, sous la conduite du capitaine Pierre le Besson, mouillait enfin devant Québec où Jeanne Mance attendait la recrue libératrice. Le chant du *Te Deum* ne tarda pas à porter à Dieu la joie et la reconnaissance de tous, car Maisonneuve ramenait les cents hommes promis. En plus, il avait à présenter à Mlle Mance « un autre fruit de la Champagne », Marguerite Bourgeoys, en qui l'administratrice de l'Hôtel-Dieu ne tarda pas à reconnaître la compagne aimable, l'auxiliaire utile et dévouée. Les relations cordiales établies entre Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys seront telles que, par l'Hôtel-Dieu et la Congrégation de Notre-Dame, elles se sont perpétuées jusqu'à nos jours.⁶

Quant à Maisonneuve, après avoir *rendu ses devoirs au Souverain de L'univers*, comme s'exprime Dollier de Casson, il se hâta d'informer Mlle Mance de tous les incidents de son voyage.

Le premier était assurément sa visite à Mme de Bullion. Celle-ci l'avait écouté avec le plus vif intérêt, mais sans lui découvrir ni lui laisser entendre qu'elle fût elle-même la fondatrice de l'hôpital. Peu après, elle versait, par l'intermédiaire de M. de Lamoignon, une nouvelle somme de 20,000 livres destinées à la levée de soldats pour Ville-Marie. Ainsi que le dit M. de Maisonneuve à Mlle Mance, c'était une belle ratification du sacrifice de ses 22,000 livres.

Plus tard, il avait assisté, « tant en son nom que comme Soy faisant et portant fort de damoiselle Jeanne Mance administratrice de l'hospital de St Joseph dud' Montreal y demeurante », aux « diverses conférences » tenues par les Associés en vue « de rechercher autant qu'il serait possible de satisfaire aux intentions de la personne fondatrice ». À la dernière réunion, 4 mars 1653, l'expédient de Jeanne Mance, de sacrifier une partie de la fondation de l'Hôtel-Dieu, fut considéré par les sociétaires comme « moyen des plus considérables et utiles ». Dans l'intervalle, M. de La Dauversière s'entremet auprès de Mme de Bullion pour lui soumettre le projet des Associés. La réponse fut affirmative. Ce qui permit à Me Chaussière de terminer l'acte de transaction par ces mots : « Faict et passé . . . du consente-

⁵ « Nous arrivâmes le jour de la Saint-Maurice, 22 septembre », dit la Sœur Bourgeoys dans ses *Ecrits autographes* cités par M. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeoys*, t. I, p. 69.

⁶ Après l'incendie de son couvent en décembre 1683, Marguerite Bourgeoys exécuta son projet « de faire bâtir sur le haut », comme l'avait fait mademoiselle Mance au début de la colonie.

Les deux communautés — Hôtel-Dieu et Congrégation — se trouvaient dès lors voisines et les jardins limitrophes. Une cloche d'appel facilitait même les moyens de communication. L'Hôtel-Dieu quitta, le premier, le bord du fleuve en 1861.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

ment expres de la personne qui a fait Lad. fondation quelle Ne Veult estre nommée a eulx certifié par led. Sr de la dauversiere ».⁷

MM. de Denonville et Champigny rendront le même témoignage. Dans leur *Mémoire* du 3 octobre 1687, faisant connaître à la cour comment les 20,000 écus de Mme de Bullion ne produisirent pas les rentes prévues, ils notent que, « du consentement de la fondatrice », on détourna 22,000 livres du capital pour lever cent hommes.

Au rapport de M. de Maisonneuve, l'histoire peut ajouter encore que, dans ses *Lettres à M. Rémy*, M. Tronson confirme les faits que nous venons d'exposer. Le supérieur de Saint-Sulpice de Paris rappelle que le témoignage de M. de La Dauversière était l'expression « des intentions et des volontés » de Mme de Bullion (16 avril 1682). « Car celui qui a paru pour elle dans la fondation de l'hôpital, qui a expliqué ses desseins et ses intentions, qui était chargé d'établir cette œuvre, est le même qui a agi, qui a travaillé et qui a signé dans l'affaire des 22,000 livres » (1680). Aussi les Associés de Montréal demandèrent-ils, par la *Transaction* du 4 mars 1655, l'exécution de l'acte passé par Paul de Chomedey (8 août 1654), en vertu duquel « tant lesdits Sieurs associés que l'habitation de Villemarye demeureront quittes . . . pour le remploi de Largent » provenant du rachat des rentes dues par Mme de Renty.⁸

Le Royer n'attend pas, pour agir, la dernière mise en forme de toutes ces négociations. Aussitôt après la signature de la *Constitution* du 4 mars 1653, il retourne en Anjou accompagné de M. de Maisonneuve, afin de procéder à l'enrôlement des colons. Pour le recrutement de cette nouvelle levée d'hommes, Jérôme déploie une activité n'ayant d'égale que le péril où se trouvaient la colonie et l'hôpital. Les soixante-cinq actes minutes (soit 120 engagements) déposés, du 23 mars au 12 mai 1653, en l'étude de Pierre de la Fousse, à la Flèche, portent la signature des deux fondateurs.⁹

⁷ Dernier paragraphe de l'acte ci-après, au chapitre des *Documents* : (*Transaction et Constitution*, 4 mars 1653). Voir aussi Lettre de M. de Denonville, p. 231.

On s'explique difficilement qu'une déclaration aussi formelle, revêtue de toutes les garanties légales, ait pu, dans la suite, faire naître des suspicions ou causer des embarras à Jeanne Mance, aux Hospitalières de Ville-Marie. à M. de Maisonneuve et aux Messieurs de Saint-Sulpice. C'est qu'on exigea, de ces personnes, qu'elles produisissent un écrit de Mme de Bullion, signé de sa main, attestant son adhésion à l'échange proposé. C'était demander l'impossible : on connaît les conditions posées par la Bienfaitrice inconnue. De plus, lorsque commencèrent les contestations (démarche officielle, 17 septembre 1666) c'est-à-dire quelque temps après la cession de la seigneurie de l'île de Montréal par la Société de Notre-Dame aux Messieurs de Saint-Sulpice (9 mars 1663), Mme de Bullion était décédée (inhumée le 3 juillet 1664). Cf. p. 193.

⁸ Voir les deux actes précités, au chapitre des *Documents*, pp. 355 et 357.

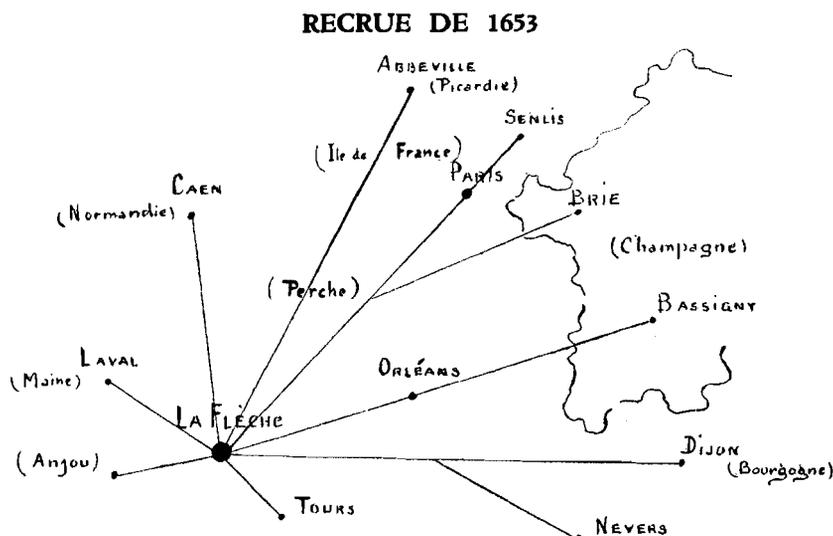
⁹ Parmi ces « engagés » deux intéressent spécialement l'Hôtel-Dieu : Etienne Bouchard, qui traita Jeanne Mance en 1657, et Mathurin Jouanneaux, célèbre dans les annales de l'Institut par le don qu'il fit de sa personne et de ses biens aux Hospitalières de Ville-Marie.

L'HÔTEL-DIEU

Ce sont toutes ces choses que Mlle Mance apprit de M. de Maisonneuve. Elle le précède à Montréal où il débarque le 16 novembre, en compagnie de l'important renfort qu'on a appelé « la première grande recrue »,¹⁰ « la plus considérable qu'on eût jamais vue dans la Nouvelle-France ».¹¹ Aussi profita-t-elle à tout le Canada¹² dont la perte était infaillible sans ce secours et valut, à Ville-Marie en particulier, une époque de reviviscence (regardée comme la *seconde fondation de Montréal*).¹³

Avec un historien manceau, nous estimons que le rôle de la recrue de 1653 fut assez glorieux pour qu'il mérite d'échapper à l'oubli et d'entrer, avec la mémoire de Jérôme Le Royer de La Dauversière, de Jeanne Mance et de Mme de Bullion, dans le domaine de la reconnaissance publique.

Rayonnement colonisateur de la Flèche dans les grandes villes et les provinces de France¹⁴



¹⁰ E.-Z. Massicotte, *B.R.H.*, année 1927. *Les colons de Montréal de 1642 à 1660*. Voir le croquis ci-dessus pour le lieu d'origine des colons.

¹¹ Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. 1, p. 67.

¹² M. Tronson, cité dans la *Vie de Mlle Mance*, t. II, p. 36.

¹³ W. H. Atherton, *Montreal under the French Regime*, p. 111.

¹⁴ Aux enrôlés de M. de La Dauversière s'en joignirent d'autres. Tous ne passèrent pas la mer, mais les « Fléchois » restèrent en forte majorité. Sur 125 noms portés sur la liste de M. E.-Z. Massicotte (enrôlés et passagers), on identifie ceux de 67 hommes engagés à la Flèche et, sur 100 noms au rôle d'embarquement, se trouvent ceux de 65 engagés à la Flèche.

Chapitre neuvième

LE DEUXIÈME HÔTEL-DIEU

« Ce modeste édifice fut longtemps le centre de ralliement de la petite colonie, car la chapelle servait d'église paroissiale. »

(R. P. PACIFIQUE, o. m. Cap.)

Avec la population croissante de Ville-Marie, le nombre des malades augmentait ; l'hôpital, lui, restait toujours resserré dans son étroite enceinte. De toute évidence, un agrandissement s'imposait depuis longtemps.

À son retour en 1653, M. de Maisonneuve s'occupa activement de la question. Parmi ses « héros » se trouvaient des défricheurs, des scieurs de long, des charpentiers, des tailleurs de pierre, des maçons et couvreurs, même un puisatier.

Sans délai, ces ouvriers se mirent à l'œuvre. Construit en colombage,¹ un grand corps de logis, d'environ quatre-vingts pieds de long sur trente de large et vingt de haut, fit bientôt suite aux bâtiments primitifs. Dès sa sortie du fort, au *petit printemps* de 1654, Jeanne Mance vint l'occuper avec ses malades.

Le nouvel hôpital deviendra un point de repère important dans Ville-Marie ; il prêtera son nom aux lieux et aux choses qu'on voudra situer. C'est ainsi que le nouveau cimetière s'appellera *Hospitalis Domûs coemeterium*, bien qu'il n'en fût pas une dépendance, à cause de sa proximité. La route, qui partait de l'Hôtel-Dieu pour se diriger à l'extrémité ouest de Ville-Marie,² prendra le nom de *rue de l'hôpital*. On donnera également, à la chapelle projetée, le nom d'*église de l'hôpital*.

L'emplacement de l'Hôtel-Dieu se trouvant être le plus favorable, c'est autour de lui que commença la ville ; tout auprès, et parallèlement à la Commune,³ s'élevèrent bientôt de nombreuses maisonnettes. On résolut alors de construire une église attenante à l'hôpital, auquel elle serait plus tard uniquement destinée. Pour le moment, la petite chapelle du Fort étant devenue insuffisante, cette église devait servir à la fois aux malades et aux habitants de Ville-Marie.

¹ « C'est-à-dire moitié pierre et moitié bois. » (Sœur Morin, *Annales*, p. 117.)

² Angle des rues Saint-Jacques et McGill.

³ Sentier le plus rapproché du fleuve au delà de la rue Saint-Paul. Ce terrain, concédé aux soldats agriculteurs le 2 oct. 1651 (*Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 106) était protégé par les canons du Fort. (*Annales de Ville-Marie*).

L'HÔTEL-DIEU

Ses cinquante pieds de longueur occupaient l'extrémité du nouveau pavillon. On mit deux ans à la construire. Son clocher, l'orgueil de Ville-Marie, s'élançait svelte et gracieux au-dessus des humbles maisons d'alentour.⁴ Il logeait deux cloches harmonieuses, sonnante à toute volée l'Angélus du matin et du soir, les mariages et les naissances, les grand'messes et les processions, parfois le décès d'un compatriote.

Trop souvent, hélas ! la cloche, sous l'action d'une main timide et tremblante, lançait un son d'alarme ; un appel au danger : c'était le tocsin dont Jeanne Mance donna si souvent le signal.

À la nouvelle chapelle, il fallait un nom qui rappelât l'histoire de l'Hôtel-Dieu, comme le nom de Notre-Dame, donné à la chapelle du Fort, évoquait la patronne de la pieuse Compagnie de Montréal. Un seul vocable s'imposait, celui de *saint Joseph*, patron de l'hôpital et des Hospitalières.

Une des pierres d'assise portait l'inscription suivante, gravée sur une plaque de plomb (conservée au Trésor de l'Hôtel-Dieu).



(Cette première pierre a été posée en l'honneur de St Joseph l'an MDCLVI le XXVIII
daovst Iesus Maria Ioseph)

⁴ Le *Mémoire* de Jeanne Mance qualifie ce clocher de *considérable*.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Aussi, dans le culte que notre ville rend à *saint Joseph du Mont-Royal*,⁵ ne serait-il pas permis de voir un prolongement ou mieux un développement de la mission du fondateur des Hospitalières de Saint-Joseph ? Le culte actuel est d'ailleurs digne de celui des temps anciens. Il le dépasse même en splendeur.

Au début de la colonie, furent respectivement placés sous le patronage de saint Joseph :

le premier enfant sauvage baptisé

le premier sauvage adulte converti

le premier Hôtel-Dieu et sa première salle de malades

la première église

la première rue délimitant un des côtés de l'hôpital

la première ferme concédée aux religieuses

la côte, le lac et la rivière Saint-Joseph (Actes divers de 1662 à 1710. *Archives de l'Hôtel-Dieu.*)

De la sorte, saint Joseph fut réellement à l'honneur dès les débuts de Montréal.

Vers 1656, deux Pères Jésuites desservaient habituellement la mission de Ville-Marie. L'un connaissait l'Iroquois, l'autre, l'Algonquin. Le Père Pijart seul était familier avec les deux langues. Il s'y trouvait même parfois un troisième Père, missionnaire de passage ou venu pour apprendre un idiome.⁶ Ainsi il y avait presque toujours deux messes dans la nouvelle église. La première, pour les hommes, se disait à quatre heures en été et un peu plus tard en hiver. « Ils y assistaient tous », dit Sœur Morin. La seconde messe se célébrait à huit heures, pour les femmes « qui ne le cédaient en rien à leurs maris en dévotion et vertu ».⁷

En cette même année, la petite chapelle du Fort céda son titre d'*église paroissiale* à celle de l'Hôtel-Dieu, qui le conserva jusqu'à

⁵ Les religieux de Sainte-Croix, gardiens du célèbre sanctuaire, sont originaires du Mans, diocèse dont relève la Flèche.

⁶ Nous devons ces notes à l'obligeance de l'archiviste du Collège Sainte-Marie. En remplissant l'office d'*église paroissiale*, la chapelle de l'Hôtel-Dieu devenait le siège des cérémonies qui se déroulaient auparavant à la chapelle du Fort et que nous décrit l'historien du Montréal par ces lignes : « On y fait le pain bénit, processions aux bonnes fêtes, le salut du Saint Sacrement les jeudis au soir au retour de la journée des ouvriers, exhortations, baptêmes des sauvages, et mariages quand il s'en présente . . . »

⁷ *Annales*, p. 114.

L'HÔTEL-DIEU

l'inauguration, en 1683,⁸ de la première église Notre-Dame, dont la fête patronale sera celle de la Purification.⁹

« À la manière de France », la grande salle des hommes du nouvel hôpital avait vue sur la chapelle,¹⁰ à l'une de ses extrémités, pendant que l'autre encadrait une cheminée double dont la seconde façade donnait sur la salle des femmes. Le foyer servait à de multiples usages : chauffage, cuisine, préparations pharmaceutiques et autres.

À la suite de Jeanne Mance, les habitants réintégrèrent leurs maisons, qu'ils purent occuper sans molestation sérieuse de la part des sauvages.¹¹

Muni des pouvoirs et commissions que lui avaient donnés Messieurs les Associés, Maisonneuve, heureux du résultat de son voyage, n'avait pas manqué d'exécuter tous leurs projets. Pour compenser le délaissement des 22,000 livres fait par l'Hôtel-Dieu, il mit celui-ci en possession de cent douze arpents et cinquante-neuf perches de terre défrichée « aux portes de la ville », qui formaient la moitié de la métairie des Seigneurs. Il lui céda, en outre, la moitié des bâtiments et des bestiaux et versa onze cents livres à Mlle Mance « pour l'habitation de Ville-Marie ». Cette concession à simple hommage eut lieu le 8 août 1654 et fut ratifiée en ces termes par Mlle Mance :

« Je soussignée, Jeanne Mance, administratrice de l'hôpital de Ville-Marie, reconnais avoir accepté pour le dit hôpital la présente concession mentionnée ci-dessus et aux clauses et charges contenues en icelle comme l'ayant plus avantageux pour le bien dudit hôpital.

Fait à Ville-Marie, le huitième août, seize cent cinquante-quatre.

(Signé) JEANNE MANCE.

La concession de cette propriété, nommée Fief Nazareth¹² ou « Grange des Pauvres », démembrement du domaine Saint-Gabriel, fut approuvée et ratifiée, le 4 mars de l'année suivante (1655), par

⁸ Selon Huguet-Latour, l'église Notre-Dame aurait été terminée en 1678. Mais Mgr Olivier Maurault prouve, d'après les archives de Notre-Dame, que l'inauguration de l'église paroissiale n'eut lieu qu'en 1683. « *La Paroisse* », p. 20.

⁹ « Si l'on donne pour vocable à l'église le mystère de la Purification » écrit M. Huguet-Latour, « c'est qu'à pareil jour, M. Olier et M. de La Dauversière avaient reçu les premiers indices de leur vocation pour travailler à l'établissement de Ville-Marie ». (Annuaire de Ville-Marie, 1864, p. 347.)

¹⁰ À ce détail, on peut reconnaître, dans notre vaste Hôtel-Dieu actuel une amplification du modeste établissement *du bord du fleuve*.

¹¹ Il ne reste plus dans la Fort que M. de Maisonneuve, la famille d'Ailleboust, le major avec la garnison ordinaire, et quelques autres personnes, parmi lesquelles la Sœur Bourgeois. (*Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 192).

¹² Pour ce fief, voir la carte de Montréal, p. 175A.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Maître Jean-Jacques Olier, Louis Séguier de Saint-Germain et Jérôme Le Royer, sieur de La Dauversière, tous Seigneurs de l'île de Montréal, « tant pour eux que pour messieurs les associés ».

Depuis 1653, le recrutement de Ville-Marie, joint à la bravoure de ses soldats surnommés les *loups de Montréal*, tenait l'ennemi en échec. Les Iroquois s'abstinrent en effet de la guerre ouverte, pendant quelque temps, mais sans ménager pour autant les attaques isolées.

Avec ces redoutables indigènes, nul ne pouvait se dire en sûreté, tant ils avaient de ruse et d'astuce. Une de leurs embûches tourna néanmoins à l'avantage des *Montréalistes*, grâce en partie à la salutaire influence de l'hôpital aussi bien qu'à l'atmosphère de charité qui y régnait, assurent les historiens. Blessé mortellement au cours d'une attaque, le commandant du parti Iroquois, *la Barrique*, y fut amené dans un état désespéré. Au grand étonnement et à la grande joie des siens, il y retrouva, contre toute attente, une santé relative et chercha alors à prouver sa gratitude à ses bienfaiteurs. Le barbare se trouva transformé en un homme doux et reconnaissant; d'ennemi juré des Français, il devint leur ami et leur défenseur. Son intervention opportune obtint l'échange de plusieurs captifs de l'Île-aux-Oies, parmi lesquels les deux filles de M. Moyen des Granges¹³ et les deux filles de M. Macart,¹⁴ les unes et les autres recueillies par Jeanne Mance qui se constitua leur mère adoptive ou leur éducatrice.

Par la suite, on vit la petite cité montréalaise jouir pendant quelque temps d'une certaine sécurité. Profitant de cette heureuse accalmie, Maisonneuve repassa les mers pour en amener les MM. de Saint-Sulpice, dont l'action bienfaisante sur Ville-Marie et son Hôtel-Dieu s'est continuée sans interruption jusqu'à nos jours.

¹³ *Elisabeth* Moyen épousa le sergent-major Raphaël-Lambert Closse, dont les exploits militaires le firent surnommer le *héros de Montréal*. Sa petite-fille, Sœur Bizard, se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Marie, après avoir passé douze ans à l'Hôtel-Dieu sous la tutelle de Jeanne Mance, deviendra la femme de Michel Sidrac du Gué de Boisbriand, capitaine du régiment de Carignan, et la mère des deux Sœurs du Gué, religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

¹⁴ L'aînée des demoiselles Macart épousa M. Basire, le plus riche marchand de Québec, et la seconde, Geneviève, devint la femme du sieur de Villiers.



SIGNATURE DE PIERRE CHEVRIER, BARON DE FANCAMP.

Chapitre dixième

LES FILS DE M. OLIER À VILLE-MARIE

« Je ne suis pas digne de servir les saintes âmes qui doivent avoir part à la fondation de Montréal. Je ne suis que comme spectateur et admirateur de ces divines merveilles. »

(Jean-Jacques OLIER)

Depuis quelques années déjà, M. Olier avait jeté, en France, les bases de son admirable Compagnie de Saint-Sulpice et vu de magnifiques résultats répondre à l'ardeur de son zèle. Il se trouvait dès lors en mesure d'envoyer quelques-uns de ses fils spirituels à Ville-Marie, afin d'y pourvoir à l'œuvre d'évangélisation. Mais le fondateur ne se hâtait pas, malgré les sollicitations pressantes qui lui rappelaient à l'occasion les engagements contractés avec les sociétaires. Mlle Mance elle-même avait écrit une lettre à M. Olier (1656), laquelle l'avertissait « qu'il était temps d'exécuter tous les beaux projets qu'il avait toujours faits pour le Montréal, qu'il ne devait pas retarder davantage à lui envoyer des ecclésiastiques de son Séminaire ».¹

Voyant que les invitations restaient sans réponse, informés par ailleurs du mauvais état de santé du fondateur de Saint-Sulpice, Mlle Mance et M. de Maisonneuve craignirent un dénouement fatal avant l'envoi de ses fils au Canada. Tous deux comprirent la nécessité d'un nouveau voyage en France pour représenter à M. Olier le besoin où l'on était de ses ecclésiastiques et le presser d'acquitter ses promesses. L'administratrice de l'Hôtel-Dieu désirait également préparer la venue des Religieuses Hospitalières de la Flèche, encore que la communauté elle-même dût cependant faire état des recommandations du Père Le Jeune dans sa *Relation* de 1635 : « Que les religieuses, qui ont fait à Dieu le vœu de passer en la Nouvelle-France . . . , se donnent bien garde de presser leur départ, qu'elles n'aient ici une bonne maison, bien bastie et bien rentée, autrement elles seraient à charge à nos Français et feraient peu de choses pour ces peuples . . . »

Tout en plaidant pour la venue des Sulpiciens, M. de Chomedey pressentirait cependant la Compagnie de Notre-Dame de Montréal au sujet des Hospitalières de Saint-Joseph. Le plan était magnifique et il tardait à M. de Maisonneuve de l'exécuter.

¹ Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 117.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

En cette année 1655, il s'embarqua donc plein d'espoir pour la France. Il eut tôt fait de s'y rendre compte que, sans son intervention directe, la double négociation n'aurait pu être menée à bien. Des objections surgissaient de toutes parts contre l'envoi de Sulpiciens à Montréal. Toutefois, désireux de satisfaire avant sa mort aux vues de Dieu sur sa Compagnie, M. Olier finit par vaincre les résistances et nomma quatre missionnaires pour Montréal.

Restait à M. de Maisonneuve l'exécution de la seconde partie de son programme : ici encore, le succès vint couronner ses démarches. Le 31 mars 1656, il signait, en l'étude de Chaussière à Paris, le « contrat passé entre les Associés de la Compagnie de Montréal et les Hospitalières de la Flèche pour l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie ». En voici le résumé : ²

Les Associés promettent et s'obligent de recevoir au dit Hôtel-Dieu trois ou quatre filles hospitalières de Saint-Joseph de leur Congrégation afin qu'elles et celles qui leur succéderont puissent « y traiter et gouverner les pauvres malades » selon que les revenus et aumônes le leur permettront et y vivre selon les règles de leur Institut.³ A cet effet, les Seigneur de l'île et administrateurs du bien des pauvres, leur bailleront l'emplacement du dit Hôtel-Dieu, des maisons cour et jardin, prés et bois, ainsi que toutes les dépendances pour être exploitées par les religieuses.⁴ Elles auront aussi la propriété des bâtiments qui sont construits ou que les Seigneurs feront bâtir, avec l'étendue de terrain qui sera concédée par le Sieur de Maisonneuve, de concert avec demoiselle Jeanne Mance, « gouvernante du dit Hôtel-Dieu » et les filles hospitalières qui y seront envoyées.⁵

D'autre part, les filles hospitalières de Saint-Joseph enverront au dit Hôtel-Dieu trois ou quatre sœurs dès que les bâtiments seront en état de les recevoir. Les religieuses apporteront les meubles nécessaires à leur communauté, et l'Hôtel-Dieu de la Flèche leur allouera une pension d'au moins 150 livres par religieuse.

L'engagement pris par l'Hôtel-Dieu de la Flèche d'envoyer des religieuses était plus opportun que M. de Maisonneuve ne pouvait le supposer. Pendant son absence, le 28 janvier 1657, Jeanne Mance fit sur la glace une chute, dans laquelle elle se blessa grièvement. Il y avait fracture des deux os de l'avant-bras droit et luxation du poignet. Le chirurgien Etienne Bouchard, mandé aussitôt, constata

² Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 358.

³ Le mot *Institut* est déjà employé avant l'émission des vœux solennels.

⁴ Cf. p. 110, texte et note.

⁵ La donation effective des terrains non défrichés eut lieu le 23 décembre 1659 peu de temps après l'arrivée des trois religieuses. La concession comprenait cent arpents de terre. On donna à cette propriété le nom de *Fief Saint-Joseph*. (Voir la carte de Montréal, p. 175A.)

L'HÔTEL-DIEU

la double lésion du radius et du cubitus, sans se rendre compte de l'état du poignet.

Comme l'administratrice de l'Hôtel-Dieu était fort considérée par tout ce qu'il y avait de personnes de condition au pays, remarque M. Faillon, le bruit de cet accident se répandit bientôt jusqu'à Québec. M. d'Ailleboust poussa la sollicitude envers la sympathique malade jusqu'à lui envoyer le lieutenant des chirurgiens du Canada, Jean Madry.⁶ Comme Maître Bouchard, il constata la fracture, mais non la luxation. Cette inadvertance produisit, en dépit de la guérison de l'avant-bras, l'atrophie du membre et une impotence fonctionnelle complète.

ENGAGEMENT D'ÉTIENNE BOUCHARD

Le dixiesme jour de May mil six cent cinquante trois après midy Pardevant nous pierre de la fousse notaire royal et tabellion a La flèche et y demeurant furent presents establys et soubz mis paul de Chomedey escuier Sieur de Maisonneuve gouverneur de lisle et fort de Montreal et terres en dependantes en la nouvelle france Et noble homme hierosme Leroyer Sieur de ladauersiere procureur de la Compagnie des associez pour la Conversion des sauvages de la nouvelle france en lad' Isle de Montreal demeurants scavoit led' Sieur de Maisonneuve audict fort de Ville Marie en lad' Isle et led' Sieur de la dauversiere aud' Lafleche d'une part / Et Estienne bouschard Mtre chirurgien natif de la paroisse de saint paul de la ville de paris demeurant ordinairement en La ville et duché d'Espéron et de present en cette ville d'aulture part Lesquels ont fait entreulx ce que sensuict Cest a scavoit que Ledict Bouschard apromis et sest obligé aller servir en ladicte Isle de Montréal de son arct de chirurgie durant le temps de Cinq années entieres et consecutives a Commencer du jour quil entrera dans lad. Isle soubz le Commandement dud' Sieur de Maisonneuve / A effect dequoy il a promis et sest oblige Mesme par corps de se rendre dans la ville de Nantes au Logis de Mr Charles Lecoq Sieur de la baussioniere dans le quinziesme jour du present mois pour senbarquer avecq Led' Sieur de Maisonneuve pour Ledict pais / Au moien dequoy Lesd' Sieurs de Maisonneuve et de ladauersiere esd' noms ont promis de le norir Loger et coucher tant pendant le voiage que led' temps de son service Et icelluy fini le fera reconduire en france

⁶ Chirurgien-barbier des mieux connus, qui commença l'exercice de sa profession à Québec, l'an 1653. Au cours d'une visite en France, il reçut du Roi un diplôme en chirurgie avec pouvoir d'établir la profession dans tout le Canada. C'est lui qui édifia en la Nouvelle-France le système d'apprentissage en chirurgie. (J. J. Heagerty).

L'HÔTEL-DIEU

a leurs frais et despens sans quil en couste aulcune chose aud' Bouschard auquel sera fourny de tous instruments necessaires pour exercer led' arct de Chirurgie / Et oultre de luy paier par chacun an La somme de Cent Cinquante Livres de gages pendant lesd' Cinq années en fin de chacune dicelles fors que sur La premiere année il luy sera avancé ce qui luy sera necessaire pour Lequipper / Ce que dessus stipulé et accepté par les parties acquoy faire et tenir et s'obligent et renoncant.

fait aud' Lafleche presens Michel Pellisson et René Maillet praticiens demeurants aud' La fleche tesmoins . . .

Paul de CHOMEDEY
E BOUCHARD

LE ROYER
PELLISSON
R MAILLET

de la fousse
no^o

À son retour dans la petite capitale, en 1657, M. de Maisonneuve apprit avec peine l'infirmité dont souffrait Mlle Mance. Au moins eut-il la satisfaction d'adoucir les anxiétés de Jeanne, en l'assurant que les Hospitalières de Saint-Joseph viendraient bientôt se joindre à elle pour soigner les pauvres malades.

Maisonneuve n'eut pas à raconter l'issue favorable de ses démarches auprès de M. Olier, accompagné qu'il était de M. Gabriel de Thubières de Queylus, un des premiers membres de la Société de Notre-Dame de Montréal, nommé supérieur de la mission par M. Olier. Étaient venus avec lui MM. Gabriel Souart, premier curé de Ville-Marie ; Dominique Gallinier et Antoine d'Allet. Simple mission jusqu'en 1657, Ville-Marie devint une paroisse à l'arrivée des Sulpiciens.⁷ Pour recevoir ces hôtes, Mlle Mance avait fait aménager une des deux salles du premier hôpital, dit *maison de Mlle Mance*, où ils logèrent deux ans, c'est-à-dire du 29 juillet 1657 jusqu'à l'arrivée des premières Hospitalières de Saint-Joseph en 1659.⁸

Selon toute probabilité, si ces Messieurs ne fussent venus avec Maisonneuve ou n'eussent point quitté Paris avant la mort de M. Olier, survenue le 2 avril, leur départ eût été ajourné indéfiniment.

⁷ L'érection canonique n'aura lieu que le 28 octobre 1678, par Mgr de Laval.

⁸ Au sortir de l'Hôtel-Dieu, les Sulpiciens allèrent vraisemblablement habiter la maison du Fort, en attendant la construction de leur Séminaire (1661), et non le château de Maisonneuve qui n'exista jamais, selon M. E.-Z. Massicotte. Le logis principal du Fort occupé par le gouverneur de Montréal portait aussi le nom de *Château de Ville-Marie*, *Château de Montréal* ou simplement *Château*, d'où probablement la confusion. (B. R. H., mars 1939. *Le prétendu château de Maisonneuve*.) L'acte d'engagement de Serisay, signé à la Flèche, chez M. de La Dauversière, en 1653, porte que M. de Maisonneuve demeure aud. Fort de Ville-Marie.

De son côté, Sœur Morin nous informe que « la place où fut dressé le saint autel et dite la première messe a servy depuis à bâtir la maison du fort de monsieur de Maisonneuve, si renommée, et qui a subsisté jusqu'en l'année 1682 ou 83, qu'on acheva de la démolir ».

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

En s'embarquant à Nantes, le 17 mai 1657, les généreux missionnaires avaient la consolation d'exécuter les dernières volontés de M. Olier et vérifiaient l'une de ses prédictions : « Ils (ses confrères) serviront la paroisse de Saint-Sulpice, pendant que j'y serai, mais après, ils iront ailleurs prêcher le nom de Jésus-Christ et la gloire de Dieu . . . »⁹

Avant de montrer l'Hôtel-Dieu passé sous la direction spirituelle des messieurs du séminaire, nous devons un hommage reconnaissant aux dévoués missionnaires jésuites. Desservants éventuels de l'Hôtel-Dieu et de toute la mission de l'île, ces zélés religieux y cueillirent les premiers fruits de salut pour le ciel. Du 17 mai 1642 au 2 août 1657, ils participèrent à l'œuvre canadienne du pieux colonisateur, Jérôme Le Royer, continuant ainsi la collaboration de leurs confrères de France, conseillers et soutiens des débuts de la même œuvre à la Flèche. À cette date, le Père Claude Pijart, s.j., remit, entre les mains de M. Gabriel Souart, p.s.s., la desserte de la mission dont il avait assumé le service depuis 1650. Aucun autre missionnaire jésuite n'y avait fait un aussi long séjour. Les noms de ces valeureux apôtres honoreront nos humbles pages ; car cette liste,¹⁰ qu'on ne lit qu'avec vénération, contient des noms de saints martyrs :

R. P. Joseph-Antoine PONCET ¹¹	1642 - 1643 - 1644
Joseph-Imbert du PERON	1642 - 1643
Ambroise DAVOST	1643
Gabriel DRUILLETES	1643 - 1646
Paul Le JEUNE	1645 - 1646
Isaac JOGUES	1645
Jacques BUTEUX	1645
Adrien DARAN	1646
Georges-Alexandre d'EUDEMARE ¹²	1647 - 1648
Jean DEQUEN	1648 - 1649 - 1650
Pierre BAILLOQUET	1648
Claude PIJART	1650 - 1651 - 1657
André RICHARD	1650
Simon Le MOYNE	1650 - 1657
Charles ALBANEL	1650

En 1657, le Maître réclamait le dévouement et le zèle des RR. PP. Jésuites sur un autre théâtre ; soldats du Christ, ils répondirent

⁹ Mémoires autographes de M. Olier, cités par Faillon, *Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 278.

¹⁰ D'après M. E.-Z. Massicotte, *Memento Historique de Montréal*, 1933.

¹¹ Cousin de saint Gabriel Lalemant.

¹² Le catalogue de 1649 nous indique comme ayant séjourné à Montréal l'automne précédent, en plus des deux Pères assignés, les Pères d'Eudemare et de Quen, tout un groupe de missionnaires, « en route pour la mission huronne ». Parmi eux se trouvaient le P. Bressani et saint Gabriel Lalemant, martyrisé le 17 mars 1649. (Le R. P. Paul Desjardins, s.j., *Les Jésuites au berceau de Ville-Marie*.)

L'HÔTEL-DIEU

à son appel, laissant à leurs successeurs le soin de continuer l'œuvre missionnaire des débuts.

Dès leur arrivée, les fils de M. Olier organisèrent la vie paroissiale sur le modèle de celle des temps évangéliques. Les pratiques en usage dans la primitive Église s'adaptaient bien à cette époque de ferveur.

M. Souart, chargé des fonctions curiales, conviait les habitants même à la prière, qu'il présidait tous les soirs dans l'église de l'Hôtel-Dieu. Le jeudi, avait lieu la Bénédiction du Saint Sacrement.

Jusqu'alors, on s'était servi de lucioles pour luminaire devant le tabernacle ; elles furent remplacées par de l'huile d'olive, qu'il avait été impossible de se procurer, faute de ressources.¹³ Le nouveau curé fit les frais de cette dépense jusqu'à ce que la paroisse pût s'en charger.

Les Messieurs de Saint-Sulpice ne bornèrent pas leurs bienfaits à l'ordre spirituel. Peu après leur arrivée, les Iroquois devinrent de nouveau menaçants et les Français craignirent d'être assiégés dans le Fort et dans les autres postes de défense. L'Hôtel-Dieu était de ce nombre. À l'exemple du gouverneur, qui fit creuser un puits dans le Fort — le premier ouvert à Ville-Marie —, M. de Queylus voulut procurer le même avantage à l'Hôtel-Dieu et fit percer une citerne dans le jardin.¹⁴ Peu après, Mlle Mance fit aussi élever, à l'intérieur de l'enclos, une grange en pierre, pour mettre à l'abri de l'incendie les récoltes et les provisions, car rien n'était en sûreté dans les champs.¹⁵

Les menaces de guerre étant un peu l'atmosphère normale du Canada des temps héroïques, les préparatifs de défense n'empêchaient nullement l'organisation de la colonie.

« La nouvelle de l'arrivée prochaine des Hospitalières avait réjoui tout le monde, particulièrement mademoiselle Mance comme administratrice de l'hôpital ».¹⁶ Mais la prudence de celle-ci ne pouvait appeler les nouvelles Hospitalières de la Flèche, sans leur assurer les moyens de subsistance ; car, d'après les règles des fondateurs, les Sœurs devaient se considérer comme les débitrices des pauvres malades

¹³ Faillon, *Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 283. Note : « Jusqu'alors (1657) la difficulté de se procurer de l'huile à brûler n'avait pas permis de tenir une lampe allumée devant le très-saint Sacrement ; et nous avons vu que, pour y suppléer, on suspendra, dès les premiers temps une fiole de verre blanc renfermant des mouches luisantes . . . »

¹⁴ Il est probable que ce puits se trouva plus tard à l'intérieur des nouvelles constructions. Dans ce cas, il est certainement le même que celui dont parle Sœur Morin : « dans la boulangerie où il y avait un puits » . . .

¹⁵ P. Rousseau, *M. de Maisonneuve*, p. 148.

¹⁶ *Annales*, Sœur Morin, p. 92.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

qu'elles s'obligeaient à soigner gratuitement. Bien plus, à la mort de chacune, la communauté devait verser à la mense de l'Hôpital la somme de trois cents livres, prélevées sur la dot de la défunte ; de là l'obligation de posséder fonds et rentes. Après avoir donné sa vie aux pauvres, l'hospitalière les constituait en quelque sorte ses héritiers. C'étaient les *ultima verba* de la charité chrétienne.

Une seule issue s'offrait à Jeanne Mance : entreprendre un second voyage en France, pour solliciter de Mme de Bullion une *fondation* destinée aux religieuses et emmener ces dernières avec elle à Ville-Marie.

Lorsqu'elle fit part de ce projet à M. de Queylus, supérieur des Sulpiciens de Montréal, il n'en parut pas surpris : l'accident dont Jeanne avait été victime, l'avait rendue inapte à l'exercice de sa charge.

Mais voici qu'à la veille de son départ pour la France, M. de Queylus vint lui annoncer l'arrivée de deux hospitalières de Québec, dont l'une, prétendait-on, avait besoin de « changer d'air » pour se remettre d'une grave maladie. Voici, écrit avec l'accent de la plus aimable sincérité par l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec, un extrait du voyage des deux religieuses :

« Comme l'abbé de Queylus aimait beaucoup notre communauté », y est-il dit, « il jugea que ce serait un avantage pour nous et pour tout le pays s'il n'y avait à Québec et à Ville-Marie qu'un même Institut. C'est pourquoi nous ayant proposé l'affaire et déclaré ses vues, il nous pressa tant, qu'enfin nous consentîmes à faire une tentative pour en venir à bout. On crut devoir garder là-dessus un grand secret jusqu'à ce qu'on eut gagné ceux de qui cette fondation dépendait et pour savoir si on pourrait s'accommoder. Nous résolûmes d'envoyer à Montréal deux de nos sœurs. Nous choisîmes pour faire ce voyage la Mère Renée Boulic de la Nativité sous prétexte de lui faire prendre l'air pour la rétablir d'une maladie *qu'elle avait eue fort à propos*, parce que nous ne voulions pas dire publiquement le sujet de sa course. Nous lui donnâmes pour compagne la Mère Jeanne-Thomas-Agnès de Saint-Paul. Elles partirent le 18 de septembre avec la permission de M. le Grand Vicaire, et sous la conduite de M. Souart, prêtre de Saint-Sulpice, qui les assista avec beaucoup d'affection pendant leur séjour à Montréal.

« Monseigneur ne tarda guère à nous faire voir combien il s'intéressait à nos affaires. Il entra dans le dessein qu'avait eu M. l'abbé de Queylus de nous établir à Montréal . . . Mais voyant que les personnes de la Compagnie de Montréal qui devaient contribuer à

L'HÔTEL-DIEU

cette fondation voulaient envoyer des filles de M. de La Dauversière, c'est-à-dire, un Ordre d'Hospitalières que ce saint homme avait fondé à la Flèche, sans quoi elles protestaient qu'elles retireraient leurs aumônes de cette bonne œuvre, Monseigneur aima mieux conserver notre communauté avec son revenu que de partager nos fonds pour deux maisons qui n'auraient pu se soutenir. Ainsi il donna obédience pour le retour de nos chères Sœurs. La révérende Mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure, notre Supérieure, y ajouta la sienne, et dès qu'elles les eurent reçues, elles partirent sous la conduite de M. Jean Sueur de Saint-Sauveur, notre ancien chapelain . . . Elles arrivèrent ici à la fin de septembre après une année d'absence ».

Interdite et soupçonnant déjà l'autre but, Jeanne combla néanmoins les deux religieuses de prévenances et se contenta de leur dire agréablement : « Vous venez, mes Mères. et moi, je m'en vais ». Pourtant, en femme avisée, elle garantit ses droits tout en assurant le repos de ses hôtes ; Mlle de la Bardillière¹⁷ fut préposée au service hospitalier et chargée de prévenir toute dérogation à ses ordres. Jeanne désirait que les bonnes Mères de Québec fussent traitées avec toute la politesse et la déférence qu'elles méritaient ; mais elle défendait formellement de permettre aux deux religieuses la moindre immixtion dans la régie de l'hôpital.

Au départ de Mlle Mance, M. de Queylus, venu pour la saluer, lui avoua son intention de confier l'administration de l'Hôtel-Dieu aux Hospitalières de Québec. En sa qualité de membre de la Compagnie de Montréal, rôle qu'il partageait avec Mlle Mance, le Supérieur de Saint-Sulpice pria celle-ci de s'entremettre auprès des Sociétaires pour leur faire agréer son projet.

Pour qui ignore l'histoire intime de l'Hôtel-Dieu de Montréal, la proposition de M. de Queylus peut sembler toute naturelle ; on la verra même reprise par l'évêque de Québec. « Peut-être l'Abbé de Queylus, grand vicaire de Rouen, favorisa-t-il tout de suite les Hospitalières de Dieppe-Québec, parce qu'aux termes de leurs obédiences de 1639, elles restaient, jusqu'à l'arrivée d'un évêque au Canada, sous

¹⁷ Marie Pournin, née à Saint-Léger de Pouques (France), le 31 juillet 1622, du mariage de Jean Pournin, Sieur de la Faye, et de Catherine Durant, était la filleule de Marie de Médicis et du cardinal de Richelieu. Elle épousa, en France, Guillaume de la Bardelière (ou de la Bardillière). Devenue veuve deux fois, elle se maria à Montréal en deuxièmes noces — 24 novembre 1659 — à Jacques Testard, Sieur de la Forest, et en troisièmes noces à Jacques-Roch Lamarque. (Note obligeamment fournie par M. Louvigny de Montigny).

À cette époque on n'attribuait le nom de *dame* qu'aux personnes d'une haute position et titrées, comme les duchesses et les marquises. Une femme mariée de la simple noblesse, et à plus forte raison de la bourgeoisie, était qualifiée de *demoiselle*.

Chapitre onzième

LA VENUE DES HOSPITALIÈRES DE LA FLÈCHE

« Mademoiselle Mance est l'instrument dont Dieu se sert pour attirer à Villemarie les trois communautés destinées à répandre l'esprit de la Sainte-Famille et spécialement les Filles de Saint-Joseph. »

Etienne-Michel FAILLON, p.s.s.
(*Vie de Mlle Mance, t. 1, p. 82*)

Après avoir donné ordre d'appropriier les pièces destinées aux religieuses, Mlle Mance partit pour la France le 29 septembre de l'année 1658 « pour sommer messieurs de la Compagnie de Montréal », dit Sœur Morin, « de lui faire avoir les Filles de Saint-Joseph que M. de La Dauversière lui avait promises ». Que notre bonne annaliste ait renforcé l'expression, c'est possible. Toutefois, même en s'inclinant devant la demande de M. de Queylus, Jeanne Mance conservait l'intime persuasion d'obtenir des Hospitalières de la Flèche.

Dès que son départ avait été résolu, M. de Maisonneuve, pour assurer à l'intrépide Jeanne les soins que réclamerait au cours du voyage son infirmité, avait songé que Marguerite Bourgeoys était la compagne toute désignée. Celle-ci s'offrit spontanément à l'accompagner. Un double motif l'y engageait : servir d'infirmière à sa bonne amie et recruter des sujets pour son œuvre, car le travail des écoles exigerait bientôt plusieurs institutrices. Le réduit, bien sommaire il est vrai, dont elle venait de faire l'acquisition, pouvait répondre aux premières exigences tout en lui procurant, ainsi qu'à son unique compagne Marguerite Picaud, un abri qui leur appartînt en propre. Cette première demeure, véritable Bethléem de sa congrégation future, était une étable en pierre, à deux étages, « dépendance de l'Hôtel-Dieu et toute voisine de cet hôpital ».¹

Parties de Ville-Marie avec trois colons et M. de Saint-André, nos deux voyageuses passèrent huit jours chez les Hospitalières de Québec où elles furent fort régalingées, nous apprend Dollier de Casson, en reconnaissance du bon accueil que Jeanne Mance avait fait à leurs sœurs.

¹ Robert Rumilly, *Marguerite Bourgeoys*, p. 52. *L'Acte de reprise de la Maison et terre des filles de la Congrégation de l'Escolle* porte la date du 27 septembre 1688.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Les détails de la traversée nous sont fournis par Marguerite Bourgeoys. Elle écrit :

« Le navire, sur lequel nous nous embarquâmes (le 14 octobre), était tout rempli de huguenots ; il n'y avait pas cinq ou six catholiques, outre Mlle Mance et moi . . . Ces huguenots chantaient leurs prières soir et matin, et dans d'autres temps, contre les ordonnances du roi. Mais quand nous fûmes sous la ligne,² mademoiselle Mance les pria de ne point chanter à leur coutume, leur représentant qu'elle était obligée de rendre compte (à la Société dont elle était membre) de tout ce qui se faisait sur le navire, et il cessèrent leurs chants. Nous n'avions point de prêtre avec nous ».³

Débarquées à La Rochelle, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys se rendirent à la Flèche où elles arrivèrent le 24 décembre 1658.⁴ Une simple halte à l'Hôtel-Dieu de Baugé permit à Jeanne Mance de lier connaissance avec la fondatrice de cet hôpital, l'humble Sœur de la Haie, autrefois célèbre dans le siècle sous le nom d'Anne de Melun, princesse d'Épinoy.

Laissons notre fidèle annaliste nous raconter, dans son style savoureux, le séjour de l'administratrice de l'Hôtel-Dieu chez les religieuses de la Flèche. « La veille de Noël, elle entendit la messe de minuit avec nos sœurs et coucha dans la chambre de communauté en compagnie de sa bonne infirmière, Sœur Bourgeoys. Elles passèrent les fêtes ensemble avec mille consolations de part et d'autre.

« Entrant dans la salle des malades et y trouvant notre vénérée Mère Macé, elle l'embrassa tendrement et lui dit : « Bon courage, ma chère sœur, vous viendrez en Canada ». Au reste toute la communauté demeura non seulement édifiée, mais encore embaumée de son entretien, qui était plus du ciel que de la terre. Elle parla beaucoup du Canada particulièrement du Montréal, qui n'était point encore connu en France, ce qui était écouté comme le saint Évangile avec joie et consolation.

« Toutes celles qui aspiraient à la grâce d'aller en cette nouvelle terre de promesse, lui faisaient bien des caresses pour être agréées d'elle. Elle demeura huit jours, tant avec nos sœurs que chez monsieur

² C'est-à-dire en pleine mer. Dans le langage reçu, *la ligne* veut dire l'Équateur. L'expression employée, dans le texte, paraît signifier la trajectoire d'une hémisphère à l'autre, suivie par le bateau qui portait Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys.

³ *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*, p. 60.

⁴ *Annales de Sœur Morin*, p. 96. D'autres auteurs font arriver les deux « Montréalaises » le jour des Rois : « nous n'arrivâmes à la Flèche qu'aux Rois ». *Hist. C.N.D.*, t. II, p. 317.

L'HÔTEL-DIEU

de La Dauversière avec qui elle prit des mesures pour consommer l'affaire de cet établissement de Ville-Marie . . . »

Les manuscrits de l'Hôtel-Dieu de Laval complètent celui de Sœur Morin en nous faisant connaître les impressions de Jeanne Mance. « Elle était charmée de l'ordre, de la piété et du règlement des hospitalières, surtout de leur charité pour les pauvres . . . Elle les encourageait tellement que c'était à qui aurait l'avantage de s'embarquer tant leur cœur était animé du désir de souffrir et de travailler pour Dieu ».

Prévenu par une lettre de M. de Queylus, le fondateur des Hospitalières s'était imaginé que Mlle Mance, dans l'embarras où elle se trouvait, avait accepté les religieuses de Québec. Parfaitement renseigné dans la suite, par les explications de Jeanne Mance : « M. de Queylus a beau faire », dit-il, « il n'empêchera pas que nos filles n'aillent au Montréal et que les desseins de Dieu ne s'accomplissent ».

Réconfortée, ou plutôt affermie dans son espérance, par les promesses du fondateur des Hospitalières, Jeanne Mance et sa fidèle compagne quittèrent la Flèche pour se rendre à Paris. Mlle Mance y demeura, tandis que Marguerite Bourgeoys se dirigea vers la Champagne.

Arrivée dans la capitale, Jeanne Mance se hâta de rendre visite à la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour lui transmettre le message de M. de Queylus. À toutes ses propositions, la duchesse d'Aiguillon oppose un refus catégorique. Cet insuccès fortuné lui fournit l'argument irréfutable pour solliciter sans retard des hospitalières de la Flèche. Elle alla donc exposer le but de son voyage aux « Messieurs de Montréal ».

Désireux de conserver à la Société de Notre-Dame et à ses œuvres cette femme à l'intelligence supérieure et au dévouement infatigable, ceux-ci cherchèrent tout d'abord les moyens de la guérir. « Tout ce qu'il y avait à Paris d'habile en cet art y fut appelé, jusqu'au médecin de Sa Majesté qui s'y trouva », affirme l'annaliste de l'Hôtel-Dieu. Le mal était incurable : tel fut le verdict unanime des sommités médicales d'alors. Jeanne dut renoncer à tout espoir de guérison, ou plutôt s'en remit au suprême médecin qui console à l'heure opportune ceux qu'il afflige.

Depuis son premier voyage en France, la mort avait fait un grand vide dans le cercle de ses protecteurs. Privée de la consolation de s'entretenir avec M. Olier, déjà parti pour le ciel, Jeanne voulut du moins satisfaire sa dévotion en vénérant son cœur qu'elle savait avoir

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

été pieusement conservé. Le 2 février, fête de la Purification de la Sainte Vierge, après entente avec M. de Bretonvilliers, elle se présentait au Séminaire. Après la messe, le successeur de M. Olier remit à Mlle Mance le coffre renfermant le cœur du vénéré défunt. « Ayant pris ce précieux dépôt de ma main gauche », écrira Mlle Mance après sa guérison, « et pensant aux grâces que Dieu avait mises dans ce saint cœur, je le posai sur ma main droite tout enveloppée qu'elle était dans mon écharpe, et au même moment, je sentis que ma main était devenue libre et qu'elle soutenait sans appui le poids de la boîte de plomb où le cœur est renfermé, et l'usage de ma main me fut rendu dès ce moment (. . .) ». Se voyant guérie, elle commença à faire un grand signe de croix, remerciant le Tout-Puissant qui lui faisait une telle grâce par son serviteur.

Effectivement, un miracle s'était accompli.

Cette merveille fit grand bruit dans Paris. « Il y avait empressement parmi les dames à qui aurait cette fille quelques heures en leur maison. Et comme le monde se gagne aisément par l'extérieur, on disait tout haut qu'elle était sainte ; quelques-uns lui coupèrent de ses habits par dévotion ce que je lui ai ouï raconter par récréation », note Sœur Morin. « Ils me faisaient souffrir le martyre », disait Jeanne Mance, « par l'estime qu'ils faisaient de moi, comme si j'avais contribué autre chose à cette merveille que ma misère et infirmité, qui a attiré la miséricorde (de Dieu) sur moi ».⁵

Dès la première visite de la *miraculée* à Mme de Bullion, celle-ci lui remit la somme de 22,000 livres, « dont 20,000 devaient être placées pour produire une rente annuelle de 1,000 livres destinées à l'entretien de quatre sœurs », c'est-à-dire des religieuses fondatrices. En outre, elle voulut payer tous les frais de voyage de Mlle Mance.

Elle donna encore des ornements d'église pour la chapelle de l'Hôtel-Dieu et des bijoux précieux facilement utilisables pour le culte divin. Puis, discrètement, d'un geste qui la grandit dans la mesure où elle cherche à le dérober, elle glisse à Mlle Mance plusieurs somme d'argent pour les familles les plus nécessiteuses de Ville-Marie.

Ce fut au cours des visites précédentes, croit-on, que la prudence obligea Jeanne Mance à changer de porteurs. « Mais d'où vient, mademoiselle », lui firent-ils remarquer, « que, quand vous venez ici, vous êtes moins pesante que quand vous en sortez ? assurément, cette dame vous aime et vous fait des présents ».

⁵ *Annales*. pp. 98-99.

L'HÔTEL-DIEU

Sur les 22,000 livres versées par Mme de Bullion, 20,000 livres « en pistoles d'Espagne, louis d'or et d'argent », furent remises, par Jeanne Mance, entre les mains de M. de La Dauversière, procureur des Hospitalières de la Flèche, comme en fait foi le contrat passé le 29 mars 1659, devant Marreau, notaire à Paris.⁶

Il y est stipulé que les Associés enverront incessamment de France à Montréal trois filles hospitalières et une sœur domestique qui seront de la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph, et non d'une autre ; que Mlle Mance demeurera administratrice du bien des pauvres de l'hôpital, sa vie durant.

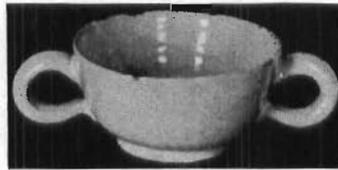
Il y avait aussi des conditions d'ordre spirituel.

« Outre les prières ordinaires, que les filles hospitalières sont obligées de faire et faire faire pour leurs fondateurs et bienfaiteurs, tant pendant leur vie qu'après leur décès, elles feront dire et célébrer chaque an, à perpétuité, à pareil jour que la date des présentes, une messe dans l'église du dit hôpital à laquelle toutes celles qui le pourront communieront en action de grâces des bons mouvements qu'il a plu à Dieu donner à la dite personne fondatrice, et Le prier de lui en servir la récompense qu'Il a promise à ses élus. Et après son décès pour le repos de son âme ».

Deux jours avant la signature du contrat de fondation des Hospitalières de Montréal, 29 mars 1659, Louis XIV ordonnait, par lettres patentes, « que le sieur de Laval de Montigny, évêque de Pétrée, fût reconnu par tous ses sujets dans l'étendue de la Nouvelle-France, pour faire les fonctions épiscopales ». Préconisé en mai 1658, le nouvel évêque avait été sacré par le nonce, à Paris, le 8 décembre, et devait arriver à Québec le 16 juin 1659, moins de trois mois avant les Hospitalières de la Flèche.

⁶ Il existe, à Montréal, deux « expéditions » de ce contrat : l'une, faite pour Jeanne Mance, est à la Bibliothèque municipale depuis septembre 1941 ; l'autre, aux Archives de l'Hôtel-Dieu. Cette dernière pièce, suivie d'une *Ratification*, a été apportée de France par les trois premières Religieuses Hospitalières de Ville-Marie.

Voir cet acte au chapitre des *Documents*, p. 364.



TASSE DU XVII^e SIÈCLE.
en usage à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

Chapitre douzième

LES ÉLUES DE VILLE-MARIE

« Le fondateur choisit pour ce grand œuvre les Sœurs Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet, toutes trois d'une vertu signalée. »

(Sœur MORIN)

Pendant que l'annonce de la nomination du pasteur spirituel de la Nouvelle-France franchit l'océan, les Associés de Notre-Dame de Montréal s'empressent de transmettre leur récente décision aux Hospitalières de la Flèche. Ils les savaient toutes désireuses d'aller servir, en cette terre lointaine,

*Le Dieu que Maisonneuve et Mance
Annonçaient aux enfants des bois.*

Des prières montaient vers le ciel pour mériter cette faveur. Si quelques religieuses paraissaient moins ardentes, c'est que le sentiment de leur indignité imposait silence à leurs élans.

M. Le Royer, dans ses pieuses conférences, avait fait passer en leurs âmes le zèle qu'il avait lui-même pour son œuvre de prédilection. Dans un écrit adressé à la supérieure des Hospitalières de la Flèche, le petit-fils du fondateur parle de « *la passion* » avec laquelle son aïeul s'est porté à l'établissement de notre Institut, dans cet autre coin de France qu'était Ville-Marie. « Autant qu'on peut en juger naturellement », appuie Dollier de Casson, « les Hospitalières de la Flèche ne seraient jamais venues à Montréal, si M. Le Royer fut mort auparavant. »

De Québec, on avait incité Monseigneur de Laval, sur le point d'aller prendre possession de son vicariat, à s'opposer à leur départ. Ce conseil, il le suivit fidèlement ; mais les Sociétaires de Notre-Dame ne l'entendaient pas ainsi. Ils firent connaître au nouvel évêque les engagements que les religieuses avaient contractés le 31 mars 1656 et qu'un nouveau contrat allait ratifier. Il devenait impossible de se dérober aux raisons si convaincantes des Messieurs de Montréal.

Jeanne Mance sut profiter de ce moment *psychologique* pour écrire aux Hospitalières de se rendre à La Rochelle où elle les attendrait. Par le même courier, elle adressait une demande analogue à M. de La Dauversière.

L'HÔTEL-DIEU

Pendant ce temps, les sœurs redoublaient de prières pour connaître la volonté de Dieu ou, plus exactement peut-être, pour que cette divine volonté s'accordât avec la leur. La Mère Pilon, supérieure à l'Hôtel-Dieu de Baugé, avait, dans cette intention, jeûné six mois au pain et à l'eau, sans compter d'autres mortifications corporelles.

Le Père Le Jeune décrit le zèle des communautés de France pour le Canada : « C'est à qui se moquera la première, des difficultés de la mer, des mutineries de l'océan et de la barbarie de ces contrées ».

Les supérieures se devaient de placer, à la tête d'une si périlleuse et si lointaine mission, des personnes éminentes en vertu. Un dévouement sans bornes, une patience à toutes épreuves et une immense confiance en Dieu : voilà les vertus que le fondateur estimait absolument nécessaires à ces messagères de miséricorde. « *La patience gagnera tout* », disait déjà le Père Vimont dans sa *Relation* de 1643 ; « cette vertu est le miracle du Canada ». Mais toutes les religieuses en qui reluisaient ces qualités maîtresses ne pouvaient être élues. Le choix du fondateur se porta sur les Mères Judith Moreau de Brésoules, Catherine Macé et Marie Maillet,¹ noms à jamais vénérés par les Hospitalières de Montréal.

Judith Moreau de Bresoule

Catherine Macé

Marie Maillet

Qui étaient donc ces trois courageuses Françaises, les premières religieuses du Ville-Marie, pour attirer ainsi l'attention du fondateur ?

¹ C'est à tort que M. Faillon (*Vie de Jeanne Mance* et histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. I, pp. 134 et 139) donne sœur Polo comme compagne aux trois religieuses précédemment nommées. Marie Polo était une domestique emmenée par nos premières Mères. Les divers actes signés par les partantes, tant à La Rochelle qu'à la Flèche, ainsi que les registres de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, ne portent les noms que des sœurs Judith Moreau, Catherine Macé et Marie Maillet. Les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la Mère Juchereau, disent positivement que les Hospitalières de la Flèche « arrivèrent de France au nombre de trois: la Sr Massé, la Sr Brésoules et la Sr Maillet ». Une quatrième religieuse fut, en effet, désignée par M. de La Dauversière, sœur Babonneau, converse, mais ne vint à Montréal qu'en 1669.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

La première, *Sœur Judith Moreau de Brésoles*,² désignée à son départ de la Flèche comme supérieure du lointain Hôtel-Dieu, appartenait à une famille distinguée de la ville de Blois.

Dès l'âge de six ans, l'enfant faisait ses délices d'accompagner ses parents à la campagne, où elle n'arrivait jamais les mains vides. Hospitalière née, pourrions-nous dire; nous la voyons bientôt, en compagnie de deux domestiques, visiter les pauvres et les malades et apprendre, dès l'âge de quinze ans, à composer de petits remèdes pour les soulager, voire à pratiquer la saignée fort en honneur à cette époque. Visiteuse assidue des pauvres souffrants de l'hôpital de Blois, elle eût désiré se faire Hospitalière; mais son dessein se heurta au refus formel de ses parents, qui lui permirent néanmoins d'entrer au couvent de la Visitation de cette ville.

Un loyal essai dans cet Institut lui prouva que telle n'était pas sa vocation. Seul, le service hospitalier l'attirait. Malgré l'opposition de sa famille, le Père Diet, Jésuite, autorisa enfin Judith à suivre sa voie; il l'adressa au Père Dubreuil, aussi Jésuite et conseiller des fondateurs de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.

L'intrépide Judith se prépare alors au départ et, le 5 novembre 1645, accompagnée d'un vieux serviteur, elle s'enfuit du château paternel avant l'éveil du jour.

Sa vie religieuse répondra à cet acte de courage.

Présentée à Mère de la Ferre par le révérend Père Dubreuil, la mystérieuse amazone, en qui la fondatrice reconnut surnaturellement l'une des pierres d'assise de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, fut, par exception à la règle, accueillie sans dot.

Judith ne s'appellera plus que *Sœur Moreau*³ et vivra à l'ombre d'une retraite obscure, tant à la Flèche qu'à Laval. Foi, humilité, courage héroïque, amour de Dieu, de sa croix et de ses pauvres, voilà l'harmonieux ensemble de qualités et de vertus que le fondateur découvrait en elle, pour déterminer son choix en faveur de Ville-Marie.

Défendre avec respect et fermeté l'autonomie de sa communauté contre les tentatives d'assimilation, soutenir la ferveur de ses compagnes, les fortifier contre la terreur iroquoise, façonner la jeune génération d'hospitalières canadiennes, telle fut l'activité de la noble missionnaire. Aussi est-ce magnifiquement qu'elle a fourni sa carrière sur le sol de sa nouvelle patrie.

² Sur des actes notariés, ce nom est écrit indifféremment *Bresoles*, *Brezolles* ou *Bressoles*.

³ Rendue à Montréal, elle signera *Sœur de brésole*, *Sœur Judith de bresolles*, voire *Sœur Judict Moreau de bresole*.

L'HÔTEL-DIEU

La seconde missionnaire de Ville-Marie, *Sœur Catherine Macé*, était native de Nantes.

À vingt ans, la jeune fille avait sollicité de ses parents la faveur d'entrer à l'Hôtel-Dieu de la Flèche. Son père, riche armateur, nous disent les chroniques de l'Hôtel-Dieu de Laval, s'intéressa vivement aux expéditions de M. Le Royer, depuis l'envoi préliminaire de 1640.

Cependant, cinq ans devaient s'écouler avant que la jeune Catherine obtînt la permission désirée. Encore celle-ci ne lui fut-elle accordée que grâce à l'intercession de son frère René,* aspirant au sacerdoce. Admise au noviciat le 28 septembre 1643, *Sœur Macé* se trouvait le dixième sujet naturellement distingué par La Dauversière, dès 1630.

En 1650, elle compte, avec les *Sœurs Moreau de Brésoles* et *Maillet*, parmi les huit fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Laval où nous la retrouvons assistante en 1659. À cette époque, eut lieu à la Flèche une assemblée générale des sœurs anciennes des maisons existantes.

C'était au moment d'envoyer des Hospitalières en la Nouvelle-France. Montréal était l'objet inavoué des rêves apostoliques de *sœur Macé*, bien que son humilité se refusât à croire à une si haute mission. Ce « vase d'élection », comme s'exprimait le fondateur Jérôme Le Royer, devait pourtant y exercer la charge de supérieure pendant dix-huit années, avec un rare dévouement et dans la pratique des plus hautes vertus.

Enfin, *Sœur Marie Maillet*, la dernière des religieuses fondatrices, était née à Saumur, autre petite ville de la vallée de la Loire.

Jusqu'à l'âge de trente-cinq ans, elle vécut « fort commodément de ses rentes et dans une dévotion sincère et désir de servir Dieu ». Elle se décida alors à tout sacrifier pour entrer en religion et se vouer au soin des pauvres. Reçue à l'Hôtel-Dieu de la Flèche en 1645, elle y excella dans les vertus d'obéissance, d'humilité, de régularité et d'amour de la pauvreté. Nommée d'abord dépositaire à la Flèche puis à Laval, elle garda cette charge lors de sa nomination pour Ville-Marie. Une juste compréhension des affaires, jointe à beaucoup de douceur et de tact, en faisait un sujet d'élite pour cet emploi important.

* M. René Macé naquit à Nantes en 1611. Il était déjà prêtre lorsqu'il s'attacha au Séminaire Saint-Sulpice de Paris, le 8 janvier 1649. Il décéda le 30 mai 1691, à l'âge de 80 ans.

Son frère Jean-Baptiste, plus jeune que lui, entra aussi à Saint-Sulpice où il mourut le 1er décembre 1700. Il ne paraît pas s'être occupé de l'œuvre montréalaise. Il est bien probable que M. Michel Macé, très digne chanoine de Nantes, était leur parent. (Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Paris).

LE DÉPART

Vraies plantes de choix du jardin mystique, ces trois pionnières furent transplantées dans l'âpre pays du Nouveau-Monde sous le vent de la contradiction.

L'ardent évêque d'Angers opposa d'abord un refus catégorique à la demande que lui fit Le Royer d'envoyer des Hospitalières à Ville-Marie. Cependant, le 23 mai 1659, une lettre adressée de Paris par les Associés invitait M. de La Dauversière à se rendre à La Rochelle pour hâter l'embarquement. Celui-ci se trouvait alors en proie à une crise intense de maladie : les médecins désespéraient de sa guérison. Confiant dans la promesse de Dieu, il supplie le Maître de lui rendre assez de force pour mettre la dernière main à son œuvre. Deux jours plus tard, le 25,⁵ il vaquait aux affaires de Ville-Marie, tandis que Mgr Arnauld, revenant sur sa décision première, arrivait ce même jour à la Flèche pour remettre leur obédience aux chères voyageuses et les bénir. À ce moment, elle représentaient à ses yeux, les prémices d'une nouvelle communauté d'Hospitalières destinée à devenir, dans la Nouvelle-France, d'après son propre témoignage, « l'ornement de tout l'Institut de Saint-Joseph ». Visiblement, Dieu avait commandé à la tempête.

Mgr l'évêque d'Angers confirma le choix de M. de La Dauversière et nomma Sœur Macé assistante de ma Sœur Judith de Brésoles, qu'ils établirent supérieure; Sœur Maillet fut choisie comme dépositaire, et Sœur Renée Babonneau, sœur domestique, désignée pour quatrième compagne.⁶ Mais cette dernière ne devait s'embarquer que dix ans plus tard, la maison de la Flèche se trouvant dans un besoin pressant de sujets pour les autres fondations.

La contradiction ne tarda pas à s'élever sur un autre point.

Dans une petite ville comme la Flèche, le départ des Hospitalière pour une contrée si lointaine était un grave événement, qui ne pouvait manquer d'attirer l'attention publique. D'aucuns admiraient le courage et le dévouement de ces femmes héroïques ; les autres blâmaient M. Le Royer de faire des entreprises si hasardeuses et si peu conformes à la prudence humaine. On alla jusqu'à faire circuler la rumeur qu'il envoyait de force ces saintes filles au Canada. Aussi bien, dans la nuit du trente et un mai, s'organisa une émeute populaire; le premier juin,⁷ les rues du Port-Luneau et des Récollets,

⁵ Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal (Obédience de Mgr de Laval) et *Recueil des pièces authentiques*.

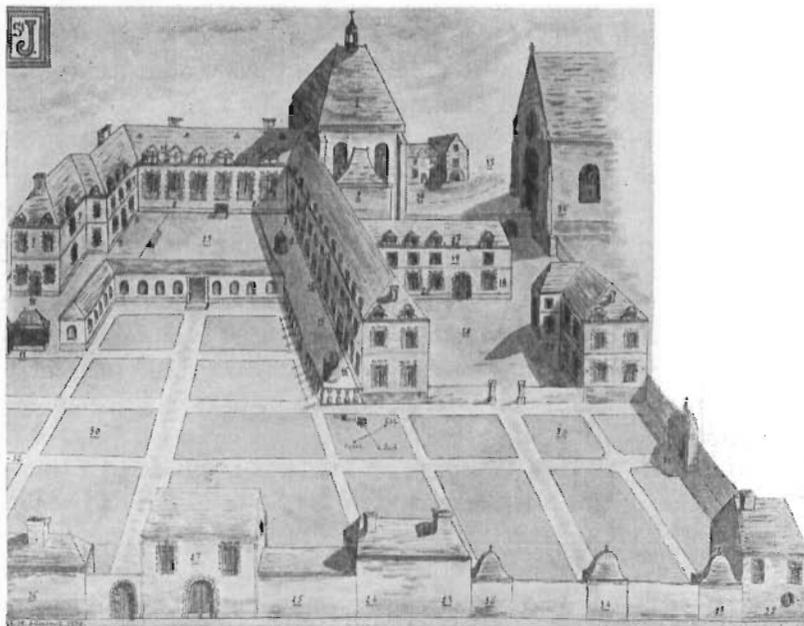
⁶ D'après les *Annales de Sœur Morin*.

⁷ Registre de l'Hôtel-Dieu de la Flèche. (Note de Sœur Marie Grasset, alors supérieure.)

L'HÔTEL-DIEU

voisines de l'Hôtel-Dieu, se trouvèrent remplies d'une foule hostile.

Indifférentes à la cohue de l'extérieur, les trois missionnaires se rendirent au chœur. En présence de la communauté assemblée, elles firent la protestation régulière, prescrite par le fondateur à tous les sujets envoyés dans une autre maison.⁸ Elles reconnaissaient ainsi que la Maison de la Flèche demeurait leur mère et qu'elles en obser-



Ch. Menestrier delineaui, 1938.

HÔTEL-DIEU DE LA FLÈCHE,

augmenté de deux ailes (pour le logement des religieuses), par les libéralités des trois frères Le Ragois de Bretonvilliers.

De cet Hôtel-Dieu partirent les premières Mères fondatrices de la communauté des Hospitalières de Ville-Marie. Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys y logèrent en 1659. Visité, sans aucun doute, par Maisonneuve en 1653.

veraient toujours les Constitutions et les règlements. Prononcer un adieu définitif, constitue l'une des scènes les plus émouvantes pour l'âme humaine ; combien le fut plus encore celle de ce jour dans les graves circonstances où elle s'accomplissait !

Lorsque, vers les dix heures du matin, les trois religieuses à cheval parurent enfin à la grande porte de la cour de la communauté, elles ne purent sortir. MM. Le Maistre et Vignal, désignés pour aller

⁸ L'usage s'est maintenu jusqu'à nos jours. Voir ci-après, *Acte de protestation* de Sœur André Devernay du Ronceray, page 209.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

renforcer la petite colonie sulpicienne de Montréal, venus les rencontrer à la Flèche, les accompagnaient avec M. Le Royer. M. de Saint-André et d'autres cavaliers présents furent contraints de mettre l'épée à la main pour frayer un passage, ce qui réussit heureusement à maintenir la foule.

Les voyageuses firent halte à l'Hôtel-Dieu de Baugé, puis s'acheminèrent directement vers La Rochelle « avec une grande joie et désir de se sacrifier entièrement pour Dieu ».

Jeanne Mance y attendait avec anxiété la petite caravane. Elle se porta à la rencontre des Hospitalières et les fit monter dans son carosse jusqu'à La Rochelle, où elles « arrivèrent la veille ou le jour de la feste de la pentecoste ».⁹

Les Sœurs logèrent chez M. Le Meunier, d'où elles ne sortirent que pour aller à l'église et à l'hôpital. Vraies professionnelles, elles éprouvaient vers l'asile des pauvres et des malades une irrésistible attirance. D'autre part, combien Jeanne Mance était heureuse d'avoir à leur présenter Mlle Perrine Picoté de Belestre, qui avait consenti à la suivre dans le dessein d'entrer au noviciat de Montréal ! MM. Le Maistre et Vignal avaient également intéressé, aux futures religieuses *canadiennes*, Mlle Catherine Gauchet de Belleville, d'une famille noble de Senlis demeurant à cette époque sur la paroisse Saint-Sulpice de Paris.

Nouvelle épreuve, les jours d'attente se prolongèrent à La Rochelle. Les difficultés que la diplomatie de Mlle Mance avait conjurées à Paris y renaissaient. Des amis dévoués de Mgr de Laval renouvelèrent leur tentative pour faire échouer le voyage des Hospitalières ou, du moins, pour les amener à consentir à un délai.

Ils leur représentèrent d'abord qu'elles ne seraient pas agréées en Canada et qu'on les renverrait immédiatement. Cet expédient n'ayant eu aucun succès, « on demanda à M. de La Dauversière, dont l'activité n'avait de cesse pour hâter l'embarquement, pourquoi il se pressoit si fort, et il répondit : « Si elles ne vont pas cette année, elle n'y iront jamais ».¹⁰

On essaya alors d'un autre stratagème. Les intéressés persuadèrent le capitaine du navire que les chefs de cette expéditions étaient insolvables et que, par mesure de prudence, il devait percevoir d'avance le montant dû pour la traversée.

« On voulut nous faire payer à chacune 175 livres », relate Sœur Bourgeoys dans ses *Écrits autographes*, « et nous n'avions point

⁹ *Annales* de Sœur Morin.

¹⁰ *Mémoire* du petit-fils de Jérôme Le Royer.

L'HÔTEL-DIEU

d'argent. On refuse M. de Maisonneuve pour répondant et on veut que ma Sœur Raisin s'en retourne pour faire payer en France. Enfin, on nous demande de faire deux promesses, l'une pour payer à Montréal incessamment, l'autre sur M. Raisin,¹¹ afin d'être payé par lui au retour du vaisseau, en cas que celle de Montréal ne fût pas sûre. Cependant le maître du navire, qui était préparé, se résolut à la fin de tout embarquer sur parole. »

Le capitaine Poulet fixa l'embarquement général au 29 juin. Toutes ces difficultés pécuniaires réveillèrent, chez Sœur Maillet, les soucis de ses fonctions d'économe. Le départ s'annonçant prochain, elle demanda à M. de La Dauversière chez quel débiteur il avait placé leur fondation.¹² N'ayant pas eu le temps d'échanger pour des constitutions de rentes le capital versé par Mme de Bullion,¹³ il ne put lui donner de réponse directe. M. Le Royer l'assura que la Providence pourvoirait à leurs nécessités, « ce qu'elles ont éprouvé très véritable », note Sœur Morin, « en toutes les occasions où elles ont eu besoin d'amis ou de bien pour vivre sans sortir pourtant de leur sainte pauvreté qui a été aimée, chérie et respectée de ces chères premières mères au-delà de tout ce que j'en puis dire. »

Au matin du départ, parmi les quelque cent personnes à bord du *Saint-André*, M. de La Dauversière dut distinguer, avec émotion et reconnaissance envers Dieu, le groupe figuratif de la Sainte-Famille représenté par les Sulpiciens de Paris, les Hospitalières de la Flèche et Marguerite Bourgeoys. Cette dernière emmenait avec elle quatre compagnes destinées à former le noyau de la future Congrégation de Notre-Dame.

À cette heure solennelle entre toutes, la Providence accordait à Jérôme Le Royer la consolation de voir, sur le sol même de sa patrie, l'exécution de son œuvre canadienne. La Dauversière avait joint, à la recrue, plusieurs « ménages »¹⁴ en vue de favoriser l'établissement de la famille chrétienne, qu'il mit sous le patronage de saint Joseph, le *Chef du foyer modèle*. Saint Joseph et la Sainte-Famille c'est le

¹¹ M. Raisin, de Paris, était le père de Marie Raisin, l'une des quatre jeunes filles que Marguerite Bourgeoys emmenait de France pour « l'aider à faire l'école ». La dernière recrue de Sœur Bourgeoys, Anne Hyoux, était la nièce de M. Blondel, procureur des Hospitalières de la Flèche à Paris et ami de M. de La Dauversière.

¹² Sœur Maillet faisait allusion aux 20,000 livres données par Mme de Bullion « pour estre la'd somme employée aunom et auprosfict de la communauté desd' filles hospitalieres de Saint Joseph. »

¹³ Voir *Lettre de MM. de Denonville et Champigny*, p. 232.

¹⁴ « Nous avons sept ménages pour Montréal ; c'étaient les familles Charbonneau, Goguet, Leroy, Tibierville, Beaujan, Cardinal et Thibodeau ». (*Écrits autographes* de Sœur Bourgeoys cités dans *l'Histoire de la colonie française* et dans *l'Histoire de la C. N. D.*).



La Rochelle. Le rocher du Poitou

Bauzy

A cet endroit s'embarquèrent, en juin 1641, les premiers colons de Montréal, sous la conduite de Maisonneuve et de Jeanne Mance. De La Rochelle partirent également, en 1659, 1669 et 1681, les Religieuses Hospitalières de la Flèche, fondatrices de la communauté de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

mot d'ordre que le pieux Fléchois s'est constamment donné, en marge de sa grande entreprise d'évangélisation.¹⁵

Parmi les autres passagers, trois noms intéressent particulièrement l'Hôtel-Dieu : Marie Polo, de Saint-Sauveur de La Rochelle, que Mère de Brésoles engagea le 18 juin, en qualité de domestique,¹⁶ et deux défricheurs, dont les services seront payés des deniers de Mme de Bullion : René Cuillérier¹⁷ et Jean Celier, qui s'attaqueront aux arbres séculaires des fiefs de l'Hôtel-Dieu.

Le 2 juillet 1659, après un suprême épanchement avec ses filles spirituelles, sur le pont du *Saint-André*, M. de La Dauversière récita le *Nunc dimittis*,¹⁸ ce chant des saints départs et des espoirs satisfaits. Mères Judith Moreau de Brésoles, Macé et Maillet, à genoux avec Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys, lui demandèrent de les bénir. Les mains levées dans un geste sublime, le fondateur des Hospitalières implora le Dieu très bon pour celles que sa mort devait bientôt laisser ici-bas sans autre ressources que leur confiance en Dieu.

DE LA ROCHELLE À MONTRÉAL

À peine les côtes de France avaient-elles disparu aux regards que le typhus éclatait à bord du navire,¹⁹ atteignant la majeure partie des passagers. Immédiatement, les Hospitalières offrirent le secours de leurs mains expertes ; mais, redoutant de les voir contracter la terrible affection, les officiers, par mesure de prudence, opposèrent un refus catégorique à leurs instances. Bientôt la mer fit elle-même des victimes, ce qui accrut les maux causés par la fièvre pestilentielle. Plusieurs passagers succombèrent à la violence du mal et des « ménages » entiers furent mortellement atteints. Jeanne Mance, la magnifique infirmière, fut réduite à l'extrémité. En présence d'une situation si alarmante, les chefs revinrent sur leur décision et firent appel au dévouement des Hospitalières. Les Mères de Brésoles et Maillet se constituèrent infirmières de jour et de nuit, pendant que Sœur Macé,

¹⁵ D'après le colonel Charles Mennetrier.

¹⁶ D'après Demontreau, notaire à La Rochelle.

Marie Polo épousa à 15 ans, le 25 novembre 1659. (étude Basset, contrat du 23 octobre) Daniel Panier, de Saint-Nicolas de La Rochelle. *B.R.H.*, avril 1941 : *Les filles venues au Canada de 1658 à 1661*, par Berneval.

¹⁷ La fille de René Cuillérier, Marie-Anne Véronique, entra au noviciat de l'Hôtel-Dieu en 1694 et succéda à Sœur Morin comme annaliste.

¹⁸ « C'est maintenant, Seigneur, que, selon votre parole, vous laisserez votre serviteur s'en aller en paix. » *Cantique du saint vieillard Siméon*, Luc 2, 29-32.

¹⁹ Le *Saint-André*, mis pendant deux ans au service de la marine comme *bateau-hôpital*, n'avait pas subi la *quarantaine*. L'ignorance ou le mépris des règles de l'hygiène rendait si fréquentes les « maladies pestilentielles » qu'on les appelait communément *fièvre des vaisseaux*.

L'HÔTEL-DIEU

plus vulnérable, était forcée de garder la cabine. Tout en prodiguant ses soins à ses compagnes, terrassées elles aussi, Marguerite Bourgeoys partagea les travaux des Hospitalières, qui s'ingéniaient à soulager les *grands malades*, rationnés au surplus d'eau potable pendant la traversée. Dollier de Casson nous assure que, le jour où les Filles de Saint-Joseph commencèrent leurs fonctions auprès des pertiférés, « elles eurent ce bonheur qu'il ne mourut plus personne », ²⁰ première bénédiction de Dieu, sans doute, sur leurs travaux. Après le rétablissement de la faible et craintive Sœur Macé, M. *Le Maître lui donna le soin de quelques personnes*, de sorte que, conclut avec justesse Sœur Morin, « on peut dire que ces chères Mères, à le bien prendre, ne sortirent point de l'hôpital pendant la traversée, exerçant nuit et jour la charité envers le prochain à la grande édification des passagers ».

À l'approche de la terre ferme, les éléments se calmèrent, tandis que, les germes infectieux ayant épuisé leur virulence, le *Saint-André* se transformait en *hôpital* de convalescents. L'entrée dans l'estuaire du Saint-Laurent fut saluée avec une double joie : les ondes paisibles du fleuve géant allaient mettre fin à la parcimonie d'eau douce, l'une des dures épreuves de la traversée. D'autre part, les yeux, fatigués de la vision monotone d'un ciel terne et d'une mer maussade, contemplaient avec satisfaction des rives tantôt abruptes, tantôt onduleuses, qui laissaient deviner la profondeur des forêts vierges où, en cette fin d'été, *l'érable sans fin déroulait sa splendeur*.

Le 7 septembre, à sept heures du soir, ²¹ le *Saint-André*, soixante-sept jours après son départ de La Rochelle, mouillait près du promontoire de Québec. L'heure tardive fit remettre le débarquement au lendemain, 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge. Hélas! plusieurs manquaient à l'appel, ayant donné leur vie pour la Nouvelle-France, avant même d'avoir pu lui offrir l'enthousiasme de leur cœur et l'énergie de leurs bras.

Quant aux Hospitalières de la Flèche, promises depuis si longtemps au Montréal, elle touchaient enfin de sol du Canada. Sœur Morin nous apprend que leur première visite, « en mettant pied à terre, fut à la personne de Notre Seigneur au très Saint Sacrement dans l'église cathédrale de Québec ». Elles y rendirent maintes actions de grâces au divin Maître, qui les avait choisies pour le servir et le faire aimer en cette contrée lointaine et sauvage.

²⁰ *Histoire du Montréal*, p. 139.

²¹ *Journal des Jésuites*, 7 septembre. « Arriva à 7 heures du soir le vaisseau appelé *Saint-André*, qui nous donna trois religieuses pour le Montréal, Mlle Mance et deux prêtres . . . M. Vignal et M. Le Maître et environ 130 passagers ; neuf ou dix étaient morts par le chemin d'une certaine fièvre contagieuse. »

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

De la cathédrale, elles passèrent à la résidence de Mgr l'évêque de Pétrée, leur premier supérieur canonique en la Nouvelle-France. Dans son naïf récit, notre première annaliste laisse percer une pointe d'humour : Il « les reçut fort bénévolement », observe-t-elle, « les congratula de leur courage et leur dit plusieurs choses obligeantes, quoi que d'ailleurs il ne fût pas trop aise pour les raisons que j'ai dit . . . »²²

En leur donnant congé, Mgr de Laval leur conseilla d'aller rendre visite au gouverneur, Pierre Le Voyer, vicomte d'Argenson, ainsi qu'aux bonnes Mères hospitalières, conseil qu'elles suivirent. Au retour, elles logèrent chez les révérendes Mères Ursulines.

À son grand regret, Jeanne Mance avait dû, dès son arrivée à Québec, se séparer de ses chères Mères pour se retirer dans la basse-ville avec les demoiselles de Bellestre et Gauchet, atteintes, comme elle, de la fièvre pourpre et non encore complètement rétablies.

Les personnalités les plus marquantes de la petite capitale se firent un devoir d'aller saluer les dignes émules des Mères de Québec. M. de Queylus et les révérends Pères Jésuites voulurent être des premiers. Mgr de Laval leur rendit aussi leur visite. Dans leurs souhaits de bienvenue, leurs hôtes trouvèrent moyen de renouveler les menaces déjà employées dans la mère-patrie : agrégation aux hospitalières de Québec ou renvoi en France. Québec se plaisait vraiment à mettre à l'épreuve la constance des premiers héros de Montréal, puisque, dix-sept ans auparavant, M. de Maisonneuve et Mlle Mance avaient eu à se défendre d'une semblable proposition.

À leur exemple, loin de se laisser intimider, Mère de Brésoles, digne fille de l'intrépide et inébranlable La Dauversière, présente à Mgr de Pétrée une demande écrite, signée d'elle et de ses compagnes, sollicitant leur obédience pour Ville-Marie.

En présence d'une telle fermeté, Mgr le vicaire apostolique fit revenir les deux hospitalières de Québec, installées à l'Hôtel-Dieu de Montréal depuis le départ de Jeanne Mance. Dans l'obédience qu'il remit à Mère de Brésoles, en date du 2 octobre 1659, le pasteur ne laisse deviner aucune trace de contrainte.²³ Cette lettre respire plutôt la paternité, l'intérêt et la parfaite connaissance des règles de cette seconde famille d'hospitalières. « Nous ayant », y est-il dit, « à la

²² Sœur Morin fait allusion à l'opposition de Mgr de Laval concernant l'établissement des Hospitalières de la Flèche à Ville-Marie.

²³ Mgr l'évêque de Pétrée (pour *Perrhé*), qui était un grand serviteur de Dieu et un homme tout apostolique, ne fit jamais violence aux sentiments de nos sœurs, se contentant de leur dire qu'elles luy feraient un grand plaisir de faire ce que monsieur l'abbé de Quéilus souhaitait . . . (*Annales* de Sœur Morin, p. 5).

L'HÔTEL-DIEU

venue d'un vaisseau de France, présenté une obédience de Mgr l'évêque d'Angers datée du 25 mai 1659, qui nous rend témoignage de votre piété, zèle et charité, qui vous a portées jusqu'à passer dans ces nations infidèles pour vous y consacrer au soin et gouvernement des pauvres malades sauvages et français dans l'hôpital de saint-Joseph de l'île de Montréal déjà fondé depuis plusieurs années ; Nous ayant de nouveau humblement supplié de vous permettre d'aller en ladite île de Montréal pour y servir et administrer le dit hôpital de saint Joseph, ce considéré nous vous avons jugées capables de vous acquitter dignement de cet emploi. C'est pourquoi Nous vous permettons d'aller au dit Montréal pour y servir et gouverner les pauvres malades (. . .), cependant Nous vous enjoignons et exhortons de vous comporter de telle sorte que, par l'exemple de votre vie et par vos soins pour eux, l'on puisse connaître que vous êtes vraies filles de la charité ; Nous supplions Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa très Sainte Mère et le bienheureux Saint Joseph, protecteur de cette église naissante, de bénir votre zèle et votre voyage dans lequel Nous vous commettons aux soins de notre cher et bien-aimé Guillaume Vignal, prêtre, lequel nous vous avons donné pour confesseur au dit hôpital de Montréal . . . »²⁴ Monseigneur confirme ensuite la nomination faite à la Flèche de Sœur Judith Moreau de Brésoles en qualité de Supérieure. Il exhorte les sujets à l'obéissance, et la digne Mère, à la charité et à la douceur, en l'invitant toutefois à ne permettre aucun relâchement.

Retenue par sa grande faiblesse et désireuse d'épargner tout retard à ses chères Hospitalières, Mlle Mance les engagea à partir sans elle.²⁵ Le trajet dura près de deux semaines et s'effectua avec difficulté.

À perte de vue, sur les rives de chaque côté, s'alignaient indéfiniment les grands bois des épaisses forêts d'alors ; le fleuve était presque aussi désert que la terre. Pourtant, près d'atteindre Montréal, on fit la rencontre d'une barque qui, favorisée par la direction du vent, filait en vitesse : elle portait les deux Hospitalières de Saint-Augustin, qui retournaient en leur Hôtel-Dieu accompagnées de M. de Saint-Sauveur et de M. Souart. Tout agréable que fut la rencontre, la rapidité de la marche ne permit que de brèves salutations de part et d'autre.

La fugitive embarcation était déjà loin, lorsque s'offrit enfin aux regards avides des voyageuses l'île de Montréal, en faveur de laquelle elles avaient si noblement sacrifié famille et patrie.

²⁴ Voir cette lettre au chapitre des *Documents*, p. 369.

²⁵ Les Hospitalières paraissent avoir quitté Québec deux jours après la réception de la lettre susdite.

« LA TERRE DE PROMISSION »

Ce fut en la journée désormais historique du 20 octobre 1659,²⁶ que les trois Hospitalières abordèrent à Ville-Marie et mirent pied sur cette *terre de promission* où elles furent accueillies par M. de Maisonneuve. Aussitôt, acclamations et cantiques de réjouissance traduisirent éloquemment la joie de tous ceux qui s'étaient portés à leur rencontre.

L'appartement destiné aux Hospitalières n'ayant pu être aménagé, M. de Maisonneuve conduisit les arrivantes chez Mlle Mance. Les Montréalais, au grand cœur et au rude bon sens, tinrent à honneur d'aller y saluer celles qui venaient partager les dures privations de leur exil et soulager leur souffrance. La chronique rapporte que la maison ne désemplit pas.

Peu après, elles-mêmes consacrèrent deux jours à visiter ces braves gens, ainsi que le leur avait recommandé Mgr de Pétrée. Sœur Morin nous a conservé le souvenir de la réception dont elles furent l'objet. « Ces bons habitants », écrit-elle dans ses *Annales*, « les reçurent avec toutes les démonstrations d'estime et d'amitié dont ils étaient capables et les voulant régaler avec du lait, de la citrouille cuite dans la cendre et du blé d'Inde grillé dans le feu, comme ce qu'ils avaient de meilleur, les pressant fort de manger. »

Les mamans, non sans complaisance, présentaient leurs poupons, attirant l'attention des religieuses sur les filleuls ou filleules de Mlle Mance. Puis, avec plaisir, les robustes terriens ouvraient devant elles les portes de leurs granges pour laisser voir la moisson d'or débordant des « carrés ». Et Sœur Morin d'ajouter : « Le Seigneur donnait tant de bénédictions aux travaux de ce petit peuple, qu'il recueillait autant de bled de la semence d'un minot que nous faisons aujourd'hui de 28 et 30 sans hyperbole. » Désormais, lorsque les colons iront se faire traiter à l'hôpital, les Mères fléchoises ne s'intéresseront-elles pas davantage à leurs foyers, pour les avoir vus de leurs yeux ?

Resserrée dans son étroite enceinte de pieux, la ville naissante comptait alors quarante maisons. Elles étaient toutes isolées et situées les unes en face des autres, de manière à se protéger et à se défendre mutuellement ; des meurtrières, pratiquées en chacune d'elles, per-

²⁶ Date répondant aux données de Sœur Morin. Marguerite Bourgeoys, que ne retenait aucun contretemps, partit de Québec avant les Hospitalières et arriva à Montréal le 29 septembre, fête de Saint-Michel, avec « une partie de la recrue ». (Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 357.)

Le seul rappel, à notre connaissance, de la date précise de l'arrivée, à Ville-Marie, des Hospitalières de la Flèche se lit dans le procès-verbal de la bénédiction d'une cloche : « Ce jourd'hui, vingt Octobre, Mil huit cent cinquante neuf, deuxième Anniversaire séculaire de l'Etablissement de l'Hôtel-Dieu à Montréal, a été bénite . . . »

L'HÔTEL-DIEU

mettaient aux colons-soldats de repousser les assaillants.²⁷ En tenant compte des naissances et des décès, la population, y compris les arrivants, n'excédait guère quatre cents personnes établies dans la ville ou sur les terres avoisinantes.²⁸

Les seuls édifices dignes de mention étaient, outre l'église paroissiale de l'Hôtel-Dieu, la chapelle Bonsecours, un magasin de vivres, deux moulins à vent, et, comme travaux de défense, deux nouvelles redoutes, l'une au pied, l'autre au sommet du coteau Saint-Louis.²⁹

Les visites obligatoires terminées, M. Vignal, au nom de Mgr le Vicaire apostolique de la Nouvelle-France, installa officieusement Mère de Brésolles et ses deux compagnes à l'hôpital. Le 20 novembre suivant, M. de Maisonneuve, en sa qualité de gouverneur, confirma le précédent acte de « mise en possession dudit Hôtel-Dieu de Ville-Marie, et tous les bâtiments, cours, clôtures et chapelle destinés, tant pour leur logement que pour les pauvres malades, pour en jouir selon leurs fonctions et institutions, pour le service gratuit des pauvres, tant sauvages que français de la dite île . . . »

Les Filles de Saint-Joseph entrant en charge et fonction, Mlle de la Bardillière, dont l'administration avait « mérité l'approbation de toute la colonie et spécialement des deux religieuses de Québec », voyait son mandat expirer. Toutefois, elle voulut charitablement se réserver encore l'offre de pourvoyeuse jusqu'au retour de Mlle Mance, lequel n'eut lieu que trois semaines plus tard. Celle-ci poussa alors si activement les travaux inachevés qu'en moins de deux mois, les religieuses se trouvaient en possession des pièces qu'elle leur avait destinées.

Sœur Morin, qui vécut dans ce pauvre réduit, nous apprend que « tout ce monastère consistait en une chambre d'environ 15 pieds carrés dans laquelle il y avait une cheminée à feu, une cellule pour la Supérieure, au bord de la dite chambre sur la largeur du bâtiment, un petit dortoir composé de quatre petites cellules, avec un petit cabinet à côté de la dite cheminée pour serrer tout ce qu'elles avaient de hardes et de provisions. »

L'ingéniosité de Mlle Mance trouva cependant moyen de parer quelque peu à l'exiguité du local ; elle mit à la disposition des religieuses une cave de sa maison, ainsi que deux chambres³⁰ et deux

²⁷ D'après Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 131 et Faillon, *Histoire de la Colonie française*, t. II, p. 192.

²⁸ D'après E.-Z. Massicotte.

²⁹ L'abbé Adélarde Desrosiers et Camille Bertrand : *Histoire du Canada*, pp. 94-95.

³⁰ Une de ces chambres avait servi jusqu'à date à loger les messieurs du Séminaire. La seconde sera occupée par madame d'Ailleboust, lorsqu'elle viendra à l'Hôtel-Dieu en qualité de pensionnaire.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

petits cabinets dans lesquels elles pratiquèrent deux parloirs : l'un pour les sœurs et l'autre pour les laïques. À proximité de ce parloir, se trouvait la première chapelle désaffectée de l'Hôtel-Dieu, dans laquelle on posa le *tour*³¹ avec une petite grille à côté pour la commodité de la dépositaire.

L'aménagement de l'hôpital ne valait guère mieux. « Voici », écrit encore notre annaliste, « une description naïve de ce qu'étaient les bâtiments faits de colombages, c'est-à-dire moitié pierre et moitié bois. L'église avait 50 pieds de long sur 24 de large en dedans ; la salle des hommes joignait la dite église et avait environ 40 pieds de long et de même largeur que l'église. Au bout de la dite salle une grande et forte cheminée pour chauffer les malades et fournir à tous leurs offices ; derrière la dite cheminée il y avait une chambre de 15 pieds de long et d'égale largeur que la salle, sans cheminée, pour mettre les femmes malades ; au-dessus des deux dites salles était l'appartement de nos chères sœurs ; on y montait par un petit escalier de 20 marches, fort étroit ».

Cet asile de la plus austère pauvreté, voilà pourtant la *Maison tant désirée* par les humbles femmes que furent les trois premières Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Des corps à soigner, des âmes à sauver : c'est tout ce que réclamaient ces cœurs magnanimes, trop grands pour s'attarder aux satisfactions de la terre et n'ambitionnant que les joies du sacrifice et de l'amour de Dieu. Aussi, ces deux éléments imprégnèrent-ils leur vie jusqu'à l'élever à la hauteur de l'héroïsme des saints.

³¹ Sorte d'armoire cylindrique, tournant sur pivot, dont on se sert pour passer des objets de l'intérieur à l'extérieur et vice versa. Ce dispositif se retrouve encore à l'Hôtel-Dieu de Montréal.



MORTIERS DE BRONZE, XVII^e SIÈCLE. Collection de l'Hôtel-Dieu.

Chapitre treizième

SOUFFRANCES DE LA VIE CANADIENNE

« Nos trois premières Mères, que je peux appeler les victimes de la croix, eurent de quoi contenter, en Canada, le désir ardent qu'elles avaient de souffrir pour Dieu. »

(Sœur MORIN)

À peine installées dans leur pauvre Hôtel-Dieu, les Hospitalières eurent à s'aguerrir contre la rigueur des hivers canadiens. D'après les chroniques, « leur maison étant trouée en plus de deux cents endroits, le vent et la neige passaient sans peine dans leur chambre commune, dans les cellules, le cabinet, l'escalier et le grenier, enfin partout, même dans le jubé et le petit chœur. Il en était de même dans les salles et les appartements des pauvres, de sorte que, quand il avait neigé et venté la nuit, une des premières choses à faire le matin était de prendre des pelles de bois et le balai pour jeter la neige dehors.

« M. Vignal leur ordonnait par obéissance de se chauffer. Il allait avec M. Souart voir s'il y avait bon feu et ajoutait du bois dans la cheminée quand il n'en trouvait pas assez. »

Un climat aussi rude eût exigé une alimentation plus substantielle que la frugalité des menus imposés par la pauvreté des Hospitalières.

« En hiver, les repas étaient composés d'un petit morceau de lard, non tous les jours, de la citrouille en plusieurs sauces, des racines, des pois, des fèves ; les jours maigres et de carême, du poisson salé, anguille et esturgeon en fort petite quantité. Enfin on ne buvait jamais que de l'eau tout comme elle vient du puits. Cette eau, déposée sur la table, s'y glaçait en l'espace d'un quart d'heure ; les viandes et bouillon de même. Les jours de fête, M. de Maisonneuve, mademoiselle Mance et les Messieurs du Séminaire envoyaient de l'orignal ou du poisson frais. » C'était un luxe de circonstance.

Au milieu de ces privations, les bonnes Mères étaient heureuses, Leur sourire, autant que leur charité, reconfortait les malades, pendant que leurs mains pansaient les plaies et guérissaient les maux. Aussi, malgré l'indigence du réduit, les deux salles de l'Hôtel-Dieu n'étaient dépourvues ni de gaieté ni d'agrément. Durant la belle saison, des fleurs champêtres ornaient les fenêtres et

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

les tables : la règle des Hospitalières prescrit cette prévenance qu'inspire la délicatesse de la charité.

En effet, si le code religieux de l'hospitalière lui trace de multiples devoirs, c'est toujours en vue du soulagement et du bien-être des malades. Dans son langage pittoresque, Sœur Morin nous assure que les pauvres des années héroïques « étaient mieux traités que les religieuses et étaient fort bien en linge ». Quant à la nourriture, le ravitaillement du fort Sainte-Anne par Mlle Mance nous en donne une idée. L'envoi se composait de « pourpier, viande salée, oignons, poules, chapons, ainsi qu'une grande quantité de pruneaux de Tours ». Et les tourtes ? Un seul coup de fusil en faisant tomber six, vingt, douze. Toutefois, on ne s'en régala pas si souvent qu'on l'aurait voulu, à cause de l'insécurité qu'offrait, aux chasseurs, une excursion dans la forêt.

Le lait, le beurre, les œufs et les produits du verger complétaient ces ressources. Et le bon vin de l'Anjou était réservé aux malades, pour suppléer à la parcimonie des aliments.

Pour ce qui est des pauvres sauvages, nul plat ne les régala autant que leur menu particulier. Lorsque la *sagamité* n'était dépourvue d'aucun de ses ingrédients, la cuisson se faisait dehors, dans de grandes chaudières, et le festin à tout manger se prenait dans la cour de l'hôpital.

Si la nourriture est un facteur important de guérison, les remèdes en sont un autre. Aussi Mère de Brésoles se hâta-t-elle d'installer, dans un coin du rudimentaire hôpital, une pharmacie régulière, fort modeste. Alors qu'elle n'était encore que novice à la Flèche, elle avait appris d'un professeur expert « le secret de tirer les esprits, les essences et autres choses les plus difficile de la pharmacie ». À Ville-Marie, elle dut s'ingénier à fabriquer en plus elle-même les fourneaux, les boîtes et les tablettes.¹ Parmi ces objets de *confection domestique*, quelques jolis vases aux formes diverses, en faïence de Rouen ou de Sèvres, rappelaient le souvenir de la France.

Les récipients étaient remplis de toutes les « drogues et médicaments nécessaires », note Jeanne Mance dans son *Mémoire des choses fournies par la Société de Notre-Dame de Montréal de 1644 à 1660*. Les instruments de chirurgie, suspendus au mur, brillaient comme des épées.

Pour l'heure, le mortier² reste peut-être vide ; mais, au printemps, l'on verra l'ancienne châtelaine de Blois planter elle-même des

¹ *Annales* de Sœur Morin.

² Récipient de pharmacie servant à pulvériser ou à malaxer certaines substances à l'aide d'un pilon.



POTERIE DE LA MANUFACTURE ROYALE DE SÈVRES. — PROBABLEMENT DU XVIII^e SIÈCLE.
Ces vases ornent encore « l'apothicaire » de l'Hôtel-Dieu. Celui du centre contenait de l'*Electuarium*: de: *Bacc*: *Lauri* (*Electuarium* de baies de laurier). De chaque côté, vase appelé « chevrette ».

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

herbes médicinales, dans un petit jardin qu'elle cultivera de ses mains. L'étonnante fertilité du modeste enclos est même restée légendaire et Sœur Morin a gracieusement écrit que les bons habitants, pleins d'admiration, allaient voir pousser les plants de la Mère de Brésoles et en réponse à leurs félicitations, celle-ci indiquait « l'image de l'Enfant-Jésus suspendue à un arbre ».

Pourtant, avant la première moisson, maints événements vinrent assombrir les jours d'exil et broyer les cœurs. Le Père Paul Le Jeune cite qu'au printemps de 1660, les barbares avaient réduit la Nouvelle-France aux abois. Ce n'était partout que massacre et carnage. Le chant de guerre des Iroquois, aussi bien que leur férocité sanguinaire et leurs ruses constantes, qui tenaient tout le Montréal en haleine, n'avaient aucun rapport avec les usages guerriers de la France. Vivre en pareil milieu devint l'une des pires souffrances des Hospitalières. Elles furent appelées à donner leurs soins à de pauvres scalpés ou à de grands blessés aux membres inhumainement tronqués, et cela si souvent que la perspective d'une nouvelle attaque les faisait toujours frémir.

Aussi, lorsqu'au matin du 19 avril 1660, la chapelle de l'Hôtel-Dieu s'ouvrit à « l'héroïque folie » des défenseurs du Long-Sault, quels sentiments durent éprouver les Hospitalières ! Quelles prières durent s'élever vers le ciel en faveur de Dollard des Ormeaux,³ commandant de la garnison du Fort de Ville-Marie, qui venait, avec ses seize compagnons, communier à l'autel du modeste sanctuaire. Après l'action de grâces, l'écho de la chapelle renvoya aux religieuses, agenouillées derrière leur humble grille, les solennelles paroles du serment patriotique : « Combattre jusqu'à la mort et ne jamais reculer devant l'ennemi ». Les héros du Long-Sault accomplissaient leur premier fait d'armes !

Montréal n'était pas encore pourvu d'une enceinte. Comme l'hôpital se trouvait situé en dehors du Fort, il offrait une proie facile aux farouches enfants de la forêt. En cas d'attaque, l'unique défenseur résident se trouvait être le valet de l'hôpital. La maison de Mlle Mance, qui touchait au logement des Sœurs, n'était pas mieux protégée. L'administratrice de l'Hôtel-Dieu n'employait qu'une couple de filles à son service ; en fait d'hommes, elle n'avait que son cuisinier, un vieillard qui ne pouvait manier adroitement un fusil. Du reste, d'arme

³ Adam Dollard (ou Daulac), sieur des Ormeaux, était venu au Canada en 1657. Il était alors âgé de 22 ans. On sait qu'il mourut en mai, au cours de son audacieuse attaque contre le parti Iroquois, et que, selon le mot d'un historien, Ville-Marie fut sauvée par une défaite et par elle toute la Nouvelle-France.

L'HÔTEL-DIEU

à feu, il n'y en avait ni chez Mlle Mance, ni à l'hôpital. Le danger se trouvait être de tous les jours et de tous les instants.

Ces souffrances de la première année de vie canadienne furent bientôt suivie, pour les dignes Hospitalières, d'une épreuve ménagée par la Providence. Elles restèrent dans ce lointain pays sans autre appui ni ressources que cette Providence elle-même. En effet, à l'été de 1660, elles se réjouissaient à la pensée de recevoir bientôt les premières nouvelles de France et, avec elles, quelques secours du fondateur ; car, pour M. Le Royer, donner des nouvelles, c'était ouvrir sa main bienfaisante en faveur du Montréal. Hélas ! nulle lettre ne portait son écriture ; par contre, plusieurs messages offraient sympathie et affection. C'est que Dieu avait rappelé à Lui, depuis plusieurs mois déjà, le serviteur fidèle qui avait donné à Ville-Marie ses Hospitalières. Nos annales contiennent le récit de cette précieuse fin.

DÉCÈS DE M. LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE

Le 2 juillet 1659, lorsque les blanches voiles du *Saint-André* n'apparaissaient plus, dans le lointain, que semblables à de minuscules mouettes effleurant les vagues, le colonisateur de Montréal avait repris le chemin de la Flèche.

En route, il s'était arrêté à Saumur, à la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers. Les forces, que le Seigneur apparemment lui avait rendues pour lui permettre de reconduire les Hospitalières de la Flèche, le trahirent soudain ; ses affreuses douleurs lithiasiques, jointes à d'autres complications, le tenaillèrent de nouveau. Le Royer, ainsi souffrant, franchit à cheval l'étape qui le séparait de la Flèche ; et, loin de songer à atténuer ses maux, il garda sous ses habits *la haire*⁴ dont il était coutumier.

Hélas ! il ne rentra chez lui que pour apprendre le désastre de ses finances par son ami Kériolet.⁵ Le navire, dont la riche cargaison devait rétablir ses affaires, en soldant une partie des emprunts faits en faveur de Montréal, avait sombré. Cent mille livres englouties en un jour au fond de l'abîme, c'était pour lui la ruine complète et l'humiliation sous une forme poignante, l'insolvabilité. Cette dernière pensée accabla « le grand honnête homme », mais sans ébranler ni sa foi ni sa résignation.

⁴ Lettre de M. de Fancamp au Père Chaumonot, s.j., alors missionnaire à Québec.

⁵ Chanoine Uzureau, *Un mystique du XVIIe siècle Jérôme Le Royer de La Dauversière*.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Dans le *Mémoire* du petit-fils de La Dauversière, ont lit que, en 1659, le célèbre abbé de Kériolet,⁶ ayant demeuré plusieurs mois chez Le Royer, lui avait confié avoir entendu le démon dire, « par la bouche de possédées, qu'elles renverseraient la terre et l'enfer pour perdre Jérôme et sa famille et la Maison de Saint-Joseph de la Flèche ».

L'abbé de Fancamp dit également que l'ange des ténèbres avait demandé à Dieu de le cribler comme autrefois son serviteur Job. Les détails des derniers mois de vie de La Dauversière attestent que la permission fut accordée.

Dès lors, les épreuves fondirent sur lui avec l'impétuosité d'un vent d'orage : dépouillement de toutes grâces sensibles allant jusqu'à lui arracher la plainte, quelques jours avant sa mort, d'être comme « abandonné de Dieu » ; perte irrémédiable de ses biens,⁷ acculant sa famille à la misère ; persécutions et mépris de ses proches ; injures du petit peuple. Des maladies complexes, toutes plus accablantes les unes que les autres, en firent une victime privilégiée de la souffrance.

Pendant, les tristes prévisions de celui qu'on a appelé « le saint martyr de la volonté de Dieu » ne se vérifièrent pas dans toute leur rigueur. En effet, Jeanne de Baugé et ses fils conservèrent le rang honorable qu'ils tenaient dans la société. Des actes de la sénéchaussée et siège présidial de la Flèche, du 21 août 1660 et du 16 juillet 1662, attestent que la saisie, portée sur les biens de La Dauversière, n'affecta ni son mobilier ni ses papiers. Grâce à l'intervention de M. le vicomte de Gand, frère de la princesse d'Epinoï que nous avons vue aux Hôtel-Dieu de la Flèche et de Baugé, peut-être aussi à celle de Messire Jacques Le Royer de la Roche (cousin de Jérôme) « secrétaire du Roi, Maison et couronné de France », la cour en vint à certains accommodements, tandis que, par l'influence de M. de Bretonvilliers, d'autres créanciers s'entendaient à l'amiable.⁸

Pour ne pas constituer ici une monographie de Le Royer, nous résumerons cette carrière, magnifique aux yeux de la foi, dans le

⁶ Pierre Le Gouvello de Kériolet embrassa l'état ecclésiastique, après une conversion éclatante qui eut lieu à Loudun. Dans « l'espèce d'hôpital qu'il avait établi en sa maison de Bretagne », se trouvaient les étranges malades dont il est question dans le texte. M. de Kériolet mourut le 8 octobre 1660, onze mois après M. Le Royer.

⁷ M. Le Royer « comptable du Roy, ayant leur fondation en ses coffres, aussy tost qu'il fut mort elle fut prise avec tout ce qui luy restoit de biens ; ce qui mit ses héritiers hors d'estat d'y jamais satisfaire ». (*Annales de Sœur Morin*, p. 125).

⁸ Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, *Manuscrits divers*. Les mêmes attestations se rencontrent dans la *Vie de Mademoiselle de Melun* par le chanoine Portais (1898), d'après Joseph Grandet (1646 à 1724), curé de Sainte-Croix d'Angers, prêtre du Séminaire Saint-Sulpice, troisième supérieur du Séminaire d'Angers.

L'HÔTEL-DIEU

témoignage de l'abbé de Fancamp. L'ami intime, qui assista dans sa dernière maladie le fondateur de l'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph, écrivait de Paris, le 26 avril 1660 : « Ce pauvre M. de La Dauversière est mort en saint comme il avait vécu . . . cette excellente fin estant une des plus belles de notre siècle ».

Depuis son décès, le 6 novembre 1659, à l'âge de 62 ans, 8 mois, 19 jours, ses ossements, mélangés à d'autres pendant la Révolution française, reposent sous les dalles du chœur des religieuses de la Flèche, tandis que son cœur occupe une place d'honneur près de la stalle de la supérieure.⁹

Grand devant Dieu autant qu'oublié ou ignoré des hommes, Jérôme Le Royer eût-il pu ne laisser après lui que le douloureux sillage de son infortune ? Non pas ! Si le Maître Souverain avait tout exigé : biens, honneurs, réputation ; si la ruine personnelle du fondateur paraissait anéantir par contre-coup la première de ses œuvres, — l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie —, néanmoins, l'amer et humiliant calice offert à Le Royer par les mains divines ne fut que le creuset d'où la foi du grand chrétien jaillit en une indéfectible clarté : la Flèche, Montréal et son Hôtel-Dieu en demeurent la preuve trois fois séculaire.

PAUVRETÉ ET SYMPATHIE

Après la mort de M. Le Royer, le bon M. de Fancamp, devenu procureur de la Société de Notre-Dame de Montréal, invita les trois religieuses de Ville-Marie à repasser immédiatement en France. Tout paraissait perdu pour nos exilées volontaires et « les amis de nos sœurs désespéraient qu'elles pussent subsister dans ce pays sans fondation ».

Le frère de Mère Macé, Sulpicien de Paris, bienfaiteur insigne de l'Hôtel-Dieu, joignit ses instances à celles du baron, qui s'offrait d'aller à la rencontre des Mères à La Rochelle. Augurant le départ de ses confrères de Ville-Marie, par suite de certaines difficultés d'ordre administratif,¹⁰ il conseillait aux religieuses de rentrer avec eux en France. Mais les protégées furent dignes des protecteurs ; elles refusèrent.

« Après que nos sœurs eurent mûrement pensé et pesé toutes choses et beaucoup prié Dieu pour connaître sa volonté », écrit Sœur

⁹ Lors de l'ouverture du corps de M. Le Royer, après son décès, sa famille réclama son cœur qu'elle fit embaumer et renfermer dans une capsule de plomb. En 1718, le petit-fils de M. Le Royer fit construire une chapelle dédiée à saint Joseph à son château de la Motte-Lubin, près Crosnières, dans laquelle il plaça la précieuse relique. Au mur était apposé une plaque en marbre noir rappelant l'œuvre du fondateur des Hospitalières. En 1836, la famille Le Royer a généreusement cédé l'un et l'autre à l'Hôtel-Dieu de la Flèche. (Recueil des pièces authentiques).

¹⁰ Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, pp. 171-172.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Morin, « elles crurent la faire en se résolvant de vivre et mourir dans ce cher pays et terre de Ville-Marie, dans la confiance que sa sainte providence pourvoira à leurs besoins, comme leur bon Père les en avait assurées en leur disant adieu à La Rochelle. » Elles demeurèrent ainsi fidèles à leur mission, bien qu'elles fussent privées de toutes ressources. Car, pour les soins qu'elles prodiguaient aux malades, il n'y avait aucune compensation à espérer. Le contrat de fondation de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, 17 mars 1648, d'accord avec les règles des religieuses, les obligeait à servir *les pauvres gratuitement et non aux dépens de la dite fondation.*

Pourtant, il fallait vivre.

Où les pauvres religieuses iront-elles chercher conseil et recours, sinon auprès du premier pasteur de la Nouvelle-France ? Écrite en 1660, la lettre ci-dessous laisse deviner le désarroi où les jette la mort du fondateur.

À MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME ET *révérendissime*
Evesque de petrée

*Viquaire apostolique en toute la nouvelle france.*¹¹

SUPPLIENT humblement Judith Moreau Catherine Macé, Marie Maillet religieuses de la congrega[ti]on de S. Joseph desservant L'Hostel-Dieu de Saint Joseph de Ville Marie en L'Isle de Montreal, DISANT qu'en vertu de loblige[ti]on que Messrs les associez pour la conversion des Sauvages de la nouvelle france & Seig^{rs} de laditte Isle, ont demeuré en ce lieu de Ville Marie, quelqu'Unes d'Entrelles, pour desservir le susdict Hospital, Suivant le Contract passé entre leurs Sœurs de la Fleche & lesd' Seigneurs associez, en gbi^e Cinq^{te} Six, elles auroient esté choisies a l'instance desdicts Seigneurs associers par Monseigneur LEvesque d'Anger & envoyée avec leur obédiance & Une requeste desd' Seigneurs associerz adressée a vous Monseigneur,¹² pour estre resceue à desservir le susdict hospital de Montreal Selon leur regle & Institut, ce quelles ont fait et desire de faire le reste de leur Vie moiennant quelle y puissent avoir leur Subsistance laquelle lesd' Seigneurs associez seroient obliges de Leur donner par le susdict Contract de l'année gbi^e Cinq^{te} Six, & leur auroient fait parroistre de nouveau [Contrat du 29 mars 1659] par Un fond de mil Livres de rentes perpétuel Immediatement auparavant leur despart de france par le Sieur de la dauversiere, associé de lad' Compagnie & leur procureur.

¹¹ Copie due à l'obligeance de MM. les archivistes du Séminaire de Québec, octobre 1941. (Polygraphie III, no 10.)

¹² Voir cet acte au chapitre des Documents, p. 368.

CARTE PARTIELLE
MONTRANT LES FIEFS CONCÉDÉS
L'HÔT



- ① Enclos de l'hôpital 80 arpents carrés donnés en 1645.
- ② Fief Nazareth 1000 arpents carrés concédés en 1654.
- ③ Terre de Saint-Augustin 1000 arpents carrés vers 1659.
- ④ Terre de Saint-Gabriel acquise en 1655.
- ⑤ Terre de Mathurin Jouanneau 150 arpents carrés donnés aux Hospitalières.
- ⑥ Fief Saint-Joseph 2000 arpents carrés concédés en 1659-1662; 700 arpents carrés acquis.

L'ÎLE DE MONTRÉAL
OU ACQUIS POUR LE SOUTIEN DE
HÔTEL-DIEU

- ⑦ Fief Saint-Augustin: 4000 petits carrés concédés en 1660-1666.
- ⑧ Fief Saint-Joachim: concession en 1668 des terres non concédées comprises dans l'étendue montréal.
- ⑨ Terre de Saint-Joachim: 140 petits carrés acquis par les Hospitalières en 1698-1699.
- ⑩ Terre de 154 arpents carrés, donnée aux Hospitalières par les M. M. Basset en 1700.
- ⑪ Terre-bois de 2000 petits carrés concédée en 1687; la localisation est incertaine.

60.
 10 à 1693.

La localisation des fiefs et terres montréal sur cette carte a été faite par l'arpenteur M.M. L'Éveillé pour les nos. 1, 4, 6, 7; par l'arpenteur Louis Charland pour le no. 2; par un inconnu pour le no. 3 (Jobin?).
 Le sousigné a localisé les nos. 5, 8, 9, 10, 11; le Lac-Aux-Loutres, et les rivières et ruisseaux.
Aristide Desgrandt Champagne,
architecte.



L'HÔTEL-DIEU

Laquelle rente leur manque des ceste premiere année, ne leur estant envoyé aucune chose de ceste part, Il vous plaira donc Monseigneur y avoir esgard & ordonner que lesd' religieuses auront leur Subsistance ceste pnte [présente] année sur le revenu de lhospital, attendant que lesd' Sieurs associez y ayt pourvu & remboursé ce qui leur sera donné comme Ils y sont obligé & vous ferez Justice /

J. Moreau Catherine Mace Marie Maillet.
Signatures autographes.

« La sainte Providence » voulait établir leur œuvre sur les fondements solides de la pauvreté. Sœur Morin s'en tient pour assurée. « Dieu veut cette maison pauvre », affirme-t-elle ; « elle a estée fondée dans la pauvreté et elle y subsiste encore. Le nécessaire n'y manque point, mais aussy tost qu'on pense se mettre à son aise, il vient des revers qui nous rejettent dans la pauvreté, par des pertes considérables ».

Devant l'héroïque résolution des Hospitalières de Montréal, d'y rester malgré ce dénuement, quel avait été le sentiment des autorités de Québec ? Elles désiraient le retour en France des Hospitalières de Saint-Joseph ou leur incorporation aux Hospitalières de Saint-Augustin. Sur ce dernier point, les instances antérieures avaient été renouvelées avec toute la force que permettait la tournure des événements. Cependant, Mgr de Laval paraît s'être rendu à la demande des Filles de Saint-Joseph, que ne cessait d'émouvoir leur extrême détresse. Les difficultés, dont souffrirent de sa part certains personnages et que Jeanne Mance redoutait à ce moment, comme nous le verrons plus tard, n'eut jamais d'autre source.

Soutenues par M. de Maisonneuve, Mlle Mance et les dévoués Messieurs de Saint-Sulpice, les Hospitalières demeurèrent inébranlables. Afin de prévenir un ordre malheureux, les bons citoyens de Ville-Marie adressèrent une requête à Mgr de Pétrée, qui se décida à laisser la question pendante, mais non à la résoudre. La lutte dura ainsi pendant douze ans, avec des périodes d'accalmie et de recrudescence, selon la complexité des événements.

« Nonobstant tout cela », poursuit Sœur Morin, « nous avons reçu et servi nos pauvres malades sans mourir de faim, sans un sou de rentes pendant plus de huit ans et sans demander l'aumône à personne » : exposé navrant, mais véridique, de la situation des Hospitalières. Ajoutons que les 150 livres qu'elles devaient recevoir annuellement de leur maison de la Flèche ne leur furent pas versées ; de plus les cent arpents de terre non défrichée, que leur avait cédés M. de Maisonneuve au nom des Seigneurs de l'île, le 23 décembre 1659,

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

n'étaient d'aucun apport. Pour les mettre en valeur, il eût fallu de la main d'œuvre et de l'argent, alors que l'une et l'autre faisaient défaut.

Le dénuement des filles de M. de La Dauversière émut une seconde fois le baron de Fancamp. Ce fidèle ami leur envoya de quatre à cinq cents livres pour les aider dans leur détresse. Le secours vint à point. Pour se procurer le nécessaire, elles s'étaient vues dans l'obligation de vendre la toile, les étoffes, les autres marchandises apportées de France pour leur usage personnel. Leur vestiaire en subit les conséquences ; aux reprises succédèrent les pièces et, après quelques années, il devint impossible, même aux experts en la matière, de reconnaître le tissu primitif de l'habit religieux. Leurs amis et bienfaiteurs en plaisantaient courtoisement. C'est ainsi que M. de Maisonneuve et Mme d'Ailleboust ont donné une certaine célébrité aux robes des sœurs de l'Hôtel-Dieu : réparées avec les restes des habits de la femme de l'ex-gouverneur et de l'administratrice de l'hôpital (taffetas, étamine et camelot), elles devenaient une énigme même pour les anciennes propriétaires de ces tissus.

Édifiée de la vertu des Filles de Saint-Joseph, Mme d'Ailleboust, après la mort de son mari, demanda son admission à l'Hôtel-Dieu en qualité de pensionnaire (31 mai 1660). Mlle Mance mit à sa disposition une pièce de sa propre maison, contiguë à l'appartement des religieuses. Elle y vécut en clôture, ne s'occupant que de prières et de bonnes œuvres.¹³ Les dons en espèces, dont elle gratifia les Hospitalières, furent employés à construire les premiers bâtiments de la terre dite de Saint-Joseph ; les deux vaches laitières qu'elle laissa à l'Hôtel-Dieu furent aussi un secours grandement apprécié.

Précédemment, la communauté avait rencontré un autre bienfaiteur dans la personne de Mathurin Jouanneaux.¹⁴ Celui-ci, guéri, par les soins habiles de Mère de Brésoles et de ses Sœurs, d'une blessure à la tête considérée comme mortelle, voulut témoigner sa reconnaissance aux Filles de Saint-Joseph. Puisqu'elles m'ont sauvé la vie, se dit-il, il est tout juste que je me consacre et me donne à leur service avec tout ce que je possède.

Par acte passé devant notaire le 12 mars 1660, il faisait don aux hospitalières de sa personne, de ses 15 arpents de terre au lieu

¹³ Mgr de Laval rappela Mme d'Ailleboust à Québec au début de l'année 1664.

¹⁴ Venu de l'Anjou avec la recrue de 1653. Son contrat d'engagement a été passé à la Flèche et signé par M. Le Royer le 2 mai.

L'HÔTEL-DIEU

dit *la contrée Saint-Joseph*, de ses biens mobiliers et de ses bestiaux qui consistaient en une vache et un porc.

m. Gouanoux

Les Hospitalières, qui s'obligeaient à servir les pauvres gratuitement, considèrent l'héritage de *Jouanneaux* comme un présent et non comme un paiement. Eu égard à leur détresse, ce modique appoint prenait figure de fortune. Elles voulurent reconnaître ce bienfait en pourvoyant à l'entretien de leur nouveau domestique. Par décision de la communauté, il devait jouir encore de toutes les bonnes œuvres des religieuses pendant sa vie et de leurs suffrages après sa mort : preuve non équivoque de la reconnaissance des zélées missionnaires pour toute sympathie secourable à leur détresse.

En France, le baron de Fancamp et M. Macé se concertèrent encore pour envoyer annuellement de quatre à cinq cents livres. Cette aumône ne suffit pas à la générosité de M. Macé. Par versements échelonnés au cours des années, il fournit à lui seul de 37,000 à 38,000 livres. Après avoir épuisé sa bourse et celle de ses amis, il s'adressera à la cour et sera assez heureux pour en obtenir des allocations notables. Ce prestige n'a rien qui puisse étonner ; les mérites de l'abbé Macé attirèrent si bien l'attention de M. de Bretonvilliers qu'il le nomma son assistant et consultant. Bien qu'il ne s'en prévalût pas officiellement, il exerçait, à Paris, les fonctions de procureur des Filles de Saint-Joseph.¹⁵ Ingénieux à deviner leurs besoins, il leur envoyait, en plus des secours pécuniaires, divers objets indispensables, soit pour le culte, soit pour les nécessités de la vie courante. Aussi Sœur Morin lui décerne-t-elle le titre de bienfaiteur insigne.

Le premier argent reçu des sympathiques amis d'outre-mer trouva vite son emploi. Les Hospitalières remplacèrent les marchandises apportées de France, qu'elles avaient vendues à leur arrivée. À la ferme Saint-Joseph, elles commencèrent un essai de défrichement qui ne réussit pas, parce qu'il aurait fallu plusieurs années avant que la terre rapportât ; ce que voyant, les Messieurs de Montréal leur donnèrent l'usage de quatre arpents de terre de leur propre domaine. Les deux défricheurs, qu'elles avaient amenés de France pour leur service, accomplirent de bonne besogne ; ils récoltèrent assez de blé pour que la vente payât leur salaire.

Les Sulpiciens de Montréal ne restèrent pas non plus étrangers aux sympathies qu'avait suscitées, chez leurs confrères de France, la

¹⁵ D'après les Archives de Saint-Sulpice de Paris.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

détresse des religieuses canadiennes. M. Souart, curé de Ville-Marie, ne cessa de s'intéresser à elles, tant au spirituel qu'au temporel, se montrant fort zélé pour leur procurer du secours auprès de ceux qui les pouvaient aider.¹⁶ Les Archives du Séminaire Saint-Sulpice de Montréal nous apprennent qu'aux cent arpents de terre (terre dite de Saint-Joseph) concédés aux Hospitalières par M. de Maisonneuve en 1659, M. Souart ajouta « cent autres arpents dont nous n'avons point de contrat,¹⁷ mais dont nous avons l'acte de *foy et hommage* rendu par la Mère Catherine Macé ». En voici la teneur :

AUJOURD'HUI en la présence et compagnie du Notaire et Tabellion de la terre et seigneurie de l'Isle de Montréal, en la Nouvelle France, et temoins soussignés,

Révérènde Mère Catherine Macé, supérieure des Religieuses de l'Hôpital Saint Joseph, du dit lieu, s'est adressée à la personne de Messire Gabriel Souart, Prêtre, Supérieur des Ecclésiastiques dut dit Montreal, Procureur fondé de procuration de Messire Alexandre Le Ragois de Bretonvillier, Prêtre, Supérieur du Séminaire de St Sulpice, établi au fauxbourg Saint Germain Despres-Lez, Paris, Seigneur et propriétaire de la dite Isle, auquel, après s'être mise en devoir de vassal, suivant la coutume des lieux, elle a fait et porté la Foi & hommage qu'elle est tenue porter aux dits Seigneurs, à cause de DEUX CENTS ARPENTS de terre, étant en la dite Isle sur le Lac aux Loutres, au quartier Saint Joseph, relevant à franc devoir et simple hommage, sans aucun cens ni rentes, des dits seigneurs ; à laquelle Foi & hommage, le dit Sieur Souart, au dit nom et qualité ci-dessus, a reçu et reçoit la dite Supérieure, par ces présentes, la dispensant pour cette fois d'aller au lieu Seigneurial, à la charge de bailler son aveu & dénombrement dans le temps de la coutume.

Ce fut fait & passé au dit Montréal en la salle des Malades, du dit Hôpital, l'an mil six cent soixante sept, le dix-huitième Jour de Février après midi, présence de François Bailly dit Lafleur et Jacques Hosdequin, demeurant au dit Montreal, temoins qui ont signé en la minute des présentes, avec le dit Sieur Souart et la dite Supérieure.

BASSET, (avec paraphe)
No^{re}.

L'intérêt de M. Gabriel Souart pour le filles de Saint-Joseph prit une nouvelle forme à la mort de MM. Le Maistre et Vignal, victimes de la cruauté des Iroquois ; le premier massacré le 28 août 1661, le second, le 27 octobre de la même année.

D'après les *Relations*, le récit des derniers moments du Père Garreau, s.j.¹⁸ impressionna tellement M. Le Maistre « qu'il se serait

¹⁶ *Annales* de Sœur Morin, p. 150.

¹⁷ D'après un plan annoté des fiefs de l'Hôtel-Dieu, cette concession aurait été faite en 1662.

¹⁸ Le Père Garreau, décédé à l'Hôtel-Dieu le 2 septembre 1656, mortellement blessé par les Iroquois (31 août 1656) alors qu'il se dirigeait vers la mission des *Outaouaks*.

L'HÔTEL-DIEU

estimé heureux que ses os fussent mêlés avec ceux de ce martyr de Jésus-Christ ». Il semble, poursuit la *Relation*, que de semblables désirs ne peuvent rester sans effet. Aussi M. Le Maistre fut-il tué par les mêmes ennemis et eut aussi Montréal pour tombeau. Tous deux furent enterrés dans le cimetière de l'hôpital,¹⁹ en un endroit réservé aux prêtres.

La vie de M. Vignal, écrit le Père Lalemant dans la *Relation* de 1662, était d'une très douce odeur à tous les Français par la pratique de l'humilité, de la charité et de la pénitence. Ces vertus le rendaient aimable à tout le monde ; aussi sa mort a-t-elle été bien précieuse aux yeux de Dieu, puisqu'il l'a reçue de la main de ceux pour lesquels il a souvent voulu donner sa vie.

À la mort de M. Vignal, M. Souart devint le confesseur, puis le Supérieur ecclésiastique, des religieuses, charge qu'il exerça pendant vingt-cinq ans. Jusqu'en 1671, la situation canonique des Hospitalières demeura toujours précaire, car il leur manquait la reconnaissance officielle de l'Ordinaire de Québec. M. Souart se constitua le protecteur et l'avocat de leur cause. Avec une louable persévérance, il ne cessa de représenter à l'Évêque les nécessités temporelles des religieuses et l'obstacle apporté à leur recrutement par le défaut d'approbation.

M. Souart ne pouvait mieux placer sa sympathie et ses libéralités. Quand la généreuse dépositaire, Sœur Maillet, pensait faire prendre à sa caisse le dessus, il survenait de nouveaux revers qui rejetaient les religieuses dans une pauvreté plus qu'évangélique. Aux pertes d'argent vinrent se joindre la capture de navires chargés de provisions qu'envoyaient de France leurs bienfaiteurs. La chronique nous apprend que, pour relever le courage de la pauvre Sœur Maillet, M. Olier et M. de La Dauversière lui apparurent, l'assurant « de la part de Dieu que cette œuvre était sienne et qu'elle subsisterait malgré les oppositions des hommes ».²⁰

Après trois siècles, elle subsiste encore en dépit des épreuves du début, « épreuves de tous genres si multipliées et si continuelles, qu'il n'y a peut-être pas d'autre maison dans l'Église de Dieu qui en ait eu un plus grand nombre à porter », remarque judicieusement l'abbé Faillon.²¹

¹⁹ Le registre des décès mentionne, pour la première fois, le *nouveau cimetière de l'hôpital*, dans l'acte de sépulture de François Lochol, signé par le Père Pijart, s.j., le 11 décembre 1654.

²⁰ *Annales de Sœur Morin*, p. 227.

²¹ *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 178.

Chapitre quatorzième

PÉNURIE DE VOCATIONS HOSPITALIÈRES

« Pensez, mes Sœurs, vous qui lirez cesy,
que celles qui vous ont précédé ont cueilli
bien des ronces ou vous ne trouverez
que des fleurs. »

(Sœur MORIN)

Lorsque, le 2 octobre 1659, Mgr de Pétrée (Perrhé) permettait aux Filles de La Dauversière de se rendre à l'hôpital de Saint-Joseph de l'île de Montréal, pour s'y employer aux fonctions de leur Institut en pratiquant les règles particulières, il confirmait aussi, nous l'avons vu, la nomination de Mère de Brésolles comme supérieure. Dans la même obédience, il ordonnait qu'obéissance lui fût rendue, tant par les sœurs qui l'accompagnaient que par *toutes celles qui pouvoient cy apres estre receues au nombre des soeurs.*

Dès lors, le noviciat était légalement ouvert, encore que Mgr de Laval différât de donner le décret d'érection canonique de l'établissement. Aussi, peu de temps après l'installation de la petite communauté, Mlle de Bélestre fut-elle admise à commencer sa probation religieuse ; Marie Moyen, pupille de Jeanne Mance, ne tarda pas à l'y suivre. À l'été de 1660, Mlle Madeleine Mulloys de la Borde, originaire de Blois (paroisse de Saint-Honoré), y demandait également son admission en même temps qu'une jeune fille récemment arrivée de Saumur, laquelle, ayant été reçue comme sœur converse, prit le nom de Sœur Mathurine. Enfin, selon le dessein qui l'avait attirée vers le Nouveau-Monde, Mlle Gauchet de Belleville entra aussi au noviciat. Cette dernière, cousine de M. Souart, n'obtint le consentement de ses parents que grâce à l'influence du dévoué Sulpicien, à qui elle fut encore redevable des frais de son voyage et de son entretien.

Malheureusement, ces courageuses prémices qui, pendant quelques mois, avaient édifié le cloître et les salles de l'Hôtel-Dieu devaient rentrer dans le monde.¹ Après avoir vu de près la haute vertu des

¹ Perrine Picoté de Belestre, fille de François, conseiller et médecin du roi, à Paris, et de Perrine Lambert, épousa le 2 septembre 1664, Michel Godefroy de Linctot.

Marie Moyen, cf. p. 137.

Mademoiselle Mulloys, fille de Thomas, et de Sébastienne Hébert, épousa à 28 ans, à Montréal, le 20 juin 1664, Etienne Pézard de la Touche, de la ville de Blois.

Catherine Gauchet de Belleville épousa à 21 ans, le 26 novembre 1665, Jean-Baptiste Migeon de Branssat, de Moulins (Allier).

L'HÔTEL-DIEU

religieuses, principalement leur esprit de pauvreté et de mortification, elles ne se sentaient pas de force à les suivre sur les rigoureux sommets de la perfection chrétienne.

Parmi les familles de la vieille France, établies sur le sol neuf de Ville-Marie, se trouvait plus d'une autre jeune fille éprise d'idéal religieux. Cependant, les Hospitalières pouvaient-elles espérer recevoir beaucoup de sujets ? Il fallait une constance égale au courage, pour « s'exposer à tant de peines et de contradictions que celles auxquelles elles devaient s'attendre », ainsi que le leur avait dit Mgr de Pétrée.

De fait, parmi les postulantes qui se présentèrent au cours des années 1659 à 1673, deux seulement devaient persévérer. Ainsi, les Filles de Saint-Joseph virent s'ajouter, à tant d'autres souffrances, cette sensible épreuve de la pénurie des vocations. Elle les obligeait à se multiplier sans cesse, pour soigner leurs nombreux malades et suffire aux autres exigences du labeur quotidien.

Par une délicatesse de la Providence sans doute, la première novice appelée à faire profession fut une Québécoise à peine adolescente. Son énergie virile sut ne faiblir devant aucun sacrifice. En effet, à l'été de 1662, Mlle Marie Morin, fille de Noël Morin et d'Hélène Des Portes, postulait son admission au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Elle n'était âgée que de treize ans et demi, étant née le 19 mars 1649, fête de saint Joseph.

Qu'on juge de la surprise autant que de la joie de Mère de Brésolles, lorsque la jeune fille lui remit une lettre de recommandation, affectueuse et paternelle, signée de Mgr de Pétrée ! Celui-ci persistait toujours à refuser l'érection canonique au très pauvre Hôtel-Dieu de Ville-Marie et ne cessait, par contre, de recommander aux Hospitalières de Saint-Joseph, leur affiliation avec les Augustines de Québec. Vraiment, c'était là un coup de la Providence et, pour les Mères fléchoises, une lueur d'espérance au milieu d'une nuit sombre.

Comment l'évêque de Québec avait-il été amené à présenter lui-même Mlle Morin aux Hospitalières de Montréal ? Un incident avait favorisé l'aspirante. Son frère, Germain,² entré dans les Ordres, était devenu dès 1660 le secrétaire de l'éminent prélat ; trois ans plus tard, il était greffier de l'officialité. Sans nul doute, c'est lui qui attira sur sa sœur la bienveillance que Mgr de Laval témoignait si largement à son secrétaire.

Informé du désir ardent qu'éprouvait pour la vie religieuse la jeune Marie, aussi bien que de son attrait pour l'Hôtel-Dieu de Mont-

² L'abbé Germain Morin, ordonné par Mgr de Pétrée en 1665, fut le premier Canadien français appelé au sacerdoce.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

réal, Monseigneur n'avait pas hésité à la mander à l'évêché et à contresigner sa demande.

L'aspirante au noviciat de l'Hôtel-Dieu était digne, à tous égards, de la particulière attention de son évêque.

Vers 1660, Hélène Des Portes avait confié sa fille à la Mère de l'Incarnation et à Mme de la Peltrie. Ces éducatrices d'élite formèrent avec soin l'âme de l'enfant privilégiée que le monde n'attira pas un instant. Aussi sa vocation se dessina-t-elle de bonne heure. Mais pourquoi choisir l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie ? Ici encore, secret du destin. Toutefois, dès que la fillette entendit parler de l'arrivée des religieuses fléchoises, elle se sentit inspirée de les suivre. Deux ans durant, elle insista auprès de ses parents pour obtenir cette permission qui lui fut enfin accordée malgré son jeune âge. L'enfant qui, en secret, rêvait le martyre, espérait-elle le rencontrer à Ville-Marie, plus exposée que Québec aux fureurs iroquoises ?

La candidate se recommandait par elle-même, encore que la bienveillance de l'évêque eût suffi, en la circonstance, pour autoriser les Mères Hospitalières à admettre, sans dot ni pension, cette première novice canadienne. Les annales de Sœur Morin nous diront, trente-cinq ans plus tard, qu'eut-elle apporté un « million d'or », elle n'aurait pu être accueillie avec plus de joie. Il y eut grande liesse au monastère ce jour-là. Même les citoyens de Montréal se réjouiront de cette réception, considérée comme une reconnaissance des droits jusqu'alors contestés aux religieuses.³

Sœur Cuillérier, biographe de Sœur Morin, écrivait après sa mort : « Elle fut reçue avec d'autant plus d'agrément, que l'on voyait le prodige de la grâce dans une jeune fille belle et bien faite ». Ce qui devait augmenter le charme de cette gracieuse novice, c'est qu'elle s'ignorait : « Quand, par hasard, quelques personnes louaient sa beauté, elle ne le pouvait souffrir ».

« Elle commença son noviciat avec une grande ferveur . . . Son cœur brûlait du désir de tomber entre les mains des Iroquois pour être par eux brûlée pour Jésus-Christ . . . Et quand nos Mères la pressaient de ne point s'exposer, elle leur répondait : *Mes chères Mères, le désir de vous obéir est aussi grand que celui de gagner des âmes. Marquez-moi, je vous prie, ce que vous voulez que je fasse.* »

Aux heures de récréation, les Mères s'efforçaient de se faire novices avec cette adolescente, qui les suivait si courageusement dans les sentiers abrupts de l'immolation totale. Touchée d'attentions si délicates, auxquelles se joignaient celles de Mme d'Ailleboust envers

³ *Annales de Sœur Morin*, p. 153.

L'HÔTEL-DIEU

la « filleule de son époux », la chère petite ne cessait de leur témoigner sa reconnaissance. Une seule chose semblait la préoccuper : la crainte d'être à charge à une maison si pauvre. Pour calmer ses scrupules, les Filles de Saint-Joseph l'assurèrent que leur saint patron serait sa dot et lui tiendrait lieu de tout.⁴

Sa probation terminée, une dernière épreuve lui vint de Mgr de Laval. Informé de son admission à la profession religieuse, l'évêque déçut par sa réponse, les espérances fondées sur sa conduite antérieure. Malgré les instances, sa décision se fit longtemps attendre.

Alors que sa plume alerte consigne les souvenirs principaux du début de son cher Hôtel-Dieu, Sœur Morin raconte ses ennuis et ses difficultés. Une de ses lettres, insérée dans les Annales manuscrites de l'Institut, nous parle du cataclysme sans précédent qui bouleversa le pays durant son noviciat. Nombre d'historiens de la Nouvelle-France, d'ailleurs, ont raconté le tremblement de terre de l'année 1663, précédé de l'apparition d'un météore, sous forme de globe de feu, qui sillonna le firmament à Québec et à Montréal.⁵

Elle rapporte ainsi le fait : « Le lundy gras qui se trouva cette année là, le 5e fevrier sur les cinq heures du soir pendant le souper des pauvres malades, on entendit un bruit sourd, sans pouvoir en découvrir la cause, après quoy la terre trembla, mais d'une si grande force, que les plus grandes maisons de ville marie, etoient aussy agitées, que le seroit une maison de cartes, qu'on exposerait au gré des vents . . . on etoit contraint de se coucher, afin de ne pas tomber de sa hauteur, ce que J'ai éprouvé moy meme ; car j'étois dans notre cuisine, quand il commença. J'en sortis pour aller m'unir à nos soeurs avec plusieurs personnes de remarque qui etoient dans notre maison, je traversay une cour et je sentois la terre s'enfoncer, et s'élever sous mes pieds, comme une rivière agitée par un vent impetueux, . . . l'on ne voyait que précipices sous ses pieds : lorsque nous fûmes dans nos salles, nous trouvames nos cheres soeurs devant le saint sacrement (à l'arcade des salles qui donne vue sur le sanctuaire) souffrant une agonie mortelle de frayeur, cependant aucune de nous ne sortit dehors . . . quantité de personnes qui etoient alors dans notre eglise qui seroit de paroisse, venues pour faire la priere commune du soir, sortirent toutes fort prudemment . . . »

⁴ *Annales* de Sœur Morin, p. 151.

⁵ Une hospitalière de Québec aurait eu une vue prophétique du cataclysme de 1663, dans laquelle vision saint Joseph aurait défendu le Canada contre l'attaque des démons qui cherchaient à anéantir le pays. Les 3 et 4 février, une femme sauvage, excellente chrétienne, entendit un voix distincte lui prédire un tremblement de terre pour le lendemain entre cinq et six heures.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

« Les malades qui avoient le plus de force, et les jambes plus saines, sortirent dans la cour, et se coucherent sur la neige, qu'ils ne trouverent point froide dans ce moment : les autres qui estoient plus malades crioient dans leur lit *misericorde* ; nos soeurs se rassurèrent un peu pour dire les grâces . . . le soir de ce meme jour la terre trembla pour la troisieme fois . . . nous avions pour ainsy dire un pied dans le tombeau croyant à tout moment etre englouties, cependant nous ne manquâmes en rien aux reglemens ordinaire de chaque jour, tant pour la prière que pour le service des pauvres malades . . . »

Les secousses sismiques se renouvelèrent pendant six mois avec plus ou moins d'intensité.

Au début surtout, l'on compta nombre de retours à Dieu. À Québec, les confessionnaux furent assiégés jour et nuit, et, ajoute candidement notre annaliste, « la dévotion ne fut pas si grande a montreal chacun demeura chez soy, la porte de notre eglise fut tou-



jours fermée, quoyqu'il n'y en eut point d'autre dans toute l'isle . . . outre cela pour parler avec verité, et a l'avantage des habitans de ville-marie, l'on peut dire que les pecheurs n'estoient point si frequens en ce tems la, et qu'ils vivoient dans une parfaite union et une grande innocence ».

Cette bonne disposition des Montréalais fut mise à profit par Mme d'Ailleboust, le révérend Père Chaumonot ⁶ et M. Souart, pour établir la Confrérie de la Sainte Famille, dont le but fut « de réformer les familles chrétiennes sur le modèle de la sainte famille ». À côté des noms des fondateurs figurent ceux de Sœur Macé, alors supérieure, de Sœur Brésoles, assistante, et de Jeanne Mance.

⁶ Le missionnaire Jésuite séjourna à Ville Marie au cours de l'année 1663.

L'HÔTEL-DIEU

Quant à la courageuse Sœur Morin, que ne lassait pas la longueur de l'attente, elle espérait toujours obtenir l'autorisation de Mgr de Pétrée au sujet de sa profession. Or, en mars 1665, quelques jours avant la fête du grand saint Joseph, M. Souart vit arriver un sauvage de la nation des Loups, porteur d'un message de Mgr l'Évêque. Ce messenger s'était longtemps attardé, mais il arrivait à point nommé. La lettre, datée du 5 novembre 1664, permettait au curé de la paroisse de présider la cérémonie de profession de Sœur Morin, dont le noviciat se terminait le 19 mars.

... « Je ne voy rien dans la bonne Soeur Morin qui empeche quelle ne se donne entierement a Nre Seigneur par une sainte Union et association avec elles [les religieuses] », disait Monseigneur. « Vous pouuez donc recevoir ses voeux en nostre nom entre nos mains sur le pouuoir que nous vous en donnons. Je ne Manqueray de demander a toute la tres-sainte-Famille quelle Recoive le sacrifice parfait et entier de son coeur. Je li croy bien disposé pour cela, quelle sy souuienne de demander a Nre Seigneur et a sa très-sainte-Famille qu'Il me fasse Misericorde. »

Par la profession de Sœur Morin, l'existence canonique des religieuses de l'Hôtel-Dieu se trouvait pour le moins implicitement reconnue.

L'église de l'hôpital servant d'église paroissiale, la cérémonie ne put avoir lieu en la radieuse fête de saint Joseph, 1665. Mais, dès le lendemain, 20 mars, Sœur Morin, modeste et recueillie, prononçait ses vœux. À l'autel, les ornements de France brillaient de tout leur or et les Messieurs du Séminaire occupaient le sanctuaire. La fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, Sœur Bourgeois, et ses deux compagnes, Sœur Raisin et Sœur Hyoux, assumèrent les frais du chant liturgique. M. Souart fit un magnifique sermon de circonstance. Pour la première fois, du haut de leur joli campanille, les deux cloches de l'Hôtel-Dieu épandirent sur la vallée du Saint-Laurent les échos du joyeux *Te Deum* de profession religieuse. Bien souvent, depuis lors, ils se sont répercutés avec non moins de bonheur et d'harmonie.

Dans un avenir tout proche, Sœur Morin éprouvera la joie de voir sa solitude et ses travaux partagés par une compagne venue, elle aussi, de Québec : Mlle Catherine Denis, fille de Simon Denis, sieur de Vitray et de la Trinité,⁷ et de Jeanne Dubreuil.

⁷ Nom d'une ferme près de Québec, devenue le site même de la citadelle Simon Denis, natif de Saint-Vincent de Tours, fut ce citoyen de marque qui remplaça le gouverneur pendant un de ses voyages, sera anobli par le roi et nommé conseiller du conseil souverain, lieutenant civil et capitaine de navire. Sa famille s'allia à celle du Sieur d'Ailleboust des Musseaux.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

Née à Tours en juillet 1645, Sœur Denis ⁸ est cependant considérée comme une recrue canadienne. Arrivée en très bas âge à Québec, elle ne garda aucun souvenir de sa première patrie. De hautes aspirations distinguaient cette fervente novice. L'appel au martyr découlait chez elle comme d'une vocation familiale. Plusieurs membres de la famille Denis « *avaient eu le bonheur* d'être massacrés par les indigènes, entre autres l'un de ses frères, qui périt entre leurs mains par le supplice du feu ».⁹

Admise tout d'abord chez les Hospitalières de Québec, Mlle Denis y postula pendant plusieurs années. Cependant, malgré la position honorable de son père, elle ne pouvait verser la somme exigée par la règle des Augustines. Ce que voyant, M. Souart, s'offrit à doter l'aspirante en faveur de son cher Hôtel-Dieu de Montréal. Très heureuse d'accepter, celle-ci entra au noviciat le 21 novembre 1666.

La novice répondit pleinement à l'attente de son bienfaiteur et édifia par sa vie fervente la communauté, où elle occupa, par la suite, les charges d'Assistante, de Maîtresse des novices et de dépositaire.

Dans le recul des années, combien dignes d'admiration nous paraissent ces généreuses amantes de la croix ! Elles furent, quatorze ans entiers, les seules professes canadiennes dans le pauvre Hôtel-Dieu, où leurs fronts s'aureolaient des mérites d'une héroïque vertu.

⁸ Elle signait quelquefois *Denis de la Ronde*.

⁹ Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 246.



VAISSELLE EN USAGE AU RÉFECTOIRE DES RELIGIEUSES.
L'aluminium remplace aujourd'hui l'étain.

Chapitre quinzième

DERNIÈRE ÉTAPE DE LA CARRIÈRE DE JEANNE MANCE

ELLE SAUVE UNE TROISIÈME FOIS LA COLONIE

« Tous les voyages de cette fille admirable
avaient pour fin principale le salut de
la colonie. »

(M.-E. FAILLON, p.s.s.)

En apprenant la mort de M. de La Dauversière et la perte de la fondation de ses chères Hospitalières, Jeanne Mance avait craint que ce malheur n'anéantît, pour jamais, l'œuvre qui avait triomphé jusque là de tant de contrariétés et d'obstacles. Puis sa pensée se reporte vers *la pieuse fondatrice du Montréal*, Mme de Bullion. Une lettre, adressée par Jeanne Mance aux sociétaires parisiens, révèle l'estime, l'affection et même la tendresse *filiale* qu'elle porte à sa grande bienfaitrice. « Dieu », écrit-elle, « ayant disposé de M. de La Dauversière, je sus que la fondation des religieuses hospitalières est en hasard d'être perdue. C'est par vos ordres que je la lui ai remise et vous lui en avez donné la charge et le pouvoir de me passer le contrat. C'est donc à vous, Messieurs, que je m'adresse, vous suppliant très humblement d'y pourvoir afin de ne point affliger la personne qui l'a si charitablement donnée pour achever de faire son hôpital . . . Quel extrême déplaisir lui serait de savoir cela et de se voir ainsi frustrée de ses intentions . . . Je sais, Messieurs, que sans elle, il aurait fallu quitter l'habitation de Montréal. J'en possède la connaissance parfaite. Je ne parle pas par cœur, mais je dis la vérité et Dieu en est témoin. Le grand secours qui fut envoyé ici de votre part, fut par son moyen [lors du voyage de Maisonneuve en France, 1651-1653], ayant donné vingt mille livres tout à une seule fois pour envoyer cent hommes dans le pays. » [Les 20,000 livres ont été ajoutées, par Mme de Bullion, aux 22,000 livres dont avait disposé Jeanne Mance]. « La personne qui les a données pour elle [Guillaume de Lamoignon] est encore au monde et en très grande autorité. Je sais qu'il est sorti de sa bourse (à Mme de Bullion) plus de cent cinquante mille livres qui ont été employées tant aux fonctions des rentes de l'hôpital que des bâtiments et ameu-

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

blement d'icelui . . . Jugez donc, Messieurs, si l'habitation de Montréal lui est redevable et par conséquent tout le pays qui a été soutenu par ce moyen. »

Le titre, de *bienfaitrice de notre ville*, donné à Mme de Bullion en marge de ses prérogatives de *fondatrice temporelle* de l'hôpital de Ville-Marie, se trouve pleinement justifié, même sans tenir compte des autres largesses de la *Bienfaitrice inconnue*.

L'estime et l'affection, que Jeanne Mance avait vouées à l'*illustre associée*, s'expriment ici par des mots d'une exquise délicatesse : « C'est pourquoi je vous demande d'avoir égard à cela et de ne la contrister pas après de si signalées obligations. C'est elle qui doit être considérée . . . Cette raison de ne vouloir pas paraître vous oblige davantage à maintenir ses intérêts. »

À cette crainte se joint, pour Jeanne Mance, le sentiment de ses lourdes responsabilités et la prévision d'un nouveau blâme. À la fois digne et navrant, son exposé découvre les étapes douloureuses d'une existence qui s'offre à nous, entourée d'une auréole glorieuse, faite d'actions chevaleresques et de succès aux résultats étonnants. Jeanne poursuit donc : « Je vous supplie très humblement, Messieurs, de ne souffrir pas que j'en sois inquiétée par les poursuites que Monseigneur l'évêque de Pétrée me témoigne d'en faire et de m'en rendre responsable, car vous savez la justice de ma cause. La plus grande appréhension que j'aie c'est qu'elle a déjà eu le vent de cette affaire (Mme de Bullion), car on m'écrit de bien des endroits qu'on attend de voir repasser les bonnes filles religieuses qu'elle a mises dans sa maison pour le service **des pauvres ses enfants**. C'est la qualité que cette vraie mère leur donne . . . »

Si Mme de Bullion chérissait les *pauvres, ses enfants*, elle n'aimait pas moins leurs charitables infirmières. « Qui oserait », s'exclame Jeanne Mance, « entreprendre de lui faire cet affront, de lui arracher, pour ainsi dire, ces bonnes filles d'entre les bras, car je suis bien certaine qu'on ne les lui ôtera pas autrement. Je n'ai garde de lui faire savoir qu'on a cette pensée. »

Jeanne, toujours préoccupée de sa chère bienfaitrice, revient sur une idée déjà émise précédemment : « Je crois, Messieurs, que vous approuverez ceci ; c'est de quoi je vous supplie très humblement. Je vous demande justice pour cette bonne *mère*. Elle m'a fait l'honneur d'agir pour elle avec vous, c'est donc à vous que je le demande. »

Une fois sa *conscience déchargée*, Jeanne Mance ne songe plus qu'au moyen de faire sortir la petite communauté des Filles de Saint-Joseph de l'impasse où elle était engagée. Elle résolut donc de se

L'HÔTEL-DIEU

rendre à Paris pour intéresser davantage, à la cause des Hospitalières la Société de Notre-Dame. M. de Maisonneuve, désirant représenter aux Messieurs de Montréal « les impérieux besoins de Ville-Marie et pourvoir aux moyens de la défendre de façon permanente contre les Iroquois »,¹ se détermina à accompagner Jeanne Mance en France. *L'homme nécessaire*² une fois parti, les secours destinés au maintien et à la défense de Ville-Marie s'étaient faits de plus en plus rares. Le *Mémoire* de Jeanne Mance le dit très explicitement : « Plus ont fourni (les Messieurs de Montréal) des armes et autres munitions jusqu'à la mort de Mr de la Dauversière ». La détresse du pays entier nous est connue par la pompeuse *Epître au Roy* du Père Paul Le Jeune,³ procureur des missions de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France. Prêtant la parole à cette dernière, il écrivait : « . . . Écoutez, Sire, si vous l'avez pour agréable, sa voix languissante et ses dernières paroles : Sauvez-moi, s'écrie-t-elle, je vais perdre la religion catholique, on va me ravir les Fleurs de Lys ; je ne serai plus Française (. . .), je tomberai entre les mains des étrangers, quand les Iroquois auront tiré le reste de mon sang (. . .). Ces perfides raviront un fleuron de votre couronne, si votre main puissante n'agit avec votre parole . . . »

Au mois de septembre 1662, M. de Maisonneuve et Jeanne Mance, exécutant leur détermination, prenaient place dans le bac de M. Le Ber qui descendait à Québec ; ils arrivaient dans cette ville le 16 septembre.

Le projet de M. de Maisonneuve n'eut par l'heur de plaire au baron d'Avaugour, alors gouverneur général de la Nouvelle-France, qui détourna habilement le voyage du gouverneur de Montréal. Deux jours plus tard M. de Maisonneuve reprenait le chemin de Ville-Marie. Le 20 suivant, Jeanne Mance, chargée seule des responsabilités de sa mission, s'embarquait pour la France à bord du dernier vaisseau du Sieur La Mothe.⁴

À Paris, Mlle Mance trouva la Société de Notre-Dame dans une situation des plus précaire : las et découragés, ses membres⁵ ployaient sous le fardeau d'une dette énorme.

En enlevant à l'Hôtel-Dieu les sources de secours, Dieu voulut montrer sans doute, lit-on dans la *Vie de Mlle Mance*, que la conser-

¹ Camille Bertrand, *Histoire de Montréal*, p. 90.

² Dom Albert Jamet, o.s.b.

³ *Relation des années 1660 et 1661*, d'après l'édition de Sébastien Cramoisy, publiée à Paris en 1662.

⁴ *Journal des Jésuites*, septembre 1662, p. 312.

⁵ Ils étaient réduits à cinq ; le baron de Fancamp, MM. Jean Garribal, Barillon de Morengis, Duplessis de Montbar et Bertrand-Drouart.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

vation de cette maison devait être attribuée non à la faveur des hommes, mais à la main invisible qui l'avait fondée et qui devait en être le perpétuel soutien. C'est ce qui arriva en réalité ; le troisième voyage de Mlle Mance en France « n'eut aucun résultat pour l'affaire de la fondation des Hospitalières ».

Il était déjà de notoriété publique que les Associés de Notre-Dame se proposaient de céder la propriété de l'île de Montréal aux Messieurs du Séminaire. Jeanne attendit en France la décision de cette grave affaire. Seule, de tous les sociétaires, à représenter officiellement Ville-Marie, elle méritait cette confiance par les services qu'elles avait personnellement rendus.

Le 9 mars 1663, Jeanne Mance était donc partie présente⁶ à l'acte de mutation qui remettait, aux mains des Messieurs du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, les pouvoirs conférés à la *Société des Messieurs et Dames pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*. L'abbé Faillon affirme nettement que ce fut « en partie sur les instances de mademoiselle Mance, venue à Paris, pour ce dessein », que s'accomplit le vœu des associés. Cette entreprise sauva la colonie.

À son retour à l'Hôtel-Dieu, au mois de juin 1664,⁷ Jeanne Mance trouva les habitants en proie au malaise et l'atmosphère lourde d'inquiétude. M. de Mézy, gouverneur général du Canada depuis un an, outrepassant ses droits, s'immisçait dans les affaires de Ville-Marie. Cet empiètement devait aboutir à la retraite de M. de Maisonneuve. Depuis vingt-trois ans, il avait charge du gouvernement de l'île de Montréal et s'était acquitté de cette tâche avec une conscience et un dévouement dignes de la France chrétienne et chevaleresque. L'heureux résultat des dernières démarches de Jeanne Mance, qui permettaient enfin à l'île de Montréal le libre essor vers une vie propre et personnelle, eût dû lui apporter une satisfaction bien légitime. Hélas ! comme tous ceux que le malheur touche avant la suprême récompense, M. de Maisonneuve ne devait pas la connaître.

⁶ Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. II, p. 32 : « L'acte fut passé le 9 mars 1663, en présence et de l'agrément de Mlle Mance . . . »

Il peut être intéressant de noter que, à Montréal, on prie encore, de nos jours, pour les membres de la Société des Messieurs et Dames, selon l'engagement contracté en 1663. « Les dits sieurs du Séminaire », dit le texte, « seront tenus en mémoire de la présente remise et donation faire célébrer tous les ans à ce jour tant en l'Eglise de Montréal que la chapelle du dt Séminaire de paris une messe solennelle pour le repos des âmes des bienfaiteurs décédés et de tous les associés de la Compagnie. »

L'église Notre-Dame, n'étant pas encore construite, l'*Eglise de Montréal* se trouvait être celle de l'Hôtel-Dieu.

⁷ Le Journal des Jésuites consigne que Mlle Mance arriva à Québec le 25 mai, sur « un vaisseau de Normandie conduit par le Sieur Filis ».

L'HÔTEL-DIEU

À l'automne de 1665, il retournait en France, laissant à d'autres mains l'honneur de recueillir les fruits d'une semence entretenue par ses sacrifices et ses labeurs. Quelle gratitude ne doit pas l'Hôtel-Dieu à ce « banni » ou à cet « exilé volontaire » ! Disons, avec Sœur Morin, que M. de Chomedey fut un des meilleurs amis de notre Hôtel-Dieu, le plus fort appui de nos Mères au milieu de leurs durs labeurs, de leurs crucifiantes épreuves. Protecteur loyal et désintéressé des Hospitalières de Saint-Joseph auprès de tous ceux qui tentèrent de les incorporer aux Hospitalières de Québec, il conseillait les religieuses, les encourageait à souffrir et à persévérer. À cette aumône du cœur, il joignait celle qui aida à vivre matériellement ; car nos premières Mères, passèrent « bien des années sans aucun revenu, n'ayant ni fondation, ni pension, ni seulement 5 sous de rentes (. . .) ». Enfin, en partant pour la France, « il leur donna six mille livres qui lui étaient dues par le magasin du Roy pour reste de ses appointements et qu'elles touchèrent quelques années plus tard ».

Sympathique aux épreuves d'autrui, il se montrait plein d'indulgence pour les torts qu'on pouvait avoir à son endroit. Dans ces occasions toujours douloureuses à la nature, on le voit par la chronique, il visitait « la Mère de Brésolles et la Sœur Bourgeois, pour se réjouir avec elles de ce qui lui était arrivé », regardant, avec les yeux de la foi, les disgrâces comme une aubaine.⁸

L'épreuve de 1665, si réellement elle fut causée par l'ingratitude, ne servit qu'à faire ressortir davantage la grandeur de ce gentilhomme, humble autant que magnanime.

Jeanne Mance ressentit profondément le départ de M. de Maisonneuve, appui et soutien de son existence à Ville-Marie. Les années s'étaient aussi accumulées sur sa tête ; l'ombre du soir planait sur sa vie. Si la noble infirmière eut ses joies du cœur et de l'âme, n'est-il pas vrai que le fond de son existence, surtout à l'époque où en est notre récit, fut tissée d'immolation et d'épreuves ?

Peut-être est-ce en cette année 1665, au retour des bateaux, que Jeanne apprit le décès de sa munificente bienfaitrice. Tout en regrettant l'absence de détails sur la dernière phase de l'existence de Mme de Bullion, nous apprécions l'avantage de pouvoir consigner ici l'acte de sépulture⁹ de la fondatrice temporelle de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie, protectrice d'un si grand nombre d'œuvres sur le sol de sa patrie.

⁸ *Annales de Sœur Morin*, p. 81.

⁹ Informée de l'existence de ce document par le R. P. Archange, o.f.m., nous en tenons la copie grâce à l'obligeance de l'abbé Arthur Maheux, archiviste du Séminaire de Québec.

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

JUILLET

3

A PARIS, L'AN 1664, MADAME DE BULLION, FEMME DE MONSIEUR DE BULLION SURINTENDANT, QUI NOUS AVAIT TANT AYMÉ[S] ET AVAIT FAIT BASTIR UN CHAPITRE CLOSTRÉ ET ANCIENNE BLIBLIOTHÈQUE ET FUT ENTERRÉ[E] DANS LE CAVEAU SOUS LE GRAND AUTEL.

EXTRAIT DU

Mortuologe des Frères Mineurs Récollets de la Province de St. Denis en France.

PAR LE PÈRE ANTOINE GUITTÉ (CAHIER 200, 3^e PARTIE).

D'autres épreuves se préparaient pour notre Jeanne. Nombreux furent les ennuis qu'elle eut à subir par suite de ce qu'on est convenu d'appeler « la contradiction des gens de bien » ! Les 22,000 livres, aliénées par Jeanne Mance, à même les fonds de l'hôpital, pour la survie du Montréal agonisant, soulevèrent, lors de l'acquisition de la propriété de l'île de Montréal par les Sulpiciens, une revendication telle, de la part de l'autorité diocésaine, qu'elle abreuva d'amertume la généreuse donatrice.¹⁰ Bien que cette question eût été réglée au Conseil privé, du vivant de Jeanne Mance, celle-ci devait descendre dans la tombe sans avoir vu le silence se faire autour de cette difficulté.

De même encore, après avoir, au prix des plus généreux sacrifices, réussi à assurer la stabilité de l'Hôtel-Dieu, elle avait vu son œuvre sur le point de lui échapper, par la fusion proposée des Hospitalières de Québec et de Montréal.

Au cours de sa laborieuse existence sur le sol canadien, notre Jeanne nous apparaît presque semblable à une matrone antique. Son corps frêle, toujours souffrant, recèle une énergie indomptable, porte un cerveau puissant capable de tirer parti des situations les plus désespérées, de résoudre les problèmes les plus inextricables. Puis, les infirmités et la maladie devenant ses hôtes attitrés, ses dernières années seront faites de silence et d'oubli, bien qu'elle continuât d'assumer l'administration de l'hôpital.

La limite de ses forces ne marque pas celle du son dévouement. Afin que les Hospitalières pussent se livrer avec moins de gêne au service des pauvres et que ceux-ci fussent « plus et mieux soulagés », elle obtint de Mgr de Laval, le 24 mai 1666, l'autorisation de leur céder la somme de 1,966 livres, 12 sols, 7 deniers, dont l'hôpital était demeuré « Relicataire » envers son administratrice. Les Religieuses de

¹⁰ Cf. pp. 130-131, texte et notes.

L'HÔTEL-DIEU

Saint-Joseph, l'ayant suppléée depuis sept ans auprès des malades, la fidèle mandataire des fondateurs n'aura rien à craindre pour sa mission : elle pourra se préparer en paix à recevoir la couronne immortelle de ceux qui, avec l'Apôtre, ont « combattu le bon combat ».

MORT DE JEANNE MANCE

Des actes notariés sont les uniques sources de renseignements que nous ayons sur les dernières années et la mort de Jeanne Mance. Son testament olographe, rédigé le 3 juin 1669, porte deux codicilles ajoutés, l'un le 16 février 1672 et l'autre le 27 mai 1673. En dépit de leurs froides formules juridiques, ces documents nous découvrent plus d'un aspect de la physionomie morale de Jeanne Mance.

Sa foi profonde, son respect et sa filiale vénération pour l'autorité ecclésiastique¹¹ s'y affirment. Ses bien-aimées Hospitalières et leurs chers malades deviennent les héritiers de ses biens, en autant qu'elle en possède encore, après s'être donnée elle-même à sa patrie d'adoption. Ne pouvant guère ajouter à ce don, elle le perpétuera en léguant son corps à son cher Hôtel-Dieu, son cœur à ses bien-aimés Montréalais; pour que ce dernier soit accessible à tous, elle le fera déposer sous la lampe du sanctuaire de la nouvelle église paroissiale. Par cet acte suprême de sincère attachement, ne voulut-elle pas signifier son dessein de continuer à veiller, jusque dans la tombe, sur ses chers « compatriotes » ?

Un dernier geste est bien significatif. La première sacristine de Ville-Marie affecte une somme de deux cents livres « a L'oeuvre et fabrique de la paroisse de ce Lieu ». La moitié de cette somme devra être employée « a La batisse de La nouvelle Église commencée » et les cent autres livres, à l'achat d'un tabernacle¹² également pour la future église Notre-Dame. Legs modeste, mais agréable à « Celui qui a promis de demeurer avec nous jusqu'à la consommation des siècles ».

Notre Jeanne s'éteignit doucement un dimanche, le 18 juin 1673, vers 10 heures du soir.¹³ De la cité de Marie à la cité du ciel, le trajet dut lui être facile, car la voie avait été préparée par une foi invincible.

¹¹ Le cœur délicat de Jeanne Mance lui inspira l'heureuse pensée de nommer Mgr l'évêque de Pétrée son exécuteur testamentaire. En son absence, M. Souart et, à défaut de ce dernier, le Supérieur de Saint-Sulpice, rempliraient cette charge. Comme Mgr de Laval se trouvait en France lors du décès de Jeanne Mance, M. Souart pourvut à l'exécution des dernières volontés de l'administratrice de l'Hôtel-Dieu.

¹² Testament de Jeanne Mance.

¹³ D'après l'*Inventaire des biens* de Jeanne Mance, établi par Charles d'Ailleboust le Lundy dix-neufième Juin 1673 : « Le décedz de Damoiselle Jeanne Mance estant arrivé du jour d'hyer sur les dix heures du soir ».

LA CO-FONDATRICE DE VILLE-MARIE

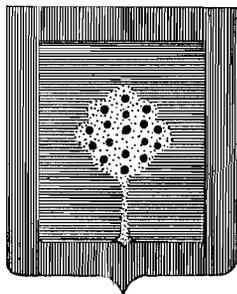
Des soixante-six années et demie de son existence, trente et une s'étaient écoulées dans l'île de Montréal en Canada.

L'annaliste nous apprend que les citoyens de Ville-Marie se disputèrent sa dépouille mortelle. Mais, selon le désir qu'elle-même avait exprimé, son corps demeura en la possession des Sœurs de l'Hôtel-Dieu. L'inhumation eut lieu le 19 juin.¹⁴ Ce fut la première fosse creusée dans le *lieu de repos* où iront dormir leur dernier sommeil les Hospitalières françaises et les Hospitalières canadiennes.

En attendant que l'église de *la Paroisse* pût recevoir le cœur de Jeanne Mance, on plaça ce dernier dans la chapelle de l'hôpital, à l'endroit qu'il occuperait à Saint-Sulpice. Cependant le vœu de Jeanne ne devait pas être exaucé. L'Hôtel-Dieu était encore dépositaire de l'insigne relique, lorsqu'un incendie (1695) ravagea ses bâtiments et consuma l'*escuelle destin* [d'étain] qui renfermait le cœur de la noble héroïne. La perte en fut bien sensible aux religieuses qui considéraient la possession de ce trésor comme « un continuel avertissement du zèle, de la ferveur, de l'humilité et de la charité avec lesquels elles devaient servir les pauvres . . . , vertus qu'elle pratiqua toute sa vie dans un sublime degré et tant d'autre que Dieu sait, dont le Canada a été le témoin et l'admirateur ».¹⁵

¹⁴ Selon toutes les probabilités, ce fut « en l'église de notre hospital », comme se fera, quatre ans plus tard, l'inhumation de Mère Mailet. *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec* confirment notre opinion. « Mademoiselle Mance », dit le texte, « a demeuré jusqu'à la mort dans cette communauté de Montréal avec le titre de fondatrice (. . .), elle fut enterrée honorablement dans leur église. »

¹⁵ *Annales de Sœur Cuillérier.*



MANCE
(Dessiné par A. B.-C.)



CLOCHE DES HÔTELS-DIEU DE LA RUE SAINT-PAUL.
Elle a dû sonner le tocsin.

LIVRE III

L'OEUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Chapitre seizième

À LA CONQUÊTE DES ÂMES PAR L'HOSPITALISATION

« On ne peut avoir plus de soin des
pauvres ni plus de confiance en
Dieu qu'elles n'en font paraître. »
(Mgr de SAINT-VALLIER)

L'œuvre de charité, à laquelle les Hospitalières de Saint-Joseph consacrent leur vie, ne se borne pas au seul soulagement des misères physiques ; elle s'étend du même coup aux œuvres spirituelles de miséricorde.

Les Sociétaires de Notre-Dame connaissaient bien cette double mission de la Communauté naissante des Hospitalières. Lorsqu'ils écrivirent au pape Urbain VIII en 1643, un des principaux points de leur programme apostolique, était d' « ouvrir aux barbares les portes de la Foi et celles de la vie civile ; donner *aux sains et aux malades dans l'hôpital qu'ils y élèvent, des aliments, des remèdes et des exemples de piété et de charité* ».

En vue de préparer les sujets à remplir dignement leurs fonctions, soit au doux pays de France soit sur le sol inhospitalier des contrées infidèles, les fondateurs insérèrent, dans les Statuts de la Congrégation, certains articles qui obligent les religieuses à faire une étude particulière de la doctrine chrétienne pendant leur noviciat, « afin que, dans les occasions, elles puissent enseigner aux malades tout ce qu'ils sont obligés de croire, d'espérer et d'accomplir pour être sauvés ».

Le décès du patient ne termine pas même la mission de l'hospitalière. Après avoir rendu, au défunt, les derniers devoirs de la charité, la religieuse, de sa prière fervente, accompagne son âme jusque dans l'éternité.

L'HÔTEL-DIEU

APÔTRES PAR LA PRIÈRE, PAR LA PAROLE, PAR LE TRAVAIL

Les pionnières de la communauté de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie commencèrent leur apostolat en mer ; le *Saint-André* devint leur premier champ d'action. La Règle admirable dont elles furent, nous le savons, les très fidèles observatrices, nous les montre à l'œuvre, quand elle déclare que «les Sœurs doivent particulièrement envisager le salut de l'âme dans tous les services qu'elles rendent aux Pauvres malades, travaillant avec tant d'affection à leur instruction, qu'ils soient portés à servir et honorer Dieu, par le bon usage de leurs maladies, afin que, sortant de l'Hôtel-Dieu, ils remportent la santé de l'âme avec celle du corps, et que ceux qui y meurent puissent aller au ciel».

Il en mourut sur le *Saint-André*. Au nombre des victimes se trouvaient deux huguenots qui prononcèrent leur abjuration lorsqu'ils se sentirent gravement atteints.¹ Le principal mérite de ces conversions doit être justement attribué à MM. LeMaistre et Vignal, venus en Nouvelle-France pour être des *semeurs de Dieu*.

À l'appui de la Règle précédemment citée, une page du *Directoire* des Hospitalières nous montre encore la « religieuse qui doit s'avancer doucement vers le lit d'un malade pour préparer les voies au ministre du Seigneur, qui sonde prudemment le cœur du pécheur pour entrevoir l'état de son âme, qui lui adresse, selon les circonstances, tantôt des paroles foudroyantes propres à le réveiller de son assoupissement, tantôt des paroles de miséricorde pour le toucher, toujours des paroles de vérité qui l'instruisent, et des paroles de vie qui le convertissent. »

Peut-on alors se représenter Mère de Brésoles ou Mère Maillet offrant une potion aux infortunés sectaires, sans laisser tomber un mot de tendresse et de sympathie, sans lancer au ciel une invocation pour la guérison de leur âme ? La bonté qui se donne étant le dissolvant le plus actif des préjugés et de l'orgueil, n'est-ce pas elle qui pratiqua la brèche par où pénétra la vérité ?

Avec ces armes pacifiques, les miséricordieuses Mères entreprirent la conquête des âmes à Ville-Marie. L'auteur de l'*Histoire du Montréal*² souligne que Dieu donna de grandes bénédictions à leurs travaux. « Plusieurs Iroquois et quantité d'autres sauvages », dit-il, « y ont été convertis tant par leur ministère que par l'assistance des

¹ Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, p. 140.

² P. 141.

L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

Ecclésiastiques du lieu et y sont morts ensuite avec des apparences quasi visibles de leur prédestination; Grand nombre de huguenots y ont eu ce même bonheur; même dans un seul hiver, il y en a eu jusqu'à cinq qui y sont morts catholiques à la grande satisfaction de leurs âmes. Ces bonnes filles ont rendu et rendent encore de si bons services au public qu'il se loue tous les jours de la grâce que le Ciel lui a fait de les lui avoir amenées pour sa consolation dans un pays si éloigné que celui-ci, où leur zèle les a portées. »

Ainsi les vaillantes du devoir, Mères de Brésoles, Macé et Maillet, puisèrent le meilleur aliment de leurs sacrifices quotidiens dans la joie de se dévouer au soulagement des malheureux, et de mettre un peu de ciel dans leurs âmes.

Ils étaient peu nombreux encore, en 1659, ceux sur qui se posaient leurs regards attendris. Pourtant, dans une lettre adressée de Québec le 4 août de cette même année, Pierre Le Voyer, vicomte d'Argenson, déclare qu'« il avait été reçu plus de malades cette année à l'hôpital que dans les dix précédentes années conjointement ».

Désireuses de multiplier les moyens de soulager la souffrance, elles mirent le rudimentaire hôpital en état de recevoir un plus grand nombre de malades. Sans tarder, elles dressèrent « six lits garnis dans la salle des hommes et deux dans celle des femmes auxquels elles en ajoutaient d'autres sur des tréteaux selon le besoin ».

Durant la période des débuts, où tout était à créer, les devoirs de l'hospitalité retombaient presque entièrement sur la supérieure, ses deux compagnes étant obligées de s'occuper des travaux domestiques. La Mère de Brésoles, écrit Sœur Morin, — nous donnant pour ainsi dire les statistiques de l'époque —, avait à servir journellement douze, quinze et dix-huit malades, et quelquefois vingt-quatre, tant français que sauvages. L'annaliste rapporte en exemple que la vénérable supérieure se prévalait de sa charge pour travailler davantage; elle trouva en elle un savoir-faire tel, qu'elle la qualifie de *médecin* en plus d'un endroit. L'honnête annaliste ne parle pas par ouï-dire: elle nous avertit que, dès son entrée en 1662, elle fut nommée aide de la digne Mère et qu'elle a été le *témoin oculaire et auriculaire* de tout ce qu'elle raconte.

Si elle ne fut pas médecin, Mère de Brésoles fut, du moins, une pharmacienne experte. Les potions de la religieuse chimiste, selon le témoignage de Sœur Morin, produisaient un tout autre effet que les remèdes apportés de France. Aussi qualifiait-on ses médecines de merveilleuses, lorsqu'on n'allait pas jusqu'à les appeler *miraculeuses*. Enfin, si bien établie était son habileté qu'on lui faisait confiance

L'HÔTEL-DIEU

autant qu'à un homme de l'art et qu'elle paraissait éclipser, parfois, même les chirurgiens les plus réputés, y compris M. Souart.³

Dès que Mère de Brésoles apprenait qu'un « grand » malade arrivait à l'hôpital, aussitôt elle s'y rendait. Pour cela, elle quittait brusquement la chambre ou le lit, quand elle y était retenue par ses fréquents « accès de fièvre ». Une fois le diagnostic posé, elle soulageait le patient de « ses remèdes qu'elle composait au fur et à mesure qu'elle en avait besoin selon la maladie, même pour les plaies faites par les sauvages nos ennemis », ajoute naïvement notre hospitalière canadienne. Ces plaies étaient presque toujours à la tête et mortelles. Les malades croyaient ne pouvoir mourir quand ils s'étaient mis entre les mains de l'incomparable pharmacienne, *ce qui a passé à un excès à faire rire*. Cependant, si Sœur Morin semble avoir ri elle-même de cet « excès », elle dit bien, à la suite de plusieurs personnes dignes de foi, que la grande compétence de Mère de Brésoles ne suffisait pas à expliquer toutes ses guérisons et que le ciel se mettait véritablement de la partie.

Ouvrière de la miséricorde de Dieu, Mère de Brésoles fut, d'abord, une priante. Dans sa cellule confinant à la chapelle, se trouvait une petite fenêtre qui avait jour sur le sanctuaire. Elle faisait, de l'humanité sainte de Notre-Seigneur, sa dévotion par excellence. Si grande était sa confiance en l'Enfant-Jésus qu'elle le chargeait de tous ses intérêts. Pour entretenir sa propre ferveur et pour l'inspirer aux autres, elle dressait des oratoires en différents endroits de la maison et même en plein air, demandant au Sauveur des hommes fait enfant le *salut éternel de tous ses malades, quelquefois leur santé, et de quoi les mieux traiter. Ce qui arrivait souvent et bien visiblement*.

Cette dévotion, au caractère si enfantin, ne contraste en rien avec la conduite toute virile de la hardie fugitive de Blois, qui justifia si bien son nom de Judith ; cette confiance naïve est bien dans l'esprit de l'Évangile.

Est-il bien vrai que l'Enfant-Jésus exauçait Mère de Brésoles jusqu'à l'aider dans les détails de la vie domestique ? M. LeBlond de Brumath le croit. Aussi écrit-il : « Il fallait du gibier à ce coureur des bois épuisé ; cet autre rêvait d'une sarcelle de la *prairie des loutres* ; un troisième avait pris fantaisie pour du muffle d'orignal ; comment refuser tout cela, mais où le trouver aussi ? La bonne Mère s'était d'abord désespérée, mais elle avait fini par découvrir un pourvoyeur infailible, c'était l'Enfant-Jésus ». Les victuailles tombaient entre bonnes mains : car la sœur de Brésoles *faisait la cuisine en perfection*,

³ *Annales de Sœur Morin*, pp. 119-120.

L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

et tout ce qu'elle confectionnait avait un degré d'excellence qui surprenait les plus gourmets. « Pour lors », rapporte Sœur Morin, « ces malades luy disois : — Ma Sœur Bresolles, le St Enfant Jésus vous envoie-il ces choses pour nous ? — Oui, disait-elle, remercions-le tous ensemble. ». Et voilà comment Sœur Judith Moreau de Brésoles se servait de la nourriture pour sustenter à la fois les corps et les âmes.

Avec moins de relief que la Mère de Brésoles, Mère Macé accomplit peut-être de plus grandes choses. Tout d'abord, comme assistante, lui revint l'entretien des pièces affectées aux Sœurs et situées au-dessus des salles, ainsi que du grenier renfermant roberie, lingerie, épicerie.

À l'expiration du terme d'office de la Mère de Brésoles, qui détenait la supériorité depuis trois ans et demi, la charge passa aux mains de Sœur Macé ; la craintive Mère dut courber la tête devant les exigences de la situation. Elle occupa même ce poste plus longtemps que la supérieure-fondatrice. Celle-ci reste avant tout le modèle de l'infirmière idéale, tandis que Sœur Macé personnifie la supérieure parfaite. Dans les austères vertus que la sainte Nantaise pratique à un degré éminent : pauvreté, silence, union à Dieu, recherche des emplois les plus vils, transparait la conscience de ses responsabilités. Soucieuse de maintenir dans leur intégrité les traditions en usage, elle savait se montrer inflexible quand la règle était en jeu, mais sa prudence et l'amour de ses sœurs servaient à tempérer son zèle, en sorte que ses dix-huit années de gouvernement furent marquées au coin de la sagesse, de la douceur et de la fermeté. L'humble Mère semble avoir eu le don de faire avancer les âmes dans les voies de Dieu. Elle attirait évidemment la jeunesse, qui lui rendait son affection avec usure.

Ainsi en fut-il d'une des filleules de Jeanne Mance, Jeanne Le Ber, fille de Jacques Le Ber et de Jeanne Lemoyne, laquelle appartient à l'histoire religieuse de notre ville. Depuis sa sortie du pensionnat des Ursulines, on voyait presque tous les jours Mlle Le Ber aller rendre visite à sa vénérable amie, l'affable Mère Macé. Leur commun attrait pour la vie intérieure et cachée établit aussitôt un courant de sympathie, une parenté d'âme, entre l'adolescente et la sexagénaire. Celle-ci encourageait celle-là à suivre le Maître dans la voie exceptionnelle où il l'appelait ; elle la fortifiait de ses conseils, pour appuyer son dessein d'aller ensevelir ses jours dans une vie de réclusion à la Congrégation de Notre-Dame.

La compagne des Mères de Brésoles et Macé, l'humble Sœur Maillet, remplit premièrement l'emploi de dépositaire. N'ayant que

L'HÔTEL-DIEU

peu ou point de deniers à gérer, elle devait, par contre, veiller sur la basse-cour et les bestiaux, occupant les rares employés à défricher les terres, à les ensemercer ou à faire la récolte. C'était donc tout le travail des paysans d'autrefois qu'elle devait ordonner et partager.

Au cours des années subséquentes, la bonne Sœur Maillet se montra le type accompli de l'infirmière-apôtre. À instruire les pauvres Indiens des vérités de la foi, elle conquit vite leur confiance et leur affection. Aussi ne l'appelaient-ils jamais autrement que leur « chère Mère ». Dans leurs festins, ils lui réservaient toujours une part de choix, ainsi qu'à Sœur de Brésoles et à Sœur Morin. Refoulant leur répugnance, celles-ci goûtaient à l'étrange *hors-d'œuvre* afin de les attirer à Dieu par cette complaisance.

Quant aux devoirs plus austères de l'hospitalité, Sœur Maillet s'en acquittait avec beaucoup de charité, de patience et de zèle, pour le bien et le salut des âmes de ses malades qu'elle *preschait incessamment*. Son dévouement ne tarda pas à être récompensé par la conversion définitive de plusieurs de ses catéchumènes. Si elle moissonna quelques âmes parmi les indigènes nomades, elle noua certainement sa plus belle gerbe dans l'enceinte de l'hôpital. « Tous ceux qui mouraient chez nous se faisaient baptiser », assure Sœur Morin. « La chère Mère en pleurait de joie et invitait tous ses amis à remercier Dieu ».

Cependant, les religieuses se trouvaient toutes trois auprès des malades pour la distribution des repas et, à tour de rôle, pour les veilles de la nuit. Une toute jeune servante, Adrienne Barbier, est mentionnée en ce temps au personnel de l'hôpital. Encore ne crut-on devoir s'accorder cette aide que lorsque Mme d'Ailleboust vint se retirer à l'Hôtel-Dieu, après la mort de son mari. Le soin de la noble dame fut confié à Sœur Macé, qui vit s'ajouter ainsi un double surcroît à ses travaux ; car il fallait toujours préparer pour Mme d'Ailleboust *un pot à part, ne pouvant manger l'apprêt de ses hôtes* ; Sœur Macé s'en consolait par la pensée des avantages qu'en retirait l'Hôtel-Dieu. En effet, la présence de la femme de l'ex-gouverneur, comme plus tard celle de la marquise de Denonville, donnait du ton au pauvre hôpital ; outre un modeste apport pécuniaire, elle y maintenait l'atmosphère française, si bienfaisante sur le sol du Nouveau-Monde.

Dans les salles se rencontraient surtout les blessés de guerre, et quelques défricheurs auxquels se joindront plus tard des trappeurs ou des explorateurs victimes d'engelures, de fractures ou de tout autre traumatisme : c'étaient les cas de la chirurgie actuelle.

Les autres malades restaient au crédit de la médecine. Les mauvaises conditions hygiéniques d'alors favorisaient l'éclosion et la pro-

L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

pagation des maladies contagieuses et épidémiques, telles que fièvres malignes, petite vérole, choléra et autres. Le scorbut causait aussi beaucoup de ravage par suite d'une alimentation défectueuse.

L'histoire nous dit que, de 1660 à 1666, l'Hôtel-Dieu ne désemplit pas de soldats blessés,⁴ ce qui confirme l'explication que donne Sœur Morin parlant des travaux domestiques : « La lessive se faisait souvent », remarque-t-elle, « ayant peu de linge et beaucoup de blessés ». En l'année 1665, quatre braves défricheurs de l'Hôtel-Dieu travaillaient sur la ferme Saint-Joseph, lorsqu'ils furent assaillis par un groupe d'Iroquois. Aussitôt on sonne le tocsin et les *Montréalistes* d'accourir ; mais il était trop tard. Les traîtres s'enfuyaient, emmenant captifs Jacques Petit et un nommé Montour, laissant mort sur place Rollin Basile. Quant à Guillaume Jérôme, qui vivait encore, les Hospitalières eurent la douleur de le voir mourir de ses blessures.

Nous sommes à la période la plus terrible de l'offensive iroquoise : c'est le suprême effort des indigènes pour chasser l'étranger de leur domaine séculaire. La vocation missionnaire en la Nouvelle-France supposait toutes les qualités : esprit de foi et de mortification, générosité dans la souffrance qui devait aller jusqu'à l'acceptation du martyre. Celui-ci n'était pas une éventualité chimérique. « Il a été avéré par plusieurs », raconte Sœur Morin, « que les Yrocois ont couché dans la cour et proche les fenestres de la maison de Mademoiselle Mance qui touchoit à la nôtre d'un bout, qui, à la vérité, étoit de pierre, mais qui auroit bruslé avec la nôtre si on y avoit mis le feu. Ils couchèrent aussy dans la nôtre et dans celle des congréganistes dans de grandes herbes appelées moutardes, où ils étois tous cachés, sans qu'on les put voir. Ils ont dit depuis que leur dessein étoit de prendre ceux qui aurois sorty la nuit pour quelque nécessité. Or, nous sortions la nuit assez souvent pour le service de nos malades et il leur étoit aisé de nous prendre si Dieu leur avoit permis. Mais très assurément sa providence nous gardoit et sa puissance nous défendoit contre nos ennemis. Monsieur de Chomedey qui étoit gouverneur du Montréal, quoy que de nos amy, avoit la dévotion de mettre dans notre hospital les prisonniers Irocois qui étois blessés pour les guérir, quelques-uns desquels n'étois pas si malade qu'ils n'eussent tué ou égorgé les Hospitalières sans qu'on l'eut pu apprendre qu'après que le mal auroit esté sans remèdes. Quelques fois il mettoit un soldat en sentinelle pour les garder tant la nuit que le jour mais le plus souvent il n'en mettoit point, et puis un homme n'étoit pas capable de résister à 3 ou 4 de ces mâtins, grands et forts comme des turcs. »

⁴ L'abbé A. Desrosiers et C. Bertrand, *Histoire du Canada*, p. 100.

L'HÔTEL-DIEU

De fait, un Iroquois convalescent surprend un jour Mère de Brésoles derrière la porte d'une armoire et tente de l'étouffer. Cette fois, Sœur Morin est plus que *témoin oculaire*, elle devient la libératrice de sa supérieure. Passant en vue de l'endroit à ce moment précis, elle donne l'alarme et les malades accourent aussitôt, s'emparant au passage de tous les objets de fortune qui leur tombent sous la main, pour en fustiger le coupable. Le remède que nos soldats français appliquèrent à leur *frère d'armes* Peau rouge fut d'une espèce toute différente de ceux que la bonne Mère avait coutume de lui préparer.

Cet incident toutefois est une exception. En général, tous les indigènes professaient une estime singulière pour les religieuses et particulièrement pour celle qu'ils appelaient dans leur langue *le soleil qui luit*, « T(e) wentenhawitha », à cause, disaient-ils, qu'elle redonnait la vie aux malades comme le soleil la donne aux plantes. Pourtant ce fut miracle, ainsi que le constate Sœur Morin, que les Iroquois hospitalisés n'aient pas mis le feu au pauvre Hôtel-Dieu ou fait un mauvais parti à leurs compagnons de salles : les religieuses vivaient bien souvent dans cette crainte.

L'annaliste nous offre un tableau coloré d'autres incidents qui réduisaient presque à l'agonie les sensibles Hospitalières. « Toutes les fois qu'on sonnait le tocsin pour avertir les habitants de secourir ceux que les ennemis avaient attaqués et ceux qui étaient en des lieux dangereux à travailler, ma Sœur Maillet tombait dès lors en faiblesse par l'excès de la peur et ma Sœur Macé demeurait sans paroles et dans un état à faire pitié tout le temps que durait l'alarme (. . .). Ma Sœur de Brésoles était plus forte et constante dans sa peur qui ne l'empêchait pas de servir ses malades et secourir ceux qu'on apportait blessés. Même après de telles occurrences, elle montait avec moi au clocher quand nous en avions le temps pour y sonner le tocsin, afin de ne pas occuper un homme qui allait courir sus à l'ennemi. En ce cas, de ce lieu élevé, nous voyons quelquefois le combat qui était fort proche ce qui nous causait beaucoup de peur et nous faisait redescendre au plus tôt en tremblant craignant d'être à son dernier jour. »⁵

Si les douces Angevines connurent la peur jusqu'à en souffrir parfois une sorte d'agonie, leur mérite est double d'être restées quand même apôtres. Comme l'intrépide Jeanne d'Arc se révéla un jour la femmelette tremblant et gémissant à la pensée du supplice qu'elle entrevoyait, les Hospitalières ne pouvaient s'empêcher de redouter la barbarie iroquoise. C'est qu'elles voyaient leurs cruels ennemis amener

⁵ *Annales*, p. 157.

L'ŒUVRE DES HOSPITALIÈRES À VILLE-MARIE

captifs dans leurs bourgades les chers Montréalais, hélas, le plus souvent, pour les y brûler *tout vifs à petit feu*. « Pour moi », avoue notre narratrice, qui représente sûrement les dispositions de ses compagnes, « je crois que la mort aurait été plus douce de beaucoup qu'une vie mélangée et traversée d'alarmes et de compassion pour nos pauvres frères qui étaient si mal traités. » Ces cœurs de Françaises, grands et généreux, étaient loin de se concentrer dans une souffrance égoïste : celle de leurs compatriotes les atteignait sensiblement.

Par ailleurs, continue Sœur Morin, quelles actions de grâces lorsque *nos gens étaient les plus forts ! C'était un plaisir d'être là, montées (dans le clocher) voir tant de monde courir au secours de leurs frères et chacun exposer sa vie pour conserver celle des autres.*

Enfin, le soin des malades « obligeait les Hospitalières à des veilles continuelles ; ce qui était pénible à un si petit nombre de religieuses occupées aux travaux du jour dans les offices, au ménage et à l'observance de la règle qui était gardée ponctuellement, et à la lettre ».

Prière, sacrifice, action : de ces formes vécues de l'apostolat des premières Hospitalières, les fruits ne sont pas toujours tangibles. Toutefois, ainsi qu'on l'a déjà vu, la consolation d'en cueillir quelques-uns, celle même d'opérer quelques conquêtes, ne fut pas refusée à nos Mères.

Dès 1663, la *Relation* du Père Jérôme Lalemant nous apporte un précieux témoignage de l'estime accordée aux Hospitalières.

« Le 26 mai », y est-il dit, « aborde à Montréal un canot conduit par cinq Iroquois un desquels étant malade demandait d'être admis à l'hôpital, ces barbares sachant bien qu'à Québec et à Montréal il y a des *Saintes filles* qui consacrent leurs soins et leurs travaux à ces emplois de charité ; dont la réputation s'étant répandue bien au large dans nos forêts, et gagnant le cœur de la barbarie même par de si charitables offices, attira ces Iroquois à venir mettre leur malade en si bonne main . . . »

La *Relation* de 1664 nous parle d'une conversion notoire. « J'ai commencé la mission par un Iroquois (. . .). Étant tombé dangereusement malade à Montréal, il donna bien de l'exercice à la charité de nos bonnes Hospitalières d'ici, chez lesquelles il fut reçu et pansé avec des soins dignes du zèle de ces bonnes filles (. . .). La veille de la fête de Saint-Ignace, je me sentis fortement poussé de dire la messe pour lui (. . .). Les Mères Hospitalières firent aussi des prières particulières pour lui. Il se convertit et reçut le baptême des mains du Père Claude Allouez, le lendemain de l'octave de Saint-Ignace . . . »

L'HÔTEL-DIEU

L'année 1667, les deux-tiers de la garnison du Fort Sainte-Anne furent atteints du scorbut qu'on appelait le *mal de terre*. Cette maladie, qui répandait une infection difficilement imaginable, durait deux ou trois mois et réduisait les malades à l'agonie. Seuls survécurent ceux qu'on put envoyer à l'hôpital de Ville-Marie. « L'air était si infecté », explique Dollier de Casson, « qu'il n'en réchappa pas un de ceux auxquels on ne put faire faire ce voyage ». C'est dans cette atmosphère morbide que les cinq Hospitalières de Saint-Joseph passèrent les jours et les nuits pour disputer à la mort les braves soldats français. En maintes circonstances, du reste, l'Hôtel-Dieu prenait figure d'hôpital militaire. Pour cette fois, le vénérable Sulpicien, Dollier de Casson, écrivait : « Je dois dire que l'hôpital du Montréal s'est signalé par une confusion de malades qu'il a reçu de celui-là (du Fort Sainte-Anne), auquel il a rendu tant de services en cette maladie qu'il en mérite trop de louange pour n'en pas parler ; comme aussi de la grande quantité de malades et blessés qu'il reçut tout l'an dernier des Forts de St Louis et de St Jean, sans omettre ceux de cette petite armée de M. de Courcelles, qui trouva heureusement ce lieu à son retour pour ses malades et blessés, après cette terrible guerre de l'hiver. »

On sait, d'autre part, que les services rendus aux troupes du roi mirent les Filles de Saint-Joseph en grande considération auprès du gouverneur général et de M. Talon, intendant de la colonie. C'étaient les arrhes des récompenses divines et des bénédictions que le ciel devait verser abondamment sur leurs travaux.

Un autre événement important vint aussi les combler de joie et assurer l'avenir de l'Hôtel-Dieu montréalais.



PETITS TOUPINS À POTIONS (TERRE CUITE).
Donnés par notre Hôtel-Dieu d'Avignon (France).